Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

An Anonymous Donor

UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

65
10166

ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

Depuis CLOVIS *jusqu'à* LOUIS XV,

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,
de l'Académie Françoise.

Nouvelle édition continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, par Marie-Auguste Amar du Rivier.

TOME SECOND.

A PARIS.

An IX, 1801.

698827
9.4.59

DC
39
M54
1801
t. 2

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

PHILIPPE III.

Surnommé LE HARDI.

TANDIS que l'armée pleuroit S. Louis, le roi de Sicile arrivoit en Afrique pour le seconder. Il partagea la douleur commune, et fit hommage au nouveau roi, son neveu, des fiefs qu'il possédoit dans le royaume. On continua quelque temps la guerre avec un succès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, et obtint une trêve de dix ans, à condition qu'il payeroit à la France les frais de la guerre, évalués à deux cents dix mille onces d'or, et au roi de Sicile, le double de l'ancien tribut, pendant quinze ans; que les chrétiens auroient à Tunis l'exercice libre de la religion; qu'on délivreroit les prisonniers de part et d'autre, etc. Ainsi finirent ces croisades qui enlevèrent à l'Europe environ deux millions d'hommes, sans que l'église y

1270. Fin des croisades.

gagnât même Jérusalem (1). L'intérêt de la cour de Rome, et la force de l'habitude presque toujours supérieure à la raison firent naître encore plusieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureusement que des projets.

L'église de S. Denis fermée au roi.

Philippe, de retour en France, s'empresse de rendre les derniers devoirs à son père dans l'église de S. Denis. On vit alors un effet singulier des exemptions et des priviléges accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le clergé et dans la noblesse, trouva les portes de l'abbaye fermées. C'étoit par l'ordre exprès de l'abbé qui, exempt de la juridiction de l'ordinaire, ne vouloit point que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris entrassent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats se dépouillassent de leurs ornemens, et que le roi attendît à la porte de l'église.

Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, etc. réunis à la couronne.

Le comte de Poitiers, frère de Louis IX, et la comtesse sa femme, étant morts sans héritiers, leurs domaines devoient revenir à

(1) M. de Voltaire observe que si chaque croisé avoit emporté seulement cent francs, il en coûta deux cents millions de livres, outre la rançon de S. Louis, évaluée à environ neuf millions de notre monnoie. Les Génois, les Pisans, et surtout les Vénitiens s'y enrichirent, ajoute cet historien; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

la couronne. C'étoient d'une part le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et le pays d'Aunis; de l'autre, le comté de Toulouse qui comprenoit le Rouergue, le Querci, l'Agénois, et le marquisat de Provence ou Comtat venaissin (cette dernière province cédée aux papes en 1274 par pure libéralité, leur est demeurée jusqu'à présent). Une si riche succession augmentoit considérablement le domaine et la puissance royale. Le comte de Foix osa néanmoins se révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ses vassaux, marche à leur tête, se saisit de la personne du rebelle, et lui fait grâce après un an de prison.

1274. Concile de Lyon.

Un concile général, tenu à Lyon par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croisades. Il y fut ordonné qu'on leveroit pendant dix ans pour la guerre sainte le dixième du revenu de toutes les églises. Les François payèrent encore, quoiqu'en murmurant; mais ils n'allèrent plus s'ensevelir dans la Palestine. Ce concile supprima tous les ordres mendians, excepté les Prêcheurs et les Mineurs, et toléra les Carmes et les Augustins jusqu'à une nouvelle délibération, se plaignant de l'excessive multiplication des ordres monastiques; plaintes d'autant plus légitimes que les sujets enlevés à l'état, ne rendoient pour la plupart aucun service à l'église. Les papes oublièrent bientôt ce régle-

Les mendians supprimés.

ment, de même que celui du concile général de Latran en 1215.

Rodolphe de Habsbourg empereur.

Comme les affaires politiques se mêloient aux spirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte de Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laissé le nom à ses descendans. La maison d'Autriche tire de là l'époque de sa grandeur. Rodolphe refusa d'aller se faire couronner en Italie, parce que, disoit-il, aucun de ses prédécesseurs n'en étoit revenu sans perte, ou de ses droits, ou de son autorité (1).

Guerres d'Espagne

Deux guerres entreprises au sujet de la succession au trône de Castille, sur lequel Philippe avoit des droits, n'offrent aucun détail intéressant. Le roi désarma par ordre du pape. Son caractère étoit de commencer avec chaleur, et de finir avec foiblesse.

La Brosse favori.

Un indigne favori, maître de sa confiance, lui fit éprouver qu'un mauvais choix, à la cour, peut avoir les plus dangereuses conséquences. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, se nommoit la Brosse. Né sans doute avec le talent de

(1) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, si trois jours après leur clôture, les cardinaux ne s'accordent pas sur le choix, on ne leur servira qu'un seul plat les cinq jours suivans; et qu'au-delà de ce terme, ils n'auront que du pain et de l'eau jusqu'à l'élection.

plaire et de tromper, il étoit devenu le confident et comme le seul ministre du roi, sous le titre de Grand Chambellan. Toute la France le courtisoit; rien ne lui faisoit ombrage que la passion de son maître pour la reine Marie de Brabant, qu'il avoit épousée en secondes noces : il résolut de perdre cette princesse pour conserver son propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort presque subitement, le bruit courut qu'il avoit été empoisonné. Les soupçons tombèrent sur la reine. On disoit que voulant assurer le trône à ses enfans, elle méditoit la mort de tous ceux du premier lit. La Brosse étoit vraisemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins se garda-t-il bien de la dissiper. Le roi, dévoré d'inquiétude, frappé de l'intérêt que sa femme pouvoit avoir à ce crime, partagé entre l'amour et la défiance, résolu d'éclaircir ce mystère, eut recours à un moyen digne de la superstition la plus crédule.

La reine accusée d'empoisonnement.

Trois imposteurs jouissoient alors d'une réputation de sainteté et de prophétie. C'étoient un vidame de l'église de Laon, un moine vagabond, et une béguine ou religieuse de Nivelle en Flandre, tous trois amis, et couvrant leurs artifices de cet air d'austérité qui en impose toujours au peuple. La béguine prophétisoit apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle si la reine étoit coupable ou

La béguine de Nivelle; fourberie étrange.

innocente. Il lui envoya l'abbé de Saint-Denis, auquel la Brosse fit joindre l'évêque de Bayeux son beau-frère. Celui-ci prend les devans, et ne trouvant pas sans doute l'oracle assez conforme aux vues de la Brosse, il engage la dévote à lui dire en confession ce que le ciel lui révéloit. L'abbé arrive; elle lui répond que l'évêque est instruit de tout, et qu'on n'a plus rien à déclarer. Philippe attendoit leur retour avec impatience. Sa surprise fut extrême, lorsque l'évêque de Bayeux refusa de rendre compte de son message, sous prétexte que c'étoit un secret de confession. « Je ne vous ai point envoyé à la bé-» guine pour la confesser, dit le roi en co-» lère, et je saurai punir ceux qui me trom-» pent ». Il dépêcha d'autres personnes, qui rapportèrent une réponse à la décharge de la reine. Quelque temps après, la Brosse fut convaincu de trahison. On le fit pendre; et l'évêque, son beau-frère, s'enfuit à Rome.

Révolution en Sicile.

Ces affaires de cour n'étoient rien en comparaison de ce qui arriva bientôt en Sicile. Charles d'Anjou y régnoit toujours avec plus de dureté que de politique. Peu sensible aux murmures des peuples, que le libertinage effrené et les violences des François irritoient contre le nouveau gouvernement, il alluma par ses rigueurs le feu de la rebellion, et finit par en être la victime. Jean de Procida, gentilhomme Italien fut l'âme du complot. Dé-

pouillé de ses biens, il s'étoit retiré auprès du roi d'Aragon, Pierre III, prince rusé et hardi, qui prétendoit avoir des droits sur la Sicile, ayant épousé la fille de Mainfroi, fils naturel de Frédéric II. Le pape Nicolas III, par vengeance, l'empereur de Constantinople, par politique, entrèrent dans les vues de ce prince. Procida déguisé en cordelier avoit disposé les Siciliens à tout entreprendre. Un nouveau pape, Martin IV, aussi dévoué au roi de Sicile que Nicolas avoit été son ennemi, n'oublia rien pour prévenir la tempête; mais le peuple, réduit au désespoir, ne se calme guère que par une révolution.

1282. Vêpres Siciliennes.

Le massacre général des François qui se trouvoient en Sicile (presque tous Provençaux (1), parce que Charles d'Anjou étoit comte de Provence), fut le fruit de leurs excès. Cette affreuse boucherie, appelée *Vêpres Siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorsqu'on alloit à vêpres le lundi de Pâques. Un François ayant pris ce moment pour insulter une femme en pleine rue, expire sur le champ, percé de coups. Tous

(1) On appeloit en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales, parce qu'ils parloient le provençal. Les autres étoient appelés *François*. On appeloit aussi les provinces méridionales la *langue-doc*, et les autres provinces la *langue-doyl*.

les autres sont égorgés avec la même fureur. Il sembloit qu'on eût donné le signal de l'exécution. La nouvelle s'en répand aussitôt de ville en ville, et produit partout le même effet. On épargna seulement deux gentilshommes distingués par leur vertu. Le roi Charles étoit en Toscane. Il jure d'exterminer les rebelles, passe le détroit, assiége et presse Messine. Le roi d'Aragon, attentif aux événemens survient, avec une flotte considérable. La Sicile lui rend hommage; le pape le foudroie d'excommunications; Philippe le Hardi envoie une armée au secours de son oncle. L'Aragonnois devoit succomber : il use d'artifice, et propose à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui-ci plein de bravoure, donne imprudemment dans le piége. On convient du temps et du lieu. Les deux princes devoient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers; celui qui manqueroit au rendez-vous, devoit être déclaré infâme, parjure, indigne du nom de roi. Pierre y manqua, ou, s'il parut la veille, comme le disent quelques historiens, ce ne fut qu'en secret et pour se ménager une excuse. Il ne vouloit que gagner du temps, plus jaloux de la puissance que de l'honneur: il réussit dans son dessein.

Le roi d'Aragon enlève la Sicile.

Sa finesse.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathèmes de l'église, et donna le royaume d'Aragon au comte de Valois, second fils

Croisade contre le roi d'Aragon.

du roi de France, sous les conditions ordinaires de vasselage et de tribut par rapport au saint siége. Les papes regardoient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce qu'un roi d'Aragon avoit été sacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout; la croisade fut publiée avec les indulgences qu'on donnoit pour celles de la terre-sainte. Cependant le roi Charles, qui retournoit en Italie, apprit que son fils étoit entre les mains des rebelles. Il se rendit promptement à Naples, où le peuple s'étoit mutiné; il punit les plus coupables, et mourut de chagrin sans avoir pu tirer vengeance de Pierre III.

Mort du roi de Naples.

Ce prince affermi dans son usurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ses propres états. Philippe le Hardi alloit conquérir pour son fils le royaume donné par une bulle. Les histoires parlent de barbarie et de sacriléges affreux, commis en Catalogne par les croisés. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croisade étoit si vive, que ceux qui ne pouvoient se servir des armes, jetoient des pierres, en disant: *Je jette cette pierre contre Pierre d'Aragon pour mériter l'indulgence.* Tant il est facile d'allier la superstition avec le crime. Cette entreprise aboutit à prendre Gironne après un long siége. Les maladies ravagèrent l'armée; les ennemis détruisirent la flotte Françoise. Philippe ma-

Pierre attaqué en Espagne.

1285. Mort du roi.

lade repassa les monts, et mourut à Perpignan.

Procès singulier jugé en Sorbonne.

Nangis raconte que les Jacobins ayant obtenu que son cœur fût déposé dans leur église, les moines de S. Denis y formèrent opposition. L'affaire devint très-sérieuse; la Sorbonne s'assembla pour l'examiner, et décida que le nouveau roi n'avoit pu donner ce cœur, ni les Bénédictins le céder, ni les Jacobins le retenir, sans une dispense du pape. La volonté de Philippe le Bel l'emporta sur le jugement de la Sorbonne.

Lettres d'anoblissement.

On trouve sous ce règne les premières lettres d'anoblissement en faveur de Raoul l'orfèvre. Il paroît que de tout temps, dans la monarchie, les nobles avoient été distingués des hommes qui n'étoient que libres. La naissance fit d'abord la seule noblesse; ensuite la possession d'un fief anoblit à la troisième génération; on attachoit aussi la noblesse à la profession des armes; les rois enfin donnèrent le titre de noble à qui ils voulurent, prérogative réservée à eux seuls. Un arrêt du parlement en 1280, porte que le *comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain, sans l'autorité du roi.*

La noblesse trop étendue.

Il étoit juste sans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui se distinguoient par leur mérite et leurs services. Mais falloit-il

que les avantages passassent à des enfans qui aviliroient le nom de leurs pères, et qui ne seroient qu'un fardeau pour leur patrie ? L'inégalité que la noblesse héréditaire met entre les hommes, auroit dû, ce me semble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

Mœurs et usages honteux ou funestes.

Ceux qui vantent les mœurs du vieux temps, de ces siècles où l'ignorance superstitieuse aveugloit tout le genre humain, trouveront dans l'histoire de quoi se détromper d'un préjugé si contraire à la raison. Telle étoit la corruption des mœurs qu'on fut obligé de tolérer les courtisanes, de leur assigner des quartiers, de les mettre même sous la protection du roi et de la cour; que les ordonnances pour réduire le clergé au célibat, étoient scandaleusement méprisées; qu'un usage également absurde et infâme donnoit aux seigneurs le droit de coucher la première nuit avec les nouvelles épousées, leurs vassales; que des préjugés atroces autorisoient les violences; et que l'absurdité perpétuoit mille abus, évidemment funestes aux familles et à l'état, à la religion et au bon ordre. Des pères de famille privés de la sépulture, et diffamés pour n'avoir pas enrichi l'église aux dépens de leurs enfans, une juridiction étrangère triomphant des lois nationales; une puissance toute spirituelle imposant d'énormes tributs, défendant aux souverains de lever

des subsides sur leurs sujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, etc.; c'est ce que l'on voyoit depuis long-temps, et ce qui démontre combien il importoit, soit à la religion, soit à l'état, que les lumières dissipassent les erreurs, et que les lois réprimassent les abus.

Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

Peut-on penser sans horreur qu'un évêque de Maguelone (ce siége est transféré à Montpellier) fit frapper de la monnoie portant l'empreinte de Mahomet, parce qu'il y avoit beaucoup à gagner sur de semblables espèces? C'est le sujet d'une forte réprimande que lui fit le pape Clément IV. (Voy. *Hist. du Langued.*) Les faits que nous allons parcourir prouveront encore mieux à quel point on abusoit de tout.

PHILIPPE IV,

Surnommé LE BEL.

1285. Règne célèbre.

Le règne de Philippe le Bel est un des plus célèbres de notre histoire, fécond en grands événemens, en grandes fautes et en grandes actions. Ce prince, âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, suivit les desseins de son père par rapport à l'Aragon et à la Sicile. Mais après beaucoup de négociations et de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avoit donné en Espagne; Charles II, fils du dernier roi des

Fin de l'affaire de Sicile.

deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou et le Maine; un prince Aragonnois se maintint dans la Sicile malgré Rome et la France; et cette île forma un royaume séparé de celui de Naples.

1292. Démêlés avec l'Angleterre.

Edouard I roi d'Angleterre étoit venu rendre son hommage à Philippe, et avoit obtenu l'exécution du traité de S. Louis avec Henri III. Mais deux nations rivales, deux rois puissans divisés par des intérêts incompatibles, ne pouvoient être long-temps unis par des traités. La dispute la moins intéressante alluma une guerre générale. Un matelot Anglois se battit à Baïonne avec un matelot Normand, et le tua. Les Normands pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, insultant les vaisseaux Anglois. Une de leurs flottes, chargée de marchandises, fut attaquée à son tour et entièrement détruite. Les Anglois secondés par quelques Gascons, insultèrent même la Rochelle, ravagèrent les campagnes d'alentour, et enlevèrent un grand butin. Philippe envoie demander satisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme son vassal à la cour de France. Edouard répond qu'il a sa cour chez lui absolument indépendante; que si quelqu'un vouloit y porter des plaintes contre ses sujets, il les écouteroit volontiers, et rendroit prompte justice.

1295. La Guienne enlevée aux Anglois.

Les deux rois étoient fiers, jaloux de leur autorité. Tout annonçoit une rupture; elle se fit avec éclat. Edouard fut cité devant les Pairs, et ne comparut point. Cité une seconde fois, il envoya son frère Edmond à sa place. Le roi vouloit qu'il vînt en personne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confisqua la Guienne; on s'empara de Bordeaux, de Bajonne et des autres places qui appartenoient à l'Anglois. Il fit déclarer alors à Philippe qu'il ne le reconnoissoit plus pour son suzerain, et qu'il se tenoit quitte à jamais de tout hommage.

Différentes relations au sujet de la Guienne.

Selon les historiens d'Angleterre, une conquête si rapide fut le fruit de la perfidie. Ils assurent qu'un traité secret avoit été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devoit être remise entre les mains du roi de France, qui, ayant reçu cette espèce de satisfaction, devoit aussitôt restituer la province. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maître, et le viola pour la confisquer et la retenir. Comme l'acte n'existe point, et que ce récit est fondé sur un mémoire peu authentique, inséré dans le recueil de Rymer, nous sommes en droit de préférer le témoignage des historiens François. Il faut convenir pourtant que la facilité avec laquelle on prit la Guienne, sans y trouver de résistance, donne lieu de croire que l'Anglois avoit compté sur un accommodement.

Philippe le Bel n'étoit rien moins que scrupuleux : il amusa peut-être l'ennemi, et profita des conjonctures.

Les principaux alliés d'Edouard étoient Adolphe de Nassau roi des Romains, et I. Gui comte de Flandre. Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuse, reçut pour réponse un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avoit que ces mots latins : *Nimis Germanè* (*cela est trop Allemand*). On savoit que ses propres affaires l'occuperoient assez en Allemagne, où il fut détrôné quelque temps après. Le second, vassal du roi, ne s'étoit pas encore déclaré. Il avoit promis secrétement sa fille au fils aîné d'Edouard, ce qui ne pouvoit se faire, selon les lois, sans l'agrément du souverain. Attiré à Paris sous quelque prétexte, il fut arrêté avec sa femme, et n'obtint sa liberté qu'en consentant à tout ce que la cour exigea, et en laissant sa fille pour ôtage. A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre; il osa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre se fit avec chaleur; les Anglois furent battus, et presque toute la Flandre conquise. Alliés d'Edouard

Philippe le Bel avoit un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capable de bouleverser toute l'Europe, s'il n'avoit pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition et d'au- Démêlés avec Boniface.

dace, étoit parvenu au saint siége en profitant de la simplicité de son prédécesseur, S. Célestin, qu'il avoit exhorté à se démettre, et qu'il fit mourir ensuite dans une prison. Que ne devoit-on pas craindre de son caractère, joint au despotisme qu'affectoit la cour de Rome? Boniface commença par vouloir trancher en maître sur les différens du roi avec ses vassaux. On lui fit entendre qu'il n'avoit point d'ordre à donner en cette matière; qu'on le respectoit comme chef de la religion, mais qu'on n'avoit pas besoin de lui pour régner. L'orgueil ainsi blessé pardonne difficilement. Le pontife se vengea bientôt.

1296. Fameuse bulle contre le droit des couronnes

Une nouvelle imposition faisoit murmurer les peuples déjà épuisés de subsides. Le roi, dans le besoin d'argent, la mit sur le clergé. Quelques-uns de ses membres, en portèrent leurs plaintes au pape. C'est ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laïcos*, où il défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelque espèce de taxe que ce soit, sous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de subvention, etc. sans la permission du saint siége; déclarant que ceux qui fourniroient ainsi de l'argent, et ceux qui en recevroient, princes, rois, ou empereurs, encourroient l'excommunication. Quoique la France ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'il en étoit le principal objet. Il usa de représailles; et

Philippe use de représailles.

sans faire mention de Rome, défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, etc. sans une permission signée de sa main.

Nouvelle bulle plus téméraire.

Boniface sentit le coup. Au lieu de dissimuler, il envoya au roi une autre bulle toute propre à aigrir le mal. « Si l'intention » de ceux qui ont fait cette défense, dit-il, » a été de l'étendre à nous, aux prélats et » aux ecclésiastiques, elle est non-seulement » imprudente, mais insensée, puisque ni » vous ni les autres princes séculiers n'avez » *aucune puissance sur eux.* Cette seule » prétention vous soumettroit aux censures » portées contre ceux qui violent la liberté » de l'église ». Le roi répondit dans un manifeste plein de vigueur, que les ecclésiastiques étoient membres de l'état comme les autres, par conséquent obligés de contribuer de leur argent à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont plus exposés (1); qu'il étoit contre le droit na-

Manifeste du roi.

(1) Un ancien capitulaire porte : *Quiconque aura cédé, soit à une église, soit à quelque personne que ce soit, une terre qui avoit coutume de payer tribut à notre fisc, que celui qui l'aura reçue nous paye exactement le tribut qui nous en revenoit, à moins qu'il ne puisse produire une charte, par laquelle il fasse voir que nous lui avons remis ce tribut.* Les exemptions des églises en pareil cas supposoient donc une concession particulière du souverain; la raison le dit assez sans avoir besoin de preuves.

turel de leur interdire une contribution si nécessaire, tandis qu'on leur permettoit de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en vanités, au préjudice des pauvres; qu'enfin il craignoit Dieu et honoroit les ministres de l'église; mais qu'ayant la justice de son côté, il ne craignoit point d'injustes menaces.

Boniface paroît s'adoucir.

Le pape avoit ordonné à ses légats de prononcer l'excommunication. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui-même des remontrances de l'archevêque de Reims sur le scandale causé par sa bulle, il en donna plusieurs explications : il se réduisit à dire que dans les nécessités urgentes, les rois de France peuvent recevoir des subsides du clergé sans la permission de Rome; et qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux libertés, franchises et coutumes du royaume. Cette condescendance politique fut suivie de la canonisation de S. Louis. Boniface n'en avoit pas moins de fiel qu'auparavant; mais il voulut obtenir la main levée d'une décime dont on empêchoit la perception. Il obtint tout.

1298. Le Pape choisi pour arbitre.

Philippe consentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre et le nouvel empereur Albert d'Autriche, allié de la France; à condition qu'il décideroit comme arbitre volontairement choisi, et non comme juge. La sentence

arbitrale du pape fut un monument de partialité et d'injustice. Elle ordonnoit la restitution, non-seulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque Anglois en fit lecture à Philippe le Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois transporté d'indignation, lui arracha la bulle, et la mit en pièces, jurant que jamais roi de France ne se soumettroit à des conditions si honteuses. Le roi protesta qu'il n'exécuteroit point un ordre injuste donné sans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de se rendre à discrétion avec ses deux fils. On ne leur accorda que la vie, et l'on confisqua la Flandre au profit de la couronne.

1301. L'évêque de Pamiers, légat digne de Boniface.

Jusqu'alors les entreprises de Boniface VIII n'avoient été qu'un foible prélude de ses emportemens. Il envoya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique sujet de Philippe. C'étoit Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, en faveur duquel le pape avoit érigé cet évêché sans le consentement du monarque. Ce légat brouillé avec la cour y apporte les ordres du pontife, et propose de sa part une ligue avec les Persans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres si étranges, il ose l'insulter en face, lui dire que sa conduite envers le pape méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées; que dans peu son royaume seroit en interdit, et

lui-même frappé d'excommunication. Phi-
Le roi le chasse. lippe indigné de cette insolence menace, chasse l'évêque de sa présence. Celui-ci se déchaînant en injures contre lui, on présenta un mémoire qui le peignoit comme un séditieux et un rebelle. Vingt-quatre témoins entendus juridiquement, attestèrent presque tous la vérité de ces accusations (1). Philippe le Bel obtint avec beaucoup de difficulté qu'il fût mis sous la garde de l'église.

Emportemens de Boniface VIII. Alors Boniface devient furieux. Il lance une foule de bulles; il déclare dans l'une que les princes séculiers n'ont aucun pouvoir sur les ecclésiastiques; il renouvelle dans l'autre la défense de payer ni décimes ni subsides, sans la permission de Rome; il dit dans une troisième que Dieu l'a établi sur les rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter; que le roi est sou-

(1) Des instructions dressées par ordre du roi pour la cour de Rome, portent que plusieurs de ces témoins, *gens graves et dignes de foi*, accusoient ce prélat d'avoir tenu des discours scandaleux et hérétiques; d'avoir dit, par exemple, Que *le sacrement de Pénitence étoit une invention humaine; que la fornication, même dans les personnes élevées aux ordres, n'étoit pas un péché; que le pape Boniface étoit un diable incarné, qui contre Dieu, vérité et justice, avoit canonisé S. Louis qui étoit dans les enfers.* Ces accusations, il faut l'avouer, paroissent aussi absurdes que celles dont on chargea depuis les Templiers et Boniface lui-même.

mis au pape, et que penser autrement, c'est être fou, insensé, infidèle. Le roi ne doutoit pas plus que les autres qu'il ne fût soumis au pape quant au spirituel. Boniface prétendoit autre chose.

Il agit en maître de la France.

Il ajoute, après avoir reproché à Philippe sa tyrannie, qu'il mande à Rome le clergé de France pour délibérer sur la réforme de l'état, et que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un pour entendre, dit-il, *le jugement de Dieu et le nôtre.* Afin de ne laisser aucun doute sur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, somma le roi de reconnoître qu'il tenoit du pape la *souveraineté temporelle de son royaume*, et cela sous peine d'excommunication. Une dernière bulle ordonnoit aux prélats et aux docteurs François de se trouver à Rome le premier novembre pour un concile.

Fermeté de Philippe.

Le moindre de ces coups eût détrôné un Louis le Débonnaire. Philippe le Bel y opposa une fermeté inébranlable. Il dit à ses enfans, en présence de la cour, qu'il les déshériteroit s'ils étoient jamais assez lâches, ou pour avouer qu'ils tenoient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnoître au-dessus d'eux dans les choses temporelles, une autre puissance que celle de la divinité. Il refusa audience à un légat, comme le pape l'avoit refusée à un de ses ambassadeurs;

Il brave le pape.

il fit même brûler publiquement une des bulles sans égard pour la dignité de Boniface. On voit encore une lettre injurieuse où il s'exprime en ces termes : *Philippe, par la grâce de Dieu, roi des François, à Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut. Que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel*, etc. Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui soumettoient la multitude aux injustices manifestes de la cour romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de l'église pouvoient faire oublier la qualité de sujets, tout l'engageoit à prendre de sages mesures contre les attentats du pontife.

1302. Etats généraux, où se trouve le tiers-état.

Dans cette vue, il assembla les états généraux du royaume, où se trouvèrent les députés des villes, communautés, chapitres, universités, et les supérieurs des religieux. C'est la première fois que le tiers-état, ou les communes, paroît avoir été convoqué. Les trois ordres donnèrent séparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne; la noblesse et les communes, de la manière la plus décisive et la plus forte; le clergé en biaisant d'abord, en tâchant d'excuser le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'église. Il demanda même au roi la liberté de se rendre aux ordres de Boniface.

Conduite du Clergé.

Le roi et les barons protestèrent qu'ils ne le souffriroient point. La défense de sortir du royaume et d'en faire sortir de l'argent sans une permission expresse, fut renouvelée avec plus de rigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques et quelques abbés ne laissèrent pas d'aller à Rome, craignant plus de désobéir au pape qu'au souverain.

Actes d'adhésion équivoques.

On avoit demandé partout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs évêques y avoient mis cette clause, *sauf la fidélité qui est due à l'église romaine et au pape.* L'acte des Jacobins de Paris porte : *Sauf l'obéissance particulière de leur ordre pour l'église romaine, et la vérité de la foi Catholique.* Comme s'il avoit été question de foi. Les Jacobins de Montpellier furent chassés, parce que le prieur leur défendit de donner aucune déclaration, ni publique ni particulière.

Bulle qui assujettit les rois.

Quoique Boniface attendît un plus grand nombre d'évêques François, il tint son concile. On regarde comme l'ouvrage de cette assemblée, la bulle célèbre *Unam Sanctam*, par laquelle il définit et prononce, « qu'il y a » dans l'église deux glaives, le spirituel et » le temporel, tous les deux sous la puis- » sance ecclésiastique ; que le premier doit » être employé par l'église même, le second » par les rois et les guerriers pour le service » de l'église, suivant l'ordre ou la permission

» du pontife; que l'autorité temporelle est soumise à la puissance spirituelle qui l'institue, » qui la juge, et qui seule a le privilége de » n'être jugée que de Dieu; que l'on ne » peut avoir d'autre croyance sur ce point, » sans tomber dans l'hérésie des Manichéens ». Cette étrange décision n'avoit pour fondement qu'une simple allégorie. Les deux épées des apôtres dont il est parlé dans l'évangile, étoient les deux glaives qui assuroient la toute-puissance aux pontifes romains !

Nogaret accuse le pape.

L'animosité augmentoit de part et d'autre. Philippe convoqua de nouveau les seigneurs et les évêques. Dans ce parlement où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier et avocat-général, accuse le pape d'imposture, de simonie, d'hérésie, et conclut à le faire déposer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propositions révoltantes. Le roi y répond d'une manière aussi ferme que respectueuse. Boniface le déclare excommunié, et par un excès inoui, enjoint à son confesseur de venir rendre compte de la conduite du monarque.

Le roi excommunié

Boniface dispose de la couronne.

Il ne restoit plus qu'à disposer de la couronne. Le pape l'offrit au Roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il avoit traité jusqu'alors en rebelle et en usurpateur, mais qu'il traita en grand roi dès qu'il le jugea propre à

servir

servir sa passion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife ; tous les ordres de l'état renouvellent leurs protestations de fidélité ; Philippe appelle au futur concile et au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui. Appel peu nécessaire sans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avoit pour le saint siége.

Nogaret reçut ordre de signifier cet acte, et de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'étoit retiré à Anagnie, où il fulminoit de nouvelles bulles. Résolu de l'enlever selon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des trésors immenses accumulés par le pontife, se rendit maître de sa personne, et le somma de convoquer un concile général pour y entendre son arrêt. *Je me consolerai aisément*, dit le fier Boniface, *d'être condamné par des Patarins* (on donnoit ce nom aux hérétiques Albigeois) : *voilà ma tête, je mourrai sur le trône où Dieu m'a placé.* Les habitans d'Anagnie le délivrèrent ; il se réfugia à Rome, la vengeance dans le cœur : il y mourut d'une fièvre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil, l'ambition et l'avarice peuvent causer dans une place éminente.

1303. Il est arrêté.

Sa mort.

C'est à lui qu'on doit l'institution du jubilé. Il donna une indulgence plénière à ceux qui visiteroient les églises de Rome pendant

Institution du Jubilé.

l'année 1300. Une infinité de pélerins y accoururent, et Rome s'enrichit. L'indulgence devoit avoir lieu tous les cent ans. Elle fut avancée de cinquante ans par Clément VI en 1350. En 1383, Urbain VI l'avança encore; enfin Paul II fixa le terme du jubilé à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion paroissoit avantageuse au saint siége.

Excès de part et d'autre dans la querelle avec le pape.

Il est certain que Philippe le Bel, dans ses démêlés avec Rome, passa quelquefois les bornes de la modération et de la décence. Mais son caractère violent et fier, les mœurs du temps, et surtout les emportemens du pape, sembloient rendre impraticables les conseils de sagesse. Jamais on ne vit mieux combien la puissance ecclésiastique se nuisoit à elle-même, en insultant les puissances du monde. Boniface avoit déchargé son courroux sur les Colonne, les plus illustres seigneurs romains; il avoit publié contr'eux une croisade, les avoit forcé de chercher un asile en France. Sciarra Colonne marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un soufflet; et l'auroit tué si le chevalier françois ne l'eût retenu.

Révolte des Flamands.

Durant ces funestes démêlés, la Flandre devint un théâtre de carnage. Le roi l'avoit réunie à la couronne, et s'y étoit montré moins en conquérant qu'en père. Malheureusement il y laissa pour commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il

falloit gagner l'affection. C'étoit Jacques de Chatillon, comte de Saint-Paul, seigneur sans expérience, qui, par des impôts et des rigueurs tyranniques, poussa les Flamands à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre le Roi, simple tisserand de Bruges, se mit à la tête des factieux; la révolution fut son ouvrage. On vit les François massacrés dans presque toutes les villes de la Flandre.

Bataille de Courtrai en 1302.

Philippe le Bel envoya une armée sous les ordres du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'imprudence perdit les affaires. Plein de mépris pour les rebelles qu'il regardoit comme une vile canaille, il voulut les attaquer dans un poste trop avantageux. Il insulta même de paroles le connétable de Nesse opposé à son avis. *Vous verrez que je ne suis pas un traître*, répliqua le connétable; *je vous menerai si avant que vous n'en reviendrez jamais.* Le comte et lui, les plus grands Seigneurs, vingt mille François perdirent la vie dans cette fameuse bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés servirent de monument à la victoire des Flamands; terrible preuve du courage qu'inspire le désespoir à des peuples opprimés.

Nouvelles hostilités.

Le roi marcha en personne pour tirer vengeance de cette défaite. Des impôts extraordinaires, portés jusqu'au cinquième des biens de chaque particulier, et l'augmentation

énorme du prix des monnoies, l'avoient mis en état de lever une armée nombreuse en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produisirent aucun effet. Il revint sans gloire ou plutôt avec la honte de n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne suivante (1304) fut plus honorable. Enveloppé dans une action, il se battit avec une valeur extraordinaire. Mais les Flamands revenoient toujours à la charge. *Ne finirons-nous jamais*, dit-il un jour? *Je crois qu'il pleut des Flamands.*

1304. Fin de la guerre.

On traita enfin. Le fils aîné du comte de Flandre fut rétabli dans ses états, à condition d'en faire hommage à la couronne; et Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies et Béthune. La paix étoit déjà conclue avec le roi d'Angleterre, à qui l'on restitua la Guienne pour en jouir à titre de vassal comme auparavant. Ainsi, après bien des combats inutiles, les choses rentrèrent dans leur état naturel.

Parlement sédentaire à Paris.

Au milieu de ces troubles, Philippe s'occupoit à réformer les abus. Le principal moyen qu'il employa, fut de rendre le parlement sédentaire à Paris. Ce tribunal illustre, jusqu'alors *ambulatoire* et suivant la cour, se tint à Paris deux fois l'année, et les séances duroient deux mois. Le roi en nommoit chaque fois les membres, rarement les mêmes. Les seuls pairs y entroient à vie. On n'y ad-

mettoit aucun laïque qui ne fût chevalier ou gentilhomme; si l'on y appeloit les gens de lois, c'étoit seulement pour les consulter. Insensiblement ils y eurent voix délibérative, siégèrent avec la noblesse. S. Louis avoit fort accrédité le code de Justinien, trouvé récemment en Italie. Les lois Romaines ayant été introduites dans le royaume, et la jurisprudence étant devenue une étude, ils se rendirent enfin maîtres des affaires par leur application et leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne respiroient que les combats et les plaisirs, se dégoûtèrent bientôt d'une profession également pénible et sérieuse. Ils se retirerent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel sous Philippe le Long. Les *légistes* y restèrent seuls; la robe acquit une considération légitime; et l'on commença à distinguer deux sortes de noblesse, celle d'épée et celle de robe. Ceux qui méprisent la dernière, ne connoissent pas sans doute ce qu'est la justice dans un état.

Comment les gens de lois y entrèrent.

L'université auroit eu besoin aussi de quelque réforme. Le prévôt de Paris, magistrat fort considérable, ayant fait arrêter et pendre un écolier digne de mort, elle cria qu'on violoit ses privilèges et ferma toutes ses écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official; tous les curés allèrent processionnellement jeter des pierres à sa porte et l'ac-

Affaire de l'université.

cabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'université, d'aller même chercher son pardon à Rome ; et le roi, loin de réprimer un abus si contraire à l'ordre public, contribua au triomphe des docteurs. Etoit-ce crainte ou politique ? l'un et l'autre paroît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des espèces de monstruosités.

Le roi absous des censures.

Les préjugés avoient encore tant de force, que Philippe ne pouvoit se croire hors de péril tant que subsisteroient les anathèmes et les ordonnances de Boniface. Benoît XI, aussi pacifique que l'autre étoit fougueux, l'avoit déjà de son propre mouvement absous des censures *au cas qu'il les eût encourues* ; expression remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui vouloit une satisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, gascon souple et ambitieux, après lui avoir fait promettre par serment, s'il faut en croire la plupart des historiens, de lui accorder ce qu'il souhaitoit. Le nouveau pape, connu sous le nom de Clément V (qui transféra le saint siége à Avignon en 1309), fut très-fidèle à son traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface et son partisan zélé contre la France, il déclara néanmoins que ses bulles ne devoient porter aucun préjudice au roi ni au royaume ;

1305. Clément V dévoué au roi.

il révoqua celle qui défendoit aux ecclésiastiques de contribuer sans la permission de Rome ; il annulla celle qui établissoit la souveraineté absolue des papes ; il accorda au roi pour cinq ans le dixième des revenus du clergé, et consentit enfin, non sans peine, qu'on fît le procès à la mémoire de Boniface VIII.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accusations les plus atroces en tout genre contre lui ; un concile général devoit le juger à Vienne en Dauphiné ; Philippe poursuivoit avec chaleur une vengeance indigne, odieuse, mais on lui persuada de mettre fin au scandale et de se désister de ses poursuites. Comme l'accusation d'hérésie paroissoit la plus flétrissante pour la papauté, le concile de Vienne, en 1312, déchargea sur ce point la mémoire du pontife mort, et ne prononça rien sur le reste.

Altération des monnoies.

Tandis que Clément V se montroit si bien disposé en faveur du roi, toute la France éclatoit en murmures au sujet d'un abus criant qu'on voyoit augmenter de jour en jour. Philippe, pour remédier à l'épuisement de ses finances, avoit eu souvent recours au moyen le plus dangereux, à l'altération des monnoies. Les espèces en 1303 étoient déjà haussées d'un tiers au-dessus de leur valeur ; elles le furent de deux tiers en 1306, en sorte qu'un denier de S. Louis valoit trois deniers d'alors. Les nouvelles monnoies fu-

rent généralement décriées. Chacun vouloit être payé en monnoie forte; personne ne vouloit payer qu'en monnoie foible. Les plaintes se changèrent en séditions. Le petit peuple se souleva avec fureur, jusqu'à perdre le respect pour la majesté royale. On fut plusieurs fois obligé de promettre une prompte réforme, qu'on n'exécuta jamais fidèlement (1). Triste effet des croisades qui avoient englouti l'argent du royaume, et de la mauvaise administration qui faisoit empirer le mal au lieu de le guérir. Les mécontens ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux-monnoyeur*.

Expulsion des Juifs.

Il est à croire que ce besoin d'argent contribua plus que toute autre raison à l'expulsion des Juifs, toujours ridiculement accusés de profaner des hosties et de crucifier des enfans, mais certainement coupables de grosses usures, et devenus l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confisqua tous leurs biens.

Affaire des Templiers.

Les procès des Templiers mit le comble à la célébrité de ce règne. Jamais événement ne fournit plus de matière aux doutes et aux

(1) Cet abus étoit si énorme, que le clergé offrit en 1303 de payer le dixième de ses revenus, pour que le roi s'obligeât pour lui et pour ses successeurs à ne plus affoiblir les espèces. L'offre fut rejetée.

conjectures. La passion y eut trop de part pour ne pas obscurcir la vérité. Cet ordre militaire, établi à Jérusalem en 1128 par des gentilshommes françois, s'étoit prodigieusement accru. De grands priviléges, d'immenses richesses, la licence des armes, l'orgueil de la naissance, y avoient introduit des abus, augmentés sans doute par l'ignorance et la superstition qui régnoient alors. On ne peut douter que les Templiers ne se fussent attiré la haine des grands, du clergé et du peuple, en perdant la modestie de leur état, et en se livrant aux vices du siècle.

Le roi et le pape s'unissent contre cet ordre.

Philippe le Bel, de concert avec Clément V, avoit projeté leur ruine totale, soit qu'une haine particulière l'animât contre eux, comme on a lieu de le penser, soit qu'il ajoutât foi aux accusations de leurs ennemis. On les accusoit de faire renier Jesus-Christ à leurs novices, d'adorer une idole hideuse, de s'abandonner entre eux aux débauches les plus abominables, de tuer et de rôtir les enfans de leurs confrères s'ils en avoient eu par le concubinage, etc.; crimes qu'on supposoit généralement établis dans l'ordre, et que la plupart des gens sensés regardent comme des chimères.

1307. Commencement du procès.

Tout-à-coup les Templiers sont arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du Temple et s'y loge. Il nomme un Jacobin inquisiteur, pour les interroger en pré-

sence de plusieurs témoins. Le plus grand nombre, et même les grands officiers de l'ordre avouent en tout ou en partie les crimes dont ils sont accusés. Mêmes interrogatoires, mêmes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que presque tous s'étoient rétractés, soutenant qu'on leur avoit arraché par les tortures un aveu aussi contraire à la vérité qu'à la vraisemblance. Les juges embarrassés de cet incident tinrent conseil, et décidèrent qu'il falloit traiter de *relaps* ceux qui se rétracteroient. Un relaps, selon les règles de l'inquisition, ne pouvoit échapper au supplice. Cinquante-neuf furent livrés au bras séculier, et brûlés à petit feu. Il n'y en eut pas un seul qui n'invoquât Dieu dans les flammes; pas un qui voulût profiter de l'amnistie qu'on leur offroit s'ils renonçoient à leurs rétractations. Tous protestèrent jusqu'au bout qu'ils ne s'étoient rétractés que par devoir, et qu'ils n'avoient faussement avoué que par foiblesse. Ce courage avoit quelque chose d'héroïque; le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

Templiers brûlés à petit feu.

On vouloit abolir l'ordre, et le pape s'en étoit réservé le soin. Il nomma pour y procéder huit commissaires, devant lesquels comparut le Grand-Maître, Jacques de Molai, chargé de chaînes comme un scélérat. Molai déclara qu'il étoit prêt à défendre l'innocence de son ordre, mais que ne sachant

Nouvelles procédures aussi étranges.

ni lire ni écrire, et n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandoit qu'il lui fût du moins permis de prendre un conseil. On lui répondit qu'en matière d'hérésie on n'accordoit aux accusés ni conseil ni avocat, et qu'il devoit se souvenir de sa propre déposition. La lecture en fut faite sur le champ. Frappé de surprise, il fit le signe de la croix, se récria contre les cardinaux qui avoient souscrit l'interrogatoire, les traita d'imposteurs, et protesta qu'on avoit mal pris le sens de ses réponses. Soixante et quatorze Templiers amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre. A les en croire, on avoit employé et les promesses et les menaces pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputoit; on l'avoit extorqué par la plus violente question à ceux qui ne s'étoient pas laissé séduire; d'ailleurs le témoignage de tant d'hommes morts dans les supplices pour soutenir la vérité, valoit bien celui des lâches qui l'avoient trahie.

Toutes ces raisons touchèrent foiblement. Les informations continuèrent; deux cents trente et un témoins furent entendus, dont il ne reste qu'une seule déposition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de presque tous les évêques, et les docteurs du concile de Vienne, qui demandoient qu'on entendît les défenses des grands officiers, prononça la sentence de suppres-

1312. L'ordre des Templiers est aboli.

sion de l'ordre du Temple. « Quoique nous » n'ayons pas pu, dit-il, prononcer selon » les formes du droit, nous le supprimons » par provision et par l'autorité apostoli- » que, nous réservant et à la sainte église » Romaine la disposition des personnes et » des biens des Templiers ». Ces biens furent donnés aux Hospitaliers qui venoient de conquérir l'île de Rhodes, plus connus aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malte. Plusieurs modernes soupçonnent Philippe le Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenses du procès, que les deux tiers de l'argent comptant et des meubles.

Supplice du Grand-Maître.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, se proposoit seulement de les condamner à une prison perpétuelle, pourvu qu'ils avouassent publiquement leurs crimes; car il importoit de convaincre les peuples de la justice d'une procédure si étrange. On dresse un échafaud à Paris; on y fait monter les grands officiers; le bourreau prépare devant eux un bûcher, sans doute pour les rendre plus flexibles, on lit leurs premiers aveux et leur sentence. Le Grand-Maître sommé de renouveler sa confession jure qu'elle est fausse, que son ordre est saint et innocent; que s'il l'a indignement accusé à la sollicitation du roi et du pape, il mérite la mort par ce seul crime, et qu'il voudroit

l'expier par les plus affreux supplices. Le commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, tient à peu près le même langage. Les légats, consternés et couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un et l'autre sont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avoient dit sur l'échafaud. On raconte que le Grand-Maître sur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparoître dans quarante jours au tribunal de Dieu, et Philippe le Bel dans un an ; prédiction fabriquée sans doute après l'événement.

Réflexions sur l'affaire des Templiers

L'abolition des Templiers, selon M. le président Hénault, *est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit qu'on les ait inventés.* Il y avoit assurément de fortes raisons de détruire un ordre devenu inutile à l'église, à charge au public, dangereux par sa puissance et ses scandales. Plus la chose paroît juste en soi, plus la manière est étonnante. Daniel et plusieurs autres historiens ne forment aucun doute sur les accusations intentées contre ces chevaliers. Mais de nos jours, on ne peut les croire si certaines. On voudroit que des imputations absurdes au premier coup d'œil fussent constatées par des témoignages évidens, qu'on en eût trouvé la preuve dans les statuts de l'ordre, que l'on pût apprécier les dépositions sans nombre dont il ne reste plus

de vestiges, et que la constance d'une multitude de Templiers au milieu des flammes fût moins capable d'affoiblir l'impression des premiers aveux. Cet ordre pouvoit, comme quelques auteurs l'assurent, avoir offensé le gouvernement, et Philippe le Bel étoit implacable.

Impôts accablans.

Le roi, au concile de Vienne, montra beaucoup de zèle pour la guerre sainte. On ordonna la levée d'une décime pendant six ans; mais l'argent fut employé à toute autre chose. Peut-être ces projets de croisade ne furent qu'un prétexte pour en amasser. Le poids des impôts faisoit gémir et crier les peuples. De tant de subsides accablans, il n'en entroit pas, assuroit-on, la dixième partie dans le trésor. On ne pouvoit s'imaginer que le roi fût pauvre, tandis que ses ministres étaloient un luxe fastueux. Philippe, menacé d'un soulèvement général, trouva au sein de sa famille des chagrins encore plus cuisans. Les femmes de ses trois fils furent accusées, et deux convaincues d'adultère. Une telle infâmie, jointe aux inquiétudes qu'il avoit d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un repentir tardif de ses fautes, il donna à Louis son successeur de fort bons avis, qui ne valoient pas de bons exemples. Il régla que les apanages des enfans de France reviendroient à la couronne au défaut d'héritiers mâles. C'étoit une précaution utile

Chagrin de Philippe le Bel.

Loi sur les apanages.

pour empêcher qu'ils ne passassent à des étrangers par un mariage. Ce roi mourut âgé de quarante-six ans, avec la gloire d'avoir soutenu vigoureusement ses droits, et le regret d'avoir rendu malheureux ses peuples. 1314. Mort du roi.

Sous le règne de Philippe le Bel, prince violent, injuste, mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès, et si les moyens qui la relevèrent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produisirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les observations de M. l'abbé de Mably sur l'histoire de France, le système de ce prince développé d'une manière fort vraisemblable. Bornons-nous à quelques remarques essentielles. Accroissement de l'autorité royale.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *Conseillers rapporteurs*, pour instruire et rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges, parce que leur opinion prévaloit, et ayant bientôt acquis l'ascendant que donne la supériorité de lumières, établirent de nouvelles idées plus avantageuses à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avoit renversés. En butte au mépris des seigneurs, et intéressés à gagner la confiance et les bonnes grâces du prince, ils saisirent toutes les occasions d'exalter les droits de celui-ci, et de rabattre les prétentions des Conduite et principe des gens de robe.

autres ; si cependant on pouvoit regarder alors comme de simples prétentions, ce que le régime féodal avoit cimenté depuis quelques siècles. Ils puisèrent dans la Bible et dans le Code de Justinien les expressions les plus fortes sur l'autorité royale ; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des François, des peuples sortis de la Germanie ; mais en exagérant le pouvoir de la couronne, ils accréditèrent les vraies maximes qui en sont l'appui. Il falloit que les rois devinssent plus puissans pour que la nation fût mieux gouvernée. Philippe défendit absolument le duel en matière civile. Ainsi la nouvelle jurisprudence s'affermit, l'étude fut nécessaire à l'administration de la justice, autrefois sans règle. Les gens de robe se rendirent de plus en plus respectables. Nous aurons souvent lieu de remarquer les services que la monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, et par conséquent leur esprit particulier, d'où naissent, au gré des circonstances, les prétentions et les disputes, et même quelquefois les troubles. Mais quand l'esprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

Observations sur les états généraux.

On ne conçoit pas aisément qu'un prince ambitieux, tel que Philippe le Bel, ait pu convoquer les états de la nation, et y faire entrer les communes à l'exemple d'Edouard I roi d'An-

gleterre. Cette assemblée pouvoit devenir redoutable au souverain, si les trois ordres conspiroient à limiter sa puissance. Mais divisés entre eux par la discorde et par des intérêts particuliers, un intérêt commun devoit les unir en sa faveur contre les entreprises de Boniface. Il importoit à Philippe que la nation reconnût son indépendance. La tyrannie, les exactions de la cour de Rome y préparoient depuis long-temps les esprits; et la confiance du roi ne pouvoit manquer de leur inspirer un zèle unanime. D'ailleurs il vouloit avoir de l'argent. Le fort des impositions tomboit sur la bourgeoisie : en joignant le tiers-état au clergé et à la noblesse, on se ménageoit le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignoit d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Pasquier l'observe fort bien : *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le consultant, court avec joie à ces diètes générales, et se rend plus hardi prometteur à ce qu'on lui demande.* C'est le même motif qui avoit ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

Lyon réuni à la couronne.

La ville de Lyon détachée du royaume depuis long-temps, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois de Bourgogne, ensuite à l'empire, étoit devenue une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoie,

en possession de ce grand siége, refusa de prêter au roi le serment de fidélité, et souleva contre lui les habitans. La guerre décida la dispute. On laissa le titre de comte de Lyon à l'archevêque et au chapitre.

Droit d'amortissement.

S. Louis et son successeur avoient établi le droit d'*amortissement*, pour empêcher l'église ou les gens de main-morte de faire des acquisitions, sans dédommager les seigneurs des rachats, lods et ventes dont ils se trouveroient privés. Malgré les cris du clergé et des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenoit que trop combien il étoit essentiel de mettre une digue au torrent qui engloutissoit les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'Esprit des lois, « en Castille, » où il n'y a point de droit pareil, le clergé » a tout envahi; en Aragon, où il y a quel» que droit d'amortissement, il a acquis » moins; en France, où ce droit et celui de » l'indemnité sont établis, il a moins acquis » encore; et l'on peut dire que la prospérité » de cet état est due en partie à l'exercice » de ces deux droits ». (*L. XXV, c.* 5.) L'exemple du royaume de Naples est surtout frappant, puisque, suivant l'estimation commune, l'église y possède quatre cinquièmes des biens. (*V. Giannone, L. XL, c.* 6.)

Mystères joués sur le théâtre.

L'usage de jouer les mystères sur le théâtre commençoit à s'établir. Dans une fête qui fut donnée lorsque Philippe arma cheva-

liers ses enfans, « là vit-on Dieu, dit une » ancienne chronique, manger des pom- » mes, rire avec la mère, dire des patenô- » tres avec ses apôtres, susciter et jugier les » morts : là furent entendus les bienheureux » chanter en paradis dans la compagnie » d'environ quatre-vingt-dix anges, et les » damnés pleurer dans un enfer noir et puant, » au milieu de plus de cent diables qui rioient » de leur infortune.... là fut vu un maître » renard, d'abord simple clerc, qui chante » une épître, ensuite évêque, puis archevê- » que, enfin pape, toujours mangeant pous- » sins et poules, etc ». Ces spectacles in- décens et ridicules firent long-temps les déli- ces du François, assez simple pour s'en amu- ser dévotement.

Loi somptuaire; frugalité.

Une loi somptuaire, publiée en 1294, fixe la quantité de mets qu'on peut servir sur les tables; au souper, qui étoit alors le grand repas, deux mets et un potage au lard, au dîner un mets et un entremets; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'é- toient pas autrement servis. Charlemagne avoit vécu de la sorte. Nous lisons qu'en Angleterre, des moines portèrent leurs plain- tes à Henri II contre leur abbé qui les rédui- soit à dix plats. *On ne m'en sert que trois*, répondit-il; *malheur à votre abbé, s'il vous en accorde plus que la sobriété n'en permet*

à votre roi. La même loi fixoit le nombre des robes qu'on pouvoit se donner tous les ans, le prix qu'on pouvoit y mettre, et défendoit aux bourgeois les chars, les torches, les fourrures. Défenses inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Dépense du roi en habits.

Ceux qui aiment à comparer les anciennes dépenses avec celles d'aujourd'hui, et les différens prix des choses, doivent être curieux d'un compte de la maison du roi de 1202. On y voit que l'habillement complet d'un page coûtoit 107 sous, celui d'une dame du palais, 8 livres; celui des femmes de moindre rang, un tiers moins; et celui des chambrières, 58 sous; la robe d'écarlate qu'eut Philippe Auguste à Pâques, 26 livres et demie; une robe fourrée de vair qu'il eut à la Toussaint, 8 livres; ses tuniques, 25 sous chacune; la toile pour les chemises des plus hautes dames, un sou huit deniers l'aune, etc.

Ligue des Suisses.

La ligue des Suisses commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury et Underwalden secouèrent le joug de la maison d'Autriche; et l'amour de la liberté fit un peuple de héros.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN.

LOUIS, déjà roi de Navarre depuis la mort de sa mère héritière de ce royaume, monta sur le trône de son père avec de bonnes intentions, mais avec trop de foiblesse et de légéreté dans sa conduite. Le comte de Valois son oncle s'empara de cet esprit timide, et lui fit d'abord sacrifier un ministre respectable, qui avoit eu la plus grande autorité sous le dernier règne. C'étoit Enguerrand de Marigni, homme de qualité, surintendant des finances, à qui l'on imputoit faussement l'altération des monnoies et les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conseil où étoient les sommes que devoient avoir produites tant d'impôts et de décimes. Le comte de Valois dit alors que Marigni en avoit eu l'administration, et qu'il devoit en rendre compte. Je suis prêt à le faire, répond le surintendant, lorsqu'on me l'ordonnera. Que ce soit donc maintenant, réplique le comte. Marigni, sans se troubler, ajoute : *Je vous en ai remis une grande partie, Monsieur; le reste a été employé à payer les charges de l'état.* Ce prince lui donne un démenti. Le ministre, oubliant tous les égards, lui en donne un

1314. Royaumes de France et de Navarre réunis.

Enguerrand de Marigni.

autre. Déjà le comte de Valois avoit mis l'épée à la main. On les sépara. Après une scène pareille, il fut aisé de persuader à Louis Hutin qu'il falloit immoler au peuple la seule victime qui pût l'appaiser.

Procès de Marigni.

Marigni ayant été arrêté, personne ne se présenta pour déposer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On poursuivit le procès sur des accusations vagues auxquelles il pouvoit opposer de bonnes réponses. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis par un sentiment d'équité vouloit qu'on l'écoutât; Valois se roidit par un excès de vengeance.

Il est accusé de magie.

Une nouvelle batterie fut employée contre le surintendant. Quelques témoins déposèrent que sa femme et sa sœur avoient eu recours à la magie pour le délivrer; qu'elles avoient *envouté* le roi et le comte. Cette opération consistoit à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles, des figures de cire qui représentoient les personnes qu'on vouloit faire périr. On croyoit que le sortilége agissoit infailliblement sur ces personnes. Une extravagance si ridicule étoit alors et a été fort long-temps une affaire des plus sérieuses. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accusé. Sans aucune forme judiciaire, il fut condamné au gibet comme atteint et convaincu de tous les crimes qui lui étoient imputés

sans preuves. Les images de cire avoient décidé le roi à permettre l'injustice.

Cette sentence fut exécutée. Marigni protesta jusqu'à la mort de son innocence. On vit le peuple aussi ému de pitié qu'il avoit paru transporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt son repentir; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiment du ciel, et fit distribuer des aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre: *Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigni et pour monseigneur Charles de Valois.* Presque tous les historiens justifient cet illustre malheureux, exemple mémorable de l'injustice des cours, du danger des grandes places, et de l'instabilité des choses humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un temps d'orages, et sous un roi qui ne ménageoit point les peuples. C'est par le conseil de deux Florentins que Philippe le Bel avoit altéré les monnoies. Ils en avoient profité sans doute, et l'innocent fut puni.

Supplice de Marigni.

Son innocence.

Les Flamands s'étant révoltés, le besoin d'argent pour la guerre, et la crainte de soulever les peuples par de nouvelles impositions, firent imaginer un expédient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouissoient depuis long-temps de la franchise; mais les habitans des campagnes étoient toujours serfs. On leur offrit l'affran-

1315. Affranchissement général.

chissement, à condition de payer une certaine somme. La plupart préféroient l'argent à la liberté; car on s'accoutume à tout, même à l'esclavage. On les força d'acheter un bien dont ils ne connoissoient pas le prix. Louis Hutin, *voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondît au nom*, déclara que tout ce qui avoit rapport à la servitude lui répugnoit; qu'il entendoit que tout fût amené à la franchise, et que ses sujets cessassent d'être inquiétés sur les droits de main-morte ou de *formariage* (1). Le pape Alexandre III avoit déjà décidé dans un concile en 1167 que les chrétiens devoient être exempts de servitude. Ainsi la nation recouvra le plus précieux des biens; et si les grands vassaux avoient tous imité l'exemple du roi, on ne verroit pas encore dans quelques provinces, surtout en Bourgogne, des restes d'une servitude indigne de l'humanité.

Réflexions sur l'affranchissement.

Dans l'édit pour l'affranchissement, on lit ces paroles : *Comme selon le droit de nature chacun doit naître franc.* Pourquoi donc faire acheter à des hommes un droit que leur donne la nature? c'est la réflexion de M. l'abbé de Mably. Il ajoute que dans un gouvernement où l'on ne connoît aucune égalité, la servitude pourroit peut-être pro-

(1) On appeloit ainsi le mariage fait hors de la terre du Seigneur sans sa permission.

duire

duire un bien, et corriger quelques inconvéniens des lois. « Je demande, dit-il, quel » grand présent c'est pour les hommes que » la liberté, dans un pays où le gouvernement n'a pas pourvu à la subsistance de » chaque citoyen, et permet à un luxe scandaleux de sacrifier des millions d'hommes » à ses frivoles besoins » etc. (*Observ. tom. II, p.* 405). Ce paradoxe, je l'avoue avec peine, ne peut guère se réfuter qu'en accusant les mœurs et les coutumes, et reconnoissant l'imperfection des lois, et en prouvant (ce qui ne seroit pas difficile) que les maux dont le peuple se plaint souvent, n'égalent point ceux qu'entraîna toujours l'esclavage. La sagesse des gouvernemens lui annonce un sort plus doux. Ce doit être le bien commun de la société.

Les Juifs rappelés.

Les sommes que Louis retira de l'affranchissement général ne suffisant point, il rappela les Juifs pour douze ans, et les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuse nation s'empressoit toujours à rentrer en France, où elle savoit se dédommager des outrages dont on l'accabloit.

Bonnes lois.

Quoique l'expédition de Flandre n'eût pas réussi, les rebelles se soumirent. Le roi, à son retour, s'occupa du soin de réprimer les vexations de ses officiers. Il aimoit le bien public. On ne peut trop louer ces lettres par lesquelles il défend, suivant une constitution

de l'empereur Frédéric, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, et de tout ce qui sert à l'agriculture. Les monnoies furent remises sur l'ancien pied. Mais la réforme ne se fit guère qu'en apparence.

1316. Mort de Louis Hutin.

Une maladie violente emporta ce prince, la seconde année de son règne. Il n'avoit point d'enfans mâles; la reine, Clémence de Hongrie, étoit grosse quand il mourut, et accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, qui ne vécut que huit jours. Avant ses couches, Philippe comte de Poitiers, frère de Louis Hutin, fut déclaré par les douze pairs régent du royaume, si elle accouchoit d'un prince, et roi si elle accouchoit d'une princesse. Jusqu'alors il n'y avoit point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais présenté.

Disputes sur la succession à la couronne.

Cependant dès que le trône parut vacant par la mort du jeune prince, il s'éleva de grandes contestations. Eudes, duc de Bourgogne, soutint que le droit naturel et le droit civil assuroient la succession à Jeanne, fille du feu roi et de Marguerite de Bourgogne, sa première femme. L'affaire fut agitée dans une assemblée nombreuse des trois ordres de l'état. On décida que la loi salique ne permettoit pas aux femmes de succéder à la couronne. Ce n'étoit point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume

avoit établi dès le commencement de la monarchie.

Il n'y eut aucun pape sous ce règne. Clément V, qui avoit transféré le saint siége à Avignon, tandis que les Guelphes et les Gibelins déchiroient toute l'Italie, et que Rome vouloit se gouverner par ses magistrats, étoit mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gascons voulant un pape de leur pays, les François et les Italiens s'y opposant. On les attira tous à Lyon sous divers prétextes, on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en sortiroient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. Enfin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs disputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euse, né à Cahors, archevêque d'Avignon, qui se nomma pape lui-même, s'il faut en croire Villani et quelques autres, le 13 Août 1316. Il fut célèbre sous le nom de Jean XXII. On connut bientôt son caractère par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, sous prétexte d'empêcher la simonie. Cette usurpation enrichit la cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, que son trésor, selon Villani, se trouva de dix-huit millions en espèces, outre sept millions en lingots et en vases précieux.

Règne entier sans pape.

Election de Jean XXII.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

1316. Le royaume tranquille.

CE règne tranquille et court offre peu de matière intéressante. Les mécontens furent calmés à force de grâces. Le duc de Bourgogne eut la fille aînée du roi avec le comté de Bourgogne, qui se trouva réuni au duché. Un interdit que le pape jeta sur la Flandre, rendit plus traitables les Flamans, toujours armés contre la couronne. On fit la paix, ou plutôt on crut la faire; car ce peuple séditieux ne respecta pas long-temps la foi des traités. Le roi devoit se livrer tout entier aux soins du gouvernement: peu s'en fallut qu'une entreprise absurde ne l'entraînât hors de l'Europe.

Projet de croisade.

Le germe des croisades subsistoit encore, parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raisonnables. Philippe résolut de porter la guerre en Palestine; et, ce qu'il y a de singulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les mahométans furent instruits de son dessein. La crainte d'une nouvelle invasion leur inspira, disent les historiens, la plus noire perfidie. Ils engagèrent les Juifs à empoisonner les puits et les fontaines du royaume. Ceux-ci formèrent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venoient d'éprouver la rage d'une foule de *pastoureaux*, vile canaille que le fana-

Complots des Juifs et des Lépreux.

tisme avoit rassemblée sous prétexte de délivrer la terre sainte. On ajoute que, n'osant exécuter eux-mêmes le projet, les Juifs corrompirent à force d'argent les lépreux répandus de toutes parts, leur persuadant que ceux qui ne mourroient pas du poison, prendroient la lèpre, et qu'ainsi ils rentreroient eux-mêmes dans le commerce de la société. Cette conjuration ayant été découverte, les coupables furent condamnés au feu.

Il y eut, dit-on, cent soixante Juifs de brûlés à Chinon, dans une grande fosse où le feu étoit allumé : plusieurs s'y précipitèrent, *riant et chantant comme s'ils alloient à des nôces;* et quelques femmes, avec leurs enfans, de peur qu'on ne les fît baptiser. Toutes les histoires fournissent divers exemples de ces horreurs produites par la barbarie d'un côté, et par le désespoir de l'autre.

Exécution horrible.

On confisqua les biens des *ladreries*, de ces hôpitaux de lépreux fondés depuis les croisades, et dont les richesses méritoient l'attention du gouvernement. Le crime qu'on imputa et aux Juifs et aux Lépreux, n'est point vraisemblable. Peut-être ne cherchoit-on qu'un prétexte pour les dépouiller.

Ladreries confisquées.

1319. Evêques exclus du parlement.

Depuis que Philippe le Bel avoit rendu le parlement sédentaire à Paris, les prélats y avoient conservé la préséance, malgré un arrêt de 1287 contre leurs prétentions. Phi-

lippe le Long les exclut enfin du parlement, pour ne point les distraire, dit-il, *du gouvernement de leurs spiritualités*. Dès-lors la juridiction ecclésiastique, qui s'étendoit presque à tout, commence à rentrer dans ses limites. La fausse et dangereuse maxime, que les clercs ne sont point soumis aux tribunaux séculiers, n'arrête plus le cours naturel de la justice, ou du moins cesse d'en imposer aux magistrats. Cette réforme ne se fit pas tout-à-coup : c'étoit un grand point de la commencer. Philippe en méditoit une autre, dont les siècles amèneront peut-être l'exécution entière. Il vouloit établir partout un même poids, une même mesure et une même monnoie. La mort le surprit avant qu'il pût y travailler. Il avoit fait des ordonnances très-sages ; une entr'autres de laquelle est tirée la maxime, *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives*. Plus les rois sont sujets à être trompés, plus il est de leur prudence de s'en rapporter à l'examen et à l'équité des juges.

Projet utile non exécuté.

1322. Mort du roi. Sages ordonnances.

Bourgeois désarmés ; droit de guerre aboli.

Philippe désarma les bourgeois, sous prétexte que la misère les engageoit quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fussent déposées dans un arsenal public, et qu'on ne les leur rendît que quand la guerre seroit commandée pour le service du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine

à la tête de la bourgeoisie, et dans chaque bailliage, un capitaine général à la tête des milices. « Ainsi, selon la remarque de M. » l'abbé de Mably, les forces qu'il redoutoit » dans les mains d'une noblesse encore in- » docile et remuante, devinrent ses propres » forces. Les seigneurs déjà accoutumés à » vivre en paix entr'eux, quand le roi avoit » des armées en campagne, regardèrent » enfin comme un fléau ce droit de guerre » dont leurs pères avoient été si jaloux, et » peu d'années après demandèrent eux- » mêmes à en être dépouillés ».

Fameuse dispute dans l'ordre de S. François.

La fameuse dispute qui s'éleva entre les cordeliers sur la propriété de leurs alimens, et sur la forme et la couleur de leurs habits, peut être citée parmi les folies humaines, dont l'histoire conserve le souvenir comme une leçon de sagesse. Il s'agissoit de savoir, si ce que mangeoit un cordelier lui appartenoit, ou au pape; s'il devoit porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu; si son habit devoit être blanc, noir ou gris, etc. Les Grecs mêmes n'avoient pas mis plus de chaleur dans les disputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (1); elle l'exposa au reproche

(1) Le pape Nicolas IV avoit décidé en 1288, que tous les biens, meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'usage, appartiennent en pro-

d'hérésie de la part de l'empereur Louis de Bavière, dont nous parlerons ailleurs; enfin elle fit brûler comme hérétiques, quelques-uns de ces religieux enthousiastes, opiniâtrément attachés à leurs chimères de perfection. En outrant l'évangile, ils étoient devenus fous, et ils attachoient la sainteté à leur démence.

Le latin nécessaire aux religieuses.

M. Hénault observe que depuis le douzième siècle, on obligeoit les religieuses d'apprendre la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire : cet usage, dit-il, dura jusqu'au quatorzième siècle *et n'auroit jamais dû finir.* Seroit-il donc si important que les religieuses étudiassent une langue savante et difficile, uniquement pour entendre le bréviaire? Et si l'usage actuel a beaucoup d'inconvéniens, ne seroit-il pas à souhaiter qu'on y remédiât d'une autre façon?

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL.

1322. Justice sévère.

PHILIPPE LE LONG n'ayant laissé aucun enfant mâle, Charles son frère lui succéda sans opposition. Il fit une recherche sévère des financiers, presque tous Italiens, car les François ignoroient encore cet art lucratif.

priété à S. Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'étoit une source de terribles argumens contre Jean XXII.

Leurs biens furent confisqués, et la Guette, receveur général des finances, mourut à la question sans avouer où étoient les trésors qu'on lui supposoit. On punit avec la même rigueur les gentilshommes qui dépouilloient les particuliers. Il falloit des exemples de justice, mais il falloit aussi une sagesse qu'on n'avoit point.

Guerre avec l'Angleterre.

La guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, au sujet d'un château en Guienne qu'Edouard II prétendoit lui appartenir. Ce roi dominé par ses favoris et ses mignons, se vit enlever plusieurs places. Isabelle sa femme, sœur de Charles le Bel, justement soupçonnée de galanterie, passa en France sous prétexte de faire la paix, et s'obstina contre les ordres de son mari, à y demeurer avec ses enfans. Spenser, favori d'Edouard, savoit que l'argent pouvoit tout et à la cour de Paris et à celle d'Avignon. L'argent des Anglois ne fut pas prodigué sans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles le Bel, qui consentit à congédier sa sœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle obtient du comte de Hainaut quelques secours, débarque en Angleterre, s'avance à la tête d'une armée, fait punir de mort les favoris, détrône son époux par l'autorité du parlement, voit couronner son fils, le fameux Edouard III, et finit par être confinée dans une espèce de prison. Le nouveau

1326. Edouard II détrôné par sa femme.

roi conclut un traité avec la France. On lui restitua les places conquises, à charge de payer cinquante mille livres sterling.

Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel.

Jean XXII renouveloit contre Louis de Bavière ce que d'autres papes avoient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia en 1325; et prétendant que le pape devoit confirmer les élections à l'empire, disposer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de la réunir à celle de France. Les démarches que fit Charles pour être élu roi des Romains, ne servirent qu'à lui causer du chagrin et de la honte. Les Allemands lui manquèrent de parole. Ce prince mourut en 1328. C'étoit le dernier des trois frères, successeur de Philippe le Bel. Ils disparurent tous trois dans un court espace de temps. Quelques-uns de ces auteurs qui lisent dans les secrets de la providence, ont dit que Dieu vengeoit sur eux Enguerrand de Marigni.

1328. Mort du roi.

Divorce du roi autorisé par le pape.

Au commencement de son règne, Charles répudia sa femme Blanche de Bourgogne, renfermée depuis long-temps pour des désordres publics. Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mère de Blanche avoit tenu Charles sur les fonts, ce qu'on regardoit comme un empêchement de mariage; et parce que les deux époux étoient parens au quatrième degré, empêchement

que Clément V avoit levé par une dispense. On supposa la dispense nulle, en ce que les empêchemens n'y étoient pas suffisamment exprimés. Les papes d'Avignon se plioient aux désirs des rois de France, et y trouvoient leur profit.

On remarque sous ce règne l'érection de la baronnie de Bourbon en duché-pairie. Les lettres du roi portent, *j'espère que les descendans du nouveau duc* (Louis, petit-fils de S. Louis), *contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* L'application de ces paroles à Henri IV est intéressante pour tous les François. Maison de Bourbon.

Une grande partie des provinces étoit soumise au gouvernement monarchique; mais il restoit encore quatre grands vassaux redoutables au monarque. Les ducs de Guienne, de Bourgogne, de Bretagne, et le comte de Flandre, ne le reconnoissoient que pour suzerain; et il falloit encore bien du temps pour les réduire à l'obéissance. C'est la source des malheurs de plusieurs règnes, jusqu'à la réunion de ces fiefs à la couronne. Quatre grands vassaux encore dangereux

PHILIPPE VI,

dit DE VALOIS.

1328. Prétentions d'Edouard III à la régence.

DES prétentions sur un grand royaume, soutenues avec autant de force que de poli-

tique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de sang, et de produire des événemens terribles qui rendent l'histoire plus intéressante par les malheurs de l'humanité. C'est ce que produisit en effet l'ambition d'Edouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable des entreprises les plus hardies, dont le règne de cinquante ans fut pour la France une source de désastres. Charles le Bel étoit mort sans enfans mâles, et la reine, qui étoit grosse, pouvoit ne point donner d'héritier de la couronne. Ainsi la régence étoit un pas vers la royauté. Edouard prétendoit y avoir droit comme fils d'Isabelle sœur du dernier monarque. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût que cousin-germain du même roi. Il avoit l'avantage de l'être du côté paternel; au lieu qu'Edouard étoit neveu par sa mère. L'Anglois soutint que sa mère ne pouvant succéder à la couronne, lui laissoit néanmoins un droit de proximité qui le rendoit, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la succession. On répondit qu'il ne pouvoit tirer de sa mère un droit qu'elle n'avoit point et qu'elle ne pouvoit avoir; qu'enfin la couronne appartenoit, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'étoit par les mâles.

Jugement de cette grande affaire.

Philippe de Valois succède à la couronne.

La reine accoucha d'une princesse; Philippe, déjà régent, fut proclamé et sacré roi

avec un appareil inoui. Il rendit généreusement à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, qui lui appartenoit selon les lois d'Espagne, où les filles succédoient au trône. Ainsi le comte d'Evreux, mari de cette princesse, fut roi de Navarre. Jeanne céda la Champagne et la Brie, qui lui appartenoient aussi.

Révolte en Flandre

Les Flamans s'étant révoltés contre leur prince, et l'ayant chassé de ses états, il vint implorer la protection du roi. On craignoit avec raison les guerres de Flandre toujours moins glorieuses que funestes, mais Philippe désiroit impatiemment de se signaler par quelque victoire. La plupart furent d'avis dans le conseil, ou de laisser les Flamans se détruire par leurs dissensions, ou de différer la guerre au printemps prochain. *Et vous, seigneur Connétable*, dit le roi à Gaucher de Chatillon, âgé de quatre-vingts ans, *que pensez-vous de ceci? croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus favorable?* Le vieux connétable, qui connoissoit les sentimens de son maître, répondit en deux mots : *Qui a bon cœur, a toujours le temps propre.* Sur le champ les ordres furent expédiés pour la campagne.

Trait du connétable de Chatillon.

Le roi dompte les Flamans.

Le général des Flamans étoit un petit marchand de poisson, dont l'audace intrépide se communiquoit à ces rebelles. Retranchés près de Cassel, ils avoient arboré un

étendard représentant un coq, avec ces mots, *quand ce coq chanté aura, le roi Cassel conquérera.* On les méprisoit trop pour se tenir sur ses gardes. Un jour après midi ils pénétrèrent dans le camp, où tout reposoit; peu s'en fallut qu'ils n'enlevassent Philippe; mais l'armée s'étant enfin rangée en bataille, ils furent défaits, et pour quelque temps domptés.

Edouard III rend hommage.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en souverain au roi d'Angleterre son vassal. Il l'envoya sommer de rendre hommage pour la Guienne et les autres fiefs relevans de la couronne. Edouard III répondit, si l'on en croit quelques auteurs, que *le fils d'un roi n'iroit point s'humilier devant le fils d'un comte.* Le roi lui fit dire que s'il persistoit dans son refus, ses terres seroient confisquées. L'Anglais n'étant pas encore en état de soutenir une guerre, fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique, et avec une fierté qui sembloit braver le monarque. On disputa sur la forme de l'hommage; il le fit en termes généraux, et retourna en Angleterre, bien résolu d'humilier Philippe à son tour, s'il en trouvoit l'occasion.

Le pape déposé.

Jean XXII soutenoit avec passion Frédéric duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Bavière. Ce différent occasionna des excès dont il n'y avoit point encore d'exemple.

L'empereur que le pape vouloit déposer, vint à bout de le faire déposer lui-même. Jean fut déclaré atteint et convaincu d'hérésie par ses écrits, de crime lèse-majesté contre l'empereur; dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilège ecclésiastique, et soumis à la puissance séculière pour être puni comme hérétique obstiné. L'accusation d'hérésie employée avec tant de succès contre les princes, retomboit scandaleusement sur un pape; et si Jean fût tombé entre les mains de son ennemi, il auroit peut-être subi la peine du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de S. François dont il avoit condamné les opinions (1). L'empereur alla plus loin, il fit élire pape un Cordelier, Pierre de Corbière, qui sous le nom de Nicolas V, excommunia ses ennemis. Philippe de Valois s'éleva contre le schisme, et l'anti-pape se soumit bientôt. Ce fut pour Louis de Bavière une raison de se déclarer dans la suite contre la France.

On l'accuse d'hérésie.

Le zèle du roi pour l'église ne l'empêcha point d'écouter les plaintes que certains abus de la juridiction ecclésiastique faisoient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une assem-

1329. Dispute sur la juridiction ecclésiastique.

(1) On raconte que Philippe de Valois menaça quelque temps après Jean XXII de le faire *ardre* (brûler), parce qu'il avoit prêché que les saints ne jouiroient de la vision béatifique qu'après la résurrection générale.

blée où Pierre de Cugnières, avocat du roi, développa ces abus avec force, reprochant au clergé de s'établir juge de matières purement civiles; de soumettre à ses tribunaux les orphelins, les veuves, les pauvres et les malades, sous prétexte de charité; de prononcer sur les personnes qui mouroient sans testament; de prodiguer les censures pour des causes frivoles ou pour des intérêts temporels; de multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit; et le mémoire de Cugnières contenoit soixante-six articles de plaintes. Selon Fleury, « la » cause de l'église fut mal attaquée et mal » défendue, parce que de part et d'autre on » n'en savoit pas assez, et on raisonnoit » sur de faux principes, faute de connoître » les véritables » (*VII Disc.*). Deux prélats répondirent par des raisons qui ne seroient point reçues aujourd'hui, reconnoissant la distinction des deux puissances, mais étendant la spirituelle sur la temporelle, et apportant pour preuves nombre d'exemples et de miracles qui ne prouvent rien.

Ce qui en résulta.

Philippe donna un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens considérables; mais les *appels comme d'abus* sont nés de cette fameuse dispute. Les ecclésiastiques ne pardonnèrent point à Cugnières d'avoir rempli les fonc-

tions de sa charge. Ce fut à qui le tourneroit plus malignement en ridicule.

Robert d'Artois fourbe et rebelle.

Une autre affaire, déjà terminée, produisit une longue et sanglante guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, appartenoit à Mahaut sa fille, malgré les prétentions de Robert d'Artois neveu de Mahaut; parce que la coutume d'Artois appeloit à la succession, non les mâles seulement, mais les parens les plus proches. Philippe le Bel et Philippe le Long avoient l'un et l'autre prononcé en faveur de la comtesse. Elle avoit assisté au sacre du dernier, en qualité de pair de France. Robert, ayant plus de crédit sous Philippe de Valois, son beau-frère, à qui il avoit rendu de grands services, se flatta de faire valoir ses prétentions malgré deux jugemens authentiques. Il manquoit de titres, et ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuse. La Divion, demoiselle de Béthune, lui en fabriqua de faux qu'il produisit avec confiance. Malheureusement pour lui cette fille fut soupçonnée, arrêtée, et confessa devant le roi toutes ses manœuvres. La fausseté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Philippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On poursuivit le procès; on condamna au feu la Divion; Robert fut ajourné au parlement, et refusa de comparoître. Le roi, sur les conclusions

Procès du comte et de la Divion.

1331. Jugement. du procureur-général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnoit au bannissement. Aujourd'hui que les principes d'humanité sont mieux connus, le souverain se réserve les grâces, et renvoie les condamnations à ses officiers.

Robert d'Artois passe en Angleterre

Robert errant et fugitif se livre au plus affreux désespoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi; il dépêche des scélérats pour l'assassiner; enfin il se réfugie en Angleterre, et sollicite Edouard à se jeter sur la France. Ce prince n'y étoit que trop disposé. Pendant qu'il méditoit son entreprise, Philippe pensoit à toute autre chose. Jean XXII venoit de mourir à Avignon (1). Son successeur, Benoît XII, fils d'un boulanger du comté de Foix, eut envie de se réconcilier avec l'empereur, pour transférer à Rome le siége pontifical. Le roi trouvoit son avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les rendoit utiles à ses desseins, quoique le clergé souffrît beaucoup de leur voisinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Bavière en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Benoît XII.

Les entrevues de Benoît XII avec le roi

(1) Ce pontife ajouta une troisième couronne à la tiare pontificale. Le pape Hormisdas avoit mis la première, et Boniface VIII en avoit joint une seconde. (*Hénault.*)

firent naître un nouveau projet de croisade, auquel Philippe se livra d'abord très-vivement, comme s'il avoit été sûr de tous les princes de l'Europe; mais ce grand zèle se rallentit peu à peu : des affaires plus pressantes demandoient ses soins. Projet de croisade.

1336. Edouard III prend les armes.

Enfin le roi d'Angleterre se déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle, brasseur de bierre Gantois, homme riche, intrigant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernoit à son gré les Flamans toujours mutins et rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la restitution de quelques terres de la Guienne, sur lesquelles Édouard étoit convenu d'attendre la décision du parlement. Il reprochoit à Philippe de Valois d'avoir donné asile au roi d'Ecosse détrôné (David Bruce), tandis que lui-même avoit reçu Robert d'Artois déclaré par les pairs ennemi du roi et de l'état. Il réclamoit enfin contre le jugement qui lui avoit enlevé la couronne de France, dont il se prétendoit le légitime héritier. Artevelle lui ayant mandé que sa présence étoit nécessaire en Flandre, il y alla ranimer l'ardeur de ses alliés. Il passa ensuite à Cologne, où Louis de Bavière le créa vicaire général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois étoit un lâche, un perfide; qu'il avoit *forfait*, qu'il avoit perdu sa protection et sa faveur.

Edouard meilleur politique que le roi de France.

Le roi de France pouvoit se passer de cette protection, et n'avoit besoin que d'argent et de politique. Les moindres impôts surchargeoient les peuples, ruinés par des financiers Italiens. Philippe opposoit seulement de la fermeté et de la franchise au caractère dangereux de son rival aussi adroit qu'entreprenant. Edouard avoit plusieurs pensionnaires parmi les grands du royaume, et ne négligeoit aucun moyen de réussir. On échoue rarement avec de tels avantages. Cependant ses premières expéditions ne furent point heureuses.

Traits singuliers.

Quand il commença les hostilités dans le royaume, le comte de Hainaut son allié lui déclara qu'en qualité de vassal de l'empire, il l'avoit servi sur les terres de l'empire, mais qu'en qualité de vassal et neveu du roi de France, il se croyoit obligé de servir ce prince dès qu'on l'attaquoit sur ses terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le souverain, selon les différens théâtres de la guerre! C'étoit une suite de l'anarchie féodale. Les Flamans se faisoient aussi scrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avoient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artavelle, pour lever leur scrupule, et pour les dégager de leur serment, conseilla, dit-on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple grossier et superstitieux pouvoit

Scrupule des Flamans.

y être trompé; mais Edouard s'étoit déjà quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs l'intérêt du commerce étoit un puissant motif pour les Flamans, et ils avoient déclaré que la haine de l'Angleterre leur tenoit plus au cœur que l'amitié de la France. Anathématisés par Benoît XII, la cessation des offices divins les épouvanta beaucoup. Edouard eut soin de les rassurer, en leur promettant des prêtres de son pays, qui leur chanteroient la messe malgré le pape.

Révolte du comte de Hainaut.

Les Anglois ravagèrent la Picardie. Le comte de Hainaut paru suspect d'infidélité. Philippe ayant fait insulter ses terres, il s'attacha aux ennemis, et lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut est un fou.* C'est la réponse qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France.

1340. Combat naval de l'Ecluse.

La seconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluse. Une manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglois, et qui fut regardée d'abord comme une fuite, leur assura la victoire et prouva leur supériorité dans la marine. La flotte Françoise étoit de six vingt gros vaisseaux, outre quantité d'autres navires, montés par quarante mille hommes. Edouard détruisit la moitié de cette armée. Il fut blessé dans le combat; mais son habileté et sa valeur triomphèrent des plus grands périls.

Il assiégea aussitôt Tournai. Inquiet de la

Edouard défie le roi.

résistance de la place, il envoya proposer un défi au roi de France. Le cartel étoit adressé à *Philippe de Valois*, sans autre titre. Philippe répondit avec dignité, que la lettre ne s'adressoit pas sans doute à lui, qu'il vouloit bien cependant apprendre au roi d'Angleterre, qu'un vassal ne devoit pas défier son seigneur; qu'au reste, malgré l'indécence de cette démarche, il pourroit accepter la proposition, si l'on convenoit que le royaume d'Angleterre, comme celui de France, dût être le prix du vainqueur. Quelque braves que fussent les deux rois, on ne peut guère supposer que leur dessein fût de courir les hasards d'un duel. Ils cherchoient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en soit, une trêve suspendit tout-à-coup les hostilités.

Trêves violées par Edouard.

Edouard III, en désarmant malgré lui, ne vouloit que gagner du temps pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de soutenir le comte de Montfort, qui disputoit la Bretagne au comte de Blois neveu de Philippe, époux de l'héritière du dernier duc; guerre où la comtesse de Montfort, après la mort de son mari, fit des prodiges de valeur. Anglois et François saccagèrent cette province. Une seconde trêve fut également violée. Le moindre prétexte suffisoit à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi.

Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Clisson et à plusieurs autres seigneurs, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites très-fâcheuses. Ils étoient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisqu'Edouard se plaint amèrement de leur mort dans une lettre écrite au pape, et les qualifie de nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte. Prétexte que lui fournit Philippe.

Geoffroi d'Harcourt auroit éprouvé la même rigueur, s'il n'avoit pris la fuite. Il se réfugia auprès du roi d'Angleterre, et le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois, mort depuis peu d'une blessure. Le supplice des seigneurs fut une raison pour Edouard de rompre la trêve, comme si Philippe de Valois l'eût rompue le premier par cette sévérité. Les Anglois tombèrent d'abord sur la Guienne. Edouard s'étoit embarqué, voulant y aller en personne. Geoffroi d'Harcourt le décida malheureusement à tenter une descente en Normandie. Ce seigneur Normand sacrifioit à sa haine les sentimens de citoyen, ainsi que les devoirs de sujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté. Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard.

Un des grands défauts de Philippe étoit de manquer de précaution contre un ennemi toujours prêt à le surprendre. Edouard trouva peu de résistance en Normandie, et s'avança

jusqu'à Paris, dévastant une contrée où il vouloit établir sa domination. Mais il se voit bientôt sur le point d'être accablé; il veut se retirer en Flandre; il passe la Somme suivi de l'armée Françoise. Le roi brûloit de se venger avec éclat. Après avoir fait trois lieues de chemin, il envoya reconnoître les ennemis. On lui rapporta qu'ils attendoient de pied ferme. Son intention étoit de faire reposer les troupes; mais le comte d'Alençon marcha toujours en avant malgré les ordres du monarque. Cette imprudence entraîne l'armée, l'action s'engage près du village de Crécy; les arbalétriers Génois qui composoient l'avant-garde, lâchent le pied, et mettent le désordre partout. Cependant les François pénètrent jusqu'au centre de la première ligne d'Edouard, que commandoit le prince de Galles son fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il étoit mort ou blessé. On lui répondit que non. *Oh bien*, dit-il, *je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée, et qu'il gagne ses éperons.* (Il venoit de l'armer chevalier.) Philippe voyant ses troupes en déroute, perdant lui-même son sang par une blessure, s'obstinoit à ne point quitter le champ de bataille. Il fut entraîné malgré lui, et les Anglois remportèrent une victoire complette.

1346. Bataille de Crécy.

Le prince de Galles.

Cette sanglante journée de Crécy fit perdre

à

à la France environ trente mille hommes et douze cents princes, seigneurs ou chevaliers. Les comte d'Alençon, de Blois et de Flandre, les ducs de Lorraine et de Bourbon, le vieux roi de Bohème, Jean de Luxembourg, allié de la France, qui voulut se battre quoiqu'aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglois firent usage de l'artillerie, et que six pièces de canon servirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on connoissoit depuis peu d'années cette invention terrible. Perte des François.

Geoffroi d'Harcourt avoit combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt son frère, qui étoit mort glorieusement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de son crime, il vint se jeter aux pieds du roi la corde au cou, et obtint sa grâce. Philippe de Valois, vaincu, cherchant un asile, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château; il demanda qu'on ouvrît; le châtelain voulut savoir qui il étoit. *Ouvrez*, dit-il, *c'est la fortune de la France*. Belle parole dans un revers si accablant. Remords de Geoffroi d'Harcourt. Retraite de roi.

Edouard étoit trop habile pour négliger les avantages que lui offroit la fortune. Il avoit besoin d'un port dans le royaume, il tourna toutes ses forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier Bourguignon, qui commandoit dans cette importante place, la Siége de Calais par Edouard.

défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Ecosse, rien ne put faire abandonner le siége à l'Anglois. Philippe se présenta avec soixante mille hommes, sans pouvoir attaquer ses retranchemens.

1347. Patriotisme de six Calésiens.

Les assiégés mouroient de faim; les chats et les souris leur avoient servi de nourriture. Sans espérance de secours, hors d'état de se défendre davantage, ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils se rendent à discrétion. Mauny, le modèle de ses chevaliers, s'efforce de lui inspirer plus de douceur. *Monseigneur*, lui dit-il, avec une noble liberté, *vous pourriez bien avoir tort*; *car vous nous donnez un très-mauvais exemple.* Plusieurs autres chevaliers appuient ses représentations. Le roi promet de faire grâce aux Calésiens, pourvu que six des plus notables viennent, la corde au cou, lui apporter les clés de la ville et se dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémissemens; une cruelle incertitude glace les cœurs. Eustache de St. Pierre prend la parole, et déclare qu'il se livre le premier pour sauver le peuple. On se prosterne à ses genoux, on l'arrose de larmes. Jean Daire son cousin, et les deux frères Wisant, leurs parens, imitent cette générosité. L'histoire n'a pas conservé les noms des deux autres. Les six patriotes, conduits par l'illustre

commandant épuisé de forces, se rendent au camp des Anglois. Tandis que tous les seigneurs les comblent d'éloges, et que le prince de Galles intercède vivement pour eux, Edouard commande leur supplice. La reine se jette à ses pieds et désarme sa colère. Tous les habitans de Calais furent renvoyés. La ville se repeupla d'Anglois. Ils l'ont gardé jusqu'en 1558. On supprime toute réflexion sur cet exemple célèbre de patriotisme, parce que le sentiment suffit pour faire adorer la vertu quand elle se montre à découvert (1).

Récompense des Calésiens.

La manière dont Philippe récompensa les Calésiens étoit aussi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne *toutes les forfaitures, biens, meubles, et héritages qui écherront au roi pour quelque cause que ce soit; comme aussi tous les offices quels qu'ils soient vacans, dont il appartient au roi ou à ses enfans d'en pourvoir, jusqu'à ce qu'ils soient tous et un chacun récompensés des pertes qu'ils*

(1) Nous tenons ce détail de Froissart, historien du siècle. J'avoue que le silence des historiens Anglois en affoiblit la certitude. D'ailleurs, M. de Bréquigni, un de nos plus savans académiciens, a trouvé en Angleterre des preuves qu'Eustache de Saint-Pierre fut pensionné par Edouard III. C'est une tache à la gloire du Calésien; mais on peut absolument concilier les deux choses; et l'on ne peut guère rejeter comme fabuleux le récit de Froissart.

ont faites à la prise de leur ville. La prudence auroit dû mettre quelques bornes à cette générosité ; car il fallut déclarer ensuite par un arrêt, que l'ordonnance du roi ne s'étendoit point aux offices du parlement, parce qu'ils doivent être donnés *pour mérites et suffisances, et non pour récompense de pertes.*

Tentative malheureuse sur Calais.

Charni, commandant de Saint-Omer, pensa reprendre Calais par trahison. Il avoit corrompu le gouverneur, qui étoit Italien ; celui-ci devoit livrer la place pour vingt mille écus. Edouard, instruit du complot, en profita. Les François avancèrent avec sécurité, on reçut leur argent ; le roi d'Angleterre fondit tout à coup sur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribaumont, après l'avoir renversé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes ; et ce prince, le plus vaillant des chevaliers, le combla d'éloges et de témoignages de bienveillance.

Maux de la France.

Ces tristes événemens réduisirent la France au désespoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre ; les peuples ne vouloient plus payer. Des impositions excessives et de violentes altérations de monnoies excitèrent un cri général. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que tant de richesses extorquées ne servoient qu'aux plaisirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des

maux publics dont ils profitoient. Les financiers, presque tous Italiens, dévoroient la substance de l'état. On ouvrit les yeux sur leurs injustices ; on les chassa, peut-être plutôt pour les dépouiller que pour s'en défaire. Le trésorier des Essarts fut condamné à une restitution de cent mille florins, qu'il eut l'adresse de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peste, après avoir désolé l'Asie et l'Afrique, se répandit en Europe. Il sortoit environ cinq cents morts par jour de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Financiers chassés.

Ce fléau excita le fanatisme d'une secte de Flagellans, qui couroient les villes et les campagnes, se déchirant les épaules à coups de fouet, pour effacer, disoient-ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit sévèrement leurs assemblées et leurs pratiques, si propres à troubler les têtes. Bientôt la folie des Flagellans dégénera en brigandages ; mais le mépris et l'autorité les firent rentrer dans le devoir.

Flagellans

Philippe de Valois mourut à cinquante-sept ans, consumé par les chagrins, les soupçons et les inquiétudes, haï de ses sujets, dont il avoit été l'idole, et dont il auroit pu faire le bonheur en d'autres temps ; malheureux enfin par la supériorité de son ennemi et par son défaut de politique.

1350. Mort du roi.

Gabelle ou impôt sur le sel.

On attribue à Philippe de Valois l'établissement de la gabelle ou de l'impôt sur le sel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, et qu'il n'eût fait que l'augmenter. Edouard III l'appeloit pour cette raison l'auteur de la *loi salique*. Remarquons ici avec M. Hénault, « que les pays du nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, et que ceux » situés au-delà du quarante-deuxième degré » de latitude, comme est l'Espagne, font » un sel trop corrosif, qui mange et détruit » les chairs, au lieu de les nourrir et de les » conserver. La France seule se trouve dans » un climat tempéré, propre à faire le sel: » aussi est-ce une des grandes richesses de » ce royaume, et le cardinal de Richelieu, » dans son testament politique, dit que ce » qu'il avoit connu de surintendans les plus » intelligens, égaloit le produit de l'impôt » tiré sur les salines à celui que les Indes rap» portent au roi d'Espagne ». Cet impôt, perçu avec un extrême rigueur, et porté trop loin sur une denrée si commune et si nécessaire, excita depuis de fréquens murmures dans la nation.

Le Dauphiné donné à la France.

Humbert II, dauphin de Vienne, inconsolable de la mort de son fils, et résolu de se retirer dans un cloître, avoit cédé en 1349 le Dauphiné à la France, sous condition que celui des enfans de France qui en

jouiroit, prendroit le nom de Dauphin, et que ce pays ne pourroit être incorporé au royaume, qu'en cas que l'empire fût réuni à la couronne. De là vient que les ordonnances des rois, quoique générales, sont reçues dans cette province comme dans un état séparé, sous le titre et avec les armes de Dauphin de Viennois.

Avignon vendu aux papes.

Les papes acquirent Avignon à peu près dans le même temps. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, soupçonnée du meurtre de son époux, fugitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croisade des Albigeois avoit déjà valu au saint siége le Comté Venaissin: l'extrême nécessité où Jeanne se trouvoit réduite, lui procura cette nouvelle acquisition, d'autant plus précieuse que la ville étoit encore le séjour des souverains pontifes.

Habillement des François.

On remarque ici un changement de mode dans les habits des François. De longs qu'ils étoient auparavant, ils devinrent fort courts. Les princes du sang conservèrent l'ancien habillement, beaucoup plus grave et plus commode. Le luxe croissoit avec la misère publique, et la bizarrerie des goûts répondoit à la grossiéreté des mœurs.

Préjugé nuisible aux armes Françoises.

C'est à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ses pertes. Esclaves de vains préjugés, les François dédaignèrent les

moyens de vaincre. Tandis que l'exercice de l'arc et de l'arbalète étoit soigneusement cultivé en Angleterre, on le méprisoit en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avoit établi l'usage de l'arbalète à la fin du douzième siècle. *Avec cette arme perfide*, disoient alors les François, *un poltron peut tuer sans risque le plus vaillant homme : nous ne voulons vaincre qu'avec nos lances et nos épées.* Les Archers Anglois devinrent terribles ; une grêle de traits, décochés avec autant d'adresse que de force, mettoit le désordre partout : il fallut donc employer les mêmes armes ; mais on aima mieux soudoyer des étrangers qui s'en servoient, que de s'en servir soi-même. Ces étrangers furent presque toujours de mauvais soldats. L'artillerie fut sans doute pareillement négligée, jusqu'à ce qu'on eût éprouvé les risques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés ? Ils ont tenu captif plusieurs siècles le génie industrieux du François.

JEAN.

JEAN fils du dernier roi, monta sur le trône
1350. âgé de quarante ans, exercé aux affaires,
Caractère de Jean. assez instruit, mais trop foible pour résister aux orages, et trop fougueux pour gouverner avec sagesse au milieu du trouble et du

désordre. Dès le commencement de son règne, il fit trancher la tête, sans aucune forme de justice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendoit après lui, la première personne de l'état. Le connétable, autrefois simple inspecteur de l'écurie, étoit devenu le principal officier de la couronne, et commandoit en chef les armées. Les princes aspiroient à cette place. On ignore le crime du comte d'Eu. Quelques-uns pensent qu'il avoit traité avec l'Angleterre; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Espagne qui vouloit le remplacer. Quoi qu'il en soit, cet acte de despotisme révolta toute la noblesse, déjà aigrie par la perte de ses anciens privilèges; et disposa le peuple à regarder d'un œil d'indifférence les infortunes de son roi.

Le connétable d'Eu exécuté.

Pour regagner les nobles, toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avoit institué celui de la Jarretière. Mais il ignoroit qu'on avilit les distinctions en les prodiguant. Le prudent Edouard avoit fixé le nombre de ses chevaliers à vingt-quatre; il en reçut au contraire cinq cents dans son ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, et ce nouvel ordre parut dès sa naissance si peu digne d'ambition, que le successeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du Guet.

Ordre de l'Etoile, créé et avili.

Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, surnommé le Mauvais, doué de tous les talens, ou plutôt souillé de tous les vices qui font les grands criminels, étoit né pour le malheur de la France sa patrie. Son alliance avec le monarque dont il venoit d'épouser la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ses pernicieux desseins. Jaloux du connétable Charles d'Espagne, favori du roi, il le fit assassiner, et osa se vanter de ce meurtre. Jean, transporté de colère, jura d'abord de tirer vengeance du crime; mais la crainte que lui inspiroit l'assassin, l'obligea de se contenter d'une légère satisfaction, et de lui accorder même des avantages qu'on pouvoit regarder comme une espèce de récompense. Charles le Mauvais s'aperçut bientôt que cette réconciliation étoit feinte, qu'on le soupçonnoit, qu'on pensoit à s'assurer de sa personne. Il disparut de la cour, et se rendit secrétement à Avignon, où il traversa autant qu'il put les négociations de paix entre la France et l'Angleterre.

Il se brouille avec le roi.

Il se révolte.

Le roi éclata enfin, et ordonna la saisie des terres qu'il possédoit en Normandie. Charles, de son côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvoit l'écraser facilement; mais Jean ne savoit rien prévoir ni prendre aucune mesure. Il se crut heureux d'acheter la paix en favorisant encore un rebelle si dangereux. Le perfide vassal ne tarda guère

à se signaler par de nouvelles noirceurs ; car l'impunité irrite les passions des méchans. Le dauphin (depuis Charles V), séduit par ses artifices, fut sur le point d'abandonner le royaume. La bonté de son naturel l'arrêta au moment de l'exécution.

Cependant Edouard III se préparoit à de nouvelles entreprises. Une trêve plusieurs fois prolongée depuis la prise de Calais, lui avoit donné le temps d'augmenter ses forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier et ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui tenir tête. Les états-généraux furent convoqués pour obtenir des subsides. On régla dans cette fameuse assemblée, que nulle proposition ne seroit admise sans le concours unanime des trois ordres. Ainsi le tiers-état, autrefois esclave du clergé et de la noblesse, partageoit leur autorité, et devenoit en France à peu près ce qu'étoient les communes en Angleterre. 1355. Fameux états-généraux.

Rien n'est plus propre à inspirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. Cependant les états-généraux ne produisirent presque jamais de grands avantages. C'est que leurs droits étoient incertains, qu'il n'y avoit pas de bonnes lois pour y maintenir l'harmonie, et que les différens ordres divisés entr'eux, s'occupoient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions respectives. L'histoire rend cette En quoi défectueux.

justice au tiers-état, qu'il fit paroître souvent plus de zèle que les autres. Les hommes en devenant libres, étoient devenus citoyens.

Secours que donnent les états.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avoit au moins trois ou quatre combattans à ses ordres; ce qui, joint aux communes du royaume, composées d'une nombreuse infanterie, devoit faire une grande armée. Enfin on établit un subside pour l'entretien des troupes. Ce fut un impôt sur le sel, et huit deniers pour livre sur toutes les choses vendues, excepté les héritages. Personne, pas même les princes, ne devoit être exempt de cette imposition. Les états se réservèrent le droit de pourvoir à la levée et à la régie.

Obligations que le roi s'impose.

Le roi, par une ordonnance, approuva tout. En conséquence, il s'obligea de fixer invariablement l'état des monnoies, et renonça pour lui et ses successeurs au droit de prendre sur le peuple, vivres, charrettes, chevaux, etc. Il s'engagea de plus à ne conclure ni paix ni trêve que par l'avis de députés choisis des trois ordres. Le subside ayant paru insuffisant, une autre assemblée, tenue quelques mois après, le changea en une capitation générale sur tous les sujets, sans excepter même les princes, les prélats; imposition qui devoit être proportionnée aux biens, et qui ne le fut guère.

Le roi avoit fait violence à l'impétuosité

de son caractère en dissimulant les crimes de Charles le Mauvais. Il n'attendoit qu'une occasion pour se venger. L'ayant surpris un jour à Rouen, il l'arrêta prisonnier avec les seigneurs de sa suite, et par un excès d'imprudence et de barbarie, il fit exécuter quatre de ces seigneurs, entre autres le comte d'Harcourt; il voulut être témoin de leur supplice, et goûta le plaisir inhumain d'un spectacle qui avilissoit sa majesté. Cette action tyrannique ne pouvoit manquer de produire des révoltes. Le roi de Navarre, et ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit déjà introduit les Anglois dans le royaume, passèrent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, et pressèrent l'exécution de ses funestes desseins.

Cruauté du roi, source de révolte.

Le prince de Galles, surnommé le prince Noir à cause de la couleur de son armure, fameux depuis la bataille de Créci, ravagea le Limousin, l'Auvergne, le Berri et le Poitou. Jean rassembla ses troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées se rencontrèrent à Maupertuis près de Poitiers. Celle de France étoit de soixante mille hommes, celle d'Angleterre de huit mille seulement. Le prince Noir retranché dans un poste avantageux, mais sans pouvoir avancer, ni reculer, manquoit déjà de vivres. En le tenant serré deux ou trois jours, on l'auroit

1356. Les Anglois ravagent le royaume.

Danger du prince de Galles.

infailliblement réduit à la nécessité de se rendre. Il offrit de remettre ses prisonniers et ses conquêtes, et de signer une trêve de sept ans. Le roi demanda qu'il se rendît lui-même prisonnier avec cent des principaux seigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté que les armes à la main. Quelque sûr que dût être le roi de le forcer par une sage lenteur, son imprudence lui fit préférer les risques d'une bataille.

Bataille de Poitiers.

Il n'y en eut jamais de plus malheureuse pour la France. Les Anglois profitèrent si habilement de l'avantage du terrain, et une partie des François se livra tellement à la frayeur, que les deux tiers furent bientôt en déroute. Le dauphin se retira promptement avec deux de ses frères. Jean, à la tête du corps qu'il commandoit, se défendit en héros. Sans casque, blessé au visage, environné de morts, il renversoit à coups de hache ceux qui osoient l'approcher. Un chevalier se présente lorsqu'il est épuisé de forces, et le presse de se rendre. « Et à qui me » rendrai-je, dit le roi! où est mon cousin » le prince de Galles? si je le voyois, je » parlerois ». Le chevalier ayant répondu que le prince étoit éloigné : Qui êtes-vous, reprit le monarque? C'étoit Denis de Morbec, banni de sa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de se rendre à son sujet.

Le roi Jean prisonnier.

La bataille de Poitiers ne coûta guère à la France que la perte de six mille hommes ; mais ce qu'il y avoit de plus brave et de plus zéle dans la nation, périt en combattant autour du monarque. Les Anglois se montrèrent dignes de la victoire, par une humanité qui étoit alors un prodige. On ne traiteroit pas mieux aujourd'hui les blessés et les prisonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux et modeste, donnoit l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs, le servant à table, le consolant de sa défaite, et lui prodiquant des éloges pleins de franchise et de sentiment. Jean lui témoigna que ce qui adoucissoit le chagrin de sa disgrace, c'étoit de n'avoir rien fait d'indigne de lui, et d'être tombé entre les mains du plus vaillant et du plus vertueux prince du monde.

Suite de la bataille. Humanité des Anglois.

On ne sauroit peindre la consternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, titre que son père lui avoit donné depuis quelque temps, assembla les états-généraux. Sa conduite passée n'avoit pas prévenu en sa faveur. On se souvenoit de ses liaisons avec le roi de Navarre; on l'avoit vu se retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paroissoit trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beaucoup de traverses, qui servirent sans doute à dévelop-

Conduite du dauphin.

per son génie, à former son âme, et à lui faire acquérir cette prudence dont il fit usage pour le salut de la nation. Il est peu de leçons aussi utiles pour les princes que celles de l'adversité.

Demandes des états.

Le dauphin s'aperçut bientôt de la mauvaise volonté des états. Au lieu de s'empresser à fournir les secours nécessaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité souveraine. Ils demandoient la destitution du chancelier et des chefs de la magistrature; que le conseil fût composé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps; que l'assemblée fut prorogée jusqu'à un certain terme, ce qui tendoit à la rendre permanente. Une telle assemblée devenoit fort dangereuse. Le prince la congédia, sous prétexte qu'il ne pouvoit prendre de résolutions sans avoir consulté son père.

Le Coq et Marcel chefs des factieux.

A la tête des factieux étoient Robert le Coq, évêque de Laon, ennemi déclaré de ses maîtres, qui l'avoient élevé de la médiocrité aux premières places, et Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, homme sans frein, sans remords, n'aimant que le trouble, et couvrant d'un masque de zèle populaire ses entreprises criminelles. Ces deux hommes pensèrent perdre la monarchie.

Révolte à Paris.

Privé du secours des états, le dauphin crut pouvoir user de l'expédient trop commun de l'altération des espèces. Alors Marcel

ne garda plus de mesures : il souleva le peuple. Les Parisiens jusqu'alors fidèles se livrèrent à tout l'emportement de la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'étoit se donner des maîtres. L'autorité passa toute entre leurs mains, le dauphin plia sous le joug, accorda tout ce qu'on exigeoit, destitua vingt-deux officiers, et abandonna le gouvernement et les finances aux factieux, consentit même que chaque membre des états se feroit escorter par six hommes armés. C'est ainsi que le parlement d'Angleterre triompha souvent de la puissance royale.

Trêve. Nouveaux excès.

Heureusement le roi prisonnier conclut à Bordeaux une trêve de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut des honneurs capables de faire rougir les François de leur perfidie. Par son ordre, le dauphin défendit la perception d'un subside, qu'on avoit eu infiniment de peine à obtenir. Les chefs des factieux ne vouloient pas perdre le maniement des finances. Ils persuadèrent au peuple que cette suppression d'impôt étoit un attentat contre la patrie. L'esprit de cabale est si aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, et les laissa s'enrichir à ses dépens.

Le roi de Navarre anime la sédition.

Il ne manquoit plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Jean de Pecquigni, gouverneur d'Artois, le tire de sa prison ; le Coq et Marcel obligent le dauphin de le recevoir ; il entre à Paris

comme en triomphe, harangue la populace enchantée de son éloquence, fait élargir tous les prisonniers, apparemment pour grossir son parti d'une foule de scélérats. Enfin, après avoir attenté sur la vie de l'héritier de la couronne, il lève une armée, et Marcel avec ses complices se déclare hautement en sa faveur. Les rebelles prirent un chaperon mi-parti de rouge et de bleu, qui leur servoit de distinctif (on ne portoit point encore de chapeaux). Tout Paris fut plein de ces chaperons. Mais l'université défendit aux docteurs et aux étudians d'en porter. Elle avoit assez de crédit pour que cet exemple dût faire impression.

Fureur des séditieux.

Le dauphin, jouet des séditieux, esclave en quelque manière de l'évêque de Laon, qui s'étoit mis à la tête du conseil, tentoit de vains efforts contre le torrent. Il s'abaissa jusqu'à faire une harangue au peuple pour lui rendre compte de sa conduite et pour gagner son affection. Les cœurs étoient émus. Un des mutins parle à son tour; Marcel se montre, tout change aussitôt. Le succès enhardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait assassiner dans le palais, sous les yeux du dauphin, les maréchaux de Champagne et de Normandie; il force ensuite le prince à paroître approuver cet attentat : c'étoient chaque jour de nouvelles scènes plus honteuses les unes que les autres. Un ecclésiastique

ayant tué le trésorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple si nécessaire, l'évêque de Paris réclama les privilèges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet; Marcel assista aux funérailles solennelles du meurtrier. Un Jacobin parlant au nom de l'université et du peuple, dit insolemment au dauphin que, s'il ne satisfaisoit pas le roi de Navarre, on prendroit d'autres mesures, on se déclareroit contre lui. *Vous n'avez pas tout dit*, reprend un Bénédictin; et il menace le prince avec plus d'insolence. Enfin le désordre régnoit par tout le royaume. Les compagnies de troupes étrangères, auxquelles se joignirent des gentilshommes François, pillèrent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurèrent fidèles pour la plupart; unique ressource qui restât au dauphin dans l'anéantissement de son pouvoir.

1358. Le dauphin rétablit son autorité.

Parvenu à sa vingt-unième année, âge où finissoit ordinairement la minorité de nos rois, il prit la qualité de régent sans aucune opposition, et résolut enfin de se roidir contre les mutins. La capitale étoit pour lui comme une prison : il l'abandonna, et s'étant assuré des bonnes dispositions de la Champagne, du Vermandois et de quelques autres provinces, il tint les états-généraux à Compiègne. Les Parisiens y furent généra-

lement condamnés; on remercia le régent de n'avoir point désespéré de la patrie; on lui accorda des subsides. Il promit de ne rentrer jamais à Paris, que les auteurs de la révolte n'eussent porté la peine de leurs crimes. Une grande partie de la noblesse se rangea sous ses étendards, surtout après la fameuse révolte des paysans, nommée *Jacquerie*.

Jacquerie ou révolte des paysans.

Ces malheureux, qui ne trouvoient ni repos ni sûreté dans les campagnes, se soulevèrent tout à coup en plusieurs endroits, et jurèrent d'exterminer la noblesse. C'étoient autant de bêtes féroces dont les fureurs passent toute expression. Les nobles prirent les armes, d'abord pour se défendre, ensuite pour se venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Les *Jacques* subirent le sort qu'ils devoient prévoir. La noblesse, exercée aux armes, les massacra de tous côtés.

Paris rentre dans le devoir.

Le parti du dauphin se fortifioit de jour en jour, et celui des rebelles déclinoit sensiblement. Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre, s'étant brouillé avec les séditieux; sortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, sans espérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ses attentats. Il va trouver secrétement les Navarrois, s'engage à l'introduire dans Paris, à massacrer avec le secours de ses soldats les parti-

sans du régent, et à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon, toujours ennemi de la famille royale. Le jour marqué pour cette exécution, Marcel se rend de nuit à la porte S. Antoine, qu'il devoit livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou soupçonnant quelque chose, l'aborde tout à coup et lui reproche sa perfidie. Un démenti du prévôt des marchands est suivi d'un coup mortel dont Maillard lui fend la tête. L'alarme se repand de rue en rue; on publie la trahison et la mort du coupable; on égorge ses complices; les Parisiens, déjà touchés de repentir, envoient une députation au régent, et le conjurent d'entrer dans la ville. Marcel tué

Il est reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec impudence : *Pardieu, Sire, si l'on m'avoit cru, vous n'y seriez pas entré, mais on y fera peu pour vous.* Cet insolent alloit être puni comme il méritoit. Le dauphin arrêta le coup, et répondit froidement : *on ne vous en croira pas, beau sire.* Une amnistie générale, dont les plus séditieux furent seulement exceptés, acheva de dissiper l'esprit de révolte, et le peuple sentit que l'obéissance à un bon prince étoit infiniment préférable à un fantôme de liberté. Retour du dauphin.

Les provinces continuoient à souffrir tout ce que la licence, le brigandage, la misère,

la guerre civile ont de plus affreux. Le perfide Navarrois s'étant ligué avec Edouard, fit ensuite un traité de paix avec le dauphin, mais pour continuer les hostilités, sous le nom de son frère Philippe de Navarre. Jean, qui s'ennuyoit de sa prison, traita aussi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il cédoit la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Querci, le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, etc. avec quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité : on le rejeta unanimement. La trêve étoit expirée. Edouard, à la tête de cent mille hommes, rentra en France pour étendre ses conquêtes.

1359. Traité du roi rejeté par les états.

Une bataille pouvoit renverser le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de son père, il en auroit couru les risques; mais s'accommodant aux conjonctures, il mit les places fortes en sûreté, et abandonna le reste à des ravages inévitables. Charles le Mauvais, sous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparoit une nouvelle trahison. Le jeune prince étoit sur ses gardes; ce complot fut découvert; le Navarrois quitta brusquement Paris, et se déclara encore l'ennemi de la France.

Prudence du dauphin.

Edouard III, après avoir levé le siége de Reims, désola les environs de la capitale,

sans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuse. La disette, la fatigue épuisant ses propres troupes, il commençoit à n'être plus si éloigné de la paix. Le duc de Lancaster lui en représentoit fortement les avantages. On assure qu'un orage violent mêlé de grêle, qui lui tua quantité d'hommes et de chevaux, lui fit prendre sa dernière résolution. M. de Voltaire, en niant ce fait attesté par les contemporains, semble oublier que de petites causes peuvent produire de grands événemens. Les négociations s'ouvrirent à Brétigni auprès de Chartres, et le traité fut conclu après une semaine de conférences.

Edouard se décide pour la paix.

Les principaux articles de la paix furent que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureroient en toute propriété au roi d'Angleterre, que le roi de France renonceroit expressément à la souveraineté sur ces provinces, et qu'Edouard renonceroit de même à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou possédés par ses ancêtres; que Jean payeroit trois millions d'écus d'or pour sa rançon, dont six cents mille quatre mois après son arrivée, et quatre cents mille d'année en année jusqu'à la fin du payement. Les deux rois confirmèrent le traité à Calais. On retrancha seulement l'article concernant les renonciations respectives.

1360. Traité de Brétigni.

Edouard l'observe mal.

Elles devoient se faire à Bruges ; mais Edouard, malgré les sommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guère plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, se contentant de donner des ordres, quoiqu'il eût promis d'employer la force en cas de besoin.

Attachement des peuples à la couronne.

Dans les pays qui devoient passer sous la domination Angloise, les seigneurs et les villes témoignèrent la plus vive répugnance, pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, pressés par les instances de la cour, répondirent avec douleur : *Nous nous soumettons aux Anglois, mais nos cœurs ne changeront point.* C'est une des plus grandes preuves de l'attachement des François pour leur souverain, lors même que des circonstances fatales semblent avoir refroidi leur zèle.

Brigandages des compagnies.

Une paix achetée si chèrement ne délivra pas le royaume des fléaux qui le ravageoient. Les troupes licenciées, surtout celles que l'Angleterre avoit eues à sa solde, se donnèrent des chefs, et commirent sous le nom de *Compagnie* ou de *Malandrins* des excès abominables. Un de ces chefs se faisoit appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde.* Les femmes et les filles violées ; les églises, les campagnes, les villes abandonnées

nées aux flammes, au pillage et au massacre; rien ne pouvoit assouvir la férocité des Malandrins. Le roi envoya contre eux Jacques de Bourbon, qui fut défait dans le Lyonnois, et qui mourut de ses blessures.

Heureusement le marquis de Montferrat les ayant engagés à son service, en fit passer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutoit, et leur donna une ample absolution de leurs péchés. C'étoit une des conditions du départ. Ces bandits superstitieux se croyoient dès-lors en sûreté de conscience. Un de leurs chefs resta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de se l'attacher; mais ne le trouvant pas d'assez bonne composition, il l'empoisonna dans un festin.

Départ d'une partie de ces brigands.

Jean venoit de perdre une grande partie de ses états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il succéda en qualité de plus proche parent. Il donna le duché et le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe son quatrième fils, dont la valeur s'étoit signalée à la bataille de Poitiers. Ainsi commença la seconde maison de Bourgogne qui devint en peu de temps si redoutable. Toutes les démarches du roi tournoient, par une sorte de fatalité au malheur de ses sujets.

Seconde maison de Bourgogne

On conçoit à peine comment, après tant de fautes, au milieu du bouleversement de l'état et des calamités publiques, il put former

Imprudence du roi Jean.

le dessein d'une croisade contre les mahométans. Urbain V lui inspira cette résolution insensée. On avoit pris la croix et réglé le temps du départ. Mais une autre imprudence de Jean suspendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ses fils, étoit en ôtage à Londres. Il en partit sans le congé d'Edouard et protesta qu'il n'y retourneroit point. Le roi, dont la principale vertu étoit une scrupuleuse fidélité à sa parole, extrêmement sensible à cette faute de son fils, résolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raisons, il passa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglois, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois et toute leur suite.

Il retourne à Londres.

Jean mourut à Londres de maladie, âgé de quarante-quatre ans; prince généreux, sincère, vaillant, ami de la piété, de la justice et des lettres. Avec ces bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas causés à son peuple pour n'avoir eu ni modération, ni règle, ni prévoyance dans sa conduite! Il a laissé du moins une maxime précieuse; *Si la justice et la bonne foi étoient bannies du reste du monde, il faudroit qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche et dans le cœur des rois.*

1364. Mort du roi.

Pour avoir de quoi payer sa rançon, il vendit en quelque sorte, selon Villani, sa

Mariage de sa fille avec Visconti.

propre chair à l'encan ; Galéas Visconti, maître de Milan, acheta sa fille Isabelle 600,000 florins pour la marier à son fils Jean Galéas.

Etat des armées.

Jetons un coup d'œil sur les gens de guerre de ces temps-là, afin de mieux connoître la nation et le principe de ses disgraces. La cavalerie, comme nous l'avons déjà dit, faisoit presque toute la force des armées. Les Anglois y joignoient d'excellens archers de leur pays ; les François dédaignant cette espèce de milice, n'en avoient que d'étrangers fort inférieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Crécy et de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre première ligne, celle-ci tomba sur la seconde, et le désordre devint général. Il semble que le génie Anglois, plus capable de réflexion, avoit une grande supériorité sur la vivacité Françoise.

Licence, superstition des gens de guerre.

La valeur des chevaliers dégénéroit en licence. Ils cherchoient moins à servir l'état qu'à se distinguer par quelque fait d'armes particulier. La dépouille d'un adversaire terrassé les attiroit plus que le bien public. Une ignorance profonde augmentoit leur indocilité fougueuse, et changeoit leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils sacrifioient les devoirs.

Trait de la Hire.

On peut juger de cette ignorance et de la

superstition qu'elle produisoit par un trait du fameux la Hire. Ce chevalier, sur le point d'entrer dans une ville assiégée, rencontre un prêtre et lui demande l'absolution. Confessez-vous, Monsieur, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loisir; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont accoutumé de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'absolution *telle quelle*. Alors le pénitent adresse à Dieu cette prière : *Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses la Hire.* Avec une dévotion bizarre, ces guerriers se croyoient tout permis, et leurs brigandages sembloient tellement autorisés par la coutume, que Talbot célèbre général Anglois, disoit bonnement : *si Dieu étoit homme d'armes, il seroit pillard.*

Mot de Talbot.

Aventuriers redoutables.

Ces troupes d'aventuriers qui vendoient leurs services, et que souvent on ne pouvoit payer, étoient surtout un fléau terrible. On en jugera par ce trait. Eustache d'Auberticourt, à la tête de sept cents lances, dévastoit la Champagne. Le dauphin promit trente mille écus à Brocard de Fenestrange, chef d'aventuriers Lorrains, pour se délivrer de l'autre brigand. Auberticourt fut battu et fait prisonnier. Fenestrange demandoit qu'on le payât. Comme on différoit, il eut l'audace de déclarer la guerre au dauphin et au royau-

me. Il mit la Champagne à feu et à sang ; et ce ne fut qu'en lui payant ce qu'il exigeoit, que le prince put l'engager à se retirer dans son pays.

Milice des communes

Les milices des communes, infanterie sans discipline, furent presque toujours taillées en pièces. S'il est vrai, comme on l'assure sans vraisemblance, que la population étoit alors plus considérable en France qu'aujourd'hui, c'étoit la plus grande ressource pour un gouvernement qui auroit su en profiter. Mais en faisant continuellement la guerre, on n'avoit pas encore apptis à former des troupes, et à s'en servir d'une manière convenable.

Altération funeste des monnoies.

Les principes de l'administration politique n'étoient pas mieux connus dans le royaume. Plusieurs ordonnances du roi Jean et de son prédécesseur, prouvent qu'ils regardoient le pouvoir de hausser et de baisser arbitrairement le prix des monnoies, comme un moyen excellent de lever des impôts dont le peuple n'eût pas lieu de se plaindre. C'étoit pourtant le moyen, et de miner le commerce, et d'appauvrir l'état en procurant quelques ressources passagères. *A grand peine un homme avoit-il le temps de connoître l'état de son bien d'un jour à l'autre*, disent des lettres-patentes de 1361 ; tant les variations des monnoies étoient subites et fréquentes. Les murmures éclatant de toutes parts, on avilit par la fraude l'autorité même

dont on abusoit. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnoie, de ne rien mettre aux nouvelles espèces qui en marquât l'affoiblissement, *afin de tenir la chose plus secrète*. Faut-il s'étonner que des abus si monstrueux fournissent des prétextes de sédition ?

Répartition des impôts faite par les états.

Les états-généraux, qui seroient devenus vraisemblablement aussi redoutables que le parlement Anglois, si le génie des deux nations eût été le même, n'avoient pas plus d'équité et de sagesse que la cour, à en juger par la manière dont ils régloient les subsides. En 1355, ils fixèrent la capitation à quatre livres pour ceux qui en avoient cent de revenus; à quarante sous pour ceux qui avoient moins de cent livres; à vingt sous pour ceux qui avoient moins de quarante livres; les laboureurs, les artisans, les domestiques, dont le salaire pouvoit monter à cens sous par an, devoient en payer dix. Ainsi l'impôt étoit accablant pour ceux qui manquoient de pain.

Absolution d'un mort.

Un fait singulier de ce règne prouvera encore le besoin qu'on avoit de lumières en tout genre. Pierre de Bourbon, excommunié à la poursuite de ses créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, son fils Louis travailla vivement à le faire absoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de son âme. Il obtint d'Innocent VI l'absolution du mort, en s'engageant à payer ses dettes.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

LE nouveau roi, que nous avons vu gouverner l'état pendant la prison de Jean son père, devint le modèle des rois et le restaurateur du royaume. Sa sagesse fit tout. Il ne parut point à la tête des armées; une santé foible lui interdisoit les fatigues. Mais il connoissoit les hommes et les choses. Du fond de son cabinet, il vint à bout, par les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ses prédécesseurs avoient perdu par leur imprudence. Un de ses premiers soins fut de confirmer les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges; car l'autorité des cours souveraines cessoit à la mort du roi, et les magistrats ne pouvoient continuer leurs fonctions sans l'agrément de son successeur.

1364. Sagesse du roi.

Magistrats confirmés.

Charles le Mauvais, le plus perfide et le plus turbulent des hommes, avoit repris les armes pour soutenir de vaines prétentions sur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Guesclin, déjà célèbre sous le dernier règne. C'étoit un chevalier Breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvaise mine et la fougue de sa première jeunesse l'avoient rendu insupportable à ses parens mêmes. *Il n'y a point de plus mauvais garçon au monde*, disoit

Du Guesclin.

alors sa mère ; *il est toujours battant ou battu : son père et moi nous le voudrions voir sous terre.* On juge souvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent se diriger au bien. Ce caractère violent renfermoit un germe d'héroïsme qui se développa bientôt pour le salut de la France.

Il bat les troupes du roi de Navarre.

Les troupes du roi de Navarre étoient commandées en Normandie, par le captal ou seigneur de Buch. Du Guesclin l'envoya défier à la bataille. Comme le captal attendoit un renfort, et demeuroit ferme à son poste inaccessible, le Breton eut recours au stratagème, et feignit de décamper. Les ennemis veulent aussitôt le poursuivre. En vain de Buch leur représente que du Guesclin n'est pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruse : on l'entraîne malgré lui au combat. Les François font volte-face, animés par ce discours de leur chef : *Pour Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France. Que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous.* Ils remportèrent la victoire. La confiance et le courage renaissent dans la nation. Charles V, en reconnoissance de cet important service, donne le comté de Longueville à du Guesclin. Le mérite ainsi récompensé a toujours des imitateurs.

Guerre de Bretagne.

La guerre duroit en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois et le jeune comte de Montfort

se disputoient ce duché, et le déchiroient par les armes. Enfin ils convinrent d'un partage. Jeanne de Penthièvre, comtesse de Blois, nièce et héritière de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à son époux qu'elle l'avoit prié de défendre son héritage, et qu'étant armé, il ne devoit pas en sacrifier une partie. *Je ne suis qu'une femme*, ajoutoit-elle, *mais je perdrois plutôt la vie, et deux si je les avois, que de consentir à une chose si honteuse.* Effectivement elle avoit combattu en héroïne. Ce prince aima mieux violer sa parole que de lui déplaire. On résolut de terminer le différent par une bataille. Le roi qui favorisoit Charles de Blois son cousin, comme Edouard III soutenoit le comte de Montfort son gendre, lui envoya du Guesclin, dont les conseils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement, et fut tué dans le combat : prince accompli, s'il n'avoit eu trop de déférence pour l'humeur altière de sa femme. Montfort versa des larmes sur son cadavre. *Monseigneur*, lui dit le fameux général Anglois, Chandos, *vous ne pouviez avoir votre cousin en vie et le duché tout ensemble; remerciez Dieu et vos amis.* Chandos eut la gloire de faire prisonnier du Guesclin, qui se rendit à lui, couvert de blessures, après avoir renversé une foule de

Charles de Blois tué à la bataille d'Auray

combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne.

Le roi rétablit la paix.

Quelque désir qu'eût le roi de soutenir et de venger la comtesse, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il se rendit médiateur de la paix, et reçut l'hommage du nouveau duc, dont il craignoit avec raison de se faire un dangereux ennemi. Il accorda aussi la paix au roi de Navarre; celui-ci renonça par le traité à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne et la Brie.

1365. Du Guesclin mène les compagnies en Espagne.

Les peuples sembloient devoir enfin respirer. Mais licencier les gens de guerre, c'étoit déchaîner des tigres. A peine jouissoit-on de la paix, que les compagnies recommencèrent leurs brigandages. Nombre de chevaliers et de seigneurs se mirent à leur tête. Le royaume alloit devenir la proie de ces furieux, si Henri de Transtamare n'avoit offert de les prendre à sa solde, contre Pierre le Cruel son frère roi de Castille, devenu par son avarice et sa tyrannie l'exécration de ses sujets. On résolut de confier l'entreprise à du Guesclin. Chandos demandoit cent mille livres pour sa rançon. Le roi en paya quarante mille, le pape et Transtamare fournirent le reste. Il restoit à déterminer les compagnies au départ. Du Guesclin va trouver leurs chefs. *Nous avons assez fait pour damner nos âmes*, leur dit-il, *vous pouvez même vous vanter d'avoir plus fait*

que moi : faisons honneur à Dieu, et le diable laissons. Après ce début il leur fait valoir des avantages plus propres à les toucher ; deux cents mille livres du roi de France, les trésors du roi de Castille, des contributions à lever sur les terres du pape ; car le voyage d'Avignon avoit pour eux de puissans attraits : ils s'y étoient déjà enrichis, et le chevalier ne se faisoit point scrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu sans peine ; les chefs vinrent saluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général, avec ordre de suivre en tout les avis de du Guesclin.

Expédition contre Pierre le Cruel.

Les compagnies prirent la route d'Avignon, et ne manquèrent pas de rançonner Urbain V. Ce pape se repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros François, le plus irréprochable des chevaliers, mais qui n'étoit pas exempt des défauts de sa profession. Du Guesclin exigea cent mille francs et une absolution en bonne forme. A peine fut-il arrivé en Castille avec Henri de Transtamare, que tout se soumit. Pierre le Cruel détrôné prit la fuite, et alla en Guienne implorer le secours du prince de Galles.

Le prince de Galles prend du Guesclin.

Ce prince généreux et passionné pour la gloire, vole en Espagne, gagne la bataille de Navarette, où du Guesclin est encore

fait prisonnier, rétablit le tyran et éprouve lui-même son ingratitude. Don Pedre jouit peu de ce changement de fortune. Le prince Noir, de retour à Bordeaux, renvoie du Guesclin dont le roi paye la rançon. Henri de Transtamare, secondé par le chevalier, retourne attaquer son frère, le tue de sa propre main, devient paisible possesseur de la Castille. Des frères ennemis sont ordinairement les ennemis les plus acharnés; mais il est peu d'exemples d'une haine si furieuse.

Le roi travaille au bien public.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le consacra tout entier au bien de l'état. Les monnoies furent réformées, les subsides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favorisé, la capitale embellie. La France reprenoit des forces, et se préparoit insensiblement à réparer ses malheurs. On pensoit à rompre avec l'Angleterre; on y étoit autorisé par des raisons spécieuses. Le prince de Galles, à qui son père avoit donné la principauté d'Aquitaine, comprenant sous ce nom la Guienne et les provinces voisines, épuisa bientôt ses finances par le faste de sa cour. Les plus grandes âmes se laissent quelquefois corrompre par la fortune. Il résolut, contre l'avis du brave et prudent Chandos, de mettre une imposition générale sur les terres de sa souveraineté. Presque toute la noblesse fut indignée d'une

Faute d'Edouard III et de son fils.

vexation qu'elle n'avoit point éprouvée sous les rois de France. La plupart des seigneurs en portèrent leurs plaintes au roi. Indépendamment de cette atteinte à leurs privilèges, Edouard III enivré de ses victoires leur avoit rendu la domination Angloise odieuse, en retirant les grâces qu'il leur prodiguoit auparavant. Les circonstances étoient favorables pour une rupture ouverte : le prince de Galles consumé d'une fièvre lente depuis l'expédition d'Espagne ; son père endormi au sein de la prospérité ; le traité de Brétigni, non exécuté par rapport à l'article essentiel des renonciations, en sorte que les seigneurs de Guienne pouvoient être encore regardés comme vassaux de la couronne.

1368. Rupture avec l'Angleterre.

Aussi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des pairs, pour répondre sur les griefs allégués contre lui. Il répondit fièrement à cette citation, que volontiers il se rendroit à Paris, mais avec soixante mille hommes. Plusieurs infractions faites au traité de paix, engageoient Charles V à prendre les armes contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorsqu'il s'y attendoit le moins. Ce grand politique avoit perdu sa prévoyance, pour se livrer aux charmes du repos et des plaisirs. Les armées Françoises eurent l'avantage presque partout. Le roi, sentant sa supériorité, ne balança plus à user des droits de souverain. Il prononça dans la

cour des Pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard et le prince de Galles ; il les déclara rebelles, et toutes les terres qu'ils avoient en France, confisquées en punition de leur félonie.

Du Guesclin connétable.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, et se présente aux portes de Paris. Du Guesclin arrive sur ces entrefaites mandé par le sage monarque, qui lui offre l'épée de connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier plus grand par sa modestie que par ses autres qualités, conjure le roi de confier la première charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejette ses excuses, le prie d'accepter, disant qu'il n'y avoit ni prince ni baron dans le royaume qui ne fût prêt à lui obéir, et que, s'il s'en trouvoit dans des dispositions contraires, il leur feroit sentir sa juste indignation. On voit ici combien le mérite personnel a de grandeur, et combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ses sujets. Une telle prière étoit l'ordre le plus pressant. Du Guesclin obéit. L'envie, toujours dangereuse au sein de la cour, pouvoit seule lui inspirer de la crainte. Il supplia son maître de ne pas croire les rapports qu'on pourroit faire contre lui, sans avoir daigné l'entendre.

Charles V avoit recommandé au connétable de ne point risquer de bataille décisive;

mais un chef habile sait interpréter les intentions du prince, et se régler sur les conjonctures. Du Guesclin avec une très-petite armée, marcha aux ennemis, les attaqua dans leurs différens quartiers, les battit partout et les dissipa. D'un autre côté les Anglois furent vaincus par la flotte de Castille. La campagne suivante produisit des avantages plus considérables. Le Poitou, l'Aunis et la Saintonge rentrèrent sous la domination du roi. Edouard fit en vain un armement terrible pour venir en personne réparer ses pertes. Il lutta neuf semaines contre les vents, et fut contraint de relâcher dans ses ports. Rongé de chagrin, il dit, en parlant de Charles, *que jamais roi ne s'étoit moins armé et ne lui avoit donné tant à faire.*

1331 etc. Les Anglois vaincus partout.

Dans ces circonstances critiques, il essaya de détacher le roi de Castille, Henri de Transtamare, des intérêts de la France que ses flottes servoient utilement. Le roi de Navarre, toujours prêt à nuire et à tromper, se chargea de la négociation. Mais le Castillan répondit que les offres les plus avantageuses ne pouvoient le rendre infidèle à ses alliés. Il auroit fait rougir le Navarrois par ses remontrances, si une âme endurcie au crime étoit sensible au langage de la vertu. Edouard réussit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort se déclara ouvertement en sa faveur. Le roi, qui dans toutes ses démar-

Intrigues du roi d'Angleterre.

ches respectoit les règles de la justice, envoya sommer le duc de remplir les devoirs de vassal. Sur son refus, du Guesclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons n'avoient que de la haine pour les Anglois. Le duc acheva de les aliéner par un impôt exigé tyranniquement. Il se vit bientôt dépouillé de ses états, et réduit à chercher un asile en Angleterre.

Succès du roi.

De toutes les conquêtes d'Edouard, il ne lui restoit plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable, le courage et le zèle de la nation, avoient opéré ce changement, plus glorieux au roi que ne l'avoient été à son ennemi les suites des batailles de Crécy et de Poitiers; car il est facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, et très-difficile de réparer les grands malheurs à force de sagesse. Les papes s'étoient souvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, se montrant ainsi les pères du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir fut une trêve fort courte, pendant laquelle Charles rendit cette fameuse ordonnance qui fixe la

Majorité à quatorze ans.

majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il savoit par sa propre expérience combien une longue minorité nuisoit au bien de l'état. Depuis que l'usage s'étoit établi sous la seconde race de ne combattre qu'à cheval avec une armure excessivement lourde, la majorité commençoit trop tard, parce qu'un roi qui

ne pouvoit encore porter les armes n'étoit pas censé capable d'affaires.

Pendant que le roi se faisoit adorer des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du sang, lui suscita une querelle dangereuse. Charles demandoit un canonicat de cette église pour un ecclésiastique protégé. N'ayant pu l'obtenir, il saisit le temporel du prélat. C'étoit un trait de colère peu convenable. L'archevêque encore moins modéré jeta un interdit sur le royaume, se réfugia auprès du pape, et trama une ligue avec le roi de Navarre; assurant qu'il prendroit les armes en personne, et qu'il se battroit comme le plus brave chevalier. En d'autres temps cette révolte auroit pu avoir de grandes suites; mais la sagesse du gouvernement étouffoit les semences de discorde, et le séditieux prélat, n'eut que la honte d'une entreprise criminelle.

Démêlé de Charles V avec un prélat.

La mort du prince de Galles fut un coup terrible pour l'Angleterre. Les François même regrettèrent ce héros, aussi aimable par ses vertus, que redoutable par ses qualités guerrières. On ne vit jamais de fils plus respectueux, ni de vainqueur plus modeste. Il semble que sa mort auroit dû faire désirer la paix à Edouard. Le roi de France dont l'économie avoit amassé des trésors sans exciter de murmures, qui venoit de construire trente-cinq gros vaisseaux de ligne et une infinité d'au-

1377. Mort du prince de Galles et d'Edouard III.

tres bâtimens, qui se trouvoit en état de tout entreprendre, proposa des conditions très-avantageuses pour les vaincus. On devoit céder, dit M. Villaret, *quatorze cents villes fermées et trois mille forteresses pour les seules provinces de l'Aquitaine.* (Tout étoit donc forteresse dans ces temps de brigandages.) Cependant les ministres d'Angleterre ne voulurent point conclure sans avoir pris les ordres d'Edouard III. Ils le trouvèrent mort. Ce grand prince avoit régné cinquante ans. Trop d'ambition l'exposa aux revers. Il expira, abandonné de ses sujets, entre les mains d'une maîtresse qui ne pensoit qu'à enlever sa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui succéda (1).

Puissance du roi.

La trêve étant expirée, cinq armées Françoises portèrent la terreur en divers endroits. Charles V au commencement de son règne avoit eu peine à rassembler douze cents hommes. Quel prodigieux changement! Mais la perfidie le poursuivoit malgré sa puissance et les succès de ses entreprises. S'il y eut jamais une âme faite pour le crime, ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan et son secrétaire, arrêtés sur des soupçons trop légi-

Nouvelle perfidie du roi de Navarre.

(1) Depuis la conquête de Guillaume, les actes publics d'Angleterre se faisoient toujours en françois. Edouard III abolit cet usage, qui ne pouvoit être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

times, découvrirent le tissu de ses attentats; on trouva la preuve du dessein qu'il avoit formé d'empoisonner le roi. Presque toutes ses places furent saisies. Il passa en Angleterre, et livra aux Anglois la ville de Cherbourg, la plus forte qui lui restât. Brest avoit été pareillement livré par le duc de Bretagne; ainsi ils se trouvoient maîtres des meilleurs ports de France, Calais, Cherbourg, Brest et Bordeaux.

C'est ici l'époque du fameux schisme d'Occident, qui par l'étroite liaison de l'église avec l'état, remplit l'une et l'autre de troubles funestes. Les papes depuis 1306, résidoient à Avignon. Ils y étoient plus tranquilles; et leur séjour dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paroissoit utile aux rois, que la cour pontificale avoit intérêt de ménager. Grégoire XI, le dernier pape François, transféra en 1376 le saint siége à Rome, cédant aux avis et aux prières de Catherine de Sienne, religieuse, que les Florentins lui avoient députée; car sa réputation de prophétie et de miracles lui donnoit un très-grand crédit. Il mourut bientôt en Italie, où il se repentoit déjà d'être venu. Les cardinaux s'assemblèrent au conclave. Le peuple demandoit à grands cris un pape Romain. L'archevêque de Bari, Napolitain, fut élu et proclamé. Tout sembloit tranquille; six cardinaux qui

1378. Grand schisme d'Occident.

étoient restés en France avoient confirmé l'élection ; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le sacré collége, se rendit odieux par une sévérité et des emportemens indiscrets. Les cardinaux se retirent, déclarent nulle leur élection comme forcée, et élisent à Fondi près de Naples, Robert, fils du comte de Genève, qui prend le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles tortures plusieurs cardinaux tombés malheureusement entre ses mains. Clément de son côté avoit pris les armes, et lançoit des anathèmes. Les deux partis s'égorgeoient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition n'avoit produit dans l'église de si grands maux.

La France se déclare pour Clément.

Le roi consulta, délibéra long-temps, avant de se décider entre les deux compétiteurs. Enfin il se déclara pour Clément. L'université, qui étoit d'abord pour Urbain, se conforma aux sentimens de la cour. Plusieurs de ses membres demandoient la neutralité, jusqu'à la décision d'un concile. C'étoit l'avis le plus prudent. Il prévalut dans la suite ; mais on n'embrasse souvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faisoient du bruit dans toute l'Europe, jouoit un assez grand rôle pour écrire partout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre, où les cardinaux Clémen-

Ste. Catherine de Sienne pour Urbain.

tins étoient traités de *démons incarnés*. On ne crut point la Sainte infaillible, et l'on négligea ses remontrances. Les Anglois furent zélés Urbanistes, parce que les François avoient embrassé le parti contraire. Clément succomba en Italie. Il vint s'établir à Avignon. Le schisme dura quarante ans avec des scandales infinis.

Entreprise contre le duc de Bretagne.

Les plus grands hommes sont sujets à faire des fautes, et Charles le Sage en fit une qui troubla la fin de son règne. Le duc de Bretagne dépouillé de ses états, fugitif en Angleterre, lui parut une victime facile à immoler. Les courtisans le flattoient de l'espérance de réunir ce duché à la couronne; il voyoit dans Montfort un ennemi irréconciliable. Résolu de le pousser à bout, il le fit citer à la cour des pairs, sans observer les formes légales. L'ajournement ne fut point signifié au duc; on ne lui envoya point de sauf-conduit. Charles parla lui-même au parlement contre son vassal, et conclut à confisquer ses terres. Les seigneurs Bretons se liguèrent pour prévenir l'exécution d'un arrêt qu'ils jugeoient contraire aux droits et au bien de leur patrie. Le peuple, auparavant soulevé contre Montfort, passa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un duc de Bretagne qu'à un roi de France. Ce prince renouvela ses traités avec l'Angleterre, revint dans ses états, y fut

Les Bretons le soutiennent.

reçu comme un libérateur. Quelqu'embarrassé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'étoit trop avancé pour ne pas soutenir sa démarche. Mais il le fit foiblement, et le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun succès.

Du Guesclin calomnié.

C'est alors que Bureau de la Rivière, habile et heureux courtisan, abusa de la faveur en jetant des soupçons sur du Guesclin, comme s'il eût favorisé le duc de Bretagne. Charles V lui écrivit une lettre de reproches. C'étoit blesser l'honneur d'un héros. On dit que du Guesclin renvoya l'épée de connétable. Ce grand homme étoit devenu si supérieur aux traits de l'envie, que les princes et les seigneurs s'empressèrent à le défendre. Le roi reconnut son erreur, et se fit un devoir de la réparer. Les ducs d'Anjou et de Bourbon allèrent de sa part trouver le connétable, qui, après quelque résistance, revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglois se montroient encore. Il conjure le roi en partant de faire la paix avec les Bretons ses compatriotes, dont la France pouvoit encore tirer de puissans secours. Charles l'assura qu'il y pensoit et qu'il en prendroit les moyens. Du Guesclin ne revit plus son maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Château-neuf-de-Rendan, forteresse d'Auvergne qu'il assiégeoit, il y

On lui rend justice.

1380. Sa mort.

termina sa glorieuse carrière, recommandant à ses officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans et les vieillards, et témoignant son repentir de n'avoir pas toujours suivi cette règle dans sa jeunesse.

Honneurs rendus à sa mémoire.

Les Anglois assiégés payèrent une espèce de tribut à son ombre. Ils avoient promis de se rendre, s'ils n'étoient pas secourus à un certain terme. Quand ce terme fut expiré, le commandant suivi de la garnison vint se prosterner aux pieds du cadavre, et déposa sur son cercueil les clés de la forteresse. Son tombeau dans l'église S. Denis, sépulture des rois, est un précieux monument de la reconnoissance de Charles V. Les plus célèbres capitaines qui avoient combattu sous ses ordres, Clisson, Sancerre et Couci, refusèrent l'épée de connétable qu'ils n'osoient porter après ce héros. Clisson ne l'accepta qu'au commencement du règne suivant.

Fraternité d'armes.

Il étoit *frère d'armes* de du Guesclin. Cette fraternité d'armes consistoit dans une association de deux ou de plusieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeoient à l'union la plus étroite, à se défendre mutuellement envers et contre tous, excepté contre les princes dont ils étoient sujets ou vassaux. Le traité étoit quelquefois accompagné de cérémonies religieuses, et quelquefois même cimenté du sang des chevaliers, qu'ils bu-

voient avec leur vin. Les mœurs des anciens Scythes sembloient avoir passé dans le royaume.

Continuation de la guerre.

Quoique les Bretons eussent demandé la paix, et que Charles V fût disposé à la conclure, Montfort ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations, et les hostilités continuèrent. Une armée Angloise pénétra jusqu'en Champagne, où elle fit d'affreux ravages. Charles, suivant ses premières maximes, ne vouloit point de bataille décisive. *Laissez les Anglois faire leur chemin*, disoit-il toujours, *ils se détruiront d'eux-mêmes*. Les François, sous les ordres du duc de Bourgogne, brûloient d'impatience de combattre; mais la maladie du roi suspendit les expéditions. Il avoit été empoisonné dans sa jeunesse par Charles le Mauvais. Un médecin Allemand arrêta l'effet du poison en lui ouvrant le bras, et dit alors qu'il mourroit quand la plaie viendroit à se fermer: ce qui arriva effectivement. Charles V, sentant approcher sa fin, prévit les orages auxquels son fils encore jeune seroit exposé. Il prit toutes les précautions pour les prévenir; et il y auroit réussi, sans doute, si la prudence pouvoit enchaîner les événemens. Il mourut âgé de quarante-quatre ans.

1380. Mort de Charles le Sage.

Son éloge.

Peu de princes ont mérité autant que lui de gouverner une grande monarchie. *Je ne trouve*

trouve les rois heureux, disoit-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien*. On lui doit, comme l'observe M. Hénault, un éloge qui doit servir d'instruction à tous les rois : « C'est que jamais prince ne se plut » tant à demander conseil, et ne se laissa » moins gouverner que lui ». Les vertus politiques, morales et chrétiennes étoient réunies dans sa personne. Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelque propos indécent, il le chassa de la cour, disant qu'*on doit s'attacher surtout à nourrir les enfans dans la vertu, afin qu'ils surpassent en mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en honneurs*. Doué du talent de la parole, il étoit lui-même fort réservé dans ses discours. Quelqu'un disant un jour que c'étoit une belle qualité que de savoir bien parler : *Il est vrai*, répondit-il ; *mais ce n'en est pas une moindre que de savoir se taire*. Son goût pour les lettres a encore relevé sa gloire. Il répétoit souvent ces paroles : *Les clercs où est sapience l'on ne peut trop honorer, et tant que sapience sera dans ce royaume, il continuera à prospérité ; mais quand deboutée y sera, il décherra*.

Attention aux bonnes mœurs

Amour des lettres.

On regarde Charles V comme le véritable fondateur de la bibliothèque royale. Le roi Jean lui avoit à peine laissé vingt volumes : il en rassembla neuf cents, parmi les-

Bibliothèque royale

quels très-peu d'auteurs de la bonne antiquité,
Astrologie pas un exemplaire de Cicéron, mais beaucoup de livres d'astrologie judiciaire. Cette science absurde, née d'une grossière superstition, étoit alors la plus respectée à la cour. Les médecins surtout la cultivoient, et les malades devoient s'en ressentir.

Fous du roi honorés. Je souhaiterois pour l'honneur de Charles le Sage, qu'on ne trouvât pas sous son règne des mausolées érigés à deux *fous du roi*; mais on sera moins surpris que ces bouffons de cour fussent alors des personnages, si l'on pense qu'ils jouoient encore un rôle plus de trois siècles après.

Poésie. En ce temps-là commence la chaîne non interrompue de nos poètes. L'historien Froissart, justement estimé, faisoit des vers, poésie plate et maussade, qui n'approchoit point de celle des Provençaux, déjà surpassés par le Dante et Pétrarque en Italie. Les poètes étoient alors des sorciers dans l'esprit de quantité de personnes, et l'inquisition leur faisoit la guerre.

Romans. Traductions. Les romans se multiplioient. Ils ne pouvoient être qu'informes et sans goût. Mais le roman de *la Rose* et les autres ouvrages de cette nature, que les seuls savans lisent aujourd'hui, devoient servir à nous faire connoître les mœurs et les usages des siècles de chevalerie, mieux qu'on ne les eût connus par la lecture de tant de mauvaises chroni-

ques. On voyoit déjà des traductions de Salluste, de Tite-Live, de César. C'étoit le meilleur moyen d'amener le vrai goût de l'histoire.

Sciences, universités.

Plusieurs universités établies dans le royaume cultivoient les sciences, toujours pleines d'erreurs. Celle de Paris étoit si considérable, que, dans une assemblée tenue à l'occasion du schisme, il se trouva dix mille suppôts qui avoient droit de suffrage. Le pape Honorius lui avoit défendu au commencement du treizième siècle d'enseigner le droit civil, de peur que cette étude (si nécessaire) ne détournât de la théologie; ou plutôt, selon toute apparence, parce que cette étude étoit contraire aux intérêts de la cour de Rome. De-là vint qu'on se livra au droit canonique, une des voies les plus sûres pour parvenir à la fortune, et qui l'emporta sur la théologie même. Clément VII, le pape des François, appela un jour les théologiens *des visionnaires*; apparemment à cause des subtilités dont ils remplissoient la scolastique.

Désordre dans les juridictions.

Le désordre étoit encore si grand dans les juridictions, que les enfans de chœur du Puy en Velai exerçoient l'office de juges des Juifs, et les condamnoient à des amendes.

Loi sur cet objet.

Une ordonnance de 1371 défend à tous les juges ecclésiastiques de connoître, même par rapport aux clercs, des actions réelles ou

possessoires, ainsi que des rentes et cens assignés sur les héritages. Cette loi contribua beaucoup au rétablissement de l'autorité royale.

Sages réglemens. Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de se retirer sans la permission d'un officier supérieur, de jamais rien exiger des bourgeois et des paysans, de lever des compagnies sans une permission expresse. Le jeux de hasard, et même la paume, le billard, les dames, le palet, etc. furent défendus, pour exciter aux jeux de l'arc, de l'arbalète, etc. plus utiles aux gens de guerre, et auparavant dédaignés.

Artillerie. L'usage de l'artillerie devint fréquent dans les siéges. Les uns attribuent cette invention destructive à Roger Bacon, cordelier Anglois, les autres à Berthold Schwarts, cordelier Allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Chinois connoissoient depuis long-temps le fatal secret de la poudre, qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre, et qui a fait tomber la chevalerie.

Les arts florissans en Italie, inconnus en France. Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiste célèbre, qui plaça sur la tour du palais une grosse horloge sonnante. On n'avoit encore rien vu de pareil. Cette invention si nécessaire se répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizième siècle, les

horloges à roues, les besicles, le papier, la faïence, les miroirs de cristal, étoient connus en Italie; Venise, Gênes, Bologne, Pise, Florence, Sienne florissoient par les arts et le commerce : en France on n'inventoit rien, on ne pensoit qu'à la guerre et aux futilités de l'école. Il s'y établit des manufactures de papier, mais dont l'usage devoit être encore long-temps moins utile que pernicieux.

Obstacle aux sciences.

Quel progrès pouvoit on faire dans les sciences, lorsque les universités même y mettoient le plus grand obstacle par un esprit de petitesse et de superstition? Lorsque celle de Paris, dans des remontrances au pape, citées par son historiographe du Boulai, disoit qu'on ne devoit pas compter la Grèce au nombre des parties de l'Europe, *parce qu'elle étoit schismatique?*

Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume.

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume pour visiter le roi son neveu, qu'il aimoit beaucoup, et pour acquitter un vœu de pélerinage à l'abbaye de S. Maur, près de Paris. Les empereurs s'étoient imaginé avoir par leur titre la souveraineté de tout l'occident. Des jurisconsultes Italiens, sous le règne de Frédéric Barberousse, avoient même décidé que le monde entier leur appartenoit, et le célèbre Barthole avoit érigé en article de foi une décision si extravagante. La cour fut très-attentive au

cérémonial, dans la crainte d'autoriser cette chimère. Les complimens se firent tous avec précaution, en déclarant qu'on les faisoit par ordre du souverain : *car ainsi le veut le roi notre Sire, et le nous a commandé.* (Ce sont les termes du prévôt des marchands de Paris.) Qui auroit pu prévoir que, dans la suite des siècles, un empereur incomparablement plus puissant voyageroit en sage pour s'instruire, refuseroit toute espèce de cérémonie, et ne se feroit connoître qu'à la noblesse de ses sentimens, et à sa passion pour le bien public ?

Le Dauphin, vicaire de l'empereur.

Charles IV nomma le dauphin son vicaire perpétuel et irrévocable dans le royaume d'Arles et dans la province de Dauphiné, qu'on regardoit encore comme mouvans de l'empire. La fameuse *bulle d'or* est son ouvrage. Par cette loi fondamentale de la constitution germanique, le nombre des électeurs est fixé à sept, *en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse.*

Bulle d'or.

CHARLES VI.

1380. Idée de ce règne.

LE nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France pouvoit être accablé. L'ambition, l'avarice, la discorde, l'esprit de cabale et de révolte, toutes les passions semblèrent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui

devoient en être les soutiens, en furent les plus dangereux ennemis. L'histoire devient ici un enchaînement de scènes lugubres, où l'on apprend à détester le vice en gémissant sur les maux de la patrie.

Dispute sur la régence.

Charles n'étoit que dans sa douzième année. Les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, frères du dernier roi, et le duc de Bourbon son beau-frère; le premier déjà odieux par ses vexations et ses violences; le second plus modéré, mais inconstant et bizarre; le troisième d'un mérite brillant qui couvroit une ambition adroite; le quatrième plein de solides vertus; ces quatre princes eurent d'abord des contestations au sujet de la régence. Elle appartenoit au duc d'Anjou. Charles V, craignant son caractère, avoit pris des mesures pour limiter son pouvoir. Mais il vouloit gouverner et comme régent et comme tuteur. Après une vive dispute, on choisit des arbitres. On régla que le roi seroit sacré dans quelques mois; que jusqu'alors le duc d'Anjou gouverneroit en qualité de régent, et qu'après le sacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouverneroit en son propre nom par le conseil de ses quatre oncles.

Rapacité du duc d'Anjou.

Cette courte régence laissa au duc d'Anjou le moyen de satisfaire son avarice insatiable. Il s'empara du trésor amassé par l'économie de Charles le Sage; loin de diminuer

les subsides, comme ce bon roi l'avoit ordonné en mourant, il les augmenta, et inspira ainsi un esprit de sédition dont les effets furent si terribles.

Mouvemens séditieux. Après le couronnement, la populace de Paris vint demander avec insolence la suppression des impôts. On parut céder, moins à la raison qu'à la crainte. Les premières démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce succès, les mutins en eurent plus d'audace. Ils demandèrent qu'on chassât les Juifs, pillèrent les maisons des traitans, commirent des excès sans nombre : foibles commencemens des désordres qui devoient suivre.

Etats-généraux. Il y eut à Paris une assemblée d'états-généraux, qui abusant des conjonctures comme sous le règne du malheureux Jean, porta les plus vives atteintes à l'autorité royale. On fit renoncer le roi, par une déclaration, à tout ce qui avoit été innové depuis le règne de Philippe le Bel, et rétablir la nation dans toutes ses *franchises*, *libertés*, *privilèges et immunités*; termes auxquels des séditieux pouvoient attacher les sens qu'ils voudroient.

1381. Fin de la guerre de Bretagne. Les Anglois, à la faveur de ces troubles, échappèrent au péril dont ils étoient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empêcha de se retirer en Bretagne. Mais les Bretons, aussi animés contre eux que résolus.

de ne point subir la domination Françoise, mirent leur duc dans la nécessité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne, et d'être remis en possession des terres saisies; s'engageant à payer au roi deux cents mille francs pour les frais de la guerre, et à l'aider envers et contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre. Avant ce traité, il avoit fait une protestation secrète contre les engagemens qu'il alloit prendre; moyen singulier de s'affranchir des scrupules en se réservant le droit de manquer à sa parole.

Hommage du duc de Bretagne.

Il vint à Paris demander pardon et rendre hommage. Ce devoit être un hommage *lige*, qui engageoit la personne ainsi que le duché, et qui mettoit dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendoit, lui, que ce ne devoit être qu'un hommage *simple*. On se contenta de termes généraux, et l'hommage fut reçu *tel qu'il devoit être selon le droit et l'ancien usage*. Ainsi finit cette guerre, fameuse surtout par plusieurs combats singuliers, où les François eurent constamment l'avantage sur les Anglois. Les chevaliers avoient la fureur de cette espèce de combats, qui ne décidoient absolument rien, et ne servoient qu'à illustrer quelques champions.

Le duc d'Anjou, adopté par Jeanne reine

Révolte au sujet des impôts

de Naples, pensoit uniquement à s'assurer la possession de ce royaume, et sacrifioit la France où sa qualité de premier prince du sang lui donnoit la principale autorité. Etroitement uni à l'antipape Clément, il en tiroit une partie des biens ecclésiastiques, en proie à l'avidité de la cour d'Avignon. Ce n'étoit pas assez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du trésor de Charles V, qu'on fait monter à plus de cent soixante-dix millions de notre monnoie, il voulut rétablir les impôts que l'on venoit d'abolir, et augmenter par-là ses ressources, plutôt que subvenir aux besoins de la patrie. Ces nouvelles exactions causèrent de nouvelles révoltes. Paris et Rouen donnèrent l'exemple. La populace se déchaîna avec fureur, tandis que la plupart des bourgeois souffroient en silence.

Hugues Aubriot.

Les séditieux, pour avoir un chef, tirèrent de prison Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui avoit rempli la capitale de monumens utiles, condamné depuis peu comme juif et hérétique, parce qu'il réprimoit les étudians de l'université, souvent coupables des plus grands crimes. Le P. Daniel en fait un scélérat digne du feu; M. Villaret le dépeint comme un débauché, ami du bien public (1). La manière dont

(1) Aubriot avoit fait travailler aux tours de la Bastille, avoit construit le pont S. Michel, le

Aubriot profita de sa liberté semble faire son apologie. Au lieu de se mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne sa patrie, vivre caché et tranquille. Les excès de cette populace furieuse augmentoient de jour en jour. L'abolition des impôts fut pour elle un second triomphe, et un nouveau coup pour l'autorité avilie. Abolition des impôts

Enfin le duc d'Anjou partit, laissant les rênes de l'état au duc de Bourgogne; car le duc de Berri étoit trop foible, et le duc de Bourbon trop modéré, pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon. Départ du duc d'Anjou.

1382. Expédition de Flandre.

Un soulèvement général des Flamans réduisit le comte de Flandre à implorer le secours du roi. Le duc de Bourgogne, son gendre et son héritier avoit un intérêt personnel à le défendre. La guerre fut résolue : Charles VI voulut se mettre à la tête de son armée. Les Flamans, sous la conduite d'un fils du célèbre d'Artevelle, bravoient les dangers et la mort. Ils étoient indomptables par leur caractère, mais sans discipline ; et de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvoient manquer de les vaincre. *Je veux*

petit Châtelet, etc. Il avoit procuré des égouts, si utiles pour la salubrité de l'air, et, ce qui mérite peut-être autant d'éloges, il avoit employé à ces ouvrages les mendians, et toute cette canaille dont l'oisiveté perverse est un des grands fléaux de la société.

qu'on tue tout, leur crioit Artevelle, *excepté le roi de France. Ce n'est qu'un enfant, on lui doit pardonner : il ne sait ce qu'il fait ; il va ainsi qu'on le mène ; nous le menerons à Gand apprendre à parler flamand.* Pleins d'une rage et d'une confiance aveugles, ils avoient juré de ne faire effectivement quartier qu'au jeune roi.

Bataille de Rosbec

La bataille de Rosbec ne fut qu'un massacre de ces malheureux. On assure qu'il en périt quarante mille, et que les François ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre, excepté Gand, fut bientôt soumise. Courtrai se rendit volontairement. Le roi y séjourna. A peine étoit-il sorti, que la ville fut livrée aux flammes et au carnage ; les uns disent par ses ordres, les autres par la fureur qu'inspira aux troupes la vue des éperons dorés, que l'on conservoit comme un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, si funeste à la nation.

Courtrai saccagé,

1383. Le roi punit les Parisiens.

La victoire de Rosbec ne fut célébrée à Paris par aucune démonstration de joie. Il étoit temps de punir un peuple obstiné dans sa révolte. Le roi entre dans la ville avec ses troupes. Trois cents personnes sont chargées de chaînes ; on ordonne aux habitans de déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la duchesse d'Orléans et l'université demandent grâce pour la capitale. Les exécutions

commencent, mais avec plus de cruauté que de justice.

Supplice d'un grand magistrat.

Desmarets, avocat-général, magistrat septuagénaire, dont l'éloquence avoit plusieurs fois contenu les Parisiens, dont les services méritoient toute sorte de récompenses, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berri et de Bourgogne le haïssoient. Le prétexte de son supplice, fut, selon quelques auteurs, qu'il n'avoit pas quitté Paris comme les autres magistrats. Il n'y étoit demeuré que pour employer son crédit à calmer la sédition. On lui ordonna sur l'échafaud de demander pardon au roi. Ce respectable vieillard répondit avec fermeté : *J'ai bien servi Philippe son bisaïeul, Jean son aïeul, et Charles son père. Aucun de ces rois ne m'a rien reproché. Celui-ci feroit de même, s'il avoit âge et connoissance d'homme. C'est à Dieu seul que je demande pardon.*

Abus de l'autorité.

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordoit la grâce des Parisiens, et qu'il commuoit la peine criminelle en civile, c'est-à-dire, en argent : commutation odieuse, imaginée par les dépositaires de l'autorité, qui osoient prêter au souverain les vues de leur basse avarice. Les amendes furent portées à l'excès, et il n'en revint pas le tiers au trésor. On rétablit les aides, le douzième denier, la gabelle et autres impositions; on.

Punition des séditieux.

délibéra même si on ne les rendroit pas perpétuelles. Il ne restoit plus que ce parti pour réduire le peuple au désespoir. Rouen et plusieurs villes furent traitées comme Paris.

Croisade en Flandre

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, étoit aussi gouverné par des oncles ambitieux, et ne jouissoit pas d'un sort plus tranquille. Les Flamans demandoient du secours contre leur prince. Urbain VI faisoit publier une croisade contre les partisans de Clément. Le fanatisme échauffa les esprits déjà remués par la discorde. Un évêque Anglois, nommé généralissime de la croisade, se vit bientôt à la tête d'une armée nombreuse. Il se jeta sur les terres du comte de Flandre, quoiqu'attaché au parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore, et chassa les Anglois. Enfin Louis III, comte de Flandre, finit ses jours, laissant ses vastes états à sa fille unique, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puissans de l'Europe.

1384. Le duc d'Anjou meurt en Italie.

D'un autre côté, Louis d'Anjou, avec l'argent des François, tentoit inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avoit été étranglée, par l'ordre de Charles de Durazzo son cousin, surnommé *de la Paix*, à qui Urbain VI avoit donné ce royaume. Loin de la venger et de recueillir son héritage, le duc d'Anjou vit son armée périr de faim et de maladie. Il perdit une bataille, il fut

blessé, et mourut le désespoir dans l'âme. A peine la dixième partie de ses troupes revint-elle en France. La plupart des chevaliers et des seigneurs ne subsistèrent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuse: elle avoit ruiné l'état, et lui attira dans la suite de nouveaux désastres.

Expédition en Flandre.

La paix seule auroit pu remédier aux maux publics; mais le caractère bouillant de Charles VI, autant que les prétentions insoutenables des Anglois, la rendoit presque impossible. Après de vaines négociations, on résolut de faire une descente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûler la flotte. Leur complot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occasion pour tourner les armes Françoises contre les rebelles de Flandre. Telle étoit la férocité de ce peuple, que plusieurs prisonniers refusèrent le pardon qu'on vouloit leur accorder. *Le roi est assez puissant*, dirent-ils, *pour assujettir les corps, mais non pas pour asservir les esprits des Flamans. Lorsqu'on nous aura tous tués, nos os se rassembleront pour combattre.* Un d'eux s'offrit néanmoins à décapiter les autres, si on vouloit lui sauver la vie. C'étoient ses compatriotes et même ses parens. Il les exécuta tous, et fut immolé à son tour comme un monstre, à qui l'on ne devoit point tenir

Férocité des Flamans.

parole. Le duc de Bourgogne recueillit seul les fruits de cette campagne. La Flandre entiere se soumit, sans vouloir cependant reconnoître le pape d'Avignon, qui absorboit par des extorsions odieuses les richesses du clergé.

Exactions de Clément VII en France.

C'étoient tous les jours de nouveaux impôts, levés tyranniquement par ordre de ce pontife, outre le dixième de tous les biens ecclésiastiques. Enfin le cri général réveilla le gouvernement; et l'on mit un frein à la rapacité. Un seul exemple fera juger du mal et du remède. L'abbaye de S. Denis avoit été taxée pour le dixième à neuf cents soixante-une livres: la taxe fut réduite à quatre cents. Quelles sommes une cour étrangère tiroit du royaume, tandis que l'état manquoit de ressources!

1386. Grand armement perdu.

Le projet d'attaquer l'Angleterre subsistant toujours, on fit au port de l'Ecluse un armement formidable où toutes les forces du royaume semblaient réunies. Quinze cents vaisseaux devoient transporter cent mille hommes. Le roi n'attendoit pour s'embarquer que le duc de Berri. Il lui envoya courrier sur courrier. Le duc arriva lorsque la saison ne permettoit plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût dessein de faire avorter l'entreprise, soit par jalousie contre ceux qui l'avoient formée, soit par attachement pour les Anglois, dont il fut soupçonné d'avoir reçu de grosses sommes.

tant de préparatifs ruineux étoient perdus, et la mauvaise volonté des princes augmentoit continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles le Mauvais.

On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus scélérat des hommes, Charles d'Evreux, roi de Navarre, périt enfin d'une manière digne de lui. Epuisé par la débauche, à l'âge de cinquante-six ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisoit envelopper dans un drap imbibé d'esprit-de-vin, Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet-de-chambre. Le prince souffrit des douleurs affreuses dont il mourut quelques jours après.

Sa scélératesse.

Il avoit chargé un Anglois en 1384 d'empoisonner le roi, le frère du roi, ses oncles, et les principaux seigneurs de la cour. L'empoisonneur ayant accès dans les cuisines, auroit pu exécuter ce crime. Il fut arrêté en arrivant, peut-être sur les avis du prince de Navarre, aussi fidèle que son père étoit perfide : il avoua tout.

Procès du roi de Navarre, après sa mort.

Une chose remarquable parmi tant d'événemens extraordinaires, c'est qu'on commença le procès du roi de Navarre, deux mois après sa mort. Les pairs étant assemblés, le premier huissier l'appela à la porte du parlement. Comme il ne se présenta personne, la procédure se fit en règle. Cette affaire fut appointée, et n'eut point de suites. On ne cherchoit vraisemblablement qu'un

titre, pour confisquer les possessions du Navarrois en Normandie. Il est consolant d'observer que les crimes ne réussirent jamais bien à cette âme noire; et que si elle mettoit son bonheur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoisonné de cruels chagrins.

Le connétable de Clisson arrêté en Bretagne.

Un troisième armement contre l'Angleterre devint aussi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Clisson, ce frère d'armes de du Guesclin, grand homme de guerre, mais violent et avare, étoit chargé de l'entreprise. La haine du duc de Bretagne pour Clisson la fit échouer. Celui-ci vouloit faire épouser une de ses filles à Jean de Blois, encore prisonnier des Anglois, dont il devoit payer la rançon. Montfort, depuis long-temps ennemi de Clisson, comme de la maison de Blois, ne garda plus de mesure. Il attira le connétable à sa cour, l'envoya en prison, ordonna même à Bavalan, un de ses officiers de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ses transports de fureur, il sentit toute l'énormité de cet attentat, et se livra au désespoir. Le sage Bavalan, lui apprit alors qu'il n'avoit point exécuté un ordre injuste, et que Clisson étoit vivant. Il en coûta cent mille francs d'or au connétable pour sa liberté.

Ordre injuste non exécuté.

Le duc répare sa violence.

Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne, pour venger un affront qui re-

jaillissoit sur la couronne. Le duc vint le réparer à Paris, mais l'expédition d'Angleterre ne put avoir lieu : malheur irréparable, surtout dans des conjonctures où les Anglois révoltés contre Richard II étoient sur le point de le détrôner.

L'impétuosité du roi se tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avoit reçu un défi. Il marcha en personne pour le châtier avec éclat ; il se laissa fléchir par une prompte satisfaction, et ramena aussitôt l'armée. Voilà où aboutissoient les dépenses et les impôts qui épuisoient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étoient employés. On vendoit aux Juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit pour dix ans d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts, avec défense à quelque juge que ce fût de s'opposer aux abus qu'ils pourroient commettre. Leurs usures montoient à près des deux tiers du principal pour une seule année. Ces infâmes usuriers furent chassés sans retour en 1394.

Nouvelles fautes.

Usures des Juifs.

1388. Le roi veut gouverner par lui-même.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri et de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux de la France, prit en main les rênes de l'état, et mit le connétable de Clisson à la tête du conseil. Ce changement eût été avantageux, si le roi avoit joint aux qualités d'un bon cœur celles d'un esprit sage et solide. Il étoit humain, généreux,

plein de bravoure, mais d'une vivacité fougueuse, léger, imprudent, entêté, incapable de réflexions, et dominé par ses caprices. Les ducs de Bourgogne et de Berri se retirèrent après avoir eu l'audace, mais inutilement, de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenses : le premier vouloit pour quelques années les revenus de la Normandie. C'étoit le comble de l'insolence. Le duc de Bourbon, retenu à la cour, avoit peu de part au gouvernement ; ses avis désintéressés ne pouvoient prévaloir sur les passions des ministres avides, qui obsédoient le jeune monarque. Il saisit le premier prétexte du s'absenter avec honneur. La république de Gênes demandoit du secours contre les corsaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allèrent se battre dans la contrée où S. Louis étoit mort, et en revinrent bientôt avec une gloire stérile, se consolant du peu de succès de l'entreprise, par le plaisir de raconter leurs aventures.

Le duc de Bourbon en Afrique

Projet insensé de croisade.

L'humeur guerrière du roi s'échauffa au récit de tant de prouesses. Sur le champ il résolut de porter la guerre chez les musulmans, pour accomplir, disoit-il, les vœux de ses ancêtres. On ne put le dissuader de ce dessein, qu'en lui représentant qu'il valoit mieux commencer par l'extinction du schisme. Il se détermina donc à passer en Italie,

sans autre motif que de la soumettre par les armes à l'obédience de Clément. Son compétiteur Urbain venoit de mourir après une expédition militaire. Mais les cardinaux Romains lui avoient donné un successeur, Boniface IX, et l'église étoit toujours divisée entre deux partis qui se déchiroient sous les étendards de la religion.

Des intrigues de cour et de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, seigneur puissant et vicieux, ayant été disgracié, se retira chez le duc de Bretagne, qui lui persuada que Clisson étoit l'auteur de sa disgrâce. C'en fut assez pour inspirer le dessein d'une cruelle et basse vengeance. Dans le temps où la cour n'étoit occupée que de fêtes après une dangereuse maladie du roi, Craon se rend secrétement à Paris, et avec une troupe d'assassins attaque de nuit le connétable, qui sortoit du bal. Clisson se défend seul, et tombe enfin sans connoissance. Les meurtriers le croyant mort prennent la fuite. Ses blessures n'étoient pas dangereuses. Le roi que cet accident avoit pénétré de chagrin, eut la consolation de le voir guéri, et jura de le venger.

1392. Craon assassine le connétable.

Il envoya redemander Craon au duc de Bretagne. Ce prince répondit qu'il ignoroit sa retraite. Charles n'en fut que plus irrité, et résolut de prendre les armes malgré les

Le roi fait la guerre pour venger Clisson

ducs de Berri et de Bourgogne, ennemis du connétable qu'ils accusoient de détourner à son profit (comme ils avoient fait eux-mêmes) les revenus de l'état. Ses immenses richesses rendoient l'accusation trop vraisemblable. Une guerre entreprise pour la querelle particulière de Clisson, excitoit les murmures de toute la France. Le roi n'écouta rien, et se mit en marche.

Démence de Charles VI.

Traversant la forêt du Mans, il aperçoit tout-à-coup un inconnu, couvert d'une robe blanche, nu-pieds et nu-tête, qui s'élance d'un air terrible, saisit la bride de son cheval, et lui crie : *N'avance pas davantage, retourne, car on te trahit.* Il continue cependant sa route. Quelques momens après, un page qui portoit sa lance la laisse tomber sur le casque d'un autre page. Au bruit du coup, il entre en fureur, s'imaginant qu'on le trahissoit; il met l'épée à la main, renverse les pages, frappe sur tout ce qu'il rencontre; son épée se brise, les forces commencent à lui manquer; on s'approche, on le saisit, on le transporte au Mans demi-mort. Les uns le croyoient empoisonné, d'autres ensorcelé. Cette frénésie venoit uniquement et des ardeurs du soleil (on étoit au mois d'août,) et de la frayeur dont il fut saisi dans la forêt. Il avoit déjà éprouvé auparavant quelques accès de délire, présages de la maladie dont il ne guérit jamais.

Boniface IX assura que Dieu punissoit le roi d'avoir soutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci et ses adhérens dirent que Dieu le punissoit de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'est ainsi qu'on interprète comme on veut les décrets de la providence. Adorons ses desseins, et n'osons pas les sonder.

Les deux partis la regardent comme une punition de Dieu.

Pendant que le malheureux Charles recouvroit insensiblement la raison, les ducs de Berri et de Bourgogne s'emparèrent du gouvernement. Clisson prit la fuite; les autres ministres s'évadèrent, ou furent arrêtés, et leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laissoit faire. On cherchoit tous les moyens de l'amuser, peut-être par politique autant que pour le guérir. Ces amusemens produisirent un nouveau malheur. Toute la cour étoit assemblée pour un bal. Le roi entra déguisé en sauvage, conduisant cinq seigneurs habillés de même et enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans son frère approcha indiscrètement un flambeau. Leurs habits étoient de toile enduite de poix et chargée d'étoupes. Le feu y prit et se communiqua dans le moment. Quatre de ces seigneurs en moururent. Charles s'étoit écarté: la Duchesse de Berri le cacha sous la queue de son manteau. Bientôt ses accès de démence le reprirent. Par une folie plus grande que la sienne, on fit venir de Guienne un magicien

Nouvel accident du roi.

1393.

Magicien appelé pour le guérir.

qui promettoit de le guérir avec une parole, et trompa fort long-temps la cour également superstitieuse et corrompue. Le monarque languit sept mois dans cet état pitoyable. Il ne se rétablit que pour avoir quelques intervalles de raison, suivis de funestes rechutes. Son règne devoit encore durer trente ans. C'étoient trente ans de calamités affreuses pour le royaume.

1395. Trêve avec l'Angleterre.

Les négociations de paix se renouveloient toujours inutilement entre la France et l'Angleterre, les Anglois demandant l'exécution entière du traité de Brétigni qu'ils avoient si mal observé, et les François insistant sur la démolition de Calais, la plus importante place des ennemis. Richard II, méprisé et haï de son peuple, penchoit à s'unir avec Charles. Il lui fit demander en mariage sa fille Isabelle. On conclut une trêve de vingt-huit ans. Les deux rois se virent en Picardie, et se donnèrent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du schisme; mais l'autorité royale étoit trop foible contre l'ambition des pontifes.

Continuation du schisme.

Depuis long-temps l'université, appauvrie par la cour d'Avignon, et touchée des horreurs d'un schisme qui rendoit tout incertain, qui troubloit toutes les consciences, qui attiroit des anathèmes sur toutes les têtes, avoit fort à cœur de travailler à la pacification de l'église. Son crédit lui inspiroit

une

une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire cesser le scandale ; elle présenta un mémoire sur cet objet ; elle écrivit à Clément une lettre hardie et forte, dont il fut si indigné qu'il mourut de chagrin trois jours après (1394). Les cardinaux d'Avignon signèrent un acte par lequel ils s'obligeoient avec serment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection auroit été faite, si le plus grand nombre d'entre eux jugeoit cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna, Aragonois, fut élu, et prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia aussitôt l'acte dont je viens de parler. Ses premières démarches n'annonçoient que l'esprit de modération et de concorde ; apparence trompeuse, qui voiloit une ambition ardente et une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya son frère et deux de ses oncles pour le déterminer à la cession, en vain les cardinaux déclarèrent qu'elle étoit aussi nécessaire que convenable. La tiare lui avoit inspiré d'autres sentimens. Il tergiversa d'abord, et finit par des refus formels, sans égard pour un serment qui exigeoit le sacrifice de sa dignité. Boniface IX n'étoit pas moins résolu de mourir pape.

Benoît XIII, nouvel antipape.

On prit enfin le parti qu'on auroit peut-être dû prendre dès le commencement du schisme. Un concile national, assemblé à Paris, décida la neutralité entre les deux

1398. La France ne reconnoît plus de pape.

compétiteurs. Conformément à cette décision, le roi déclara qu'il renonçoit à l'obédience de Benoît, et défendit de faire passer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appela des troupes Aragonoises, et soutint un long siége contre le maréchal de Boucicault. Nous reprendrons le fil de cette affaire, malheureusement propre à diminuer le respect pour la puissance spirituelle, si l'on avoit l'injustice de confondre les usurpations de l'homme avec les droits sacrés de l'église.

1399. Richard II détrôné

Le mariage du roi d'Angleterre et d'Isabelle de France; Brest et Cherbourg vendus à Charles VI, et évacués; les dépenses ruineuses de Richard II, qui fouloit les peuples et dissipoit leurs richesses, soulevèrent contre lui un peuple toujours terrible dans ses révoltes. Le jeune Henri, duc de Lancaster, son cousin-germain, profita des circonstances pour le détrôner. Richard vaincu se montra le plus lâche des hommes. On lui fit son procès; il se reconnut lui-même indigne du sceptre. L'usurpateur le tint en prison où il mourut assassiné, et cette violence ne parut aux Anglois qu'un acte de justice. Henri IV (c'est le nom du nouveau roi) s'assura d'abord par sa politique, ensuite par sa cruauté, la jouissance d'un royaume acquis par le crime. La cour de France se hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives

Henri IV roi d'Angleterre.

secrètes pour recouvrer la Guienne. Henri le sut, et ne s'en inquiéta point. *Jamais*, dit-il, *les Bordelois ni les Baïonnois ne se tourneront contre nous : ils sont avec nous francs et quittes ; et si les François les dominoient, ils seroient taillés et retaillés deux ou trois fois l'an.* Il confirma la trêve, moins par crainte que par prudence, pour affermir sa nouvelle domination.

Imposture de deux religieux.

La France voyoit se multiplier chaque jour les sujets d'alarmes et de douleur. Deux augustins s'étoient vantés de guérir le roi. Après des remèdes inutiles, et des opérations magiques encore plus vaines, ayant fait à la tête du malade quelques incisions qui redoublèrent ses accès, leur conduite excita des soupçons. On les observa ; on reconnut leur fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où provenoit la maladie du roi, ils l'attribuèrent à des maléfices, et accusèrent même le duc d'Orléans. L'imposture fut découverte par leur propre aveu. Ils l'expièrent à la Grève. Le supplice de ces moines qui avoient abusé la cour pendant six mois, prouve que la démence de Charles VI n'étoit pas la seule à craindre dans le royaume. Si la magie et la superstition troubloient les esprits, des passions frénétiques dominoient les cœurs, et produisirent des maux sans remède.

Quelques années auparavant, le bruit

Soupçons affreux.

s'étoit déjà répandu, que la duchesse d'Orléans avoit non-seulement causé la maladie du monarque, mais tenté d'empoisonner le dauphin. Charles parut le croire, et la fit éloigner de la cour. Galéas Visconti, père de cette princesse, envoya des chevaliers Milanois défier *à outrance* les accusateurs. Ses chevaliers ayant été renvoyés sans réponse, il défia le roi lui-même. Les crimes les plus noirs ne devenoient que trop communs.

1401. Division à la cour.

Le duc d'Orléans, accusé ridiculement d'avoir ensorcelé le roi, avoit réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de son crédit. La jalousie divisa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de son frère l'administration des finances, et bientôt après le gouvernement de l'état. Une nouvelle imposition qu'il établit, dans le temps où l'on auroit dû soulager le peuple, le rendit aussi odieux que ses débauches le rendoient méprisable. Il fallut supprimer l'impôt, tant les murmures éclatèrent de toutes parts. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne prirent les armes à cette occasion; mais on prévint la guerre civile, et l'on décida dans le conseil que, tant que le roi seroit malade, le duc de Bourgogne gouverneroit. Son âge, son expérience, l'étendue de ses domaines décidèrent en sa faveur.

Quoique le duc d'Orléans eût souscrit à

cette délibération, confirmée par le souverain, son ressentiment n'en fut que plus vif. Les liaisons trop suspectes de ce prince avec la reine, Isabelle de Bavière, contribuoient, autant que l'amitié de son frère, à entretenir la défiance de son rival. Isabelle maîtrisoit un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de sa stupide complaisance le pouvoir d'annuler et de révoquer les donations, qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la suite. Le tenant ainsi enchaîné, elle oublia tous les devoirs. Ses propres enfans manquoient du nécessaire. Leur gouvernante avoua au roi que souvent ils n'avoient ni habits ni nourriture. *Hélas*, dit-il, *je ne suis pas mieux traité.* On frémit d'horreur en lisant qu'il resta plus de cinq mois sans se coucher ni changer de linge. A peine daignoit-on penser qu'il existât. Que pouvoit attendre le peuple de l'humanité des grands, si le roi malade étoit privé de secours ?

Conduite odieuse de la reine.

Indignités à l'égard du roi.

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, laissa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, sous le titre de lieutenant-général du royaume. Le peuple, impitoyablement vexé, vomissoit contre l'un et l'autre les injures et les malédictions. Mais ce qu'il y avoit de plus à craindre pour le frère du roi, c'étoit la haine profonde et

1404. Jean Sans-peur opposé au duc d'Orléans.

cruelle du nouveau duc de Bourgogne, Jean *Sans-peur*, prince qui se faisoit un jeu de la religion et de la morale, méchant par goût et par système. Il demanda d'être admis au conseil, où il eut bientôt occasion de se signaler. Le duc d'Orléans qui sembloit regarder tous les biens de la nation comme la proie de sa cupidité, proposa une nouvelle taille générale. Personne n'osoit le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, et voulant gagner l'estime et l'amour du peuple, il représenta vivement la misère publique, les vices de l'administration, le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, si les ennemis venoient l'attaquer; déclarant de plus qu'il sauroit bien empêcher dans ses états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ses conseils, il se retira, et fut dès-lors l'idole des Parisiens. Sa présence devient nécessaire; on le rappelle; il arrive avec des troupes. La reine et le duc d'Orléans quittent Paris, et veulent enlever le dauphin. Jean Sans-peur court après lui, le ramène, reçoit les remercîmens de la ville et de l'université.

1405. Il arme.

Crédit de l'université.

Ce dernier corps avoit plus de pouvoir que jamais; et ayant été admis aux conseils à l'occasion du schisme, il s'arrogeoit une sorte d'inspection sur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avoit dit un jour à ses députés: *Retournez à vos écoles, et ne vous*

mêlez que de votre métier. Aussi l'université se déclara-t-elle contre lui. Il est surprenant que des hommes voués à la culture des lettres, et respectables par des lumières alors peu communes, ne pussent eux-mêmes se défendre de ce vertige, qui, tirant les hommes de leur sphère, offusque un mérite réel par de chimériques prétentions (1).

1407. Le duc d'Orléans assassiné.

Les deux princes sur le point d'en venir aux armes, parurent se réconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditoit la perte de son rival. Celui-ci joignoit aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné; mélange monstrueux par lequel on se rassure dans le vice, en y mêlant une apparence de vertu. Il se vantoit des faveurs qu'il avoit reçues des dames de la cour, et nommoit parmi ses maîtresses la duchesse de Bourgogne, femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ses jours. Jamais scélérat ne sut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infâme dessein. Il avoit couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; il venoit de communier à la même

(1) En 1413, dans une assemblée des états, le député de l'université attaqua nommément plusieurs personnes considérables, sans épargner même le chancelier. *Il est bien impertinent*, dit un homme de la cour, *que des gens qui font trafic de doctrine, étendent l'autorité des classes jusqu'au gouvernement du royaume.*

messe, et de signer un acte de confraternité inviolable. Il se préparoit cependant de longue main à l'assassiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Des satellites attendirent le frère du roi dans une rue où il devoit passer la nuit. On l'enveloppa, on l'assomma. *Je suis le duc d'Orléans*, s'écria le prince. *Tant mieux*, répondirent les meurtriers, *c'est ce que nous demandons.*

Conduite du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne en scélérat hypocrite affecte d'abord l'indignation et la douleur. Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conseil, qu'un des meurtriers s'étoit réfugié dans l'hôtel du prince, celui-ci déconcerté et tremblant tira le duc de Berri à l'écart, lui avoua son crime en disant que *le diable l'avoit tenté et surpris.* Le lendemain il vint encore au conseil. On l'empêcha d'entrer, et il prit la fuite, tandis que la crainte suspendoit les esprits, et que le duc de Bourbon opinoit seul à la punition du coupable. Le frère unique du roi assassiné presque sous ses yeux, l'assassin reconnu, l'assassinat impuni : c'étoit un événement digne de ce siècle d'horreurs. Les suites n'en furent ni moins étranges ni moins funestes. Loin de consentir aux satisfactions que l'on demandoit, le duc de Bourgogne osa faire trophée de son crime. Il revint à Paris avec un appareil de guerre; il y entra aux accla-

Il triomphe après son crime.

mations du peuple, qui cria *noël*, comme on faisoit à l'entrée du souverain; enfin il arracha la permission de faire publiquement son apologie.

1408. Apologie absurde de Jean Sans-peur.

Dans une grande assemblée, en présence du dauphin et des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'université, vendu au Bourguignon, prononça avec effronterie un long discours, où, après avoir prouvé par douze argumens (en l'honneur des douze apôtres), qu'il étoit permis à chaque particulier de tuer un tyran, il fit l'application de cette maxime au prince assassiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devoit récompenser l'auteur de l'assassinat, *à l'exemple des rénumérations qui furent faites à monseigneur S. Michel l'archange pour avoir tué le diable, et au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Chaque mot de ce discours devoit révolter: il ne falloit qu'une lueur d'humanité et de raison pour en découvrir l'absurde et exécrable fanatisme. Cependant personne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

Le duc assassin, maître de tout.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois qui faisoient la guerre à leur évêque, parce qu'il ne vouloit point se faire prêtre. Il les battit, et ramena son armée victorieuse. On avoit révoqué les lettres d'abolition; la reine et le dau-

phin avoient été chargés du gouvernement pour le temps où le roi seroit malade. Mais Jean Sans-peur n'eut qu'à se montrer. Les Parisiens l'adoroient; la cour trembla. Alors, comme la politique demandoit quelque réparation pour un crime dont le souvenir ne s'effaçoit pas, il consentit à faire des excuses de pure cérémonie, et affermir par cette légère soumission un pouvoir capable de bouleverser le royaume.

1409. Il fait exécuter Montagu.

Son pouvoir étoit si absolu, qu'il fit arrêter, juger illégalement, et décapiter Jean de Montagu, grand-maître de la maison du roi, surintendant des finances, premier ministre, homme tout-puissant, mais enrichi par d'infâmes déprédations. Charles VI, manquant de tout, forcé de mettre en gage sa vaisselle, ses bijoux et ses meubles, avoit coutume de le charger d'emprunter sur ces effets : on les trouva tous à Marcoussi recélés dans la maison de Montagu. Le supplice d'un tel criminel n'annonçoit que les violences du Bourguignon. Maître de la personne du roi, maître de Paris qu'il cessa bientôt de ménager, plus il croissoit en puissance, plus la haine des princes du sang s'irritoit contre son ambition indomptable.

1411. Guerre civile.

Le jeune duc d'Orléans, secondé par son beau-père le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de son père. Il envoie un cartel au duc de Bourgogne en ces termes : *Charles*

duc d'Orléans, à toi Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement, de guet-à-pens, et par tes assassins ordinaires, commis en la personne de notre très-redouté seigneur et père, etc. La France est partagée entre les Bourguignons et les Armagnacs. On se bat en plusieurs endroits. Les bouchers de Paris, armés par Jean Sans-peur, signalent leur audace sanguinaire contre ses ennemis. Plusieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes désordres dans les provinces. Les deux partis avoient mendié honteusement les secours de l'Angleterre; car l'intérêt public n'étoit rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie; les Anglois furent renvoyés; mais la fureur des factions, l'insolence des bouchers (qu'on appeloit *Cabochiens*, du nom de Caboche leur chef), les manèges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix, surtout le caractère du duc de Bourgogne, qui sacrifioit tout à l'envie de dominer, firent bientôt évanouir les espérances de calme.

1413. Le roi contre le duc de Bourgogne

Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour et une partie du peuple changèrent subitement à son égard. Ceux dont il étoit l'idole ne le regardèrent que comme un traître et un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en personne. Le

Il plie cette fois.

duc, trop foible pour résister à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette conjoncture. Le comte de Brabant son frère et la comtesse de Hainaut vinrent trouver le roi, lui protestèrent que le duc seroit un sujet fidèle. « Si cela est, ré-» pondit Charles, qu'il se présente comme » il convient à un sujet. S'il demande jus-» tice, on la lui fera, s'il demande pardon, » il l'obtiendra ». La paix se fit telle que la cour pouvoit la souhaiter, ou plutôt telle qu'on pouvoit l'espérer entre des princes qui, en paroissant se réunir, conservoient toujours les mêmes sentimens de jalousie et de haine. On conclut trois fois la paix, à Chartres, à Bourges, à Auxerre; et ces traités ne furent en quelque sorte que des préparatifs de guerre et de trahisons.

La guerre recommence avec les Anglois.

Les François et les Anglois avoient souvent violé la trêve de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point des calamités de la France. Environné d'ennemis domestiques, il se borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, son fils Henri V lui succéda. C'est à lui qu'il étoit réservé d'ébranler les fondemens de la monarchie Françoise. Les conditions de paix qu'il offrit d'abord, étoient si dures et si honteuses qu'on les rejeta avec indignation. Il vouloit toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne,

la Saintonge, etc. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appeloit *le prince Charles notre cousin et adversaire de France*, servit de déclaration de guerre.

Henri s'embarqua, vint assiéger Harfleur et prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avoient ruiné son armée, et que sa flotte avoit été dissipée par la tempête, il se mit en route pour Calais. Rien n'étoit plus facile que de lui fermer le passage. Une armée quatre fois plus forte que la sienne devoit le forcer à se rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance est souvent pire que la foiblesse. On lui laisse passer la Somme; on le poursuit dans la plaine d'Azincourt; on préfère les risques d'une bataille à l'avantage de vaincre sans combat. Les mêmes fautes qu'on avoit commises à Crecy et à Poitiers produisent le même désastre. L'avantage du terrain, l'adresse des archers Anglois, l'habileté et le courage du jeune roi d'Angleterre, la nécessité de vaincre ou de périr, lui valurent une victoire éclatante. Sept princes et plus de huit mille gentilshommes François restèrent sur le champ de bataille. Les ducs d'Orléans et de Bourbon furent prisonniers. C'est à la témérité des chefs, et à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer le malheur public. Ils sembloient conduire l'armée

1415. Henri V en France.

Bataille d'Azincourt.

à la boucherie. Henri V repassa la mer, manquant de troupes et d'argent. Mais la France avoit dans son sein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux et les mauvais citoyens.

Etat affreux du royaume.

Le comte d'Armagnac, devenu connétable et surintendant des finances, voulut gouverner en despote. Nouvelles exactions, nouveaux supplices. Chaque changement dans le ministère étoit une plaie mortelle pour le royaume. Toutes les démarches des grands ne tendoient qu'à le déchirer. Tandis qu'on proscrivoit les partisans du duc de Bourgogne, il se lia par un traité secret avec Henri V, le reconnoissant déjà pour roi de France. Le duc de Berri mourut : prince cruellement avare, qui avoit ruiné l'état, et qui n'avoit fait d'autre bien que de bâtir des églises. Deux dauphins étoient mort presque en même temps. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin (depuis Charles VII), enleva un trésor que la reine Isabelle de Bavière avoit amassé aux dépens du peuple.

1417. Lareine liguée avec le duc de Bourgogne

Cette princesse vivoit à Vincennes dans un désordre public. Le roi surprit un de ses amans et le fit noyer. On la transféra ensuite à Tours; on l'y tint comme prisonnière. Isabelle, jusqu'alors ennemie déclarée de Jean Sans-peur, n'hésita point à se liguer avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de sa prison, elle établit un parlement à Troyes, en

envoya partout ses ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre dont elle avoit joui quelque temps, étoit irrévocable. Alors tout fut double dans la monarchie; c'étoit l'image du chaos.

Un traître introduit le duc de Bourgogne dans Paris, sa faction reprend le dessus, et fait un massacre horrible. Le connétable, le chancelier, plusieurs évêques, plusieurs magistrats, sont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques-uns du haut des tours, sur les piques des soldats. Les anciens Saxons n'auroient pas fait plus de mal dans une ville prise d'assaut. C'est ainsi que Jean Sans-peur aimoit à se venger. Le bourreau s'étoit mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement; et le bourreau lui donner la main en signe d'amitié. Il falloit s'avilir avec tant d'orgueil, pour satisfaire la vengeance et l'ambition! 1418. Massacre à Paris.

Le dauphin s'étoit évadé, suivi d'une grande partie du parlement, et ne vouloit point revenir dans une ville dont le Bourguignon étoit maître. La guerre civile ravageoit les provinces. Henri V profitoit seul de ces divisions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit en vain tous ses efforts pour lui inspirer des sentimens de paix. *Ne voyez-vous pas*, répondit-il, *que Dieu m'a conduit ici, comme par la main? Il n'y a plus* Henri V s'empare de la Normandie.

de roi en France : j'ai des droits légitimes sur ce royaume ; tout y est en désordre ; on ne songe pas à se défendre. N'est-ce pas une preuve que le ciel m'a destiné cette couronne ? Tout usurpateur heureux pourroit tenir à-peu-près le même langage, et les plus grands crimes seroient regardés souvent comme des ordres du ciel, s'il falloit juger par le succès, de la justice des actions. Le roi d'Angleterre en proposant un traité, le rendoit toujours impossible. On lui accordoit trop, et il exigeoit davantage.

1419. Assassinat du duc de Bourgogne

Cependant le duc de Bourgogne se réconcilia avec le dauphin. Leur entrevue sur le pont de Montereau, qui sembloit annoncer une paix solide, occasionna un nouveau crime plus funeste que les précédens. A peine les deux princes s'étoient approchés, chacun avec dix chevaliers, que Jean Sans-peur, l'assassin du duc d'Orléans, tomba percé de coups. Il n'est pas possible d'éclaircir cet affreux mystère. Soit que le meurtre eût été commandé par le dauphin, encore jeune, d'un caractère doux, mais facile et trop souple aux impressions qu'on lui donnoit, soit que les meurtriers n'eussent écouté que leur propre haine, ce qui est peu vraisemblable ; soit qu'une querelle imprévue les eût transportés de fureur, un tel attentat devoit produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine se livra contre

lui au ressentiment le plus barbare. Elle se joignit au jeune duc de Bourgogne Philippe le Bon; et le roi d'Angleterre vint les trouver à Troyes.

Là se fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouseroit Catherine, fille de Charles VI; qu'après la mort du roi, il succéderoit à la couronne; qu'en attendant, il gouverneroit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles; que celui-ci en lui écrivant emploieroit cette formule: *A notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France*; et que l'on poursuivroit vivement Charles *soi-disant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'étoit violer et les droits de la nature et ceux de la nation; c'étoit renverser les lois fondamentales du royaume. Mais un roi imbécille suivoit aveuglément les volontés d'une femme furieuse. Le faux parlement qui résidoit à Paris (on ne peut guère lui donner d'autre nom, puisque les anciens magistrats en avoient été massacrés, ou s'étoient enfuis la plupart avec le dauphin, et que le duc de Bourgogne, sous le nom du roi, avoit mis à leur place d'autres officiers dévoués à son parti), cet indigne parlement déclara criminels de lèse-majesté, et par conséquent indignes de succession, le dauphin et ses complices meurtriers du duc de Bourgogne.

1420. La France livrée à l'Anglois.

Cour du roi d'Angleterre à Paris.

Les deux rois, la reine et le fils de Jean Sans-peur avoient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipsoit tout; Charles VI étoit abandonné. Le fier Anglois demandant un jour au maréchal de l'Isle-Adam, qui lui parloit avec franchise, comment il osoit le regarder au visage: *Très-redouté seigneur*, répondit le maréchal, *c'est la guise de France; et si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme et traître.* Quelque temps après, ce seigneur fut conduit à la Bastille. On voit ce que pouvoient gagner les François à prendre un maître étranger.

Parti du dauphin.

Au milieu de ce bouleversement, il restoit des citoyens fidèles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire soutenoient le parti du dauphin. Quantité de seigneurs, les uns par zèle, les autres par politique, se rangèrent sous ses drapeaux. En qualité de régent, il avoit transféré à Poitiers le parlement et l'université de Paris. Plusieurs magistrats et plusieurs docteurs s'y étoient rendus, au risque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés sur les Anglois ranimèrent le zèle patriotique. Mais Henri V, avec une habileté et des forces trop supérieures, auroit peut-être réuni les deux couronnes sur sa tête, si une fistule, maladie qu'on ne savoit point encore guérir, ne l'eût enlevé à Vin-

Mort de Henri V.

ennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve, Catherine de France, épousa Owen Tudor, gentilhomme Gallois, dont le petit-fils monta sur le trône d'Angleterre.

Charles VI mourut âgé de cinquante-quatre ans, deux mois après Henri. Pas un prince du sang n'assista à ses funérailles. Le peuple y versa des torrens de larmes, assez sensible pour le plaindre, et assez juste pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son surnom de Bien-aimé prouve l'idée que l'on avoit de son âme. Voici un trait qui fait honneur à ses sentimens. Un délateur ayant accusé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi: *Cela ne se peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien*. Il faut avoir un excellent caractère, mais bien peu connoître le cœur humain pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France et d'Angleterre. 1422. Mort de Charles VI.

Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand schisme d'Occident, dont la fin est un événement mémorable de ce règne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume étoit rentré dans l'obédience de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettoit toujours d'abdiquer, et persistoit toujours à retenir la tiare. Son ambitieuse opiniâtreté aliéna de nouveau les esprits, et l'on revint au sys- Fin du grand schisme d'Occident.

tème de la neutralité absolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, ne furent pas moins intraitables. De part et d'autre on affectoit autant de zèle pour la paix, qu'on avoit d'éloignement pour la cession, l'unique moyen de la procurer. Le concile de Pise, convoqué par les cardinaux des deux partis, déposa en 1409 Grégoire et Benoît, et proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnoître ce concile, il se trouva un troisième pape pour disputer aux deux autres les dépouilles de l'église. Alexandre mourut en 1410: on mit à sa place Jean XXIII, anciennement corsaire, qui prit aussitôt les armes et exigea des décimes. Enfin l'empereur Sigismond fit assembler le fameux concile de Constance. L'empereur et plusieurs princes de l'empire, vingt-sept ambassadeurs de souverains, un nombre prodigieux de prélats et de docteurs, formoient la plus nombreuse assemblée qu'on ait vue en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il étoit regardé comme le seul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il se repentit bientôt de cette démarche, et s'enfuit de Constance, déguisé en postillon. Sigismond l'ayant fait arrêter, le concile instruisit son procès. Ce malheureux pontife, convaincu de crimes énormes, fut déposé solennellement, et la

Concile de Pise.

1414. Concile de Constance.

Déposition du pape.

supériorité du concile général sur le pape, établie par un décret immuable. Il ne restoit qu'à donner à Jean un successeur. On élut le cardinal Otton Colonne, Martin V. Grégoire avoit envoyé sa renonciation. Benoît se roidit jusqu'à la fin, et alla ensevelir sa dignité dans une petite forteresse d'Espagne, située sur un roc inaccessible.

Jean Huss et Jérôme de Prague.

Le supplice de Jean Huss et de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un sauf-conduit de l'empereur, parce qu'ils soutenoient quelques opinions de Wiclef, a excité de violentes déclamations contre les pères de Constance.

Hérésie de Wiclef.

Wiclef, docteur d'Oxford, dont les sectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avoit attaqué comme les Albigeois, mais avec plus de science, et les dogmes de l'église et la puissance de ses ministres. L'écriture, selon lui, étoit la seule règle de foi; la confession, la présence réelle dans l'eucharistie, la primauté du pape, les vœux monastiques, etc. étoient des inventions humaines; l'église ne pouvoit posséder les biens temporels, et ses richesses devoient toutes s'appliquer aux besoins du peuple et de l'état. Cette hérésie contagieuse tiroit principalement sa force des abus qu'on reprochoit au clergé, et qui disposoient les esprits à la révolte.

Si l'on avoit eu égard aux explications que

Hussites animés par la rigueur.

donnoit Jean Huss de ses sentimens, moins hardis que ceux de Wiclef; si l'on avoit usé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, et qu'on n'eût pas employé le feu pour punir sa fausse doctrine, on auroit évité la guerre sanglante des Hussites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du protestantisme. Le concile ne montra, au contraire, que de

Doctrine du tyrannicide condamnée.

l'indulgence pour la mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas sans peine que le célèbre Gerson fit condamner son apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle renfermoit; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne étoient chargés de distribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaisselle et des bijoux aux cardinaux. Ces présens firent leur effet.

Demandes inutiles de réforme.

Plusieurs voix s'élevoient avec force pour demander une réforme dans l'église. Les exemptions, les annates, les réserves, les expectatives, tous ces moyens par lesquels les papes étendoit leur juridiction, et attiroient à eux les revenus ecclésiastiques, fournissoient une matière inépuisable aux plaintes de l'université, dont le zèle, un peu intéressé sans doute, s'appuyoit sur de très-fortes raisons. Mais la réforme ne s'accordoit point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit en 1418 par l'extinction d'un schisme funeste, laissant d'ail-

leurs subsister de grand abus qui devoient encore produire de grands maux. Les hommes consacrés à Dieu étoient alors moins que jamais exempts des foiblesses de l'humanité; et l'esprit du siècle s'opposoit aux changemens que désiroit un petit nombre de sages.

Tableau de la cour.

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs et dans le gouvernement, il importe de se retracer une peinture générale du triste état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce règne, la cour changea perpétuellement de face, et le bien public fut entièrement sacrifié aux passions de ceux qui s'emparoient du pouvoir. Déprédation dans les finances, mépris des lois, trahisons, violences et injustices, c'est par-là que les princes et les seigneurs signaloient leur autorité. En même temps que le peuple mouroit de faim et qu'on lui arrachoit le nécessaire, ils étaloient un faste qui sembloit inviter à la révolte.

Gens de guerre, vrais brigands.

Les gens de guerre, sans frein, sans discipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Presque tous ressembloient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Tête-noire, qui possédoit plusieurs châteaux dans le Limousin et l'Auvergne. Son testament fera connoître son caractère. *Je laisse*, dit-il, *à la chapelle de S. George, pour les répara-*

tions, mille et cinq cents francs; item à ma mie qui loyalement m'a servi, deux mille et cinq cents francs; et le surplus, ajouta-t-il, en s'adressant aux officiers, *vous êtes compagnons et devez être frères, partagez entre vous tout bellement; et si vous ne pouvez être d'accord, et que le diable se mette entre vous, vous voyez là une hache, bonne, forte et bien tranchante: rompez l'arche* (le coffre fort), *et puis en ait qui en avoir pourra.*

Misère du peuple. Le peuple livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçoient souvent à leur paye, pour exercer impunément leurs brigandages (1); écrasé d'ailleurs par des impôts dont les grands et les financiers profitoient seuls, tandis que le roi manquoit même du nécessaire; désespéré de plus par la famine et les maladies contagieuses, le peuple, dis-je, avoit perdu tout sentiment de patriotisme et de vertu, tantôt stupide sous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions.

Parlement devenu perpétuel. S'il y avoit eu quelque remède aux maux publics dans le bouleversement total des choses, on auroit pu l'espérer du parlement,

(1) Ils y étoient souvent autorisés; car les princes, faute d'argent ou de sagesse, donnoient des lettres par lesquelles il étoit permis aux gens d'armes, archers et arbalétriers de *vivre sur le peuple.*

devenu

devenu perpétuel sous ce règne; car selon la remarque de Pasquier, *la foiblesse du cerveau du roi et les partialités des princes furent cause qu'ayant leurs esprits bandés ailleurs, on ne se souvint plus d'envoyer nouveaux rôles de conseillers, et par ce moyen le parlement fut continué.* Les magistrats demeurant les mêmes, les séances n'étant plus interrompues, il eut des principes, des règles fixes, un plan que les états-généraux n'eurent jamais. Son autorité croissoit rapidement, soit par le droit précieux de juger, soit par les mœurs et les lumières des juges. On voyoit dans le parlement un modèle de désintéressement et de frugalité. Les honoraires des conseillers-clercs étoient de cinq sous par jour, les laïques n'avoient pas dix sous. Pour écarter jusqu'au plus léger soupçon, les juges ne recevoient ni visites, ni lettres, ni messages, relatifs aux procès dont ils étoient rapporteurs, et les parties ne pouvoient leur parler qu'à l'audience. Ce corps jouissoit de la considération attachée au mérite; mais il céda pour un temps à la violence; et c'eût été un prodige singulier, que plusieurs de ses membres n'éprouvassent point le vertige général.

L'université oublia de même ses devoirs. Au zèle du bien public, dont elle parut souvent animée, se mêloit alors un esprit de sédition et d'indépendance. Philippe Auguste

L'université abusoit de son pouvoir.

l'avoit exemptée de la juridiction séculière ; privilège qui s'étendoit, non-seulement aux maîtres et aux disciples, mais à leurs serviteurs. Ardente à défendre ces droits abusifs, dès qu'on y donnoit la moindre atteinte, elle menaçoit de fermer les classes, de suspendre les prédications ; et son crédit, joint au nombre infini des étudians, devenoit une source de désordres. Les seigneurs, les magistrats, en furent quelquefois les victimes.

Elle poursuit le prévôt de Paris.

Tignouville prévôt de Paris ayant fait faire le procès à deux écoliers, voleurs de grand chemin, l'université demanda juridiquement au roi qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels, à les baiser à la bouche, à remettre ensuite leurs cadavres entre les mains des juges ecclésiastiques en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de son office sans pouvoir en posséder aucun autre. Elle obtint presque tout cela en 1408.

Egaremens de quelques docteurs.

Des docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrières et de sanglantes invectives, quoique la plupart se montrassent fidèles aux lois de l'état et aux principes de la religion. Les sciences étoient encore noyées dans un océan d'erreurs, l'amour de la dispute tenoit lieu de philosophie. Faut-il s'étonner que la France, corrompue, agitée, malheureuse ait été alors sur le penchant de sa ruine ? Comparons notre état à celui de

nos ancêtres, et sentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le surintendant Montagu décapité par commissaires

Juvenal des Ursins, illustre magistrat, parlant du supplice de Montagu, surintendant des finances, que le duc de Bourgogne fit décapiter aux halles, observe qu'on l'exécuta, quoiqu'il fût *clerc marié*. Chacun aspiroit aux privilèges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignoit à la confiance du roi la qualité de frère de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la suite, François I voyant son tombeau à Marcoussi, dit que c'étoit dommage qu'un tel homme fût mort *par justice*. Un moine de l'endroit lui répondit : *Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires*. Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir personne *par commission*. C'est le trait qu'on a cité le plus souvent, dans les cas de commissions semblables pour juger des affaires criminelles.

Duel ordonné par le parlement.

Autres particularités intéressantes. La femme de Carrouge ayant accusé le Gris, auprès de son époux, d'avoir attenté à son honneur, et le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu sur la plainte du premier, déclara qu'il *échéoit gage*, et ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la suite son innocence. Le duel judiciaire

avoit été aboli : comment un tribunal si respectable pouvoit-il renouveler cet énorme abus ?

L'empereur Sigismond au parlement de Paris.

L'empereur Sigismond, qui avoit fait les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Constance, qui couroit l'Europe pour mettre fin au grand schisme, arriva en 1415 à Paris, et voulut assister à une séance du parlement. Il y siégea au-dessus du premier président, comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on disputoit un office parce qu'il n'étoit pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juvenal des Ursins ; mais on n'étoit occupé que des factions de la cour, et l'on ne pensoit point à soutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon, où l'empereur voulut ériger le comté de Savoie en duché, les gens du roi lui firent entendre que c'étoit agir en souverain, et que *le roi ne veut et ne doit reconnoître autre supérieur que Dieu.* Sigismond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta son dessein à Montluel en 1416.

La Savoie érigée en duché.

Bataille de Nicopolis contre Bajazet I.

Ce prince n'étant que roi de Hongrie et électeur de Brandebourg, perdit en 1396 la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avoit dans son armée la fleur de la noblesse Françoise, commandée par Jean Sans-peur alors comte de Nevers, qui fut fait prisonnier avec le comte de la Marche-Bourbon, le

comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, etc. La manie d'aller se battre contre les Turcs ne quittoit point les François, même dans ces temps orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croisades.

Jeu de cartes.

Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencèrent sous ce règne à être en vogue. Il falloit amuser le roi malade; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la paresse, est devenue pernicieuse à la société, en dégoûtant des exercices du corps, en procurant aux gens oisifs une ressource contre l'ennui, souvent pire que l'ennui même, et en facilitant les moyens de ruiner tout à la fois sa santé et sa fortune.

Acteurs de théâtres.

On vit aussi se former les premières troupes d'acteurs de théâtres. Les plus graves, nommés *confrères de la passion*, représentoient burlesquement les mystères; les *enfans sans souci*, dont le chef *étoit le prince des sots*, mirent sur la scène des aventures bizarres et ridicules; les clercs de procureurs, ou clercs *de la basoche*, commencèrent par des moralités allégoriques, et s'attachèrent aux farces; les *cornards* en Normandie, sous un chef qu'on appeloit *l'abbé des cornards*, et qui portoit la crosse et la mitre, jouoient des pièces également satiriques et impertinentes. Tous ces théâtres étoient une école de superstition, d'indécence et de grossièreté. Ils étoient dignes

du goût et des mœurs de la nation. Les François ne manquoient pas de génie; mais le génie sans culture enfante des monstres.

Docteurs célèbres. Connecte, prédicateur brûlé.

Pierre d'Ailli, Nicolas Clémengis, Jean Gerson, Jean de Courtecuisse, célèbres docteurs de Paris, jouèrent un grand rôle dans les affaires de l'église. Un carme Breton, nommé Thomas Connecte, ne se rendit pas moins célèbre dans un autre genre. Prédicateur enthousiaste, il entraînoit des milliers d'auditeurs. Les modes des femmes, surtout leurs coiffures, irritoient tellement son zèle, qu'après ses sermons il ameutoit les enfans et la populace contre celles qui ne se conformoient point à ses désirs de réforme. Il voulut réformer son ordre en Italie; mais le pape le fit livrer à l'inquisition, et il fut brûlé comme hérétique. On l'accusoit, selon d'Argentré, d'avoir soutenu qu'en servant Dieu il ne falloit pas craindre les excommunications du pape; et qu'il seroit à propos d'accorder le secours du mariage aux ecclésiastiques incontinens.

Quoique les religieux mendians perdissent beaucoup de leur crédit, les idées monastiques devoient conserver encore long-temps une force prodigieuse. Les *Antiquités de Paris* nous apprennent qu'au commencement de ce siècle, François-Gilles, dauphin d'Auvergne, devenu général des Franciscains, accorda aux membres du parlement

la permission de porter l'habit de cordelier à l'article de la mort.

CHARLES VII.

LE royaume étoit, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du roi Jean. L'étranger régnoit dans la capitale. Tous les corps avoient prêté serment au duc de Bedford, frère de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appeloit *soi-disant dauphin*, prince de vingt ans, aussi foible que doux, aussi voluptueux que brave, gouverné par ses ministres, préféroit le plaisir aux affaires dont il devoit s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnois, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanois, et une partie de l'Anjou et du Maine, composoient tout son état : le reste étoit entre les mains de l'Anglois, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne sembloit présager encore des conquêtes également promptes et solides. Le duc de Bretagne avoit embrassé son parti, entraîné par le torrent contre sa propre inclination.

1422. Foiblesse du roi et de l'état.

Charles VII prit quelques places ; mais la bataille de Verneuil, que gagna Bedford, l'affoiblit extrêmement. La témérité françoise se signala encore dans cette fatale journée.

1424. Bataille de Verneuil.

On s'exposa follement à une défaite, pour n'avoir pas la honte de reculer devant l'ennemi. Tant de malheurs n'avoient pu instruire les généraux. Ils savoient se battre, et négligeoient les moyens de vaincre.

Le comte de Richemont connétable.

Une brouillerie survenue entre le duc de Bourgogne et le régent d'Angleterre, laissa respirer les royalistes. On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, son frère, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi disgraciât ses favoris. Le monarque, abattu par l'adversité, oubliant ses devoirs au sein des plaisirs, ne pouvoit se passer des ministres adulateurs qui abusoient de sa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui, furent remplacés par d'autres moins dignes de le gouverner. Le connétable en fit mourir deux (le président Louvet et Giac), sans égard pour la faveur du souverain. Celui-ci gémissoit de s'être donné un maître, et les orages de sa cour augmentoient le danger de sa situation.

La Trémoille favori. Indolence du roi.

Georges de la Tremoille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop absolu, trop fier, mais zélé pour l'état. Amis et ennemis, tout conspiroit à la ruine d'un roi qui sembloit ne vouloir pas régner. Un jour qu'il s'occupoit de préparatifs de fête, le brave la Hire vint prendre ses ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il

pensoit de cette fête : *Je pense*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre son royaume plus gaiement.*

1427. Le comte de Dunois.

Un héros né pour le salut de la France, le bâtard d'Orléans, si célèbre sous le nom de comte de Dunois, fit lever le siége de Montargis après avoir battu les Anglois. Mais Bedford, qui avoit repassé en Angleterre, arriva bientôt suivi de nouvelles troupes, força le duc de Bretagne à se soumettre, et résolut de s'ouvrir, par la conquête d'Orléans, l'entrée des provinces méridionales.

1428. Siége d'Orléans.

Le siége d'Orléans alloit décider du sort de la monarchie. Les Anglois pressoient vivement cette place. La vigoureuse défense des assiégés ne rassuroit point le roi. Son trésorier n'avoit que quatre écus dans ses coffres, selon un ancien manuscrit. Il pensoit à se retirer en Dauphiné. Les remontrances et les prières de la reine, Marie d'Anjou, princesse d'une rare vertu, le détournèrent de cette lâche résolution. Agnès Sorel, sa maîtresse, ranima encore plus son courage languissant. Ces vers de François I sont pour elle un témoignage bien glorieux.

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain, ou bien dévot ermite.

Pucelle d'Orléans.

Mais Jeanne d'Arc, si connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, étoit le princi-

pal instrument destiné au salut de la patrie. Cette fille, née de parens pauvres dans un village du diocèse de Toul, n'avoit que dix-sept ans lorsqu'elle parut sur la scène. Sa dévotion, sa simplicité, une imagination vive, échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendoient fort susceptible de ces mouvemens qui mettent une âme hors d'elle-même. Elle se crut inspirée. S. Michel, Ste. Marguerite, Ste. Catherine lui avoient apparu dans ses extases, disoit-elle, pour lui annoncer les desseins de Dieu. Elle devoit délivrer Orléans et faire sacrer le roi à Reims; sa mission ne s'étendoit pas plus loin.

1429. La Pucelle à la tête des troupes.

Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce secret, la traita d'abord de visionnaire. Enfin on la présenta au roi, qui la fit examiner. Prélats, docteurs, magistrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle étoit fortement persuadée, et persuada les autres. On résolut de profiter d'une ressource si imprévue. La Pucelle, armée de pied en cap, une bannière à la main, conduisant les François de la part de Dieu, les remplit de la même ardeur et de la même confiance dont elle étoit pénétrée. Elle combattoit en héroïne; mais en se faisant scrupule de donner la mort. Dirigée par les conseils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la

garnison invincible. Elle avoit écrit aux généraux Anglois une lettre menaçante, avec cette suscription : *Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle. Au duc de Bedford, qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.* Sa lettre aux Anglois.

Une terreur panique frappe les Anglois. Toujours battus, ils lèvent le siège. On ne peut guère douter que les généraux, comme les soldats, n'attribuassent cette révolution à quelque cause surnaturelle. Le duc de Bedford dit dans une de ses lettres, que la Pucelle, *vraie disciple de Satan*, s'est servie d'enchantemens et de sortilèges. Aux yeux des François, c'étoit un ange tutélaire; c'étoit une sorcière aux yeux des Anglois. Les uns et les autres pouvoient se tromper, sans que l'opinion fût moins propre à produire un grand effet sur des hommes extrêmement crédules. Les Anglois lèvent le siége.

Cette héroïne, après la délivrance d'Orléans, pressa le roi de venir se faire sacrer à Reims. Il falloit traverser environ quatre-vingt lieues de pays dont les Anglois étoient maîtres; on n'avoit ni argent ni vivres, peu de troupes, des obstacles prodigieux; tout étoit perdu si l'on échouoit : l'autorité de la Pucelle entraîna les esprits irrésolus. Les Anglois furent battus à Patai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot leur général. Auxerre refusa d'ouvrir ses portes, et La Pucelle fait sacrer le roi à Reims.

fournit néanmoins des provisions ; Troyes et Châlons se soumirent ; Reims reçut Charles VII ; il y fut sacré, et la Pucelle assista en habits de guerre à une cérémonie si glorieuse pour elle.

Elle est prise par les ennemis.

Alors, voyant sa mission accomplie, elle voulut se retirer. Les ordres du roi et les instances des seigneurs la retinrent. Quoique sa gloire fît des jaloux, on sentoit combien sa présence étoit utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout à coup. Blessée et prise dans une sortie, en défendant Compiègne qu'assiégeoit le duc de Bourgogne, elle fut livrée aux Anglois, qui chantèrent le *Te Deum*, et qui se déshonorèrent pour la punir de leurs défaites.

1431. On lui fait son procès.

On devoit la traiter comme prisonnière de guerre : on la condamna au feu comme sorcière et hérétique. Le Jacobin qui faisoit l'office d'inquisiteur à Paris, et l'université en corps, par un honteux fanatisme, ou par une bassesse plus honteuse, sollicitèrent vivement les Anglois à l'abandonner au jugement d'un tribunal ecclésiastique. Les ennemis n'y étoient que trop disposés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partisan, homme exécrable, d'autres évêques François auxquels on joignit l'évêque de Winchester, un grand nombre d'ecclésiastiques et de docteurs, furent les ministres de la barbarie. La Pucelle leur fit une réponse célèbre. Inter-

rogée pourquoi elle avoit assisté au sacre de Charles VII avec sa bannière : *Il est juste*, dit-elle, *que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

Sa sentence rendue et exécutée à Rouen, est un des plus honteux monumens de la folie et de la méchanceté humaine. Après plusieurs interrogatoires captieux, conformes au génie de l'inquisition, ces cruels théologiens n'avoient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ses visions et de s'être crue inspirée. On lui avoit arraché une rétractation juridique, à force de la menacer du feu (1); on l'avoit condamnée seulement à une prison perpétuelle. Mais ayant été surprise en habits d'homme, contre la défense des juges et vraisemblablement par un artifice de ses oppresseurs, ils la jugèrent *relapse*, et l'abandonnèrent au bras séculier, c'est-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la suite, rétablit la mémoire de Jeanne d'Arc,

On la brûle comme sorcière.

(1) *Tu abjureras présentement ou tu seras brûlée*, lui crioit le docteur Erard. Ce même docteur lui avoit dit dans une *prédication charitable* (selon les termes du procès) : *C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est héretique et schismatique.* Elle eut le courage de lui répondre : *Par ma foi, sire, revérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chretiens, et n'est point tel que vous le dites.*

assez honorée, comme l'observe M. de Voltaire, par son supplice même.

Observations sur cette héroïne.

Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avoit presque toujours accompagnée, affirmoit avec serment dans un âge mûr, que toutes ses actions portoient un caractère surnaturel, et n'avoient jamais donné lieu au moindre reproche. Il falloit sans doute à la Pucelle, pour exécuter de grandes choses, un siècle tel que le sien. La France auroit subi le joug, si l'on eût été alors assez raisonneur pour ne pas croire ses révélations. Mais avec une raison plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes et les malheurs qui rendirent cette ressource nécessaire.

Richemont zélé dans la disgrâce.

Bientôt le roi d'Angleterre, Henri VI, fut couronné à Paris. Charles VII, obsédé par la Trémoille et par ses maîtresses, languissoit toujours dans l'indolence. Le courage de la noblesse faisoit tout pour lui. Le connétable de Richemond n'étoit pas le moins zélé, quoique dans la disgrâce. Malgré les défenses de la cour, il avoit secouru Orléans. On dit qu'alors la Pucelle fut d'avis de le repousser, et que les seigneurs, plus prudens, la déterminèrent à le recevoir en ami. Selon l'histoire de Bretagne, Richemont lui adressa ces paroles : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne sais de par qui vous êtes envoyée; si c'est de par Dieu ou de par le diable,*

Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains point; car Dieu connoît mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. Quoi qu'il en soit de cette anecdote curieuse, le connétable, en 1432, osa faire saisir la Trémoille dans un château où le roi étoit logé. C'étoit le troisième ministre qui éprouvoit ses violences. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entreprise, et rendit ses bonnes grâces à Richemont. En manquant par foiblesse à sa dignité, il se donna du moins un illustre défenseur.

Il fait arrêter la Trémoille

Après quelques années de guerre, où la fortune balança entre les royalistes et les Anglois, sans aucune action décisive qui pût la fixer, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maison de France cette supériorité, que son alliance avec les ennemis de l'état lui avoit perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le blessoient vivement, l'assassinat de son père n'étoit que trop vengé par les malheurs de la monarchie; sa générosité naturelle s'intéressoit au désastre des citoyens; le concile de Bâle sollicitoit sa religion à sacrifier un cruel ressentiment. La paix ne pouvoit que lui être avantageuse; et que pouvoit-il gagner à dépouiller sa propre maison de la couronne en faveur de l'étranger! Il embrassa le parti qu'il auroit dû prendre d'abord. Les Anglois ayant rejeté

1435. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne.

les offres du roi, qui vouloit bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit son traité particulier à Arras, où les ambassadeurs de tous les princes chrétiens s'étoient assemblés. Le plus fort impose les conditions au plus foible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de son vassal. Il le déchargea de tout hommage; il désavoua le meurtre de Jean Sans-peur, et promit de poursuivre les assassins; il accorda plusieurs places, en un mot tout ce qu'on voulut, heureux d'acheter à ce prix une paix si désirable.

Mort de la reine Isabelle, et du duc de Bedford.

La reine mère, Isabelle de Bavière, qui avoit conspiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi et de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par les Anglois, réduite au pur nécessaire, couverte de honte, et dévorée de chagrins. Epouse infidèle, mère dénaturée, ennemie de la France, elle est un des plus grands exemples du malheur auquel on s'expose en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même temps. Il avoit souillé sa gloire par le supplice de la Pucelle; et en se flattant de dissiper l'illusion, il n'avoit fait qu'augmenter la haine des François pour les ennemis du royaume.

1436. Paris reconnoît enfin Charles VII.

Les Parisiens, très-mécontens de la domination Angloise dont ils sentoient l'ignominie et la rigueur, désiroient de rentrer sous celle du légitime souverain. Le connétable

entretenoit des correspondances parmi eux. Il leur promit une amnistie générale et la conservation de leurs privilèges. On lui livra une porte. Les Anglois, qui n'avoient presque plus de partisans, furent aisément chassés. Le roi venoit de signaler sa valeur par la prise de Montereau. On l'avoit vu monter à l'assaut comme un soldat, et sauter un des premiers sur le rempart. C'étoit trop s'exposer; mais il falloit peut-être une action de cette nature pour effacer le souvenir de sa mollesse. Depuis près de vingt ans, il n'étoit point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe, et comprit enfin que son bonheur dépendoit de sa fidélité (1).

Les désordres en tout genre demandoient de prompts remèdes. Charles donna sa première attention aux affaires ecclésiastiques. Il assembla le clergé à Bourges. C'est-là que fut faite la célèbre Pragmatique-Sanction, conforme aux décrets du concile de Bâle, commencé en 1431, qui s'efforçoit alors de limiter la puissance des papes, et de rétablir la liberté des églises. Par cette Pragmatique,

1438. Pragmatique-Sanction.

(1) Sur le passage, depuis la porte de S. Denis jusqu'à Notre-Dame, les rues étoient pleines de théâtres où l'on jouoit les mystères. Il trouvad'abord une mascarade qu'on n'imagineroit pas aujourd'hui. C'étoient les sept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologales et les quatre vertus cardinales.

on abolit les réserves, les expectatives, les annates; c'est-à-dire, le droit que les papes s'étoient attribué de se réserver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fussent vacans; d'en percevoir les revenus d'une année; on remit en vigueur l'usage des anciennes élections que faisoit le clergé avec l'agrément du roi; on supprima l'abus d'appeler au pape sans passer par les tribunaux ordinaires, et en cas que l'appel eût lieu, le pape devoit nommer des commissaires dans le royaume; enfin la supériorité des conciles généraux sur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregistra la Pragmatique. Autant elle étoit chère aux François, autant parut-elle odieuse à la cour de Rome. Il n'étoit guère possible de concilier des intérêts si différens.

Concile de Bâle.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugène IV, la déposition de ce pape, la nomination d'Amédée duc de Savoie, sous le nom de Felix V, le schisme scandaleux qu'elle produisit et qui dura jusqu'à la mort d'Eugène, tous ces faits appartiennent à l'histoire ecclésiastique. Contentons-nous d'observer que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule; qu'il poursuivit avec passion un pontife légitime, digne de gouverner l'église; et qu'il abusa de son autorité, lorsqu'il eut

donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême désordre ramène l'ordre, mais rarement sans de violentes secousses et des effervescences dangereuses.

Il n'étoit pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinoient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paye, et rétablir la discipline militaire. Une pareille réforme gênoit l'avidité des chefs, ainsi que la licence des soldats. Plusieurs seigneurs formèrent un parti, dont la Trémoille étoit l'âme. Le duc d'Alençon inspira au dauphin (depuis Louis XI) des sentimens de révolte, auxquels il n'étoit que trop porté par son caractère. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Dunois, jaloux du connétable, trahit lui-même son devoir. Mais le repentir le ramena bientôt auprès de son maître, et il montra qu'un grand homme doit faire oublier ses fautes, en les réparant.

1440. Révolte du Dauphin.

La vigueur avec laquelle le roi poursuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entreprises. Cette guerre appelée la *Praguerie* ne fut qu'un petit orage. Louis demanda pardon, et l'obtint. Il menaçoit de s'en retourner, si l'on ne pardonnoit de même à la Trémoille et à quelques autres de ses partisans. *Les portes sont ouvertes*, lui dit le roi; *et si elles ne sont pas assez grandes, je ferai abattre vingt toises de*

Les rebelles sont réprimés.

mur pour vous laisser passer. Nous trouverons des princes de notre sang qui nous serviront mieux que vous n'avez fait. Le dauphin méritoit cette réprimande. Il se tut et ne partit point alors. Le bâtard de Bourbon, un des chefs de la révolte, fut condamné à être enfermé dans un sac et jeté dans la rivière.

Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans.

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'histoire présente ici un trait de générosité digne des plus beaux siècles. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, étouffant la haine qui divisoit sa maison et celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payé sa rançon et d'être son bienfaiteur, il devint son ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptueux, instituteur de l'ordre de la Toison d'or, se distingua parmi tous les princes de ce temps-là, moins par sa puissance et ses richesses, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente-six mille livres sterling de la monnoie d'aujourd'hui; somme presque égale aux deux tiers des subsides extraordinaires que le parlement d'Angleterre avoit accordés dans l'espace de sept ans.

Le roi continue de vaincre

Cependant Charles VII marchoit à la tête de ses troupes, et soutenoit sa supériorité sur les Anglois. Il prit d'assaut Pontoise, que Talbot s'efforça en vain de secourir. Le

détail uniforme des autres expéditions seroit ennuyeux et inutile. On avoit souvent entamé des négociations de paix. Elles ne produisirent qu'une trêve, pendant laquelle le roi exécuta son projet de réforme militaire.

Il forma quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devoit servir avec six chevaux, et sa paye fut réglée à trente francs par mois. On établit un corps de quatre mille archers ou fantassins; car la mousqueterie n'étoit pas encore d'un fréquent usage, et l'infanterie continuoit à se servir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues sous le drapeau. En congédiant le reste de la milice, on prit de bonnes mesures pour en faire des ouvriers et des laboureurs; on ordonna sous peine de mort à ceux qui étoient renvoyés, de se retirer sans délai dans leur pays, avec défense de s'attrouper et de commettre aucun désordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnances, chaque village, en temps de guerre, devoit fournir un franc-archer exempt de taille.

1445. Réforme militaire : troupes réglées.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étoient d'abord chargées de fournir à la subsistance des gendarmes qu'on y mettoit en quartiers. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu suspect en matière de finance, le peuple toujours affecté du mal présent, et nullement inquiet du mal à

Taille perpétuelle établie.

venir, préféra une taille en argent pour le payement des troupes, *sans considérer que lorsqu'elle seroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la justesse de cette pensée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la taille perpétuelle (1) fut alors établie pour l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnoient beaucoup à n'être plus exposés aux vexations intolérables de ces brigands (ils ne méritoient guère d'autre nom). Les rois gagnèrent davantage, par la supériorité qu'une milice réglée et toujours subsistante leur donna sur leurs vassaux. L'autorité royale s'affermit, les campagnes se repeuplèrent; le commerce se ranima, et l'on ne craignoit plus d'être dépouillé ou massacré par les défenseurs de la patrie. Du reste, les impositions, devenues perpétuelles sous ce règne, ne montèrent qu'à dix-huit cent mille francs par an (1).

---

(1) Les anciennes impositions étoient ainsi appelées, parce que les collecteurs marquoient sur une petite taille de bois ce qu'ils avoient reçu des contribuables : tant l'usage d'écrire étoit alors peu commun.

(2) Il y avoit des *francs* d'or, monnoie difficile à bien évaluer. Sous ce règne, en 1456, le marc d'argent étoit à huit livres dix sous. Si on le compare au nôtre sur le pied de cinquante livres, la livre d'alors étoit à celle d'aujourd'hui comme dix-sept est à cent.

Les Anglois, affoiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de son siècle, divisés à Londres par des factions, n'en étoient pas moins intraitables. Ils rompirent la trêve, en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne attaché sincérement au roi. Cette imprudence, soutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la Normandie toute entière. Jacques Cœur, qui s'étoit enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers, à une conquête si importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII le mit en état d'entreprendre et d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu ministre des finances, (argentier du roi) fut condamné à l'exil, dépouillé de ses biens. Telle est quelquefois la récompense des services. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. M. Villaret laisse des doutes sur son innocence, et donne lieu de penser que les deniers de l'état avoient grossi ses trésors. En le supposant coupable de quelques malversations, on peut encore le compter parmi les illustres victimes de l'ingratitude et de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de son procès.

1449. Conquête de la Normandie.

Services et disgrâces de Jacques Cœur.

La Guienne fut reprise en moins de temps que la Normandie. Les Anglois y rentrèrent, mais furent chassés une seconde fois. Le général Talbot, qu'ils appeloient leur Achille,

1451. Les Anglois chassés de France.

perdit la vie dans une bataille. Bordeaux et les autres places se soumirent sans retour. Il ne resta aux ennemis, dans tout le royaume, que Calais et Guines. Les rois d'Angleterre n'en ont pas moins retenu le titre de rois de France. Les rois de France n'avoient-ils pas autant de droit à celui de rois d'Angleterre, depuis le règne de Philippe Auguste ?

Zèle de la nation.

Cette révolution inespérée, sous un prince qui négligeoit trop les affaires pour les plaisirs, fut l'effet non-seulement de l'habileté des généraux, du courage de la noblesse, de la discipline établie parmi les troupes, du bon ordre remis dans les finances, des troubles d'Angleterre où la maison d'York disputoit le trône à celle de Lancaster ; mais encore du zèle de la nation Françoise, instruite par ses égaremens et ses malheurs, impatiente de secouer le joug funeste qu'elle s'étoit donné, et plus constante à soutenir la cause de l'état, qu'elle n'avoit été légère pour la trahir.

Les Anglois pouvoient-ils régner en France ?

D'ailleurs, les Anglois en général, quelque vive que fût leur animosité contre la France, n'ambitionnoient point cette dangereuse conquête. Ils craignoient avec raison que l'Angleterre ne devînt une province. Edouard III et Henri V n'avoient obtenu du parlement que des subsides fort médiocres. Le défaut d'argent et de commerce étoit un obstacle à de longues expéditions. Et quand même les factions de la Rose blanche et de la

Rose

Rose rouge n'auroient pas allumé la guerre civile; quand même la France auroit succombé, peut-on croire que la nation Françoise, avec tant de ressources, avec tant d'attachement pour ses maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, auroit pu souffrir long-temps un joug odieux? Il est des bornes que la nature semble fixer aux états, et que la vraie politique ne permet pas de franchir.

Retraite du dauphin

L'unique chose qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'étoit la conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'esprit et de valeur, déjà célèbre par ses exploits, ternissoit toutes ses belles qualités par l'inquiétude et la dureté de son caractère. Dès l'an 1446, il s'étoit retiré de la cour, mécontent du roi et des ministres, et ne pouvant souffrir Agnès Sorel, qui jouissoit de la plus grande faveur, mais qui du moins la faisoit servir au bien de l'état. Nulle considération ne put l'engager à revenir. Il s'étoit marié, sans le consentement de son père, avec la fille du duc de Savoie. Il gouvernoit le Dauphiné en souverain; il établit le parlement de Grenoble.

Le duc de Bourgogne lui donne asile.

Sachant que le roi vouloit s'assurer de sa personne, il demanda un asile à Philippe le Bon, et se retira dans le Brabant, où il vécut assez tranquille. Philippe pourvut généreusement à son entretien, mais il n'entra point

dans ses projets séditieux. « Monseigneur, » lui dit-il, tous mes soldats et toutes mes » finances sont à votre service, excepté contre monseigneur le roi votre père; et pour » ce qui est d'entreprendre de réformer ses » conseils, cela ne convient ni à vous ni à moi : » je le connois si sage et si prudent, que nous » ne saurions faire mieux que de nous en » rapporter à lui ». Charles disoit, en parlant de la retraite de son fils : *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules.*

1457. Procès du duc d'Alençon.

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la première révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi résolut d'éteindre, par une juste sévérité, ces premières étincelles de faction; il fit faire le procès au duc, et commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Charles VII avoit proposé cette question au parlement : si le roi peut assister au jugement d'un procès intenté à un pair de France? On répondit que non-seulement il le pouvoit, mais que sa présence y étoit nécessaire. La décision portoit sur l'ancienne coutume; « Coutume, » dit M. de Voltaire, qui parut depuis in- » digne de la majesté royale, puisque la » présence du souverain sembloit gêner les » suffrages, et que dans une affaire crimi- » nelle, cette même présence, qui ne doit

» annoncer que des grâces, pouvoit com-
» mander des rigueurs ».

Cependant le duc de Bretagne, Pierre II, languissoit d'une maladie inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avoit ensorcelé; car la crédulité multiplioit prodigieusement les sorciers et les sortilèges. Quelques-uns vouloient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y opposa, disant qu'*il aimoit mieux mourir de par Dieu que de par le diable*. Sa mort fit passer la Bretagne à son frère le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conserva la dignité de connétable, *parce qu'il vouloit*, dit-il, *honorer dans sa vieillesse une place qui l'avoit honoré dans sa jeunesse*. Il fit hommage au roi, *tel que l'avoient fait ses prédécesseurs*, déclarant que ce n'étoit point un hommage-lige. Charles VII, plein de reconnoissance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France et la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

Richemont devient duc de Bretagne.

Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par générosité le dauphin dans ses états, eût observé avec sagesse les égards dus au souverain, des plaintes réciproques annonçoient une prochaine rupture. Elle auroit peut-être éclaté, si le roi avoit vécu davantage. La crainte et le chagrin causèrent sa mort. On lui persuada que le dauphin vouloit le faire empoisonner. Cette idée lui troubla tellement

1461. Mort de Charles VII.

l'esprit, qu'il s'obstina plusieurs jours à refuser toute nourriture. Il mourut âgé de cinquante-huit ans. Tangui Duchastel, qu'on croit avoir tué le Duc de Bourgogne Jean Sans-peur, fit tous les frais des funérailles du roi, pour qui il avoit constamment signalé son zèle.

Jugemens sur ce prince.

Le P. Daniel prétend que c'est faire injure à Charles VII, que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault observe cependant qu'il ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne. « On eût dit, ajoute-t-il, que » la fortune, en dépit de l'indifférence du » monarque, et pour faire quelque chose » de singulier, s'étoit plu à lui donner à la » fois des ennemis puissans et de vaillans » défenseurs. Ce n'est pas qu'il n'eût beaucoup de courage; mais s'il paroissoit à la » tête des armées c'étoit comme guerrier, » et non comme chef. Sa vie étoit employée » en galanteries et en fêtes ». Ces reproches ne sont-ils pas exagérés? Charles devint un autre homme, quand il commença à jouir de sa puissance. Peu de rois ont gouverné avec plus de sagesse, et travaillé avec plus de succès au bonheur de la nation. Il en étoit adoré; ce qui n'arrive qu'aux bons princes. Un auteur contemporain rend témoignage de son assiduité au conseil et de son application aux affaires. S'il n'eut que des

talens médiocres, on doit reconnoître son mérite dans la confiance qu'il donna aux grands hommes qui secondèrent ses vues. Il sut récompenser les services, moyen infaillible d'exciter l'émulation.

Crédit d'Agnès Sorel.

Mais si Agnès Sorel n'avoit pas aimé l'état comme elle aimoit le monarque, les Richemont et les Dunois auroient peut-être échoué dans leurs entreprises. Une maîtresse de Charles partagea la gloire de son règne, tandis que Marie d'Anjou sa femme, princesse accomplie, étoit réduite au mérite obscur de souffrir patiemment les infidélités de son époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Sa mort. Les ennemis de Jacques Cœur l'accusèrent de l'avoir fait empoisonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occasion de son procès. L'empoisonnement étoit une fable si mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accusation.

Le gouvernement devenu plus vigoureux.

Sous Jean et sous Charles VI, nous avons vu la France prête à tomber dans l'anarchie; nous l'avons vue se relever promptement sous Charles V et sous Charles VII. Elle avoit un principe interne de vigueur, depuis que le gouvernement féodal ne faisoit plus au sein de l'état une infinité de petits états isolés, depuis qu'on connoissoit des lois à la place des coutumes barbares, depuis que le sceptre entre des mains habiles pouvoit

réprimer les désordres et réparer les malheurs. On se formoit des principes, on voyoit mieux les choses : tout devoit insensiblement sortir du chaos.

La puissance pontificale moins despotique.

Le concile de Constance, celui de Bâle, et la Pragmatique-Sanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ses préjugés, parce qu'ils tiennent à des objets respectables, avoit changé d'opinion sur des matières fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive église, fut maintenu, mais avec des restrictions ; et le despotisme de la Cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardoit comme ses sujets.

Procès de Giac.

On étoit néanmoins encore éloigné des vraies connoissances, seules capables avec la réflexion, de conduire au bonheur de la société politique. Plusieurs procès de ce règne en sont la preuve. Sans parler de la Pucelle d'Orléans, Pierre de Giac, un des ministres que Richemont fit exécuter, avoua qu'*il avoit donné au diable une de ses mains, afin de le faire venir à ses intentions.*

Procès de Jacques Cœur.

Jacques Cœur, accusé surtout d'avoir envoyé de l'argent aux Sarrasins avec lesquels il trafiquoit, répondit qu'il avoit obtenu de deux papes une permission en bonne forme de trafiquer avec les infidèles. Il réclama les privilèges de la cléricature, quoique ma-

rié, et l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'église. Son plus grand ennemi présidoit à la commission établie pour le juger; les commissaires ne parurent avoir d'autre soin que de le trouver coupable; ils partagèrent sa dépouille. On le condamna à restituer cent mille écus et à en payer trois cents mille d'amende; ce qui feroit aujourd'hui plus de quatre millions. Les services qu'il avoit rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devoient leur fortune eurent de la reconnoissance. Ils le tirèrent de prison, et lui fournirent les moyens de se mettre en sûreté hors du royaume. On rendit à ses enfans une partie de ses biens; foible réparation de l'injustice à son égard.

Invention de l'imprimerie.

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce siècle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, passèrent, selon quelques auteurs, pour magiciens; car on mettoit la magie partout. Quelques personnes du plus haut rang connoissoient pourtant déjà le prix des lettres.

Littérature.

Le duc d'Orléans étoit le meilleur poëte qu'eût la France. Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin (Louis XI), ayant trouvé un jour le savant Alain Chartier endormi, lui donna un baiser. L'extrême laideur de Chartier augmenta la surprise des spectateurs. Elle s'en aperçut. *Je ne baise*

pas la personne, dit-elle, *mais la bouche d'où sont sortis tant de beaux discours.* Ces beaux discours, admirés alors, sont pleins de mauvais goût et de choses triviales. Chartier étoit secrétaire du roi.

Réforme de l'université.

L'université comptoit alors vingt-cinq mille étudians (1). La plupart n'y apprenoient que de mauvais latin et de vaines subtilités. Charles VII réforma une partie des abus, qui rendoient ce corps quelquefois aussi dangereux que nous le voyons utile. En restreignant ses privilèges, il le soumit davantage aux lois. Croiroit-on qu'en 1453, après un arrêt du parlement qui maintenoit la juridiction de l'évêque de Paris sur l'université, elle décida dans une assemblée générale, qu'on n'obéiroit plus désormais aux injonctions du parlement, ni d'aucune autre cour séculière? Mais en même temps, elle retrancha de son corps les mendians, parce qu'ils avoient obtenu une bulle qui les autorisoit à confesser, au préjudice des curés. Combien d'exemples de l'abus des exemptions et des privilèges!

On abrogea le statut ridicule par lequel

(1) Celle de Prague avoit été infiniment plus nombreuse; puisqu'en 1409, les étudians étrangers, croyant qu'on blessoit leurs privilèges, se retirèrent au nombre de quarante mille. Les privilèges attiroient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchoient que la licence, et devenoient inutiles ou dangereux à la société.

les hommes mariés étoient exclus des chaires de médecine : comme si les clercs avoient pu seuls enseigner un art qu'il ne leur convenoit guère de pratiquer. Statut ridicule sur la médecine.

Malgré le luxe et l'extravagance des modes de ce temps-là, on ignoroit tellement les commodités de la vie, que durant l'hiver rigoureux de 1457, les seigneurs et les dames de qualité, qui n'osoient monter à cheval, se faisoient traîner dans des tonneaux. Tonneaux en guise de carrosses.

LOUIS XI.

LOUIS XI s'étoit assez fait connoître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, bizarre et despotique. Il commença par affecter une conduite toute opposée à celle de Charles VII. La cour fut presque entièrement renouvelée. On vit reparoître le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, justement condamnés sous le dernier règne pour des révoltes. Le peuple et les grands sentirent bientôt que le système du nouveau roi étoit de gouverner avec un empire absolu, et qu'il ne seroit point scrupuleux sur les moyens d'accroître son autorité. 1461. Commencemens de mauvais augure.

Pie II (Æneas Sylvius), qui, étant secrétaire du concile de Bâle, s'étoit montré le plus ardent défenseur des libertés de l'église, Pie II demande l'abolition de la Pragmatique.

et qui, devenu cardinal et pape, avoit changé publiquement d'opinion comme d'intérêts ; homme assez fin pour tromper la finesse même de Louis XI, vouloit, à quelque prix que ce fût, faire abolir la Pragmatique-Sanction. Il sut prendre ce prince par son foible, en flattant sa passion dominante, l'amour de l'autorité arbitraire. Il lui écrivit : *Vous vous montrez un grand roi, qui ne laisse point gouverner, mais qui gouverne par lui-même. Vous ne voulez point mettre en délibération si l'on doit faire ce que vous savez devoir être fait. C'est là véritablement être roi et bon roi.* En conséquence, il falloit bien abolir la Pragmatique sans prendre conseil et au mépris des vœux de toute la nation.

Sa finesse.

Le roi dupe le pape.

Le roi étoit intéressé à maintenir cet ouvrage de son prédécesseur. Mais dans l'espérance de remettre la maison d'Anjou sur le trône de Naples, usurpé par Ferdinand d'Aragon, il sacrifia au pape une loi aussi précieuse à la France, qu'odieuse à la cour de Rome. Il eut beau insister ensuite sur les droits de la maison d'Anjou. Pie II soutenoit Ferdinand, et ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, il ne marqua sa reconnoissance que par des éloges.

La Pragmatique abolie s'exécute encore.

Le parlement s'opposa avec vigueur à l'abolition de la Pragmatique, qu'on regardoit comme le rempart de l'église Gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter

encore, excepté en quelques points. On ne pouvoit se mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ce sujet méprisa les censures et les rendit inutiles.

Intrigues du cardinal de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, Franc-comtois aussi habile qu'ambitieux, avoit négocié l'affaire en qualité de légat, et avoit obtenu du pontife pour récompense le chapeau de cardinal et le riche évêché d'Albi. C'étoit de quoi le consoler de la perte des bonnes grâces du roi. Il vouloit encore l'archevêché de Besançon. Pie le lui ayant refusé, il quitta Rome, revint en France, s'insinua de nouveau à la cour, et y travailla par vengeance à réparer le mal qu'il avoit fait au royaume par intérêt.

Révolte sous le nom de ligue du bien public.

La Pragmatique fut un des prétextes que saisirent les principaux seigneurs pour se liguer contre le roi. Plus il vouloit abaisser les grands, dont la puissance lui faisoit ombrage, plus il s'étoit attiré leur haine. Le duc de Bourgogne lui avoit envoyé Chimai pour se plaindre de plusieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, si le duc étoit d'un autre *métal* que les autres princes? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puisqu'il vous a reçu et protégé quand personne n'osoit le faire.* Philippe le Bon étoit trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, son fils, violent, impé-

tueux, haïssant le monarque, à qui le duc avoit restitué pour quatre cents mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras; Charles, dis-je, cherchoit avec ardeur l'occasion d'éclater. Le duc de Bretagne, aussi mécontent, parce qu'on s'opposoit à ses injustes prétentions, excitoit ce jeune prince à la révolte. Ils entraînèrent dans leur parti le duc de Bourbon, et enfin le duc de Berri, frère du roi, dangereux par la foiblesse de son caractère, qui le rendoit souple aux impressions de la cabale. Tout-à-coup les rebelles se déclarèrent ouvertement, sous le prétexte ordinaire de réformer l'état et de soulager les peuples, couvrant leurs desseins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui même dans cette ligue. L'eût-il fait sous un gouvernement équitable? Et quel est le malheur des mauvais princes, s'ils fournissent des prétextes de révolte à ceux qui sont l'appui de leur trône?

On armoit de tous côtés. Le roi prit de si bonnes mesures, que le comte de Charolois tenta en vain de surprendre la capitale. L'armée de France et celle des Bourguignons se rencontrent près de Montlhéri, et livrent une bataille sanglante. Louis et le comte y signalent également leur bravoure sans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent assiéger Paris, et désespérèrent bientôt d'y entrer. Cependant le roi suivit le

1465. Bataille de Montlhéri

conseil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que pour dissiper la ligue, il falloit tout promettre, et voir ensuite ce que les circonstances obligeroient de tenir : maxime très-conforme à sa politique artificieuse. Il cédoit la Normandie à son frère, et plusieurs terres du domaine aux principaux chefs. On parla ensuite du bien public, sans autre fruit que de fouler davantage les peuples; de sorte que cette ligue, après l'événement, fut appelée avec raison la *ligue du mal public*.

Politique artificieuse du roi.

Des brouilleries survenues entre les ducs de Berri et de Bretagne, fournirent au roi l'occasion de revenir contre le traité. En même temps qu'il négocioit avec le Breton, il enleva la Normandie à son frère. Toujours agité d'inquiétudes et de défiances, dépouillant les uns de leurs charges, faisant des informations contre les autres, il aigrissoit chaque jour le mécontentement des seigneurs; mais il sut prévenir leurs entreprises, en les divisant.

Il reprend la Normandie à son frère.

1468. Décision des états sur les apanages.

Pour justifier sa conduite à l'égard du duc de Berri, il résolut même de convoquer les états, et de leur remettre la décision d'une affaire si importante, persuadé qu'ils soutiendroient les droits de la couronne. Les états répondirent à sa confiance, et déclarèrent que la Normandie étoit inséparablement unie à la couronne; que le roi pouvoit s'en tenir

à la déclaration de Charles V, qui fixoit l'apanage des enfans de France à douze mille livres de rente (1), en fonds de terres qu'on érigeoit en duché ou comté; mais qu'ayant offert à Charles son frère jusqu'à soixante mille livres de rente, il seroit supplié de mettre la clause, que ce seroit sans tirer à conséquence. Ils lui promirent toute sorte de secours en cas de guerre; et l'on vit dans cette assemblée le plus grand zèle pour le souverain.

Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne.

Philippe le Bon étoit mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles le Téméraire, son fils et son successeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, se préparoit à de nouvelles hostilités. Le roi, comptant plus sur sa politique que sur ses armes, préféroit toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Evreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui pensa le perdre. Tandis que ses envoyés travailloient à soulever les Liégeois contre le nouveau duc de Bourgogne, Balue lui persuade de s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné seulement de quelques seigneurs. A peine est-il arrivé, qu'on apprend la révolte des Lié-

(1) Ce seroit aujourd'hui environ 124,000 livres.

geois. Louis n'imaginoit pas qu'elle pût être si prompte : ses gens avoient trop bien réussi avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle, le duc est transporté de fureur. Maître de la personne du roi, il se livre d'abord aux plus violentes résolutions. De sages conseils le calment enfin. Il propose un traité à Louis, exigeant qu'il le suive contre les Liégeois. Louis avoit tout à craindre et ne pouvoit rien refuser. Il accompagne son vassal; il devient le ministre de sa vengeance. Liége succombe, le duc y fait mettre le feu, et justifie en quelque sorte les rebelles par des cruautés barbares.

1469. Trahison du cardinal Balue.

Le roi désiroit de s'accommoder avec son frère, comme il avoit fait avec le Bourguignon. Il lui offrit la Guienne pour apanage, et vouloit lui faire épouser Isabelle, sœur et héritière du roi de Castille. L'homme dont il se défioit le moins travailloit à rompre ses mesures. C'étoit ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la souplesse, sans vertu, sans mœurs, et à qui, selon l'observation ingénieuse de M. Duclos, il ne manquoit que l'hypocrisie pour avoir tous les vices. Il avoit acheté la pourpre Romaine (Paul II venoit de donner la pourpre aux cardinaux), en obtenant des lettres-patentes pour abolir entièrement la Pragmatique, lettres que le parlement refusa d'enregis-

trer (1). Il oublioit les bienséances de son état jusqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque, ce qui donna lieu à un seigneur de dire au roi : *Sire je vous supplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puisque l'évêque vient ici passer en revue des soldats.* Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caractère et d'intérêts, Balue trahissoit le maître dont il possédoit toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter et enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devoit poursuivre leur procès en France selon les lois de l'état. Les oppositions du pape, quoique fortement combattues par les ambassadeurs du roi, arrêtèrent le cours de cette affaire, et les coupables en furent quittes pour la prison. Le duc de Berri s'accommoda de l'apanage qu'on lui offroit ; mais Isabelle de Castille épousa

(1) C'est alors (1466) que le parlement fit ses fameuses remontrances sur cet objet. Il y est dit, qu'on ne voyoit plus qu'huissiers et appariteurs, armés de citations en cour de Rome, traînant à ce tribunal ecclésiastiques et séculiers indistinctement ; que depuis l'abrogation de la pragmatique, on comptoit, outre les rétributions ordinaires, deux millions huit cents quarante mille écus sortis de France et transportés à Rome, etc. (*Voyez Villaret*).

Ferdinand d'Aragon, qui devint maître de l'Espagne par ce mariage.

Les deux frères contestoient encore sur plusieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différent. Il fut, dit-on, empoisonné par un moine bénédictin, son aumônier. « On ne douta guere dans l'Eu- » rope que Louis n'eût commis ce crime, » lui qui, étant dauphin, avoit fait craindre » un parricide à son père. L'histoire ne doit » point l'en accuser sans preuves; mais elle » doit le plaindre d'avoir mérité qu'on le » soupçonnât; elle doit surtout observer » que tout prince coupable d'un attentat » avéré, est coupable aussi des jugemens témé- » raires qu'on porte sur toutes ses actions ». M. de Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile, et aux accusateurs téméraires des grands, et aux grands dont la conduite semble provoquer la médisance.

1472. Empoisonnement du frère du roi; le roi soupçonné

Personne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces injurieux soupçons; car la fougue de son caractère, sa haine pour le roi, et leurs défiances mutuelles, avoient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia, dans un manifeste, que Louis venoit de faire mourir son frère *par poison*, *maléfices et sortiléges*; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; et que tous les princes devoient s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénon-

Manifeste du duc de Bourgogne.

çoit à l'Europe commme idolâtre et hérétique (accusations contradictoires), étoit dévot, zélé pour la religion. Une telle absurdité prouve également l'injustice de la haine et l'ignorance qui régnoit encore.

Siége de Beauvais, où les femmes se signalent.

Charles le Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, et vint échouer au siége de Beauvais. Les femmes combattirent sur les remparts avec une valeur héroïque, et contribuèrent beaucoup à repousser les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on feroit tous les ans une procession où elles auroient le pas sur les hommes; qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de nôces, et que les autres jours elles se pareroient à leur fantaisie sans que personne pût y trouver à redire.

1475. Louis achète une treve avec les Anglois

Les troubles d'Angleterre avoient longtemps garanti la France des invasions de ses plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue prison, vaincu de nouveau et massacré avec son fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maison d'York, n'eut pas plutôt laissé à ce prince une couronne toute sanglante, qu'on vit l'Anglois renouveller ses anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de passer en France, s'il ne restituoit la Normandie et la Guienne. *Dites à votre maître que je ne le lui conseille pas*, répondit le roi à son héraut. Cette réponse sembloit annoncer

une forte résolution de combattre. Mais Louis, fidèle à ses maximes, se débarrassa de l'ennemi sans rien hasarder. Voyant les Anglois dans le royaume, il négocia avec Edouard; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an; il acheta ainsi une trêve de sept années, et gagna les ministres Anglois à force de pensions et de caresses. Heureusement le duc de Bourgogne, en guerre avec le duc de Lorraine, n'avoit pas secondé les ennemis, quoiqu'il eût vivement sollicité leur entreprise. Leur armée formidable auroit pu rouvrir les plaies du royaume, si Louis n'avoit sacrifié la gloire à sa sûreté.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, ce fut la délivrance de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avoit livré plusieurs batailles pour la défense de son mari, et qui étoit prisonnière d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris; mais Louis en éluda la proposition, ne se souciant pas de recevoir une pareille visite. « Edouard est un beau prince » fort galant, dit-il à Comines, quelque » maîtresse qu'il auroit à Paris pourroit l'en» gager à y revenir: je l'aime mieux en An» gleterre qu'en France ». Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglois, fit à son tour un traité avec le roi. Les conventions, les sermens ne coûtoient rien, parce qu'on

Suites du traité.

se jouoit des engagemens les plus inviolables.

Exécutions de princes et de grands.

Une illustre victime fut sacrifiée à la justice sévère du monarque. Le connétable de Saint-Paul, son beau-frère, l'avoit trahi, outragé et s'étoit jeté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandonna. On poussa son procès avec vigueur, et il périt sur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimoit à faire tomber les premières têtes de l'état. Le comte d'Armagnac et le duc d'Alençon, condamnés sous Charles VII, et rétablis dès le commencement de ce règne, avoient déjà subi la peine de leurs nouvelles cabales. On vit encore en 1477 le duc de Nemours, de la maison d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la question, et ses enfans traînés sous l'échafaud par ordre du roi, pour être arrosés du sang de leur père. Horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que respecter un monarque.

Procès du roi René.

Peu s'en fallut que le roi titulaire de Sicile, René d'Anjou, comte de Provence, oncle de Louis, ne fût une des victimes de sa haine. René ayant des sujets de mécontentement, négocia avec le duc de Bourgogne, et lui promit de l'adopter, de lui abandonner même ses provinces. Le roi consulta le parlement. La matière mise en délibération et long-temps discutée, l'avis de la cour fut, *Qu'on pouvoit en bonne justice procéder contre le roi de*

Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à sa parenté avec le roi, à son grand âge et autres considérations, et le roi ne voulant point qu'on procédât par prise de corps, René devoit être ajourné à comparoître en personne, sur peine de bannissement du royaume, de confiscation de corps et de biens, etc. Le vieux prince sentit la nécessité de fléchir devant son neveu. Ses démarches furent bien reçues. On régla sa succession; on convint que Charles du Maine, dernier mâle de cette branche, auroit la Provence, et que l'Anjou seroit réuni à la couronne.

Guerre du duc de Bourgogne avec les Suisses.

Charles le Téméraire ne pouvoit ni vivre en repos, ni parvenir au but de son ambition. L'imprudence et la fureur le précipitoient. Depuis long-temps animé contre les Suisses, soit parce qu'ils étoient alliés de Louis XI (c'est la première alliance avec eux), soit parce qu'il se proposoit de les asservir, le prétexte le plus frivole lui suffit pour les attaquer. Cette nation belliqueuse, ayant secoué en 1307 le joug de la maison d'Autriche, et affermi sa liberté par des prodiges de constance et de valeur, toujours prête à se défendre, n'ambitionnoit que la paix avec ses voisins. Elle s'efforça de fléchir le duc; elle lui représenta que les mors de ses chevaux valoient mieux que toute la Suisse. Sourd aux prières et aux raisons, il se met

en campagne. Les Suisses le battent dans un défilé. Tout son bagage tombe entre leurs mains. Telle étoit la simplicité de ce peuple, que la vaisselle d'argent du duc fut vendue comme vaisselle d'étain, et que son plus beau diamant, estimé aujourd'hui dix-huit cent mille livres, fut donné pour un florin, et passa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granson irrita la fureur de Charles, sans éclairer son imprudence. Il en perdit bientôt une seconde à Morat, où le duc de Lorraine combattit avec les Suisses. L'année suivante, il fut encore défait sous les murailles de Nanci. C'est-là que périt ce malheureux prince. Peu de souverains l'égaloient en richesses et en puissance; mais ce qui fait le bonheur lui manqua toujours, la modération et la sagesse. Il ne cessa de se tourmenter pour être un des fléaux du monde.

1476. Il est battu à Granson et à Morat

Mort de Charles le Téméraire.

Le roi ne dissimula guère la joie que lui causoient ces événemens. Son dernier traité avec le duc ne l'avoit pas empêché de proposer un cas de conscience, qui dévoile son peu de droiture; savoir, « S'il pouvoit, » selon Dieu et sa conscience, permettre, » souffrir ou tolérer, qu'aucuns princes, » seigneurs ou communautés qui avoient ou » pouvoient avoir querelle contre le duc de » Bourgogne, lui fissent la guerre et portassent dommage ». Les deux princes

Mauvaise foi de Louis XI.

s'étoient engagés par serment à se servir envers et contre tous, à s'avertir même mutuellement de tout ce qui se tramèroit contre eux. Il fut décidé néanmoins que, *vu la conduite que le duc avoit toujours tenue à l'egard du roi et du royaume, le roi pouvoit laisser agir les autres princes, et même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au duc de Bourgogne, il en seroit content, et ne s'y opposeroit pas; mais qu'il ne devoit ni les solliciter, ni leur donner aucun secours.* Qu'admirer ici davantage, ou les scrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ses promesses en sûreté de conscience, ou la bassesse de ces casuistes qui lui en ménagent subtilement les moyens? Consulter en pareille matière, c'est être déjà prévaricateur. De tout temps on a connu le secret d'accommoder la morale aux passions des grands.

1477. L'héritière de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche.

Marie de Bourgogne étant l'unique héritière de Charles, une partie de ses états devoit retourner à la couronne faute d'héritiers mâles, selon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un instant. Il envoya de toutes parts des négociateurs et des troupes. La Bourgogne se soumit sans résistance; mais la Flandre et l'Artois étoient déclarés pour la princesse. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouser au dauphin. Rien ne pouvoit être plus avanta-

geux. Il souhaitoit ce mariage ; Marie n'en étoit pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût que sept ans, et qu'elle en eût près de vingt ; mais une fausse démarche du roi lui inspira de la défiance, et redoubla l'aversion des Flamans ; tant il est vrai que la finesse est souvent opposée à la politique. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré ; événement funeste qui a produit plus de deux siècles de guerre et de destruction. L'époux de l'héritière de Bourgogne devenoit nécessairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il étoit encore foible, et Louis n'aimoit point la guerre. Une trêve suspendit les hostilités.

1478. Le roi soutient les Médicis contre le pape.

Ce monarque rusé, qui rapportoit tout à ses intérêts, se montra généreux en soutenant des opprimés contre un pape violent et vindicatif. Les Médicis gouvernoient Florence, enrichie par leur commerce, heureuse par leurs bienfaits. La jalousie de Pazzi forma contre eux une horrible conspiration à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, et dont le chef étoit un Salviati, archevêque de Pise. Laurent et Julien, petit-fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'église pendant la messe. Le second mourut sur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea aussitôt ses bienfaiteurs ; l'archevêque de Pise lui-même fut pendu à une

une fenêtre. C'étoit pour le pape un prétexte spécieux de se livrer au plus cruel ressentiment. Il le poussa aux derniers excès. Les Florentins implorent le secours de Louis XI. Son ambassadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on disoit être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique Romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, et convoque un concile national pour renouveler la Pragmatique. Le pape n'auroit pas été le plus fort. Il fit la paix avec la république de Florence, leva les excommunications, et prévint toutes les suites de cette affaire.

Excès de Sixte IV.

Louis de son côté, venoit de signer avec le roi d'Angleterre une trêve qui devoit durer cent ans après leur mort, lorsque Maximilien d'Autriche, quoique privé du secours qu'il auroit pu attendre des Anglois, rompit la trêve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-Comté en une seule campagne; on se battit à Guinegate en Artois avec une perte à-peu-près égale de part et d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier son ennemi par le pape. Les trêves, les hostilités se multiplièrent à l'infini jusqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins soumis encore

1479. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

à un étranger, qu'à leurs princes naturels, s'étoient saisis de deux enfans qu'elle avoit eus de Maximilien. Ils le forcèrent à conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnoit en mariage au dauphin Marguerite sa fille, qui auroit l'Artois et la Franche-Comté pour dot. Cette princesse fut amenée dans le royaume; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons sous le règne de Charles VIII. On avoit promis à Edouard IV que sa fille épouseroit le dauphin. Le chagrin de se voir trompé avança ses jours.

1482. Traité d'Arras.

Dernières années de Louis XI.

Les dernières années du roi se passèrent dans l'agitation et les intrigues qui avoient rempli tout son règne. Miné par les maladies, il n'en étoit que plus jaloux de l'autorité, et plus attentif aux affaires. La crainte de la mort ébranloit cependant son âme. Un légat sut lui inspirer des scrupules sur la détention du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint sa liberté; le cardinal fut remis entre les mains du légat, sous promesse de le faire punir à Rome. Balue ne reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes, moins coupables que lui, avoient péri sur l'échafaud!

La Provence réunie à la couronne.

Tandis que le roi perdoit ses forces de jour en jour, la fortune augmenta ses domaines. Charles, comte du Maine, dernier prince de la maison d'Anjou, lui laissa par testament la Provence avec ses droits sur le

royaume de Naples et de Sicile. La Provence fut aussitôt réunie à la couronne. Louis étoit trop circonspect pour étendre plus loin son ambition. La conquête d'un royaume étranger lui parut une entreprise aussi vaine que dangereuse. Ses successeurs pensèrent autrement, et eurent tout lieu de s'en repentir.

Affaires d'Espagne.

Nous n'avons point parlé de diverses négociations avec l'Espagne, parce qu'il n'en résulta presque rien de mémorable. En 1462, Jean roi d'Aragon, attaqué par les Navarrois que soutenoit le roi de Castille, emprunta de Louis trois cents cinquante mille écus, et lui engagea les comtés de Cerdagne et de Roussillon. Le mariage du prince Ferdinand d'Aragon avec Isabelle, sœur et héritière du malheureux Henri IV roi de Castille (1469), devint par les suites qu'il devoit avoir un des plus grands événemens de l'Europe. Louis parut d'abord très-opposé à Ferdinand et Isabelle, les reconnut ensuite pour les empêcher de soutenir Maximilien, et ménagea adroitement un nouveau traité avec eux au sujet du Roussillon et de la Cerdagne.

Terreurs et soupçons du roi.

Ce prince si redoutable, devoré de soupçons aux approches de la mort, enfermé dans le château du Plessis-les-Tours qu'il avoit rendu inaccessible, agité de plus de terreur qu'il n'en inspiroit, craignant son propre fils, changeant de domestiques tous les jours, commandant sans cesse de nou-

Il est esclave de son médecin.

velles exécutions, étoit l'esclave de Jean Coittier, médecin avide et insolent, qui menaçoit de l'abandonner, qui osoit lui dire : *Je sais qu'un beau matin vous m'envoyerez comme vous faites d'autres, mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.* En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin.

Ses dévotions.

Il redoubloit ses dévotions, se chargeoit le corps de reliques, achetoit une petite image d'argent soixante livres, faisoit des profusions aux églises et aux moines, dans l'espérance de prolonger sa vie malheureuse.

S. François de Paule appelé pour le guérir.

S. François de Paule, hermite de Calabre, fondateur de l'ordre de Minimes, est appelé du fond de l'Italie à son secours. On le demande au roi de Naples qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape, dont les ordres le décident enfin. On envoie courriers sur courriers pour hâter sa marche. Le saint arrive. Le roi se jette à ses pieds, le conjure humblement de le guérir. François tâche de le disposer à la mort en lui suggérant des sentimens dignes de la religion; mais Louis craignoit plus de perdre la vie, qu'il ne désiroit de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par esprit de domination, toujours inspirant la terreur par ses cruautés, il mourut âgé de soixante ans. Nous allons recueillir quelques particularités également utiles et curieuses.

1480. Mort du roi.

Louis XI affectoit dans ses habits une simplicité mesquine et indécente. Dans une entrevue avec le roi de Castille en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, sur lequel étoit une Notre-Dame de plomb, tandis que le Castillan étaloit une magnificence fastueuse. Ce contraste le rendit méprisable aux yeux des Espagnols; mais il avoit gagné les ministres à force d'argent, il réussit dans ses desseins. Dans sa maladie, il affecta au contraire de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'aperçût de son état, qui n'en devenoit que plus visible. La grande dépense de sa maison étoit pour la table. De douze mille livres, elle fut portée jusqu'à trente sept mille. Il faisoit manger avec lui non-seulement les seigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvoient l'instruire, quelquefois même des marchands; car il donnoit au commerce une attention particulière.

Particularités.

Table de Louis XI.

Un marchand, nommé Maître-Jean, flatté de cette distinction, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Le roi les lui accorda, et dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître-Jean témoigna sa surprise. *Allez, monsieur le gentilhomme*, lui dit Louis, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre con-*

Leçon qu'il donne à un marchand

dition. Aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres si je vous faisois la même faveur. Excellente leçon pour ceux qui préfèrent de vains titres au mérite personnel.

Sa familiarité avec les bourgeois.

On le voyoit se mêler avec les bourgeois, s'informer de leurs affaires, se faire inscrire dans les confréries d'artisans; et il répondoit au reproche de ne pas soutenir sa dignité. *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Il auroit dû savoir qu'un prince peut être affable avec dignité, grand sans orgueil, et que c'est en faisant du bien au peuple qu'il se concilie son affection.

Sa politique artificieuse.

Le désir d'abaisser les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut sans doute le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de basse naissance qu'il pouvoit anéantir d'un mot (1). Il vint à bout, selon l'expression de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adresse; et il éprouva plus d'une fois combien il est dangereux de donner sa confiance à des âmes viles, qui n'ont que de l'intrigue sans hon-

(1) Le fameux Olivier le Daim, son barbier, devenu grand seigneur et ministre, joua un des premiers rôles. Au commencement du règne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infâme.

neur, et qui ne flattent que pour tromper. Du reste, sa propre habileté étoit souvent une finesse mal-entendue. Il disoit sans cesse : *qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner; si mon chapeau savoit mon secret, je le brûlerois.* A force de répéter cette maxime, il pouvoit, comme le remarque M. Duclos, en perdre le fruit.

Sa cruauté

On ne pense qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt Tristan l'Hermite, honoré de son amitié, faisoit par ses ordres; aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux supplices recherchés, qui devinrent si communs les dernières années de son règne. La tyrannie ne peut s'allier avec la véritable grandeur.

Traits de prudence.

On lui rend cette justice qu'il vouloit que chacun remplît son devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de sa maison, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que puisqu'ils ne pouvoient pas le servir de leurs armes, ils le serviroient de leurs plumes. Correction utile pour des hommes sensibles à l'honneur. S'il ne s'étoit pas fait un système de tromper en négociant, on le loueroit davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Il montroit du moins une prudence réelle par le soin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Gênes s'étoit soumise à la France sous

Gênes refusée.

Charles VI; cette république volage, après de fréquentes révoltes, offrit encore à Louis XI de le reconnoître pour souverain. Il répondit : *Vous vous donnez à moi, et moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois justifioient cette réponse.

Superstitions de Louis XI.

Quand on voit ce prince parjure et méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-Chrétien*, se livrer à toutes les pratiques d'une dévotion superstitieuse, aller de tous côtés en pèlerinage, porter à son chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Bourgogne à la Ste. Vierge; demander au pape le corporal *sur quoi chantoit monseigneur S. Pierre*, la permission de se faire frotter de l'huile de la Ste. Ampoule, le droit d'assister à l'office avec le surplis et l'aumusse; établir la coutume de réciter à midi *l'Angelus*, etc. on ne sait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité seule réprouve et proscrit. Mais des contrastes étranges se trouvent dans la nature. Il avoit le cœur mauvais et l'esprit bizarre. « Cette bizarrerie, dit le P. » Daniel, lui faisoit négliger l'essentiel de » la dévotion pour se contenter de ces pra- » tiques extérieures, le rendoit scrupuleux » sur des bagatelles, tandis qu'il n'hésitoit » pas dans les choses les plus importantes ». Une de ses superstitions étoit de ne vou-

loir point jurer sur une certaine croix de S. Lo, qu'on disoit avoir la vertu de faire mourir dans l'année ceux qui se parjuroient sur elle. Il ne manquoit pas d'obliger les autres à jurer sur cette croix. Croix de S. Lo.

La superstition et la crédulité vont toujours ensemble. Il entretenoit des astrologues à la cour. Irrité contre un de ces imposteurs qui avoit prédit la mort de sa maîtresse, il le fit venir, bien résolu sans douse de ne le point épargner. *Toi qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu?* L'habile astrologue se sauva par cette réponse : *je mourrai trois jours avant votre majesté.* On prit grand soin de sa personne. Astrologues a la cour.

Les esprits étoient encore si loin de la saine philosophie, que l'extravagante dispute des Réalistes et des Nominaux devint une affaire de religion et même d'état. Il s'agissoit de savoir si les choses ou les mots étoient l'objet de la logique. Cette grande question divisoit toutes les écoles, s'étendoit jusqu'aux mystères de la foi. On se traitoit mutuellement d'hérétique ; on sollicitoit les puissances. Le roi se déclara pour les Réalistes, et fit enchaîner les livres des Nominaux ; il rendit ensuite la liberté à ces rapsodies, que personne ne lit plus depuis longtemps, au lieu que les mémoires de Philippe de Commines sont entre les mains de tout le monde. Cet historien, homme d'état, seroit Réalistes et Nominaux. Commines

encore plus estimé, s'il n'avoit pas trahi le duc de Bourgogne son maître, pour s'attacher à Louis XI qui lui donna la principauté de Talmond. Plusieurs en louant son esprit, lui reprochent un mauvais cœur.

Etablissemens de Louis XI. Postes.

Quoique Louis XI ait foulé le peuple et opprimé la noblesse; quoique sa fourberie, ses injustices, ses cruautés, rendent sa mémoire odieuse, il avoit d'excellentes vues de politique, et on lui doit des établissemens très-louables. Il établit les postes; mais comme tout est imparfait dans l'origine, les courriers ne devoient servir que pour les affaires du roi et celles du pape. C'étoit une charge pour l'état. Les postes sont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Encouragemens au commerce

Le commerce jusqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyoit avec chagrin que l'industrie des étrangers enlevoit l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grèce et d'Italie quantité d'ouvriers qui pussent fabriquer des étoffes précieuses; il exempta de tous droits, taxes et impôts les étrangers et les François employés dans ces manufactures, même leurs femmes, leurs veuves et leurs enfans; il permit par une ordonnance à tous ecclésiastiques, aux nobles et à toute autre personne de faire, sans déroger, le

commerce par terre et par mer. Ces encouragemens excessifs pouvoient tirer la nation de sa langueur ; mais une bonne théorie du commerce ne pouvoit être que le fruit de beaucoup d'expérience et de sagacité.

Soin de la justice, malgré bien des actions injustes.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, *s'il n'est vacant par mort, résignation ou forfaiture.*

C'étoit le moyen d'exciter davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue et à la faveur. Il se proposoit de faire rassembler toutes les lois et coutumes, afin d'en composer un code fixe et d'abréger les procès. Enfin il veilla exactement à l'administration de la justice, quoiqu'il n'eût pas scrupule de la violer pour satisfaire sa haine contre les grands. Une foule de seigneurs furent condamnés par des commissaires, qui n'étoient que les exécuteurs des volontés du prince. Trois conseillers ayant opiné à civiliser l'affaire du duc de Nemours ; il les priva de leurs offices sans aucune forme de procès ; il fit une réponse cruelle au parlement, qui hasarda des remontrances en leur faveur. Sur la fin de sa vie, il déposa de même le procureur général Saint-Romain, parce qu'il le trouvoit trop peu docile, surtout au sujet des fréquentes aliénations du domaine.

La Vacquerie, premier président.

Cependant il mit à la tête du parlement en 1482 Jacques de la Vacquerie, magis-

trat digne de cette place. On raconte que ce magistrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires au bien public, se présenta au roi, avec les députés de son corps. Louis leur demanda ce qu'ils vouloient? *La perte de nos charges ou même la mort plutôt que de trahir nos consciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponse, ajoute-t-on, frappa tellement le roi qu'il retira les édits.

Poids et mesures. Il vouloit qu'il n'y eût qu'un poids et qu'une mesure uniforme dans le royaume; projet utile dont on désire encore l'exécution.

Ordre de S. Michel. Il institua l'ordre de chevalerie de S. Michel, d'abord aussi brillant que celui de la Toison d'or, institué par Philippe le Bon duc de Bourgogne. Ces ordres contribuèrent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déjà fort déchue depuis l'établissement des compagnies d'ordonnances, et surtout depuis qu'on avoit trop multiplié les chevaliers, sans égard à la naissance, ni au mérite. C'étoit une sage politique, de faire valoir des titres d'honneur qui attachoient les sujets au souverain.

Impôts. Il avoit augmenté la taille de trois millions, et levé pendant vingt ans quatre millions sept cents mille livres par an; au lieu que Charles VII, comme nous l'avons vu, n'avoit levé que dix-huit cents francs chaque année. *Avare par goût et prodigue par politique* (ce sont les termes de M. Hé-

nault), il faisoit de l'argent le ressort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, disoit-il, de ses sujets que pour épargner leur sang, il exhorta son fils à diminuer les impôts. Conseil souvent donné par les rois mourans, et rarement exécuté après leur mort.

Mot singulier d'un évêque au roi.

Il plaisantoit volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour sur une mule magnifiquement enharnachée : ce n'est point dans cet équipage, lui dit-il, que marchoient les anciens évêques; ils se contentoient d'un âne qu'ils menoient par le licou. Le prélat répondit : *Cela est vrai*, *Sire*; *mais c'étoit dans le temps que les rois étoient bergers*, *et n'avoient qu'une houlette*. La réponse, quoique fausse, pouvoit être une leçon sur les devoirs de la royauté. Louis XI ne se regarda comme pasteur que pour tondre ses brebis.

Education du dauphin.

Il fit élever son fils à Amboise, dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprît d'autre latin que cette maxime : *Qui nescit dissimulare*, *nescit regnare*. (*Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageoit la mauvaise santé de ce jeune prince; les autres, qu'il craignoit qu'élevé avec plus de soin, il ne lui causât de l'inquiétude. Le caractère ombrageux du roi, le souvenir des chagrins qu'il avoit causés lui-même à son père, le rendoient susceptible de ce sentiment.

CHARLES VIII.

1483. Troubles dans le royaume.

Le dernier roi avoit contenu les grands et le peuple par sa politique et ses rigueurs. Cette tranquillité ne pouvoit guère se maintenir sous un roi de treize ans, foible de corps, dont l'esprit très-mal cultivé étoit incapable de soutenir le poids des affaires. Aussi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France sa sœur aînée, épouse de Pierre de Bourbon seigneur de Beaujeu, princesse d'un rare mérite, devoit gouverner le royaume pendant la jeunesse de son frère. C'étoit la dernière volonté de Louis XI. Elle trouva un compétiteur dans le duc d'Orléans (depuis Louis XII), héritier présomptif de la couronne, qui fut par ambition le perturbateur du royaume, avant que d'en être le père par sa bonté. Jean duc de Bourbon prétendoit aussi au gouvernement. Les états-généraux furent convoqués à Tours pour décider la dispute; ils confirmèrent le choix de Louis XI.

1484. Etats-généraux. Discours d'un député.

Ces états méritent une attention particulière, soit par les discours qu'on y prononça, soit par l'importance des objets qui y furent agités. Le député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, dit entre autres choses hardies : « S'il s'élève » quelque contestation par rapport à la

» succession au trône ou à la régence, à » qui appartient-il de la décider, sinon à » ce même peuple qui a d'abord élu ses » rois, qui leur a conféré toute l'autorité » dont ils se trouvent revêtus, et en qui » réside foncièrement la souveraine puis- » sance ? Car un état ou un gouvernement » quelconque est la chose publique, et la » chose publique est la chose du peuple. » Quand je dis le peuple, j'entends parler » de la collection ou de la totalité des ci- » toyens, et dans cette totalité sont compris » les princes du sang, eux-mêmes, comme » chefs de l'ordre de la noblesse. Vous donc » qui êtes les représentans du peuple, et » obligés par serment de défendre ses droits, » pourriez-vous encore douter que ce ne » soit à vous de régler l'administration et » la forme du conseil ? etc. ». Son discours fut applaudi ou blâmé, selon les différens intérêts ou les différentes idées de chacun ; mais les états proposèrent un réglement pour le conseil, et le roi y mit le sceau par son approbation.

Le clergé demandoit le rétablissement de la Pragmatique. Les archevêques de Lyon et de Tours, qui étoient cardinaux, s'y opposèrent ; quelques prélats se joignirent à eux, et l'affaire tomba, parce qu'on vouloit ménager la cour de Rome. On remit la noblesse en possession du droit de chasse ; Le clergé et la noblesse.

on lui promit de ne plus convoquer le ban et l'arrière-ban sans nécessité, et d'avoir beaucoup d'égard à ses remontrances sur quelques autres articles.

Plaintes sur les exactions de Rome.

Dans le cahier du tiers-état, qu'on appeloit le *commun*, étoit fortement dépeinte la pauvreté du royaume, attribuée surtout à la cour de Rome qui s'enrichissoit à ses dépens. Deux papes, selon le tiers-état, en avoient tiré dans l'espace de quatre ans, plus de deux millions d'or; il n'y avoit aucun évêché dont la vacance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins six mille ducats à la chambre apostolique; la vacance de chaque abbaye ou prieuré (et l'on en compte plus de trois mille), lui valoit l'un portant l'autre cinq cents ducats; sans parler de ce qu'il en coûtoit pour indulgences, décimes, dispenses, pour les légats en particulier qui étoient venus trois ou quatre fois le dernier règne; *et voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or et d'argent.* Cet article et quelques autres très-importans tombèrent sans réponse positive.

Demandes sur les offices et sur les impôts.

On se plaignoit, dans ce même cahier, d'une multiplication d'offices, *qui est augmentation de gages*; on donnoit à entendre qu'il s'en vendoit plusieurs à prix d'argent; on demandoit que les tribunaux élussent librement, comme autrefois, pour remplir chaque place vacante, trois hommes

de mérite, parmi lesquels le roi en nommeroit un; et qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge, sans avoir été convaincu de prévarication; en conséquence, que ceux qui ont été destitués sans cause du temps de Louis XI, fussent rétablis. Enfin le tiers-état hasardoit cette demande, *Que toutes tailles et autres impositions arbitraires soient abolies; et que désormais, en suivant la naturelle franchise de France, aucunes tailles ni autres impositions équivalentes ne puissent être levées dans le royaume, sans la participation et le consentement libre des états-généraux.* C'étoit vouloir établir en France le système d'Angleterre.

Débats sur l'impôt.

Les débats sur l'impôt furent longs et vifs. Un personnage de grande autorité, qu'on ne nomme point et qui vraisemblablement étoit un prince, parla ainsi en colère : « Je » connois les *vilains*. S'ils ne sont opprimés, » il faut qu'ils oppriment. Otez-leur le far- » deau des tailles, vous les rendrez inso- » lens, mutins et insociables : ce n'est » qu'en les traitant durement qu'on peut les » contenir dans le devoir ». Maxime trop souvent pratiquée à l'égard du peuple, et aussi contraire au bien général qu'aux droits de l'humanité.

Discours de l'orateur.

Masselin, official de Rouen, orateur des états, se plaignit dans un discours éloquent, de l'injure que des hommes lâches leur fai-

soient, en les accusant de *vouloir rogner les ongles au roi, et lui compter les morceaux.* « Cette atroce imputation, dit-il, » ne peut déshonorer que son auteur. Convaincus que le bien et l'avantage du royaume sont le bien et l'avantage du roi, » en cherchant à soulager le peuple, nous » avons cru servir le roi, et remplir le devoir de fidèles sujets, etc. »

Les impôts diminués, et le roi content.

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que sous Charles VII, auquel étoient ajoutées trois cents mille livres pour l'heureux avénement du roi à la couronne. Le chancelier Guillaume de Rochefort répondit : « Le » roi est content de votre conduite. Comme » nous avons rendu justice à vos intentions, » vous ne devez pas vous offenser s'il nous » est échappé des expressions trop fortes, » et si nous avons fait usage de quelques » principes peut-être outrés. Vous connoissez la méthode des orateurs; ils se servent de tous les moyens qui peuvent favoriser leur cause, sans s'assujettir à une » exactitude scrupuleuse ». Les impôts furent considérablement diminués. La Normandie, qui payoit 996,700 livres, ne fut taxée qu'à 363,910. Encore ses députés se plaignant, on réduisit la somme à 350,000 livres. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand détail toutes les opérations de l'assemblée. Elle étendit ses regards

et ses remontrances sur les principales parties du gouvernement, en conservant toujours le respect pour l'autorité royale.

Le parlement soumis à la cour.

Quelque temps après, le duc d'Orléans, toujours occupé de ses projets d'ambition, s'adresse au parlement, exagère les désordres de l'état, se plaint de madame de Beaujeu, comme si elle tenoit le roi captif et qu'elle voulût régner seule. Le premier président la Vacquerie répond, que le parlement a été institué par le roi pour administrer la justice; que le gouvernement, la guerre, les finances ne sont point de son ressort; que si le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira; mais que de pareilles remontrances ne doivent pas se faire à une cour de justice, sans le bon plaisir et exprès commandement de Sa Majesté. L'université, dont ce prince rechercha les suffrages, ne se montra pas plus favorable à ses intérêts.

Révolte du duc d'Orléans.

Bientôt il se livre au ressentiment; il passe en Bretagne, pour lever l'étendard de la révolte. La noblesse du pays s'étoit soulevée contre le duc François II, ou plutôt contre Landois son ministre, homme de néant, devenu le maître de tout, et qui exerçoit le plus odieux despotisme; elle avoit arraché Landois d'entre les mains du prince, et l'avoit fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après sa mort, se ligue avec le duc d'Orléans; Maximilien d'Autri-

che, élu roi des Romains, se joint à eux;
1488. la guerre s'allume et tourne à l'avantage du
Bataille de S. Aubin. roi. Enfin la bataille de S. Aubin achève de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait prisonnier. Mézerai remarque qu'un combat de geais et de pies sembla présager la bataille de S. Aubin. Comment un historien estimable qui pensoit même librement, n'a-t-il pu se garantir dans le dernier siècle, de cet amour du merveilleux si contraire à la vérité historique?

Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre. Henri VII régnoit alors en Angleterre. Issu par sa mère de la maison de Lancaster, quoique petit-fils d'Owen Tudor simple gentilhomme Gallois, il avoit détrôné Richard III qui avoit détrôné Edouard V; et la maison de Plantagenet, si long-temps redoutable à la France, étoit comme noyée dans le sang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avoit représentée comme entreprise uniquement pour châtier des rebelles. Persuadé ensuite qu'on vouloit se rendre maître du duché, il y envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

Le duc de Bretagne étant mort sans enfans
1491. mâles, on pensa d'abord à faire valoir les
Le roi épouse l'héritière de Bretagne. prétentions du roi sur ce grand fief, qu'il étoit essentiel de réunir à la couronne. Maximilien d'Autriche se flattoit de l'acquérir en

épousant Anne de Bretagne. Le mariage étoit déjà fait par procureur. Il falloit le rompre, et l'on résolut de faire épouser la princesse à Charles VIII. Elle avoit autant d'aversion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conscience d'ailleurs se révoltoit à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avoit pris. Mais la Bretagne étant exposée aux armes Françoises. Le conseil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il représenta si bien les avantages de la paix, les raisons d'état supérieures à des vues particulières, la nécessité de se plier aux conjonctures, qu'elle sacrifia enfin ses répugnances. Par le traité de paix et de mariage, Charles et Anne se cédèrent mutuellement leurs droits sur la Bretagne, de manière cependant que la princesse, en cas de second mariage, ne pût épouser que l'héritier de la couronne.

Le duc d'Orléans libre et fidèle.

Le duc d'Orléans, que le roi avoit généreusement tiré de sa prison, le servit avec zèle dans cette affaire, quoiqu'amoureux lui-même de la duchesse. Il devint dès-lors aussi bon sujet qu'il avoit été ambitieux chef de parti. Les belles âmes peuvent quelquefois s'égarer, mais elles ne peuvent être ingrates, et la reconnoissance les ramène bientôt au devoir.

1492. Guerre avec Maximilien.

Ce mariage étoit un double affront pour Maximilien. Il se voyoit enlever son épouse;

et sa fille Marguerite qui devoit épouser le roi, selon le traité d'Arras, alloit être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations, et tandis que ses ambassadeurs agissoient en Angleterre et en Espagne, il se rendit maître d'Arras. Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvoit écraser un ennemi foible, à qui l'empereur son père ne donnoit presque aucun secours, que les Gantois même avoient tenu en prison. Jamais on n'avoit eu d'occasion plus favorable pour saisir les dépouilles de la maison de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangères aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, qu'elle avoit perdu depuis long-temps, il ne pensoit qu'à les faire valoir; après quoi il prétendoit s'emparer de Constantinople. Il sacrifia un avantage certain à une espérance trompeuse. D'une part, il rendit à Ferdinand le Catholique (1) le Roussillon et la Cerdagne engagés à Louis XI, sans exiger autre chose que la neutralité dans la guerre d'Italie. (On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand contribuèrent beaucoup à ce traité, et qu'ils en

Le roi veut conquérir Naples.

(1) Ce fameux Ferdinand, roi d'Aragon, étoit devenu puissant par son mariage avec Isabelle reine de Castille.

firent au roi et à la duchesse de Bourbon sa sœur une obligation de conscience.) D'autre part, il restitua la Franche-Comté et l'Artois à Maximilien en lui renvoyant sa fille. Tous ses désirs se portoient vers Naples. De jeunes flatteurs excitoient son impétuosité. Ce qu'il vouloit bien perdre en France, il comptoit le regagner au centuple en Italie.

Malgré les représentations de sa sœur et des meilleures têtes du conseil, il part presque sans argent, avec peu de troupes pour cette dangereuse expédition. Le pape Alexandre VI qui l'y avoit exhorté d'abord, s'étoit ensuite ligué, ainsi que Pierre de Médicis, avec Alphonse d'Aragon roi de Naples. Mais l'intrigue étoit mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les François n'eurent qu'à se montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ses portes, Rome ne put se défendre, le pape enfermé dans le château S. Ange se hâta de capituler. 1494. Il passe en Italie.

Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II, qui s'étoit emparé de Constantinople en 1453. Zizim ayant disputé l'empire à son frère Bajazet, et ayant été vaincu, avoit cherché un asile à Rhodes dans sa disgrâce. Les chevaliers l'avoient donné au roi, et le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'étoit adressé au sultan des Turcs, pour lui demander du secours Alexandre VI. Zizim.

contre les François. Zizim devoit être sans doute le prix du marché. Charles VIII voulut le ravoir, se flattant de devenir par-là redoutable à Bajazet, qu'il se proposoit d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince Turc lui fut remis empoisonné, s'il en faut croire quelques auteurs, et l'on soupçonna le pape d'avoir donné le poison.

Le roi aux pieds d'Alexandre VI.

Qu'on se représente le roi de France, maître de Rome, baisant les pieds d'Alexandre VI, ce monstre souillé de tous les crimes des Tiberes, lui donnant à laver à la messe, et se plaçant après le doyen des cardinaux : il est peu d'exemples plus singuliers, soit de la force des usages, soit du respect que la religion peut inspirer pour ses ministres.

1495. Vaine conquête de Naples.

Cependant le roi de Naples voyoit l'orage prêt à l'écraser. Sa cruauté l'avoit rendu odieux, et il ne craignoit pas moins ses sujets que ses ennemis. Les tyrans sont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand son fils, et disparut aussitôt. Charles s'avance vers Naples comme s'il n'eut fait que voyager ; rien ne l'arrête ; il entre dans cette capitale cinq mois après son départ de France. La rapidité de ses progrès ne fait qu'augmenter son imprudence. Tandis qu'il se livre aux plaisirs, qu'il donne des tournois et des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, les Vénitiens, le duc de Milan

Milan Ludovic Sforce, forment une ligue pour lui enlever sa conquête mal affermie. Au lieu de prendre des mesures contre leurs desseins, il quitte brusquement Naples, ne laissant que trois à quatre mille hommes sous les ordres du comte de Montpensier, prince courageux, mais dont les talens ne répondoient point à l'importance de sa commission.

Retour du roi.

Le retour du roi n'étoit pas facile. Il fallut traverser l'Apennin, et transporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avoit passé. Les Suisses la traînèrent eux-mêmes, réparant ainsi une faute qu'ils venoient de faire, et qui avoit irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendoient à Fornoue, près de Parme. Là il sembloit devoir périr. Avec sept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée Italienne de trente mille combattans. Comines assure que cette victoire étonnante avoit été prédite par Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui faisoit l'inspiré à Florence, qui déclamoit contre Alexandre VI, et qui fut condamné en 1499 à être pendu, comme un fourbe et un séducteur. Ses prédictions ressembloient à tant d'autres, hasardées avec confiance par des imposteurs ou des fanatiques, et quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il est impossible que quelques-unes ne le soient pas.

Bataille de Fornoue.

Savonarole.

Bravade d'Alexandre VI.

Alexandre VI voyant le roi éloigné de Rome, osa lui envoyer un ordre de sortir incessamment d'Italie, de retirer ses troupes du royaume de Naples, et, en cas de désobéissance, de venir en personne rendre compte de sa conduite, sous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue à Trino avec mépris. Charles n'opposa que la raillerie à l'insulte; mais la raillerie ne convenoit plus à l'état de ses affaires. Il perdit son nouveau royaume en aussi peu de temps qu'il l'avoit conquis. Les Napolitains, soit par antipathie nationale, soit par de justes sujets de plaintes, se montrèrent bientôt ennemis des François, qui de leur côté ne s'empressoient point à mériter leur affection.

1496.

Mauvaise foi de Ferdinand le Catholique.

Le roi d'Espagne, ce fameux Ferdinand le Catholique, le plus rusé politique de son siècle, à qui l'on avoit rendu le Roussillon et la Cerdagne, pour qu'il ne se mêlât point de cette guerre, s'en étoit mêlé dès le commencement de l'entreprise; moins jaloux de sa parole que des intérêts de sa maison établie sur le trône de Naples. Gonsalve de Cordoue, son général, eut bientôt chassé les François. Ils ne rapportèrent de leur expédition que cette maladie honteuse, appelée improprement *morbus Gallicus*, qui étoit venue d'Amériqne en Espagne sur la flotte de Christophe Colomb, et qui avoit pénétré en Italie avec les Espagnols.

L'imprudence de Charles VIII, son inapplication, ses amusemens, sa légèreté, furent la principale cause d'un revers si accablant; mais le cardinal Briçonnet, son ministre, est soupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Personne n'avoit été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorsqu'Alexandre VI la désiroit. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de sentimens. Quoi qu'il en soit, les malheurs devinrent une leçon pour le roi. Il connut ses fautes, et pensoit à les réparer. La mort ne lui en laissa pas le temps Un accident d'apoplexie l'enleva dans sa vingt-huitième année. Il avoit eu quatre enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas âge. Le duc d'Orléans fut son successeur.

Le cardinal Briçonnet.

1498. Mort de Charles VIII.

Quoique Charles VIII, par son imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume; *il étoit si bon*, dit Comines, *qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.* Il avoit cependant porté la taille à deux millions cinq cent mille livres; c'étoit plus du double de ce que les états avoient accordé. Il se proposoit de la réduire à douze cents mille livres; et, au rapport de Comines, *il vouloit vivre de son domaine; ce qu'il pouvoit faire, car le domaine est grand, et en y comprenant les aides*

Projet de diminuer la taille.

et les gabelies, il passe un million de francs. Cet historien étoit homme d'état, bon juge en pareille matière. Quelle prodigieuse différence, soit dans la quantité d'espèces, soit dans la manière de vivre.

Frais de perception

Dans la relation des états-généraux de Tours, on voit une preuve certaine que les frais de perception devenoient ruineux pour l'état, comme pour le peuple. En Bourgogne, du temps de Philippe le Bon, un seul trésorier percevoit tous les revenus du duché et du comté, et n'avoit que six cents livres de gages. On donnoit à son clerc pour les écritures et les voyages deux cents livres. C'est à quoi montoit toute la dépense. « Aujourd'hui il y a dans la même » province, dit l'orateur des états, un tré» sorier à deux mille neuf cents livres de » gages; un receveur général, aux mêmes » appointemens; un receveur particulier à » douze cents livres, et un contrôleur à six » cents. Ainsi une partie considérable des » revenus de la province est une pure » perte pour l'état ».

Question du roi sur les conciles

Charles sentoit le besoin d'une réforme ecclésiastique, et en cherchoit les moyens. Il proposa cette question avec deux autres de même espèce, à la faculté de théologie: « En cas de *nécessité urgente*, et » après dix ans révolus depuis la tenue du » dernier concile, si le pape, ayant été

» prié et sommé d'en convoquer un nou-
» veau, diffère de le convoquer, les prin-
» ces tant ecclésiastiques que séculiers, et
» autres membres de l'église, ont-ils le
» droit de s'assembler eux-mêmes, et for-
» meront-ils sans l'aveu du pape un con-
» cile représentant l'église universelle » ? Les docteurs répondirent affirmativement. Le peu de fruit des derniers conciles n'ôtoit pas l'espérance de succès.

Défaut des lois ecclésiastiques.

Au reste, les mœurs des ecclésiastiques ne pouvoient se réformer, tant que les lois seroient en quelque sorte favorables à leur licence. La défense du concubinage regardoit également les laïques et les prêtres? mais un prêtre concubinaire ne perdoit qu'une partie de ses revenus, au lieu que les canons condamnoient un laïque à des peines corporelles : ce qui étoit un renversement de l'ordre. (*Voy. le Concile de Paris de* 1432.)

Rédaction des coutumes.

Jusqu'alors on n'avoit eu que des compilations informes et sans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois avoient formé le projet de les rédiger; mais Charles VIII en commença le premier l'exécution, qui ne fut achevée que sous Charles IX. Elle étoit absolument nécessaire pour abréger les procès, puisque les coutumes servoient de règle dans les

jugemens, et qu'il falloit sans cesse les vérifier sur les lieux.

Découverte d'un nouveau monde.

Sous ce règne, la découverte d'un nouveau monde que l'on regardoit comme une chimère, confondit l'ignorance présomptueuse de ceux qui nioient les antipodes. Christophe Colomb, Génois, avec trois petits vaisseaux Espagnols, eut le courage de chercher, et la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premières isles l'an 1492. Américi Vespuce, négociant Florentin, en découvrit le continent quelques années après, et lui donna son nom, moins digne de célébrité que celui du premier navigateur. D'un autre côté, les Portugais s'ouvrirent une route inconnue jusques aux Indes Orientales en faisant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de la boussole, inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzième siècle. Qui auroit pu croire qu'une aiguille aimantée conduiroit des flottes au-delà des bornes qu'on supposoit à l'univers? Et qui osera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomène capable de produire d'aussi grands effets? Le commerce des Européens embrassa bientôt le tour du monde. On peut douter si l'Europe y a plus gagné que perdu. Les besoins ont augmenté en proportion des richesses, et les vrais biens ont été souvent sacrifiés à des fantaisies ruineuses.

Boussole.

LOUIS XII.

LOUIS XII, auparavant duc d'Orléans, sembloit né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avoit de plus l'expérience que donnent les années et les revers. Il étoit âgé de trente-six ans. Sa longue prison après la bataille de Saint-Aubin avoit beaucoup tempéré la fougue de sa jeunesse. S'il aimoit la guerre et les plaisirs, il aimoit encore plus son peuple. Dès la première année il diminua les impôts d'un dixième, ensuite d'un tiers; il sacrifia ses ressentimens contre les seigneurs qui lui avoient été le plus contraires. *Le roi de France*, disoit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans.* Il rétablit la discipline militaire, qui tend toujours à se relâcher. Il prit un soin particulier de perfectionner l'administration de la justice, d'abréger les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudians de l'université. 1498. Commencemens heureux.

Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conservant la passion de ses privilèges abusifs, se roidit contre des sages réglemens, et ferma la bouche, selon l'ancienne coutume, aux professeurs et aux prédicateurs. Ceux-ci, en faisant leurs adieux à leur auditoire, ne manquèrent pas d'invectiver contre le roi. *Ils m'ont blâmé par* Le roi réprime l'université.

leurs prédications, dit-il; *je les enverrai prêcher ailleurs.* De pareilles révoltes étoient déjà moins dangereuses que ridicules. L'université fut bientôt réduite à demander humblement pardon.

Divorce de Louis XII favorisé par Alexandre VI.

La reine Anne, depuis la mort de Charles VIII, étoit rentrée en possession de la Bretagne. Il importoit extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princesse fortifioit la raison d'état, qui lui inspiroit le désir de l'épouser. Mais il étoit marié depuis long-temps avec Jeanne de France, fille de Louis XI, également difforme et vertueuse. Sous prétexte que ce mariage avoit été forcé, qu'il n'avoit point été consommé et ne pouvoit l'être, trois commissaires du pape, après un examen juridique, prononcèrent la sentence de divorce, et le roi épousa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favorisant dans une affaire si délicate, consultoit moins l'équité que la passion : il procuroit à César Borgia, son bâtard, le duché de Valentinois et un établissement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour but son propre intérêt et l'agrandissement de sa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahison.

Si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII, le royaume seroit devenu plus

florissant et plus heureux que jamais. Malheureusement il avoit des droits sur Milan, par Valentine Visconti sa grand'mère, et il ne vouloit pas renoncer à la couronne de Naples. Des espérances chimériques l'engagèrent comme son prédécesseur dans une guerre funeste, où la rapidité des succès fut suivie de promptes disgrâces. S'étant uni aux Vénitiens pour dépouiller Ludovic Sforce qui s'étoit emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà des Alpes. En vingt jours, le Milanès et l'état de Gênes furent conquis. Il alla faire son entrée à Milan. Après son départ, une faction s'éleva contre les François, et Ludovic les chassa en très-peu de temps. Louis répara bientôt cette perte; on rentra dans le Milanès, on prit Ludovic, on l'amena en France où il mourut.

1500. Le roi entreprend la conquête de Naples et de Milan.

Ce premier pas devoit conduire à la conquête de Naples. Pour en assurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand le Catholique de la partager avec lui. Ils font un traité secret, de concert avec le pape qui devoit en profiter. Gonsalve de Cordoue, aussi rusé que Ferdinand son maître, arrive à Naples sous prétexte de s'opposer aux François. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Espagne, selon sa coutume, colore d'un motif de religion l'injustice la plus manifeste: s'il veut dépouiller un parent,

1501. Conquête du royaume de Naples.

c'est pour faire ensuite la guerre au Turc. Le malheureux Frédéric roi de Naples, accablé par les François et les Espagnols, demande un asile en France, et s'y retire, tandis que les vainqueurs partagent entre eux ses états. Ce partage fut une occasion de dispute, qui produisit une guerre ouverte. Gonsalve vraiment digne, malgré sa mauvaise foi, du surnom de grand capitaine, battit les François à Cérignole où le duc de Nemours fut tué, les poussa de poste en poste, leur enleva enfin toutes leurs conquêtes.

Les François dépouillés de leur conquête.

1503. Faute du cardinal d'Amboise.

Le roi pouvoit rétablir ses affaires en Italie. Une armée nombreuse qu'il y envoya donnoit de grandes espérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboise son premier ministre. Cet homme, d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *ministre sans orgueil et sans avarice, cardinal avec un seul bénéfice*, comme le remarque Mézerai, ne put résister à l'ambition d'être pape; ou peut-être aspira-t-il à la papauté dans la vue de servir la France. Alexandre VI venoit de mourir, empoisonné dans un festin, s'il faut en croire l'opinion commune, du même poison qu'il destinoit à plusieurs cardinaux. Le conclave alloit s'assembler, l'armée Françoise étoit aux portes de Rome. D'Amboise l'y retint trop long-temps. Le cardi-

nal de la Rovère (depuis Jules II), ingrat et infidèle envers la France, lui persuada frauduleusement d'éloigner ces troupes, afin de rendre son élection plus libre. Alors la terreur se dissipa, et l'on élut pour pape un Italien (Piccolomini, Pie III), qui ne régna pas un mois, et dont le successeur fut la Rovère. Ainsi le cardinal eut le chagrin d'être dupe et d'avoir négligé les intérêts de son maître. La saison pluvieuse empêcha les expéditions militaires. Gonsalve vainquit encore les François au passage du Garillan. On vit alors le célèbre chevalier Bayard arrêter lui seul deux cents Espagnols à la barrière d'un pont; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du succès de la guerre.

Il est dupe des Italiens.

Il y eut quelques négociations infructueuses entre Louis et Ferdinand. Le roi congédia les ambassadeurs Espagnols, après leur avoir fait des plaintes de la perfidie de leur maître. L'un d'eux ayant dit à Ferdinand que Louis l'accusoit de l'avoir trahi deux fois : *deux fois*, répondit-il? *pardieu il a bien menti, l'ivrogne : je l'ai trompé plus de dix.* Ce trait, rapporté par Daniel, s'accorde très-bien avec la conduite du roi d'Espagne. Jamais on ne se joua des traités d'une manière plus odieuse. Il s'étoit agrandi par les armes sur les ruines des Maures mahométans, à qui il avoit enlevé

Perfidie de Ferdinand.

le royaume de Grenade; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zèle de religion qui rend les fourbes si dangereux.

Grande faute de Louis XII.

Louis XII, plus sincère, étoit beaucoup moins prudent. On ne peut excuser ni concevoir le traité de Blois, par lequel il promit (en 1504) sa fille aînée à Charles d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan et Gênes devoient faire la dot de cette princesse, en cas que le roi mourût sans enfans mâles. Un tel démembrement auroit été pour la France une plaine mortelle. Les états-généraux, assemblés à Tours, prévinrent ce malheur. Ils représentèrent au roi les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portoit aux lois du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que le roi n'ayant pu faire un traité pareil, ne pouvoit et ne devoit pas l'exécuter. Louis se repentoit déjà de sa démarche; plusieurs même croient qu'il avoit engagé sa parole avec la résolution de ne la point tenir; car la mauvaise foi des autres princes sembloit autoriser l'artifice. Il se rendit aux représentations des états, et donna sa fille à François comte d'Angoulême, l'héritier présomptif de la couronne.

1506. Etats-généraux.

Gênes, tant de fois rebelle, se révolta de nouveau. Le pape Jules II y avoit souf-

flé le feu. Ce pontife ambitieux et guerrier ne pensoit qu'à étendre l'état du saint siége. Après avoir dépouillé César Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI son père lui avoit procurées à force de crimes ou dont il s'étoit lui-même emparé par la même voie, il vouloit chasser d'Italie tous les princes étrangers; et la puissance de Louis XII excitoit sa haine ainsi que sa jalousie. Le roi marcha en personne pour châtier les mutins. Gênes se rendit à discrétion; il y entra l'épée à la main, et avec tout l'appareil d'un vainqueur qui respire la vengeance; mais sa clémence le désarma, et il se fit adorer en pardonnant. Jules II opposé au roi.

Cette expédition rapide fut suivie de la fameuse ligue de Cambrai, qui arma presque toute l'Europe contre une seule république d'Italie. Venise, autrefois peuplée de pêcheurs, étoit devenue par l'industrie et le commerce un état puissant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'étoit agrandie aux dépens de ses voisins. Le traité de Blois avoit eu pour objet de lui enlever ses conquêtes sur le domaine de Milan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France, le roi d'Espagne, malgré leurs divisions particulières, se réunirent pour écraser cette république commerçante, qui avoit l'avantage de se gouverner par des principes invariables. Chacun se plaignoit de 1508. Ligue de Cambrai contre Venise.

quelques usurpations, et vouloit reprendre son bien. Le pape lança d'abord les anathèmes, déclarant les Vénitiens criminels de lèse-majesté, ennemis du nom chrétien; permettant à quiconque de leur courir sus; de se saisir de leurs biens et de leurs personnes. Une bulle ne les effrayoit point. Louis parut à la tête d'une armée plus formidable.

1509. Leroi défait les Vénitiens.

Il étoit impatient de combattre. On lui représenta qu'il avoit affaire à des ennemis sages, contre lesquels il ne pouvoit trop se munir de précautions. *Je leur donnerai*, dit-il, *tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse il n'en viendront pas à bout.* L'impétuosité Françoise triompha effectivement à la journée d'Agnadel. C'est-là que des courtisans faisant au roi des représentations sur le péril, il leur dit: *Que ceux qui ont peur se mettent derrière moi.* Un mot de la Trémoille, *Enfans, le roi vous voit*, contribua beaucoup aussi à ranimer la valeur des troupes. Les Vénitiens furent défaits. On se saisit aussitôt de la plupart de leurs places. Il sembloient perdus sans ressource; mais la politique du pape les sauva.

Le pape trahit le roi.

Dès qu'il se vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il vouloit, sa première résolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Vé-

nitiens, pour nuire à ses alliés. L'empereur, dont la négligence perdoit toujours les occasions favorables, commença d'agir lorsqu'il n'étoit plus temps de vaincre. Le roi avoit repris le chemin de France. Jules travailla partout à lui susciter des ennemis, et détacha les Suisses de son alliance avec d'autant moins de peine, que ce peuple avide d'argent et devenu nécessaire, n'avoit pu obtenir qu'on augmentât ses pensions. Dans un mouvement de colère, Louis s'étoit exprimé à leur égard en termes trop peu mesurés : *Il est étonnant que de misérables montagnards, à qui l'or et l'argent étoient inconnus avant que mes prédécesseurs leur en donnassent, osent faire la loi à un roi de France.* Les Suisses n'oublièrent pas ces paroles indiscrètes, et surent bien s'en venger. Jules II gagna aussi Ferdinand le Catholique, en lui donnant l'investiture pleine et entière du royaume de Naples. Peu importoit à ce prince de violer sa foi, pourvu qu'il y trouvât son profit. Le seul Maximilien demeura fidèle au traité, parce que son intérêt l'exigeoit.

Les Suisses abandonnent la France.

Ferdinand uni au pape.

Louis XII devoit regarder désormais le pape comme un prince armé contre lui; et Jules étoit réellement plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'église. Il faisoit la guerre au duc de Ferrare, allié de la France; il agissoit en ennemi, non-

1510. Guerre contre le pape.

seulement par les négociations, mais par toutes sortes d'hostilités. Cependant plein de respect pour le saint siége, le roi ne voulut pas prendre les armes sans consulter le clergé de son royaume. L'ayant assemblé à Tours, il lui proposa, en forme de cas de conscience, différentes questions relatives à la conduite qu'il pouvoit tenir envers le pape. Les réponses du clergé furent dictées par la raison et le droit des gens. On décida que la guerre étoit légitime; qu'il falloit observer la Pragmatique, et ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un subside sur les biens ecclésiastiques, pour soutenir l'honneur de la couronne contre le pontife Romain.

Assemblée du clergé.

Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage l'armée Françoise, assiéga lui-même la Mirandole, visitant les tranchées, s'exposant au feu du canon, et il entra par la brêche dans cette place. Tandis qu'il soutient sa réputation de guerrier, le roi de France et l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Pise. Il en convoque un de son côté à Rome; il jette l'interdit sur Pise, sur Florence, et excommunie tous les adhérens du concile qu'on lui oppose; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand le Catholique, avec les Vénitiens, avec l'Angleterre; anime les Suisses, il leur persuade d'envahir le Milanès.

Intrépidité de Jules II.

Le vieux pape donne le mouvement à toute l'Europe, et sans s'étonner de rien, presse vivement la guerre.

Gaston de Foix duc de Nemours, jeune prince aussi sage que vaillant, commandoit l'armée Françoise. Il s'immortalisa par des exploits qui ne produisirent aucun fruit solide. La bataille de Ravenne qu'il gagna sur les Espagnols, fut même un malheur, puisqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima sur cet événement en prince plein d'humanité. *Je voudrois*, dit-il, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de Foix, et tous les braves hommes qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires!*

1512. Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne.

Cependant, les Suisses, outrés de l'affront qu'il avoient reçus, venoient fondre sur le Milanès. Maximilien trahit la France, qu'il avoit souvent trompée. Il fallut abandonner les places qu'on tenoit alors, et bientôt évacuer entièrement le pays. C'est en vain que l'intrépide Bayard, surnommé le Chevalier *sans peur et sans reproche*, et plusieurs autres héros François, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'accordoient point; le roi épargnoit l'argent: il étoit trop éloigné pour prendre de bonnes mesures; les confédérés avoient des forces

On évacue le Milanès

supérieures. Une entreprise mal concertée échoue tôt ou tard malgré les premiers succès.

L'argent absorbé par la guerre.

Le principal inconvénient de ces guerres étrangères, et ce qui les rendra plus funestes de jour en jour, c'est qu'on ne pouvoit y réussir sans épuiser les finances, au risque même de n'en retirer aucun fruit solide. Le maréchal de Trivulce, Milanois, consulté par Louis XII sur les moyens de faire heureusement la guerre, lui avoit répondu qu'il falloit essentiellement trois choses, la première *de l'argent*, la seconde *de l'argent* et la troisième *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignoit de fouler ses peuples, devoit donc être pacifique par système; mais il se laissa entraîner par les conjonctures, et par la passion des héros. On peut aisément prévoir combien ces successeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, feront de tort à la France pour satisfaire tantôt de vaines animosités, tantôt le désir presque toujours injuste des conquêtes.

La Navarre usurpée par Ferdinand.

Ferdinand, après tant d'usurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent et allié du roi de France. Une bulle, vraie ou supposée de Jules II, qui excommunioit et déposoit Jean d'Albret, comme adhérent au concile de Pise, servit de prétexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du secours des Anglois, Ferdinand les flatta frauduleuse-

ment d'une invasion en Guienne. La Navarre, conquise par ses armes et ses intrigues, est toujours restée depuis à l'Espagne. M. de Voltaire dit qu'on l'appeloit en Espagne *le Sage*, *le Prudent*; en Italie *le Pieux*; en France et à Londres *le Perfide*. Ses actions décident assez du titre qu'il méritoit le plus.

Fin de Jules II.

On ne trouve point cette bulle par laquelle il se prétendit en droit d'usurper les états de son voisin. Mais Jules II étoit d'un caractère à renouveller les entreprises des Grégoire VII et des Innocent III. Non-seulement il avoit jeté un interdit sur le royaume et anathématisé la Pragmatique, mais il sollicitoit le roi d'Angleterre Henri VIII à tourner toutes ses forces contre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien*. Enfin il se fit céder Parme, Plaisance et Reggio par l'empereur, avec cette clause seulement, *sauf le droit de l'empire*. L'Europe fut délivrée en 1513 de ce pape audacieux, *homme né avec de grands talens*, dit Daniel, *pour le gouvernement de tout autre état que de celui de l'église*. Le cardinal de Médicis lui succéda sous le nom de Léon X, n'ayant encore que trente-sept ans.

1513. Nouveau revers en Italie.

Les François, devenus les alliés des Vénitiens et commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanès, et en font une nouvelle conquête aussi rapide et aussi

infructueuse que les précédentes. Les Suisses, sans artillerie, sans cavalerie, attaquent la Trémoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuse, remportent la victoire. Milan est repris; Gênes se révolte, comme elle avoit toujours fait en pareilles circonstances. Machiavel, cité par M. Henault, observe que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. « Il ruina les foibles, il » augmenta la puissance d'un puissant, il » y introduisit un étranger trop puissant, » il n'y vint point demeurer, et il n'y » envoya point de colonies ». Le politique Machiavel suppose peut-être trop légèrement que des colonies puissent s'établir en si peu d'années, et dans des conjonctures si orageuses.

Les François battus à Guinegate.

Tous ces revers, en affoiblissant le royaume, augmentèrent l'audace des ennemis. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payoit les troupes, à qui même il donnoit un écu par jour pour sa table : tant le besoin où l'avarice dégradoit cet empereur. Les François furent mis en déroute à Guinegate. C'est ce qu'on appelle *la journée des épérons*, parce que l'on y fit peu d'usage des épées.

Bayard prisonnier

Bayard, ne pouvant plus résister au nombre, attaque brusquement un gendarme de

l'armée ennemie, le force à se rendre, et se rend aussitôt à lui. Quelques jours après il demanda sa liberté. *Et votre rançon*, dit le gendarme? *Et la vôtre*, répondit Bayard? *car je vous ai fait mon prisonnier.* Henri VIII et l'empereur décidèrent la dispute en faveur du héros François. Ce trait m'a paru remarquable, en ce qu'on y retrouve l'esprit de l'ancienne chevalerie.

Les Suisses en Bourgogne

La Bataille de Guinegate fit perdre Térouane et Tournai. Mais le plus grand danger étoit en Bourgogne. Les Suisses assiégoient Dijon, la terreur se répandoit déjà jusques dans Paris. Dijon ne fut sauvé que par l'adressse de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui vint à bout d'engager les Suisses à lever le siége, en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, et plus qu'on ne pouvoit leur accorder. Ils se disoient avec fierté les protecteurs du duc de Milan et du saint siége : ils exigèrent, outre quatre cents mille écus de leurs anciennes pensions, que le roi renonçât au Milanès, fît dissoudre le concile de Pise, et s'en rapportât au jugement des jurisconsultes sur une partie de la Bourgogne que l'empereur revendiquoit pour Charles d'Autriche. En recevant la loi, on se délivra du plus grand péril. Le roi, charmé de cet événement, affecta de se plain-

La Trémoille sauve Dijon.

dre du gouverneur, et refusa de ratifier le traité. Les Suisses étoient partis, l'hiver approchoit, on avoit le temps de se précautionner contre une autre invasion.

1514. Mort de la reine.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un scrupule aussi naturel à son sexe qu'à sa piété, elle avoit souvent inquiété le roi au sujet de la guerre avec le pape; et selon quelques auteurs, ses représentations importunes avoient nui aux affaires d'Italie. L'espérance d'avoir un fils, et la nécessité d'affoiblir une ligue trop formidable, déterminèrent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la sœur de Henri VIII, promise au prince d'Espagne; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand le Catholique, son beau-père, qui l'avoit souvent trahi comme les autres, se vengea par cette alliance. Une ligue offensive et défensive avec l'Anglois mettoit Louis XII en état de réparer ses malheurs. Il s'étoit raccommodé avec le pape en renonçant au concile de Pise, transféré à Lyon. Il faisoit de grands préparatifs de guerre, lorsqu'une maladie violente l'emporta dans sa cinquante-quatrième année. Sa passion pour la jeune reine abrégea ses jours. *Le bon roi*, dit l'historien de Bayard, *à cause de sa femme, avoit changé de tout sa manière de vivre; car*

Traité avec l'Angleterre.

1515. Mort du roi.

où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. On voit combien les usages de ce temps étoient différens des nôtres.

Le peuple heureux sous Louis XII.

Louis XII mérita et reçut de la nation le plus beau titre que les rois puissent porter, le nom de père du peuple. Il diminua les impôts de plus de moitié; jamais il n'exigea de nouveaux subsides pour les dépenses de la guerre. S'il employa une ressource dangereuse et jusqu'alors peu connue (1) la vénalité des charges, il ne l'étendit point aux offices de judicature, les moins susceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne se donnoient alors qu'au mérite. C'étoit l'usage que les parlemens présentassent trois sujets pour une place vacante, et que le roi en nommât un. Choisis entre les plus célèbres avocats, ils avoient en

Charges données au mérite.

---

(1) Une ordonnance de S. Louis en 1256 porte, *Que ceux qui tiendront nos prévôtés, vigueries, vicomtés, baillies ou autres offices, ne les puissent à autres vendre sans notre congé; et si plusieurs achètent ensemble les offices dessus nommées ou aucunes d'icelles, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour les autres.* On permettoit donc quelquefois alors la vente des offices; ce qui annonçoit de loin la vénalité au profit du roi.

quelque sorte acquis le droit de juger, en se distinguant par leurs lumières et leurs vertus.

Distribution admirable des récompenses.

En tout genre, les récompenses alloient chercher le mérite, qu'il est honteux de réduire à les solliciter. Le roi avoit deux listes exactes, l'une des grâces qui étoient à sa disposition, l'autre des personnes les plus recommandables dans chaque province. Vaquoit-il un poste, un bénéfice ? c'étoit pour le plus digne, et voilà peut-être le meilleur secret d'assurer le bonheur d'une monarchie.

Economie

On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal-entendue. Il eût mieux fait sans doute d'augmenter les pensions des Suisses et d'envoyer plus d'argent en Italie; mais la crainte de fouler ses sujets le justifie glorieusement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valoient environ cinquante d'aujourd'hui, il soutint la majesté du trône, et fournit à tout. Il disoit que la justice d'un prince l'oblige à ne rien devoir, plutôt que sa grandeur à beaucoup donner. Ce n'est pas le compte des courtisans. Aussi osa-t-on le jouer sur le théâtre. *J'aime mieux*, dit-il à ce sujet, *voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.* Quoiqu'il aimât tendrement son successeur, il gémissoit de son penchant à la

la prodigalité. *Hélas ! nous travaillons en vain*, disoit-il, *ce gros garçon gâtera tout.*

L'état n'étoit point endetté, l'abondance régnoit dans les provinces, la justice se rendoit promptement et presque sans frais. On payoit quarante fois moins d'*épices* que maintenant. Les parlemens de Normandie et de Provence furent établis, et le grand conseil commença ses fonctions. Justice presque sans frais.

Par l'édit de 1499, il est ordonné *qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourroit arracher du monarque.* Maxime admirable qui, en assurant la tranquillité publique, ne peut qu'affermir l'autorité souveraine. Suivre la loi malgré des ordres contraires.

Les laboureurs furent mis à couvert des violences du soldat. On fit un exemple sur quelques gendarmes, et les autres restèrent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, selon la remarque de M. de Voltaire, « il eut donc » la gloire plus précieuse d'être un bon » roi; et sa mémoire sera toujours en béné- » diction à la postérité. Les laboureurs protégés.

En un mot, il avoit pris Trajan pour son modèle, et il faisoit son étude des *Offices* de Ciceron. Il aima les lettres, l'histoire en particulier, comme tout prince devroit les aimer, soit pour sa propre instruction, soit pour celle de ses peuples, Amour des lettres.

Réforme des religieux.

Parmi les réformes qu'il avoit à cœur, celle des religieux n'étoit pas la moins nécessaire. Pour en assurer l'exécution, il obtint au cardinal d'Amboise la qualité de légat *à latere*. Ce ministre, ainsi revêtu de toute la puissance, tant spirituelle que politique, ne put vaincre les difficultés morales qui s'opposoient à son zèle. Les jacobins de Paris soutinrent deux assauts à main armée contre les commissaires; et les cordeliers, sans user de voies de fait, se montrèrent également indociles (1500). Sous une apparence de réforme, les anciens abus se perpétuèrent encore long-temps.

FRANÇOIS I.

1515. Idée de ce règne.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, étoit arrière-petit-fils de ce duc d'Orléans assassiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenoit en qualité de premier prince du sang; son esprit, ses talens, son courage, sa grandeur d'ame le rendoient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirèrent de grands malheurs, un rival heureux et politique dont les succès obscurcirent sa gloire; mais il ne laissa pas de briller jusques dans l'infortune; les événemens mémorables de son règne font une époque d'autant plus intéressante, qu'ils produisirent une révolution dans l'esprit humain.

Un roi de vingt et un ans, plein de feu et de confiance, avide de réputation, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur et les sentimens d'un héros, devoit naturellement se livrer au désir de vaincre et de conquérir. Louis XII avoit fait les préparatifs d'une nouvelle expédition dans le Milanès. François I résolut d'en profiter. Les conseils du chancelier du Prat lui fournirent encore une ressource pour amasser de l'argent; ressource qu'on croiroit inventée par un traitant Italien, plutôt que par le chef de la justice. Ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa plusieurs dans le parlement de Paris et dans les autres, et la plus importante des fonctions devint malheureusement vénale (1). Cet abus joint à une augmentation d'impôts, présagoit un règne moins équitable que celui de Louis XII.

Guerre d'Italie.

Vénalité des charges de judicature.

Après avoir signé des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens, et Charles d'Autriche que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi passa les

Bataille de Marignan.

(1) Cette vénalité des charges, s'établit, comme l'observe M. Hénault, « par le fait, plutôt que par le droit, car nous ne connoissons » point de loi à ce sujet de ce temps-là, et même » long-temps depuis François I, on faisoit encore serment au parlement de n'avoir pas acheté » son office ». Tant le nouvel usage étoit contraire aux principes de la magistrature!]

Alpes, et pénétra dans le Milanès. Les Suisses, qui vendoient leur sang et qui n'en étoient pas moins fiers, excités par le cardinal de Sion, vinrent, au nombre d'environ trente-six mille combattans, l'attaquer tout-à-coup, quoiqu'il négociât avec eux. Ils perdirent la fameuse bataille de Marignan. La victoire fut disputée deux jours. François, armé chevalier par le célèbre Bayard, se fit admirer parmi une foule de héros. Il passa la nuit sur un affut de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Le duc de Bourbon, connétable, acquit une gloire immortelle, qu'il souilla dans la suite par sa révolte. Jamais les Suisses ne se montrèrent si acharnés au combat. Leurs longues piques formoient un rempart presque inaccessible aux efforts de la gendarmerie. Malgré cette défaite, qui leur avoit coûté plus de dix mille hommes, ils offrirent au duc de Milan, Maximilien Sforce, de le défendre jusqu'à l'extrémité, s'il payoit leur solde. L'impuissance où il étoit de le faire leur ayant fourni un prétexte pour se retirer, le Milanès subit en très-peu de temps la loi du vainqueur.

Les Suisses abandonnent le Milanès.

1516. Négociations avec Léon X.

Un combat de géans (c'est le nom que donnoit à la journée de Marignan le vieux Maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles), (1) avoit mé-

(1) Une maîtresse du roi fit disgracier ce sei-

rité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, aussi ambitieux, mais plus souple et plus ami de la paix que son fier prédécesseur, désira un accommodement; il eut une entrevue à Bologne avec le roi; il le gagna par des apparences trompeuses de cordialité, et feignit d'approuver son dessein de conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine étoit d'anéantir la Pragmatique-Sanction. On convint de la supprimer; on chercha des tempéramens. Les intérêts des deux cours furent ménagés avec art dans le concordat, par lequel la nomination aux évêchés et aux abbayes étoit accordée au roi, qui devoit présenter au pape les sujets nommés; les réserves et les expectatives, abolies d'une part; et de l'autre, la supériorité du concile général sur le pape passée sous silence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, essuya en France les plus vives oppositions. La plupart étoient indignés de voir les décrets des conciles de Bâle et de Constance

Concordat de François I et de Léon X

gneur Italien. Il en tomba dangereusement malade. François I se repentit, et l'envoya visiter de sa part. *Il n'est plus temps*, dit Trivulce, *son dédain et mon dépit ont déjà fait leur opération; je suis mort.*

anéantis, les élections canoniques supprimées de nouveau, et les annates rendues à la cour de Rome; car on étoit convenu de ce point sans l'insérer dans le concordat, et il a toujours subsisté depuis. Le clergé, le parlement, l'université, s'élevèrent de concert contre une loi si opposée aux maximes Françoises. Le roi parla en maître absolu; on obéit, et le concordat fut enregistré en 1518 après plusieurs jussions. Si la politique pouvoit disputer au pape l'argent du royaume, on étoit certainement moins fondé à disputer au roi la nomination des grands bénéfices. Lorsque les rois de la première race en disposèrent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire passer à Rome cette espèce de tribut; mais les papes n'étoient alors que chefs de l'église.

Alliance avec les Suisses.

Les Suisses traitèrent aussi avec François I, et s'obligèrent à ne servir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance; ils n'avoient que trop prouvé combien leur inimitié étoit à craindre.

Charles-Quint.

Cependant Charles d'Autriche (Charles-Quint) commençoit à exciter la jalousie du roi, plus âgé que lui de six ans. Il devoit succéder à ses deux grand-pères, Ferdinand le Catholique et l'empereur Maximilien. Dans un âge tendre, avec un esprit solide cultivé par la meilleure éduca-

tion, il se livroit déjà aux affaires, et se rendoit capable des plus grandes choses. Ferdinand mourut en 1516. Nous observons ici qu'un historien d'Espagne le loue, malgré ses parjures et ses perfidies, d'avoir su mieux que tous les autres princes allier la loi de Dieu avec la raison d'état. C'est ainsi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'histoire. Le jeune Charles, déjà possesseur des Pays-bas, devint par cette mort roi d'Espagne, de Naples et de Sicile.

Mort de Ferdinand

Maximilien, beaucoup moins puissant, qui avoit l'ambition d'être pape, qui n'avoit cessé d'entreprendre sans avoir les moyens d'exécuter, finit aussi sa laborieuse carrière en 1519, et lui laissa l'Autriche, avec l'espérance de se faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue et l'argent pour s'assurer les suffrages. Le pape le favorisoit en apparence, et travailloit sous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutoit également le pouvoir en Italie.

Mort de Maximilien.

Les électeurs craignant de donner un maître à l'Allemagne, avoient peine à se décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il falloit un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-Quint fut préféré, parce que l'éloignement de ses états, quoique plus vastes, faisoit moins d'ombrage à la liberté

Charles élu empereur.

germanique. On ne previt point assez que l'empire deviendroit héréditaire dans sa maison, et qu'elle pourrroit aspirer à une sorte de monarchie universelle.

Inimitié du roi et de l'empereur.

Avant l'élection, les deux rivaux avoient affecté de paroître cordialement unis. François I disoit que la concurrence de Charles ne l'offensoit point; qu'ils faisoient la cour à une même maîtresse, que le plus heureux l'emporteroit, qu'il faudroit bien que l'autre s'en consolât. Ce généreux sentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier soin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, et de s'en faire un allié contre l'empereur. Il y réussit d'abord en flattant le cardinal Wolsey, tout-puissant dans cette cour, qui même lui fit rendre Tournai. Il eut avec

1520. Entrevue de François I et de Henri VIII.

Henri VIII une entrevue près de Calais, où l'on étala de part et d'autre toute la magnificence possible. Cette entrevue, appellée *le champ de drap d'or*, parce que François avoit une tente de drap d'or, ne produisit que des fêtes et d'inutiles dépenses. Charles-Quint sut en prévenir les effets. A peine les deux rois s'étoient séparés, qu'il passa lui-même en Angleterre. Il vint à bout de gagner Wolsey, ministre ambitieux et avide, qui se vendant toujours au plus offrant, oublia les largesses du roi dès qu'il espéra d'être mieux payé par l'em-

Wolsey gagné par l'empereur

pereur. Ce cardinal gouvernoit Henri, et enleva bientôt à la France un allié nécessaire.

Politique frauduleuse de Léon X.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de père commun que de ses plaisirs et des intérêts temporels de son siége, loin d'inspirer la concorde à ces deux princes, jetoit des semences de division, et voulut qu'ils s'affoiblissent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-Quint l'investiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes que jamais roi de Naples ne pourroit être empereur. Ensuite par un traité secret il promit à François I de refuser cette investiture, et le laissa maître d'attaquer Naples, sous des conditions qui tendoient à l'agrandissement de l'Etat ecclésiastique. Quelque temps après il se déclara pour l'empereur, dont les offres étoient plus avantageuses. Le roi commença sans doute à se repentir d'avoir fait le concordat; car il est certain qu'il s'en repentit vivement.

1521. Suites malheureuses de la guerre.

Les François profitent de l'éloignement de Charles-Quint pour reprendre la Navarre, et la perdent presque aussitôt. La guerre s'allume à toutes les extrémités du royaume; les Impériaux prennent Mouzon; Bayard fait lever le siége de Mezières, et le roi écrit de remercier Dieu qui s'est *montré bon François*. Mais le Milanès est encore enlevé à la France; le pape et l'empereur

Causes de la perte du Milanès.

y rétablissent la maison de Sforce. Cette révolution paroisssoit inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'étoit attiré la haine du peuple et de la noblesse par des excès de sévérité et de hauteur; le roi n'envoyoit point d'argent, et dissipoit en vaines dépenses les revenus de l'état. Autant Louis XII avoit ménagé ses sujets, et veillé à l'administration des finances, autant négligeoit-il cette partie essentielle du gouvernement. Avec une pareille conduite, pouvoit-il se soutenir dans une conquête exposée à tant d'orages?

Mort de Léon X.

On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée, en faisant fleurir par sa protection les sciences et les beaux-arts. Son successeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, à qui l'on reprochera éternellement d'avoir dédaigné les lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

1523. Fautes du gouvernement.

Lautrec, abandonné des Suisses faute d'argent, voyant les affaires désespérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanès. Il répondit avec fermeté que le roi en étoit lui même la cause, que la gendarmerie avoit servi dix-huit mois sans toucher un sou de l'épargne; que les Suisses dont on connois-

soit le génie, n'avoient point été payés; que le gouvernement enfin devoit s'imputer leur défection et tous les malheurs de la guerre. Le roi, qui avoit donné ordre à Semblançai, surintendant des finances, d'envoyer quatre cents mille écus à ce général, le fit aussitôt arrêter.

Procès du surintendant Semblançai.

Semblançai protesta en vain que madame d'Angoulême, mère du monarque, s'étoit saisie de cet argent. On choisit des commissaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin il fut condamné à être pendu, et la sentencee exécutée à Montfaucon. Quelques surintendans avoient subi autrefois le même sort. Celui-ci étoit un respectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avidité de madame d'Angoulême, et de la jalousie du chancelier du Prat, qui le haïssoit mortellement. L'innocent est toujours foible contre de tels ennemis.

1524. Confiance du roi.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand Archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois étoient ligués contre la France. « Tous les princes conspirent contre moi, » dit le monarque à un Espagnol; mais » j'ai de quoi leur répondre à tous. Je » m'embarrasse peu de l'empereur, parce » qu'il n'a point d'argent; et du roi d'An- » gleterre, parce que ma frontière de Picar-

» die est bien fortifiée ; et des Flamands, » parce que ce sont de mauvaises troupes. » Pour l'Italie, je m'en charge moi-même ; » j'irai à Milan, je le prendrai, et je ne » laisserai pas à mes ennemis un pouce de » terre de ce qu'ils m'ont enlevé ». Cette extrême confiance venoit du courage, et ne supposoit pas beaucoup de sagesse.

Révolte du connétable de Bourbon.

Une confédération si formidable fut réellement moins funeste que la révolte du connétable de Bourbon. Ce prince avoit eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands services sont quelquefois des sujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenser comme il méritoit, on saisit toutes les occasions de le mortifier. Pour comble de malheur, la mère du roi devint amoureuse de lui ; elle fit des propositions de mariage et essuya un refus. Une femme vindicative, toute-puissante à la cour, ne pouvoit guère modérer son ressentiment. Le chancelier du Prat servit sa vengeance. On disputa au connétable tous les biens de la maison de Bourbon, sous prétexte qu'il ne descendoit pas des aînés en ligne directe : ce procès, fondé sur la chicane, fut jugé à son désavantage. Les sollicitations de madame d'Angoulême arrachèrent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en séquestre. C'étoit réduire au désespoir l'homme qu'il importoit le plus

de ménager. Il traita aussitôt avec l'empereur.

Le roi, en ayant eu avis, pouvoit s'assurer de sa personne; mais par une franchise outrée, dont il fut souvent la dupe, il se fia au connétable, qui lui donnoit de belles paroles, et qui saisit la première occasion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un seigneur Espagnol ne voulut point prêter son palais pour loger cet illustre transfuge. *Je ne puis rien refuser à votre majesté*, dit-il à Charles-Quint; *mais je lui déclare que si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habitée par des gens d'honneur.*

Il se réfugie auprès de l'empereur.

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranloient point son courage. Il avoit employé pour se procurer des ressources tous les moyens que la dissipation des finances rendoit nécessaires, jusqu'à enlever une grille d'argent massif d'environ sept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avoit orné le tombeau de S. Martin. Il vouloit passer en Italie; mais craignant que la révolte du connétable ne causât quelque soulèvement dans le royaume, il se contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'ayant guère que le mérite d'un courtisan, échoua partout. Heureusement les ennemis ne réussirent guère mieux en Picardie, en Flandre

Le roi se défend partout.

et du côté de l'Espagne. Ils avoient cependant pénétré jusqu'à onze lieues de Paris. Les François se défendirent chez eux, et furent battus au-delà des Alpes.

Bonnivet battu en Italie.

Bonnivet trop inférieur par le nombre aux confédérés, et par le génie au marquis de Pescaire, à Jean de Médicis et au connétable, leurs généraux, abandonné des Suisses, attaqué dans sa retraite de Biagrassa, blessé dès la première charge, perdit toute espérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit aussi une blessure mortelle. On le met au pied d'un arbre, il se confesse à un gentilhomme de sa suite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne son estime et sa compassion. *Ce n'est pas moi qui suis à plaindre*, lui dit Bayard; *Je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, qui combattez contre votre roi, votre patrie et vos sermens.* Ainsi mourut ce grand homme, aussi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, et qui cependant ne commanda jamais en chef, parce qu'il étoit trop peu courtisan pour unir la gloire et la fortune.

Mort de Bayard.

Siége de Marseille.

Charles-Quint, après l'avantage qu'il avoit eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Le connétable en avoit inspiré le dessein; l'empereur et Henri VIII étoient convenus par un nouveau traité,

qu'après la conquête, il posséderoit la Provence, avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque Anglois, comme au véritable roi de France. Son avis étoit de pénétrer jusques dans le cœur du royaume; mais on s'attacha au siége de Marseille. Les efforts du connétable et de Pescaire ne purent emporter cette place. Ils décampèrent très-mécontens l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant plusieurs fois humilié le François rebelle. Celui-ci avoit assuré que trois coups de canon épouvanteroient les Marseillois, au point qu'ils viendroient la corde au cou apporter les clés de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques personnes dans la tente même de Pescaire. Le connétable accourut au bruit de cet accident, et demanda ce que c'étoit. *Ce sont*, répondit Pescaire, *les consuls de Marseille qui nous apportent les clés de la ville.*

Le roi passe en Italie.

Si François I eût écouté les conseils des meilleures têtes de la cour, il auroit évité le malheur qui l'attendoit en Italie. Bonnivet le détermina, selon Brantôme, à y retourner, principalement pour voir une belle Milanoise dont il lui vantoit les charmes. Quel qu'en fût le motif, l'imprudence l'entraîna au-delà des monts, et lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par Bonnivet, dont les avis étoient

Son imprudence.

toujours pernicieux, il assiége Pavie, contre le sentiment des vieux capitaines, et il affoiblit son armée pour faire une diversion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui résiste vigoureusement, le connétable rassemble des troupes en Allemagne; et comme Charles-Quint, avec toute sa puissance, n'avoit pas d'argent, et ne pouvoit exiger de nouvelles impositions, Bourbon engage ses propres joyaux pour avoir une petite armée. Il amène douze mille hommes. Les ennemis, avec ce renfort, présentent la bataille.

1525. Bataille de Pavie.

Une fausse honte empêcha le roi de lever le siége, et Bonnivet le confirma dans la résolution de combattre. Cette funeste bataille ressemble à celles de Poitiers et d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de sa main sept ou huit hommes, sauvé de la fureur du soldat par Pomperan, le seul officier François qui eût suivi le connétable, se rendit prisonnier au comte de Lannoi, vice-roi de Naples. Bonnivet se fit tuer de désespoir. Le connétable, qui le regardoit comme son ennemi personnel, dit en le voyant mort; *Ah malheureux! tu es cause de la ruine de la France et de la mienne.* François I accueillit avec bonté le duc de Bourbon son vainqueur; mais il dut se reprocher vivement de s'être fait un tel ennemi. Il écrivit à la duchesse d'Angou-

Le roi prisonnier.

lême sa mère régente du royaume : *Madame, tout est perdu, hormis l'honneur*; lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les Impériaux ne perdirent que sept cents hommes, et les François en perdirent huit à neuf mille, sans compter les prisonniers. Selon la relation envoyée à Charles-Quint, il resta sur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée Françoise, et les Impériaux n'en avoient perdu que cinq cents. Guichardin est évidemment plus croyable.

Fausse modestie de Charles Quint.

L'empereur, en apprenant cette nouvelle, affecta une modération moins réelle qu'imposante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des réjouissances publiques; disant qu'une victoire remportée sur des chrétiens ne devoit exciter que la douleur. Quand on étale de beaux sentimens, il faut savoir les soutenir par la conduite. Ce voile de modestie couvroit mal l'orgueil et l'ambition de Charles-Quint. L'évêque d'Osma, son confesseur, eut beau lui représenter la gloire qu'il pouvoit acquérir en traitant avec le roi à des conditions supportables : il en proposa de si dures, que l'honneur ne permettoit pas de les accepter.

Ses propositions odieuses.

Il vouloit que François lui restituât la Bourgogne, comme un bien usurpé sur sa maison; qu'il cédât la Provence et le Dauphiné au duc de Bourbon, pour les pos-

séder à titre de royaume ; qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur l'Italie, et qu'il satisfît le roi d'Angleterre par rapport aux provinces de France, dont il prétendoit recouvrer la possession. La réponse du roi fut conforme à sa grandeur d'âme. Il protesta de finir plutôt ses jours en prison, que de démembrer ses états, ajoutant que s'il étoit assez lâche pour le faire, ses sujets n'auroient pas la foiblesse d'y consentir.

Réponse du roi.

Charles-Quint, avec ses ambitieuses prétentions, auroit dû fondre sur la France, et engager Henri VIII à y porter le fer et le feu. Mais au lieu de profiter de la victoire, il resta tranquille à Madrid ; il cessa même d'avoir pour Henri et pour Wolsey les mêmes égards qu'auparavant ; il blessa leur vanité dans des minuties, et les détacha entièrement de ses intérêts.

Fautes de l'empereur

Cependant l'ennui de sa prison et les dangers de la France avoient rendu François I moins inflexible. Il vouloit enfin, à quelque condition que ce fût, se retirer des mains de son ennemi, persuadé qu'il pourroit en conscience et en honneur ne pas tenir des promesses arrachées par la violence. L'empereur, qui demandoit à être mis en possession de la Bourgogne avant la délivrance du roi, se relâcha sur ce point qu'on n'avoit garde d'accorder. Par le traité conclu à Madrid, François cédoit

1526. Traité de Madrid.

la Bourgogne et ses droits de suzeraineté sur l'Artois, la Flandre, etc.; il s'engageoit à revenir dans sa prison, en cas que la Bourgogne ne fût pas restituée dans six semaines. Ses deux fils aînés devoient servir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premières têtes du royaume. En un mot l'empereur s'assuroit tous les avantages qu'il pouvoit tirer des conjonctures. Ils se prodiguèrent mutuellement des marques d'amitié, dont la fausseté éclata bientôt. Au même instant que l'illustre prisonnier rentra sur les terres de France ses deux fils furent livrés aux Espagnols. La régente, par un courage d'esprit extraordinaire, aima mieux les exposer l'un et l'autre, que de donner en ôtage avec le dauphin, des hommes qui étoient la ressource de l'état. Elle gouvernoit avec prudence, elle négocioit de toutes parts, et dissipoit la ligue en divisant les ennemis.

Le roi sort de prison.

Avant de signer le traité, François avoit pris la précaution inutile de faire une protestation secrète. Il ne tarda guère à montrer publiquement ses intentions. Sommé d'exécuter sa promesse, il répondit que cette affaire intéressoit tout le royaume; qu'il ne pouvoit la finir que de concert avec les états-généraux, et surtout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui représentèrent qu'il n'avoit pas droit d'aliéner le domaine de la couronne, que le serment de son sacre

Le traité ne s'exécute point.

le lioit à cet égard ; qu'en pareil cas les sujets n'étoient point tenus à l'obéissance ; que si le roi persistoit dans sa résolution, ils en appelleroient au jugement des états-généraux de la monarchie ; et qu'ils périroient plutôt que de passer sous une domination étrangère. L'ambassadeur de Charles-Quint, voyant qu'on le jouoit, insista sur la parole que le roi avoi donnée de retourner en Espagne. Mais François éluda cette demande, en se plaignant des injustices et des violences de l'empereur ; offrant néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ses enfans.

Ligue contre Charles.

Il venoit déjà de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre et les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, et pour rétablir François Sforce dans le Milanès. Ainsi tout change selon les événemens ; celui qui avoit dépouillé Sforce, devient tout-à-coup son défenseur.

1527. Rome saccagée par les Impériaux.

Par une fatalité singulière, le pape fut la victime de cette ligue. Le duc de Bourbon, à qui l'empereur avoit promis l'investiture du duché de Milan, en achevoit la conquête. L'argent lui manquoit pour payer ses troupes, qui se mutinoient sans cesse, qui même pillèrent ses équipages. Il les conduisit à Rome, leur faisant espérer un riche butin. Transportés de joie, les

soldats jurèrent de le suivre *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables*. En donnant l'assaut à cette ville, il reçut un coup mortel, et périt âgé de trente-huit ans, avec toute la gloire d'un héros et toute l'ignominie d'un rebelle. Rome fut inhumainement saccagée. Clément VII se trouva prisonnier de Charles-Quint, qui prit le deuil de cette victoire, et qui demanda néanmoins quatre cents mille ducats pour rendre la liberté au pontife.

1529. La guerre recommence en Italie.

Cependant, les négociations au sujet du traité de Madrid étant inutiles, François I et Henri VIII déclarèrent solennellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuse le roi de France de lui avoir manqué de parole, et déclare qu'*il le lui soutiendra seul à seul*. Son rival, dans un écrit signé de sa main, répond qu'*il en a menti par la gorge*, et le somme d'*assurer le camp* pour un combat singulier. On s'en tint à ces défis mutuels, indignes de la majesté de deux grands princes. Mais la guerre se fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec assiéga Naples, qui se défendit plus de trois mois. La peste se mit dans l'armée, et enleva le général. André Doria, dont les galères avoient battu celles de l'empereur, trahit la France, parce qu'on payoit d'ingratitude ses services. Naples fut délivrée. Le Milanès ne fut point conquis. Ces mal-

Défis des deux monarques.

heureuses guerres d'Italie, entreprises par l'ambition des rois; ne servoient qu'à désoler le royaume.

Traité de Cambrai. La paix se fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la duchesse d'Angoulême pour François I; et pour Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouser, et qu'il renvoya en Flandre. L'empereur se désista de ses poursuites sur la Bourgogne, en se réservant de soutenir ses prétentions par les voies de justice; le roi renonça à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois, et promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses enfans. Les finances étoient épuisées, autant par les plaisirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent.

Divorce de Henri VIII. Le divorce qu'il vouloit faire avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, pour épouser Anne Boleyn, fille d'un simple gentilhomme, étoit un motif de s'unir plus étroitement à François I. Il avoit besoin de son secours contre Charles-Quint, et on lui faisoit espérer les suffrages de l'université en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que son mariage étoit nul, malgré une dispense de Jules II, parce que, suivant le Lévitique, un homme ne peut pas épouser la veuve de son frère; ce qui

est pourtant ordonné en certains cas par d'autres lois Mosaïques. Catherine avoit été mariée d'abord à Arthur, frère aîné de Henri, mort peu de mois après, et le mariage n'ayant pas été consommé (on le supposoit du moins), le pape avoit permis à Henri d'épouser la veuve. Ils vivoient ensemble depuis vingt ans. Les deux enfans nés de leur union sembloient la mettre hors d'atteinte ; mais rien ne pouvoit modérer les passions du roi d'Angleterre. Résolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire consentir Clément VII. Déjà la bulle qu'il sollicitoit étoit arrivée à Londres. Charles-Quint rompit toutes ses mesures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, et l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais et les difficultés du pape irritèrent les désirs du prince amoureux. Il épousa Anne Boleyn.

Clément, prêt à lancer les foudres, lui fixa un terme pour répondre, et pour déclarer sa dernière résolution. Henri VIII, qui avoit écrit contre Luther, qui se glorifioit du titre de défenseur de l'église, craignoit fort de rompre avec Rome On lui faisoit espérer un jugement favorable : il se détermine à le subir ; mais son courrier n'arrivant point au jour marqué, on se hâte de fulminer l'excommunication. Deux jours après arrive une réponse qui pouvoit cal-

1534. Schisme d'Angleterre.

mer le pontife. Le coup étoit porté; le mal fut sans remède. Henri se sépare pour toujours de l'église Romaine, et s'établit chef de la religion en Angleterre.

Naissance du Luthéranisme.

Cette précipitation de Clément VII étoit d'autant plus imprudente, que l'hérésie de Luther avoit déjà enlevé au saint siège une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution qui embrasse tant d'objets intéressans, et qui a des rapports essentiels avec notre histoire. Léon X, en 1527, ayant besoin d'argent, soit pour la guerre qu'il méditoit contre les Turcs, soit pour la construction de la magnifique église de saint Pierre, eut recours à un expédient dont on avoit souvent abusé. Il fit prêcher des indulgences. Les dominicains furent chargés de cette commission en Allemagne, en dépit des augustins, qui la regardoient comme un privilége de leur ordre. La manière dont on distribua les grâces spirituelles ressembloit trop à une vente publique. Il y eut des bureaux d'indulgences jusques dans les cabarets. L'avarice des collecteurs ne dissimuloit point ses basses manœuvres; et le pape lui-même étoit soupçonné de détourner à son profit une partie des aumônes. Cet abus n'auroit peut-être excité que des murmures, si les augustins ne s'étoient pas cru offensés.

Vente d'indulgences.

Luther.

Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent

éloquent, théologien altier et indomptable, Luther, entreprit de venger son ordre. Il invectiva contre les dominicains, n'épargna pas les désordres de la cour de Rome et du clergé, attaqua surtout le trafic scandaleux des indulgences. Les premiers éclats d'une guerre théologique en amènent toujours de plus grands, lorsqu'un enthousiaste trouve des sectateurs zélés, et de puissans adversaires. Luther avoit commencé par les abus; il passa bientôt jusqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la justification, les indulgences, le purgatoire, les sacremens, l'autorité du pape et de l'église, etc. exercèrent sa témérité. Des discussions hardies le conduisirent à des assertions hérétiques, et les conjonctures étoient favorables pour les répandre.

Progrès des nouvelles opinions.

Son parti grossissoit de jour en jour. Comme la superstition, jointe au déréglement des mœurs, avoit introduit dans l'église beaucoup de désordres palpables, qui faisoient depuis long-temps demander une réforme, il étoit aisé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de superstitieux apologistes. D'ailleurs, l'appât séduisant de la liberté attiroit les peuples; on flattoit l'amour propre, en soumettant à l'examen les dogmes reçus; l'imprimerie avoit multiplié les exemplaires de l'Ecriture, et l'on se prévaloit

contre l'église de plusieurs textes dont elle pouvoit seule fixer le sens. Quoique Luther rejetât la confession, l'abstinence, et les vœux monastiques, il étaloit des idées de perfection et de rigorisme toujours capables de donner du poids aux nouveautés. Enfin, les princes trouvoient un grand avantage à s'emparer des biens ecclésiastiques, et à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Plusieurs états se séparent du saint siége.

Léon X auroit pu étouffer les semences du schisme en gagnant Luther. Il le méprisa, et l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, soutenu par Frédéric, duc de Saxe, devint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Hesse, Brunswick, le Danemarck, la Suède, secouèrent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, et entraîna la plus grande partie de la Suisse. Peu de temps après, Genève embrassa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ce prodigieux changement.

C'étoit le fruit du fanatisme.

Quand on voit la grossièreté de ses injures contre Léon X, qu'il appeloit le *petit papelin*, *le petit ânon de pape*; quand on réfléchit à la manière absurde dont il abolit les messes privées, assurant que le diable lui étoit apparu et lui avoit prouvé que ces messes étoient une idolâtrie; il n'est pas possible d'attribuer la naissance du protestantisme au progrès de la littérature. Il semble plutôt que c'est le fruit de la bar-

barie et du fanatisme. Malheureusement on avoit fourni matière aux fougueuses déclamations de Luther, et ses excès même font assez sentir le tort que la superstition et l'ignorance avoient fait à la vérité.

Charles-Quint ne peut réprimer les protestans.

Charles-Quint voulut d'abord réprimer les Luthériens, et profiter de ces troubles pour asservir les princes d'Allemagne. Mais la diète de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés protestèrent contre ce décret, et prirent de là le nom de Protestans. Ils se liguèrent à Smalkalde contre l'empereur qui vouloit les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'unissent aux Turcs, dont les armes menaçoient l'empire, il leur accorda la liberté de conscience en 1521, et défit Soliman II avec leur secours. Ces troubles favorisoient la politique de François I.

Conduite du roi à leur égard.

Par un constraste bisarre, il faisoit ou laissoit brûler les hérétiques de son royaume, et se liguoit avec les hérétiques d'Allemagne. Le schisme de Henri VIII lui donnant occasion de se plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourroit bien suivre en France l'exemple de l'Angleterre. *Franchement, sire*, répondit le nonce, *vous en seriez marri le premier. Une nouvelle religion mise parmi un peuple ne demande après que le chan-*

gement du prince. Si cette maxime ne s'est pas toujours vérifiée, du moins éprouva-t-on bientôt tout ce qu'un changement de religion peut produire de cabales et de fureurs.

1535. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès.

Quoique par les traités de Madrid et de Cambrai, le roi eût renoncé au duché de Milan, il prétendoit toujours faire revivre ses droits quand il en trouveroit le moyen. François Sforce lui fournit un sujet de guerre, en faisant couper la tête à Merveille, ministre secret du monarque, dont les domestiques avoient tué un gentilhomme Italien qui les insultoit. Sforce commit cette violence pour dissiper les soupçons de Charles-Quint. François résolu de l'en punir, demande le passage au duc de Savoie; celui-ci le refuse; on lui enleve presque tous ses états. Sforce venoit de mourir. Le roi n'ayant cédé le Milanès qu'en sa faveur, ne balança plus à déclarer hautement ses desseins. Il demanda l'investiture pour Henri duc d'Orléans, son second fils. L'empereur promit d'abord, biaisa ensuite, traîna l'affaire en longueur, et offrit enfin d'accorder l'investiture au duc d'Angoulême, le dernier des enfans de France. Il prétendoit que l'Italie seroit en danger, si le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis sa femme, avoit des prétentions sur d'autres états (1).

(1) Clément VII, qui avoit établi son neveu

Fier de son expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célèbre Barberousse, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuse à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la salle du consistoire, et porta l'injure jusqu'à dire, que si ses capitaines et ses soldats ressembloient à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miséricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il se flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifestes, où le roi étoit accusé d'avoir traité avec Barberousse contre l'empire. L'Italie retentit de prédictions qui promettoient le royaume de France à l'empereur. Il se le promettoit lui-même; et avant de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove son historien, de faire provision de papier et d'encre, qu'il alloit lui tailler bien de la besogne. Le vertige de la prospérité lui fermoit les yeux sur les vicissitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvrit les portes, il demanda à un gentilhomme François com-

Orgueil de Charles-Quint.

Il veut conquérir la France.

Alexandre de Médicis souverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier sa nièce Catherine avec le duc d'Orléans, sous promesse de lui donner Reggio, Modène, Pise, Livourne, Parme, Plaisance, etc. et d'unir ses armes à celles du roi pour mettre Catherine en possession du duché d'Urbin.

Mot remarquable d'un François.

bien il y avoit de journées jusqu'à Paris ? *De journées*, répondit le François ? *Si vous entendez, par ce mot, des batailles, je vous assure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agresseurs ne soient battus dès la première.*

1536. Invasion en France sans succès.

Le Maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, sauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laissant que les vignes et les arbres, dont les fruits pouvoient causer des maladies aux Impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point hasarder de bataille douteuse. Rien n'étoit plus sage que ces mesures. La belle armée de Charles-Quint fut bientôt minée par la disette et les maladies. Il se présenta devant Marseille et devant Arles, sans pouvoir en former le siége. Enfin il repassa les Alpes, vivement harcelé par les paysans Provençaux, qui lui tuèrent beaucoup de monde. Les Impériaux ne réussirent pas mieux en Picardie. Ils levèrent le siége de Péronne, après plusieurs assauts soutenus avec une valeur admirable.

Le dauphin empoisonné.

Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoisonné. On arrêta son échanson Montécuculli, qui étoit Italien. Mis à la torture, il s'avoua coupable de ce crime, et les soupçons s'étendirent sur l'empereur même. Une haine violente peut inspirer de pareilles accusations, et les rend toujours suspectes. Charles insi-

nua, non sans vraisemblance, que la duchesse d'Orléans, Catherine de Médicis, dont le génie dangereux ne se fera que trop connoître, offroit plus de matière aux soupçons, puisque la qualité de dauphin passa à son mari.

Il n'y avoit guère d'apparence que le souverain le plus puissant de l'Europe pût être cité à Paris comme un vassal coupable de félonie. C'est ce qui arriva pourtant. Sous prétexte que l'empereur avoit violé le traité de Cambrai, que par conséquent la cession des droits de suzeraineté sur l'Artois et la Flandre devenoit nulle, le parlement où se trouvèrent les princes et les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rebellion et de félonie*, et ses comtés de Flandre et d'Artois confisqués et réunis à la couronne. Cet acte d'autorité ressembloit trop aux dernieres bravades de Charles-Quint, qu'on tournoit en ridicule depuis son expédition de Provence. Que pouvoit produire un arrêt contre l'empereur? Et la couronne n'étoit-elle pas intéressée à effacer jusqu'aux moindres vestiges du gouvernement féodal?

1537. Le parlement condamne Charles-Quint.

Le roi fit une démarche plus utile, en se procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces sortes d'alliances avoient jusqu'alors paru indignes du nom chrétien, malgré l'exemple qu'avoit donné Alexandre VI.

Alliance avec le Turc.

François s'étoit plaint amèrement lui-même des bruits semés en Allemagne, pour le rendre odieux comme ami du Turc. Mais la politique l'emporta sur l'opinion. Chrétiens, mahométans, catholiques, hérétiques, devroient certainement être unis par les seuls liens de la nature. Le grand mal est de ne s'unir avec les uns que pour la ruine des autres. Si la religion ne peut désarmer les princes chétiens, faut-il s'étonner que l'intérêt les rapproche des princes infidèles? En conséquence du traité, Barberousse devoit attaquer Naples, tandis que l'armée Françoise fondroit sur Milan. Le Turc tint parole; mais le roi arriva trop tard pour le seconder. L'Italie touchoit au moment d'une fatale révolution, si les deux puissances eusent agi de concert. Alors l'empereur se montra moins éloigné de la paix,

1538. Trève de dix ans. et conclut avec le roi une trève de dix ans. Ils se virent à Aigues-mortes, s'y donnèrent toutes les marques d'une réconciliation parfaite. L'essentiel étoit de la prouver par les effets; l'occasion s'en présenta bientôt.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'em-

1539. Le roi dupé par l'empereur. pereur, pour une taxe qu'ils prétendoient contraire à leurs privilèges, offrirent au roi de se donner à lui, et de le rendre maître des Pays-bas. François refusa généreusement. Il fit plus; il accorda le passage en France à Charles-Quint, à condition d'obtenir l'in-

vestiture du Milanès; il le reçut avec les plus grands honneurs, sans demander même sa promesse par écrit. Une franchise mal-entendue multiplia ses fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi rusé, dont le caractère étoit si connu; il lui confia les secrets du roi d'Angleterre, et lui fournit les moyens de le brouiller, non-seulement avec l'Anglois, mais avec le Turc. L'empereur, à peine arrivé en Flandre, sommé de sa parole pour le Milanès, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colère du roi se décharge sur le connétable de Montmorenci, qui avoit été d'avis de se fier à la parole de l'empereur : le connétable est disgracié. Une promesse par écrit eût été vraisemblablement aussi peu solide, mais elle eût servi à constater la perfidie.

Bon mot du fou de la cour.

Un bon mot du fou de la cour, nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avoit écrit sur ses tablettes que Charles-Quint étoit plus fou que lui, de s'exposer à passer par le royaume. *Mais*, lui dit le roi, *si je le laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu? Cela est bien aisé*, reprit Triboulet, *j'effacerai son nom, et j'y mettrai le vôtre.* Plusieurs pensoient sécrètement comme ce bouffon qui avoit seul le privilège de tout dire.

Adresse de l'empereur.

La comtesse d'Etampes, maîtresse du roi, lui avoit conseillé de tirer parti de la cir-

constance. *Voyez-vous, mon frère, cette belle dame*, dit-il à l'empereur, *elle est d'avis que je ne vous laisse point partir, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.* Charles répondit sans paroître ému : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais le lendemain, devant la comtesse, il laissa tomber une bague très-précieuse ; et comme elle s'empressoit de la lui rendre après l'avoir ramassée : *Non, Madame*, dit-il, *ce diamant est en trop belle main pour le reprendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi.* (1) Charles tendoit à son but ; François ne pouvoit manquer aux lois de l'honneur : il auroit dû seulement se précautionner contre la fraude et la trahison.

1542. Nouvelle guerre.

Cette nouvelle brouillerie des deux princes annonçoit une nouvelle guerre. Le roi furieux de se voir indignement joué, reçut encore un autre affront. Deux ambassadeurs qu'il envoyoit à Venise et à la Porte, furent assassinés en chemin par l'ordre du

(1) Tel étoit le crédit de cette dame, que le chancelier Poyer fut sacrifié pour lui avoir déplu. Elle ne cessa de le poursuivre, jusqu'à ce qu'enfin on lui fit son procès. Un arrêt de 1545 le dégrada de sa dignité, et le condamna à cent mille livres d'amende. Il étoit coupable de plusieurs malversations ; mais s'il ne s'étoit pas attiré la haine d'une femme trop en faveur, il auroit sans doute bravé toute autre poursuite.

marquis de Guasto, gouverneur du Milanès. C'étoit une raison plus que suffisante de rompre la trève. Tout fut bientôt en combustion. Cinq armées Françoises sembloient devoir écraser l'ennemi. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, et les abandonna pour voler à l'autre extrémité du royaume, où il espéroit de partager avec le dauphin Henri la gloire d'une bataille. Son espérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au siége de Perpignan; le comte d'Enguien ne réussit pas mieux à celui de Nice.

1543. Les François et les Turcs à Toulon.

Les galères du roi, jointes à celles de Barberousse (car les manèges de Charles-Quint n'avoient pu empêcher une nouvelle alliance avec le Turc), revinrent à Toulon après ce siége inutile. C'étoit un spectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens et des musulmans réunis en corps d'armée; c'étoit aussi pour l'empereur une belle matière d'invectives. Le roi se justifia par un manifeste, et allégua l'exemple d'Abraham, de David et des Machabées. Toutes ses raisons furent moins fortes que l'autorité de Charles-Quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'Empire et du nom chrétien par la diète de Spire.

1544. Bataille de Cérizolles Montluc.

Cependant la bataille de Cérizolles en Italie confondit ce redoutable ennemi de la France. Le Comte d'Enguien commandoit

l'armée, sans avoir la permission de hasarder une bataille. Jugeant qu'elle étoit nécessaire, il dépêche à la cour le brave Montluc, pauvre gentilhomme Gascon, alors officier subalterne, mais déjà connu par ses talens militaires, qui l'élèverent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire assister au conseil. On y propose l'affaire; le comte de Saint-Paul s'élève contre le projet du comte d'Enguien; Montluc l'emporte par ses raisons et par la vivacité de son esprit. Saint-Paul, au sortir du conseil, dit à ce guerrier : *Fou, enragé que tu es! tu vas être cause du plus grand bien ou du plus grand mal qui puisse arriver au roi.* -- *Monsieur*, répondit-il, *soyez en repos, et assurez-vous que la première nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les aurons fricassés, et en mangerons si nous voulons.* En effet, les ennemis laissèrent sur le champ de bataille dix à douze mille morts; on assure que les François ne perdirent que deux cents hommes. Le comte d'Enguien essaya cependant deux fois, selon Montaigne, de se donner de l'épée dans la gorge, désespérant de la fortune du combat, qui tournoit mal de son côté.

Henri VIII ligué avec l'empereur.

Il est affreux pour le genre humain, que les querelles des princes fassent couler des fleuves de sang, qui souvent ne servent qu'à illustrer un petit nombre de guerriers.

Cette grande victoire ne produisit aucun avantage, parce qu'on rappela une partie de l'armée, nécessaire pour la défense du royaume. Henri VIII, irrité contre le roi, surtout à cause des confidences qu'il avoit faites indiscrétement à l'empereur, s'étoit ligué avec ce dernier malgré leurs sentimens mutuels. La politique faisoit oublier à Charles-Quint, et sa tante répudiée, et l'église persécutée en Angleterre. Henri assiégea et prit Boulogne ; l'empereur pénétra jusqu'à Soissons. On négocia de nouveau avec lui. Craignant de ne remporter de son entreprise que les fruits de celle de Provence, il consentit à la paix, signa le traité à Crépi en Laonnois, et promit au duc d'Orléans, second fils du roi, les Pays-bas ou le Milanès avec sa fille. La mort de ce jeune prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée sans scrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne qu'il conserva, devoit être rendue à la France dans huit ans, pour huit cents mille écus d'or.

Paix de Crépi.

Les disputes de religion excitoient déjà en France une fermentation dangereuse. L'amour de la nouveauté, si vif parmi les François ; et le goût des lettres, qui aiguillonne la hardiesse de l'esprit ; les raisons spécieuses dont quelques habiles Protestans couvroient leurs faux systèmes ; la protection que leur accordoit Marguerite, reine

Progrès de l'hérésie en France.

de Navarre et sœur du roi, princesse d'un génie distingué; les feux mêmes où l'on jetoit les hérétiques, contribuèrent aux progrès de l'hérésie. L'horrible exécution de Mérindol et de Cabrières ne servit qu'à échauffer cet esprit de secte, qui aime à se roidir contre la rigueur. Cabrières, petite ville du Comtat, et Mérindol, gros bourg de Provence, conservoient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des Protestans. Luther y avoit envoyé des ministres, et ces Vaudois ne dissimuloient plus leurs opinions. Le Parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare, qui condamnoit au feu les pères de famille de Mérindol, confisquoit tous les biens des habitans, ordonnoit de raser toutes les maisons, de déraciner tous les arbres des vergers, et même ceux des forêts voisines. L'exécution en fut suspendue quelques années. On auroit dû en abolir la mémoire; mais le premier président d'Oppède ayant dépeint ces hérétiques comme des séditieux, le cardinal de Tournon, grand zélateur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne prévoyoient les atrocités que d'Oppède et l'avocat général Guérin alloient commettre. Unis au baron de la Garde, qui ramenoit des troupes d'Italie, ils se jetèrent sur ces malheureux. Trois mille personnes, sans

1545. Horrible exécution en Provence.

distinction d'âge ni de sexe, furent massacrées pour l'honneur de la foi chrétienne ; Mérindol, Cabrières, vingt-deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion ! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que sous le règne suivant, par le supplice de Guérin accusé de plusieurs autres crimes. D'Oppède, plus accrédité à la Cour, ne parut point criminel.

Calvinisme : ce qui le rendoit séduisant.

Nous verrons bientôt le calvinisme s'enraciner dans le royaume, et y enfanter la guerre civile. Calvin, ecclésiastique de Noyon, avoit déjà fait bien des prosélytes, quand il se vit contraint de s'expatrier, quoique son livre de l'*Institution* fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Genève ; il régla le dogme et le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de Luther, étoit encore plus incompatible avec la foi et les usages de l'Eglise, surtout par rapport à la présence réelle, et au culte extérieur qu'il dépouilla presque de toute cérémonie. Cette simplicité de culte, sans pratiques de dévotion, étoit séduisante pour les gens d'esprit, avantageuse en apparence pour le peuple, commode pour les tièdes, très-propre néanmoins à enflammer l'enthousiasme des fervens, que des idées mystiques de perfection ravissoient en extase ; enfin d'autant plus analogue à l'esprit

républicain déja répandu partout, qu'elle bannissoit toute hiérarchie, et laissoit aux *anciens* le gouvernement des églises. Les réformés de France, de Suisse, de Hollande et d'Angleterre, suivirent le système de Calvin, préférablement au Luthéranisme. Observons en général que les dogmes des Protestans sur la prédestination et la justification devoient inspirer le fanatisme, indépendamment de leur animosité contre l'église romaine, et que leurs fréquentes variations sur plusieurs points essentiels sont une preuve du peu de solidité de leurs principes.

1547. Mort de Henri VIII.

Henri VIII ne jouit pas long-temps de la paix qu'il venoit de conclure avec François. Il mourut tranquille, après avoir régné en tyran. De six femmes qu'il épousa, deux furent répudiées, deux autres, Anne Boleyn elle-même, décapitées. Le zèle qu'il avoit d'abord montré contre Luther devint fureur et contre les hérétiques et contre les catholiques. Il employa également les supplices pour soutenir son schisme, et pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui se piquoit tant de catholicité, ne se fût jamais séparé de Rome, si le pape avoit eu la prudence de consulter les intérêts de l'Eglise, plutôt que le ressentiment de Charles-Quint.

Mort du roi.

Le roi de France lui survécut peu de mois. Son libertinage lui avoit procuré cette ma-

ladie honteuse apportée d'Amérique par les Espagnols. Il en mourut, âgé de cinquante-deux ans. Selon M. Hénault, *il ne lui manqua pour être le premier prince de son temps que d'être heureux* : on pourroit ajouter, et d'être sage. Sa témérité, sa négligence, son goût pour la dépense et les plaisirs ne contribuèrent pas moins à ses malheurs, que l'habileté et la finesse de son rival. Dans ses dernières années, mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus sérieusement aux affaires. Ses grandes qualités, soit du cœur, soit de l'esprit, parurent vraiment solides dès que l'ivresse des passions fut dissipée. Mais il est des fautes qui ne se réparent jamais bien.

Des guerres continuelles avec des puissans ennemis entraînent tous les genres de malheur. Les désordres de l'état, la misère des peuples, l'épuisement des finances, les expédiens pernicieux, les manèges politiques, en sont une suite nécessaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes et de la gloire des armes, avoit eu la passion de bien gouverner son royaume assez vaste par soi-même, ses talens, ses vertus, auroient fait sans doute le bonheur de la nation : il ne fit que perpétuer ses maux. Effets de la guerre.

Sous ce règne, les tailles augmentèrent de plus de neuf millions, et les états géné- Impôts ; puissance du roi.

raux ne furent point assemblés. C'est une preuve frappante du progrès de l'autorité royale. Au contraire, Henri VIII et Charles-Quint, malgré leur despotisme, avoient peine à obtenir des subsides. Quels avantages une telle autorité ne donnoit-elle pas au roi de France ! mais aussi que d'abus dans l'administration, puisque ses coffres étoient toujours vides !

Fraude du chancelier du Prat.

Le chancelier du Prat, depuis cardinal, ministre intéressé et peu jaloux du bien public, introduisit de grands abus par la vénalité des charges, et attira de grands périls par l'injuste procès du connétable de Bourbon. Il avoit si peu de droiture, qu'il fit affoiblir la valeur intrinsèque des écus qu'on devoit payer à l'Espagne, pour la délivrance des deux princes enfans du roi. Les Espagnols s'aperçurent de la fraude; on en essuya l'affront, il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité sur douze cents mille qu'on avoit payés comptant.

La politique devenue artificieuse et difficile.

Les finesses, les détours, les protestations secrètes contre les traités, les promesses sans bonne foi, les injustices colorées avec art, étoient depuis Louis XI, une sorte de science ajoutée au fléau de la guerre pour la désolation de l'Europe. On chercha partout des alliances contre des princes aussi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célèbre Gustave Vasa, roi de Suède; premier exemple de confédération avec les sou-

verains du nord. Le système politique devoit s'étendre, dès qu'une puissance menaçoit d'accabler les autres; mais combien de millions d'hommes devoient être massacrés, avant que la politique se tournât à l'intérêt commun des princes et des peuples, au soin d'entretenir la paix!

Infanterie.

L'art de la guerre n'étoit plus le même que sous le gouvernement féodal. On sentoit mieux la nécessité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avoit été presque toute entière composée de Suisses et d'Allemands, les derniers, connus sous le nom de *Lansquenets* ou de *bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, divisée en sept légions de six mille hommes, sur le modèle des anciennes légions Romaines. Elles étoient divisées chacune en six compagnies, sous un capitaine, deux lieutenans et deux enseignes. Cette milice ne subsista point. On en revint au système des bandes, qui n'étoient que de cinq à six cents hommes.

Union de la Bretagne à la couronne.

L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un plus grand ouvrage de politique. Les Bretons demandèrent eux-mêmes cette union, nécessaire à la tranquillité du royaume. Ils ne renoncèrent pas sans beaucoup de peine au désir d'avoir leur prince chez eux. Mais en se rendant au vœu de la cour, ils se garantirent des

guerres qui auroient pu naître dans la suite au sujet de cette province.

Renaissance des lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de restaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les soins de Léon X et des Médicis, elles furent cultivées en France avec assez de succès pour annoncer les prodiges qu'elles devoient un jour y faire éclore. Arioste, Guichardin, Machiavel, Sadolet, etc. sembloient rendre à l'Italie le siècle d'Auguste. La France n'eut guère que des savans, et c'étoit beaucoup après tant de siècles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume et Martin de Langei ses frères, devenir aussi respectables par leur science que par leurs places. Budé, du Chastel, Lascaris (un de ces savans échappés des ruines de Constantinople, auxquels on a faussement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe), ouvrirent les sources de la bonne littérature. Mais Erasme, par la beauté de son génie et l'étendue prodigieuse de son savoir, donnoit en quelque sorte le ton aux gens de lettres.

Erasme contre les docteurs.

Cet illustre Hollandois, estimé à la cour de Rome, que Paul III vouloit faire cardinal, et que l'on a dépeint comme un partisan de l'hérésie, avoit fait en France une partie de ses études. Sa critique fine et hardie s'exerça sur les docteurs, toujours attachés en

général à leur ancien pédantisme, toujours armés de censure contre ce qui heurtoit leurs opinions. Il les couvrit de ridicules. Leur caractère ombrageux, l'esprit de chicane et de hauteur enraciné dans les écoles, et les plates rapsodies qu'elles publioient souvent comme des oracles, ne contribuèrent que trop au progrès du protestantisme, dont les principaux chefs joignoient l'érudition, la littérature, à leurs systèmes théologiques.

Théologiens trop ombrageux.

On voyoit l'hérésie partout, on ne vouloit entendre raison sur aucun point. L'évêque de Mâcon ayant dit dans l'oraison funèbre du roi, qu'il y avoit lieu d'espérer que son âme étoit allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnoient atteinte à la foi du purgatoire : elle envoya faire des remontrances. Un plaisant de la cour trouva moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs : « J'ai bien connu le feu roi mon » maître, leur dit-il ; il ne s'arrêtoit guère » en un lieu, lors même qu'il y étoit bien. » Supposé donc qu'il soit allé en purgatoire, » je crois qu'il n'y aura fait que passer ». Ils comprirent que les rieurs seroient contre eux ; et ils abandonnèrent la partie.

Usage de l'église de Lyon condamné par la Sorbonne.

Sous le règne suivant, la Sorbonne, après avoir censuré un catéchisme de l'évêque d'Oléron, et un bréviaire de l'évêque d'Orléans (tant elle ménageoit peu l'épiscopat

même), condamna par un décret l'ancien usage des comtes de Lyon, de ne point se mettre à genoux à l'élévation de l'hostie ; parce que les sectaires en tiroient un argument contre le dogme de l'église. Un arrêt du conseil, sous Henri II, ordonna que la délibération doctorale seroit rayée et annulée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur usage que sous Louis XIV.

Opposition violente de l'université au concordat.

L'opposition violente de l'université au concordat fut une suite de cette roideur, avec laquelle on traitoit généralement toutes les affaires ecclésiastiques. Elle fit afficher des placards ; elle défendit à ses libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenoit cependant les grands privilèges que le concile de Bâle donne aux gradués. Ils avoient droit au tiers des bénéfices ; droit qui devoit produire des abus, lorsque les grades ne seroient pas une preuve du mérite et de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont pu se lever sur le clergé sans l'agrément du pape. C'est ce qu'on appelle *don gratuit*. La méthode que l'on suit pour le payer, les assemblées et les emprunts, le rendent plus onéreux à l'église que ne le seroient des taxes ordinaires.

Fondations savantes.

François I fonda le collége royal, principalement pour les langues savantes (car le goût de l'érudition dominoit). Il fonda aussi l'imprimerie royale, et enrichit des meil-

leurs livres sa bibliothèque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics seroient écrits en françois, les arrêts en particulier; et fonda cette ordonnance sur ce qu'il naissoit souvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étrangère, ou plutôt en barbarismes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre ?

Ordonnance pour écrire les actes en françois.

On raconte qu'un seigneur fit sentir au roi l'absurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. « J'étois venu en poste, dit-il, pour » assister au jugement; à peine suis-je ar- » rivé, que votre parlement m'a débotté ». Comment *débotté*, reprit le roi; « Oui, Sire, » m'a débotté; car voici les termes de l'ar- » rêt: *Dicta curia debotavit et debotat* » *dictum actorem* ». L'ordonnance parut la même année, 1539.

Anecdote singulière.

Les beaux-arts marchent à la suite des lettres. L'architecture déploya sa magnificence. Fontainebleau et plusieurs autres édifices sont des monumens de François I. Il commença le palais du Louvre. Les femmes, appelées à la cour, adoucirent insensiblement la rudesse de mœurs naturelle à une nation guerrière; mais les intrigues de cour en devinrent plus vives et plus dangereuses. Du reste, le luxe avoit encore des bornes si étroites, faute d'industrie, que les plus

Beaux-arts.

Mœurs.

grands seigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de chose en comparaison des objets qui nous frappent sans cesse les yeux.

Les cheveux courts et la barbe longue.

La mode de porter les cheveux courts et la barbe longue fut introduite par une aventure singulière. Le roi, en 1521, assiégeant une maison avec des boules de neige, divertissement peu convenable, fut blessé à la tête, d'un tison que le capitaine de Lorges jetta pour se défendre. Il en perdit les cheveux. De là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que sous Louis XIII.

HENRI II.

1547, etc. Caractère du roi.

HENRI II, fils de François I, monta sur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adresse et de courage, trop de penchant à se laisser gouverner, et une passion aveugle pour Diane de Poitiers sa maîtresse, qu'il fit duchesse de Valentinois, femme intrigante, spirituelle, assez habile pour subjuguer, malgré son âge de quarante-sept ans, un jeune roi sous le nom de qui elle régna en souveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappelé à la

la cour, et plusieurs des principaux officiers de François I furent disgraciés.

On travailloit en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart reine d'Ecosse. L'union de ces deux royaumes eût été funeste à la France, qui avoit toujours profité de leurs divisions. Henri II prévint le danger, et fit épouser cette princesse au dauphin.

Marie Stuart mariée au dauphin.

Les Anglois avoient été forcés à rendre Boulogne pour quatre cents mille écus. Une violente sédition en Guienne, au sujet des rigueurs de la gabelle, s'étoit calmée aisément; une guerre d'Italie, par rapport aux duchés de Parme et de Plaisance, donnés par Paul III à Louis Farnèse son fils, et que Jules III vouloit enlever à Octavio Farnèse protégé par Henri, cette guerre, dis-je, n'avoit rien produit de considérable. Tous les efforts de la France devoient se tourner contre Charles-Quint. Son despotisme révoltoit l'Allemagne. Il tenoit prisonniers le duc de Saxe et le Landgrave de Hesse, qu'il avoit vaincus à la bataille de Muhlberg. Le fameux réglement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendoit assoupir les disputes de religion jusqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux Luthériens (1), excitoit l'indignation

1551. Guerre contre Charles-Quint.

(1) Il permettoit le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II se ligue avec les princes protestans d'Allemagne, pour défendre la liberté Germanique.

Conquête des trois évêchés.

Il passe en Lorraine, s'empare rapidement de Metz, Toul et Verdun. Mais ses alliés font la paix avec l'empereur, qui avoit fui d'Inspruck devant eux, et qui accorde une entière liberté de conscience. Ce contre-temps arrête les progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien résolu de conserver sa conquête. Les peuples l'avoient achetée en quelque sorte, par un impôt de vingt-cinq livres sur chaque clocher, et par un autre sur l'argenterie des églises, impots dont la duchesse de Valentinois détourna, disoit-on, une grande partie à son profit.

Impôts.

1553. Metz défendu par le duc de Guise.

Charles-Quint, tranquille du côté de l'Allemagne, vint assiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais mise en campagne. Cette grande ville étoit mal fortifiée. François de Lorraine duc de Guise, se chargea de la défendre (1). Une noble émulation y attira presque toute la haute noblesse du royaume. La prudence, l'activité et le courage du duc triomphèrent des

(1) Claude duc de Guise, son père, second fils de René duc de Lorraine, étoit venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure son aîné Antoine de la succession paternelle.

forces de l'empereur, qui abandonna son entreprise après soixante-cinq jours de siége. Il se vengea sur Térouane, ville forte des Pays-bas. Elle fut prise d'assaut, et rasée de fond en comble; il n'en est resté depuis que le nom. Hesdin subit le même sort. C'est sur des ruines et dans des fleuves de sang que les princes ambitieux établissent leur grandeur. Leur histoire offre partout des sujets de larmes. L'année suivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, remporta une victoire sur l'empereur, et en tira peu d'avantage. On se battoit en Italie comme en Flandre. Les François y perdirent la bataille de Marciano; mais ils se firent admirer à Sienne, où le brave Montluc (dont nous avons les commentaires, que Henri IV appeloit la *Bible des soldats*) soutint un siége de dix mois.

Villes rasées; batailles.

Enfin le système de l'Europe changea tout-à-coup, par un de ces événemens qui sont au-dessus de la prévoyance humaine. Charles-Quint, après avoir agité si violemment les nations, voulut vivre en solitaire. Soit dégoût, soit chagrin, ou sentiment de piété, il abandonna ses états à Philippe II son fils, que Marie reine d'Angleterre venoit d'épouser, malgré les Anglois. Ce prince âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite et cruel, se trouva en possession de l'Espagne, des royaumes de Naples et

1555. Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

de Sicile, du Milanès, des Pays-bas et de la Franche-Comté. Son père souhaitoit d'y joindre l'Empire. Mais Ferdinand, frère de l'empereur, déjà élu roi des Romains, n'eut garde, quelqu'instance qu'on lui en fît, de renoncer à ce titre en faveur de son neveu. Ainsi la maison d'Autriche fut divisée en deux branches. Il est vraisemblable que Charles-Quint, dans le monastère où il vécut deux ans, réduit à lui-même, sans autorité et sans affaires, se repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la solitude ne sont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ses voyages continuels, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre et deux en Afrique.

Philippe II, roi d'Espagne.

Philippe, du fond de son cabinet, donna le branle à l'Europe. Les trésors immenses qu'il tira du Mexique et du Pérou, découverts sous le règne de son père, le mirent en état de tout oser. L'Amérique, noyée dans le sang de ses peuples, alloit, pour ainsi dire, se venger de la cruelle avarice des Européens en leur fournissant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions déplacées sur la conquête du nouveau monde, observons seulement que les conquérans, sous prétexte d'y planter la foi,

y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Tous les excès des passions peuvent se comprendre ; mais que l'évangile serve de voile à l'inhumanité, c'est une chose presque incroyable. Il est vrai que ces premiers conquérans étoient, la plupart, des bandits, la lie de leur nation.

A l'exemple des papes de la maison de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toscane ; et de Paul III, qui avoit donné Parme et Plaisance à son fils Farnèse, Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans sa maison, proposa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable Montmorenci représenta les dangers de l'entreprise. Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise son frère, l'un et l'autre par des vues d'ambition, inspirèrent au monarque des espérances trompeuses dont il se laissa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il pensa perdre le sien. Le duc de Guise, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les secours que le pape avoit promis, et soutint mal sa brillante réputation.

1557. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV.

Tandis qu'il faisoit une guerre malheureuse dans ce pays, écueil de la nation Françoise, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, l'un des plus grands généraux de son siècle, assiégea Saint-Quentin pour le roi d'Espagne. Le vieux connétable commandoit une ar-

Bataille de Saint-Quentin.

mée en Picardie. Il vouloit secourir la place, que défendoit courageusement l'amiral de Coligni son neveu. Il s'opiniâtra, contre l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher toutes ses troupes, au risque d'être attaqué par une armée fort supérieure. Le duc de Savoie profita de l'occasion, et mit en déroute les François. Cette bataille de Saint-Quentin peut se comparer à celles qui avoient rendu les Anglois maîtres de la moitié du royaume. Le duc d'Enguien et une foule de seigneurs y furent tués; un plus grand nombre, le connétable entre autres, restèrent prisonniers. Quelques jours après, Philippe II se rendit au camp. Le duc de Savoie voulant lui baiser la main, il la retira: *C'est à moi*, dit-il, *à baiser les vôtres, qui m'ont procuré une si belle victoire.* Ce monarque n'étoit point guerrier, et ne pouvoit mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

Suites de cette bataille.

La terreur se répandit par toute la France. Si le roi d'Espagne eût marché droit à Paris, il pouvoit s'en emparer. Mais soit que les expéditions hardies ne convinssent point à son caractère, soit que la prudence lui fît craindre les ressources d'une nation puissante et belliqueuse, il se contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Ham et Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin se retirèrent, quoiqu'on leur laissât la jouissance de leurs

bénéfices. *Nous ne voulons pas*, dirent-ils, *demeurer dans une ville où il ne nous seroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la prospérité de la France.*

Les François signalent leur zèle.

Cependant la noblesse accouroit de tous côtés pour la défense du royaume; les principales villes s'empressoient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, selon la remarque de Mézerai, la vérité de ce que son père lui avoit dit en mourant : « *Que les François étoient le meilleur peuple du monde*, et qu'il y avoit tout ensemble de » la dureté et de la mauvaise politique de » les tourmenter par des impôts extraordi- » naires, puisqu'ils se saignoient si libérale- » ment pour les besoins de l'état ».

Le duc de Guise lieutenant général du royaume.

Il étoit de la bonne politique, comme François I l'avoit aussi recommandé, de ne pas trop élever les princes de la maison de Lorraine, si considérables par leur naissance et leur mérite. Mais on pensa plus aux besoins présens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guise fut promptement rappelé d'Italie, et Henri II lui confia toute son autorité, avec le titre de lieutenant général du royaume. Il ne pouvoit la placer en de meilleures mains.

1558. Il prend Calais.

Le duc n'eut pas plutôt rassemblé des troupes, qu'il forma une entreprise décisive, dont l'impossibilité apparente facilita le succès. La reine d'Angleterre, Marie, épouse

du roi d'Espagne, ayant déclaré la guerre à la France, il résolut d'assiéger Calais, et de rendre à la couronne une place qu'on regrettoit depuis plus de deux cents ans. La garnison étoit peu nombreuse pendant l'hiver. C'est le temps qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout-à-coup il paroît devant cette ville regardée comme imprenable. En huit jours, au mois de janvier, il force Calais, qui avoit coûté onze mois de siége à Edouard III. Guines fut aussi emportée d'assaut. La prise de Thionville mit le comble à la gloire du général. On le célébroit partout comme le sauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnoient les cœurs, tandis que ses armes faisoient trembler ses ennemis. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmond à Gravelines, donna un nouveau relief au prince Lorrain.

Défaite de Gravelines.

Plus il acquéroit de réputation et de crédit, plus les envieux s'efforçoient de le ruiner à la cour. La duchesse de Valentinois, toujours maîtresse de l'esprit et du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, se tournoit du côté des Montmorenci, rivaux des Guise. Le connétable fut employé à négocier la paix avec le roi d'Espagne, dont il étoit encore prisonnier. Ce monarque venoit de perdre sa femme. Elisabeth,

Paix avec l'Angleterre.

fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, commençoit à régner en Angleterre et refusoit de l'épouser. L'un et l'autre traitèrent séparément avec la France à Catau-Cambrésis. Elisabeth ne pouvant céder Calais sans choquer toute sa nation, le laissa au roi pour huit ans, au bout desquels il s'engageoit à le rendre ou à payer cinq cents mille écus si la restitution ne se faisoit pas au terme fixé, pourvu qu'Elisabeth n'entreprît rien contre la France et contre l'Ecosse. On prévoyoit bien sans doute que Calais demeureroit à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princesse avoit besoin de la paix pour s'affermir sur le trône. Philippe II fit son traité d'une manière infiniment plus glorieuse. Le duc de Savoie fut rétabli dans ses états, excepté Turin, Pignerol, etc. La France rendit un très-grand nombre de places. Metz, Toul et Verdun lui restèrent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les intérêts touchoient peu le roi d'Espagne.

Traité avec Philippe.

Ce dernier, par le traité de Catau-Cambrésis, devoit épouser une fille de Henri II. Les fêtes du mariage se changèrent bientôt en deuil. L'usage des tournois, si commun du temps de la chevalerie, subsistoit encore, quoique défendu par différens papes. Le roi excelloit dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu plusieurs lances avec succès, il voulut jouter de nouveau avec le comte

1559. Henri II est tué dans un tournoi.

de Montgomméri, et fut blessé à l'œil d'un éclat de lances, dont il mourut âgé de quarante et un ans. Les tournois avoient souvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, assistant sous Charles VII à ce spectacle militaire, dit en homme sage : *Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez; si c'est un jeu, c'est trop.* Mais une noblesse guerrière aimoit à braver le péril, même en s'amusant.

Sort de Montgomméri.

La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgomméri la mort de son époux. Elle le fit condamner à mort en 1574 sous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers, ses enfans. *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever*, dit-il au moment de l'exécution, *je consens à l'arrêt.*

Fameux duel.

Les combats singuliers étoient encore si autorisés, que Henri, au commencement de son règne, fut spectateur d'un duel où la Chateigneraie son favori fut blessé à mort par Chabot baron de Jarnac. Celui-ci après sa victoire, se mit à genoux, remercia Dieu, et se frappant la poitrine, s'écria : *Domine, non sum dignus.* Les deux champions avoient juré, selon l'ancienne coutume, *qu'ils n'avoient sur eux ni sur leurs armes aucuns charmes ou incantations pour grever leur ennemi, parce qu'ils ne vouloient s'aider qu'en Dieu, en leur droit, et en*

la force de leur corps et de leurs armes. Touché de la mort de son favori, le roi fit serment de ne plus permettre ces sortes de combats, et les défendit par une ordonnance. Il s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques.

Rigueurs contre les protestans.

On faisoit brûler sans miséricore les protestans. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur esprit de douceur, que le P. Daniel taxe de *compassion hors de saison*, auroit produit le meilleurs effets que les supplices. Plus les religionnaires étoient tourmentés, plus leur haine contre l'église les attachoit à l'erreur. Ils se comparoient aux premiers chrétiens, persécutés par les empereurs païens. On avoit de quoi les confondre en leur opposant l'exemple de leur apôtre Calvin, qui, en 1553, fit brûler à Genève le fameux Michel Servet, accusé de ne pas croire la Trinité : on pouvoit même assurer que, pour devenir persécuteurs, il ne leur manquoit que d'être les plus forts. Mais il n'en est pas moins vrai que leur nombre et leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu de ces terribles exécutions. La cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frère de l'amiral de Coligni, interrogé par le roi même sur ses sentimens, ne

Progrès de l'hérésie.

craignit point de blasphémer contre la messe. Une fermentation violente annonçoit les orages qui éclatèrent bientôt. L'Angleterre venoit de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avoit employé pour la rétablir tous les genres de barbaries. Elisabeth se déclara protestante, et n'eut pas de peine à fixer la foi du parlement et du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion Anglicane ; titre qu'elle soutint constamment comme une des prérogatives de la couronne.

Henri II veut faire punir la duchesse de Ferrare comme hérétique.

Renée de France, fille de Louis XIII, duchesse de Ferrare, goûtoit la doctrine de Calvin. Sa cour étoit l'asile des sectaires. Le poëte Marot, poursuivi comme tel sous François I, s'y réfugia et devint secrétaire de la princesse. Henri II envoya au duc de Ferrare un docteur, dont l'instruction signée de sa main, porte : « que si la duchesse persiste opiniâtrément dans l'erreur, » on ait à la séparer de toute conversation ; » qu'on lui ôte même ses enfans, et généralement tous ses domestiques qui seroient » extrêmement suspects d'hérésie ; qu'on » leur fasse ensuite leur procès ; qu'à l'égard » de la princesse, le roi s'en rapporte à la » prudence de son mari, pour faire procéder contre elle comme il le jugera à » propos, en évitant néanmoins ce qui

» pourroit causer trop de scandale ». Par les ordonnances du roi, il étoit enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'hérésie, tous ceux qui les solliciteroient en faveur des hérétiques. Ainsi les sentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion. Ordonnances atroces.

A côté de ces mœurs atroces, nous voyons avec joie un bel exemple de vertu. Le maréchal de Brissac, qui commandoit en Piémont depuis dix ans, fut obligé de réformer ses troupes après le traité de Cateau-Cambrésis. *Où trouverons-nous du pain*, s'écrient les soldats d'un ton séditieux ? *chez moi, autant qu'il y en aura*, leur répond le général. Les marchands du pays avoient fait sur sa parole, de grandes avances pour l'armée. Il leur donne ce qu'il a, les mène à la cour, sollicite en vain le paiement ; alors il propose à sa femme de différer le mariage de sa fille, et de donner aux marchands la somme qui devoit servir de dot. La maréchale y consent. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté, la moitié de la dette est acquittée de cette manière, et Brissac donne des cautions pour le reste. Vertu du maréchal de Brissac.

En 1558, il y eut une assemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des subsides extraordinaires. La magistra- La Magistrature aux états.

ture y prit séance et forma un quatrième ordre, qui précédoit celui du peuple. C'est la première fois qu'elle étoit entrée aux états ; elle n'y a jamais reparu depuis. On consentit à un emprunt de trois millions.

Fin du second Volume.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce second Volume.

PHILIPPE III,
Surnommé LE HARDI.

Fin des croisades. L'église de S. Denis fermée au roi. Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, etc. réunis à la couronne. Concile de Lyon. Les mendians supprimés. Rodolphe de Habsbourg empereur. Guerres d'Espagne. La Brosse favori. La reine accusée d'empoisonnement. La béguine de Nivelle; fourberie étrange. Révolution en Sicile. Vêpres Siciliennes. Le roi d'Aragon enlève la Sicile : sa finesse. Croisade contre le roi d'Aragon. Mort du roi de Naples. Pierre attaqué en Espagne. Mort du roi. Procès singulier jugé en Sorbonne.

Lettres d'ennoblissement. La noblesse trop étendue. Mœurs et usages honteux ou funestes. Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

PHILIPPE IV,
Surnommé LE BEL.

Règne célèbre. Fin de l'affaire de Sicile. Démêlés avec l'Angleterre. La Guienne enlevée aux Anglois. Différentes relations au sujet de la

Guienne. Alliés d'Edouard I. Démêlés avec Boniface VIII. Fameuse bulle contre le droit des couronnes. Philippe use de représailles. Nouvelle bulle plus téméraire. Manifeste du roi. Boniface paroît s'adoucir. Le pape choisi pour arbitre. L'évêque de Pamiers légat digne de Boniface : le roi le chasse. Emportemens de Boniface VIII : il agit en maître de la France. Fermeté de Philippe : il brave le pape. Etats généraux, où se trouve le tiers-état. Conduite du clergé. Actes d'adhésion équivoques. Bulle qui assujettit les rois. Nogaret accuse le pape. Le roi excommunié. Boniface dispose de la couronne : il est arrêté : sa mort. Institution du jubilé. Excès de part et d'autre dans la querelle avec le pape. Révolte des Flamands. Bataille de Courtrai en 1302. Nouvelles hostilités. Fin de la guerre. Parlement sédentaire à Paris : comment les gens de lois y entrèrent. Affaire de l'université. Le roi absous des censures. Clément V dévoué au roi. Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII. Altération des monnoies. Expulsion des juifs. Affaire des Templiers : le roi et le pape s'unissent contre cet ordre : commencement du procès. Templiers brûlés à petit feu. Nouvelles procédures aussi étranges. L'ordre des Templiers est aboli : Supplice du grand-maître. Réflexions sur l'affaire des Templiers. Impôts accablans. Chagrins de Philippe le Bel. Loi sur les apanages. Mort du roi.

Accroissement de l'autorité royale. Conduite et principes des gens de robe. Observations sur les états généraux. Lyon réuni à la couronne. Droit d'amortissement. Mystères joués sur le théâtre. Loi somptuaire ; frugalité. Dépense du roi en habits. Ligue des Suisses.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN.

Royaumes de France et de Navarre réunis. Enguerrand de Marigni : procès de ce ministre : il est accusé de magie : supplice de Marigni : son innocence. Affranchissement général : réflexions sur l'affranchissement. Les juifs rappelés. Bonnes lois. Mort de Louis Hutin. Disputes sur la succession à la couronne.

Règne entier sans pape. Election de Jean XXII.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

Le royaume tranquille. Projet de croisade. Complots des juifs et des lépreux. Exécution horrible. Ladreries confisquées. Evêques exclus du parlement. Projet utile non exécuté. Mort du roi. Sages ordonnances.

Bourgeois désarmés ; droit de guerre aboli. Fameuse dispute dans l'ordre de S. François. Le latin nécessaire aux religieuses.

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL.

Justice sévère. Guerre avec l'Angleterre. Edouard II détrôné par sa femme. Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel. Mort du roi.

Divorce du roi autorisé par le pape. Maison de Bourbon. Quatre grands vassaux encore dangereux.

PHILIPPE VI,

dit DE VALOIS.

Prétentions d'Edouard III à la régence : jugement de cette grande affaire. Philippe de Valois succède à la couronne. Révolte en Flandre. Trait du connétable de Chatillon. Le roi dompte les Flamands. Edouard III rend hommage. Le pape déposé : on l'accusoit d'hérésie. Dispute sur la juridiction ecclésiastique : ce qui en résulta. Robert d'Artois fourbe et rebelle. Procès du comte et de la Divion : jugement. Robert d'Artois passe en Angleterre. Benoît XIII. Projet de croisade. Edouard III prend les armes. Edouard meilleur politique que le roi de France. Traits singuliers. Scrupule des Flamands. Révolte du comte de Hainaut. Combat naval de l'Ecluse. Edouard défie le roi. Trèves violées par Edouard. Prétexte que lui fournit Philippe. Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard. Bataille de Crécy. Le prince de Galles. Perte des François. Remords de Geoffroi d'Harcourt. Retraite du roi. Siége de Calais. Patriotisme de six Calésiens. Récompense des Calésiens. Tentative malheureuse sur Calais. Maux de la France. Financiers chassés. Flagellans. Mort du roi.

Gabelle ou impôt sur le sel. Le Dauphiné donné à la France. Avignon vendu aux papes. Habillement des François. Préjugé nuisible aux armes Françoises.

JEAN.

Caractère de Jean. Le connétable d'Eu exécuté. Ordre de l'Etoile créé et avili. Charles le Mau-

vais, roi de Navarre : il se brouille avec le roi : il se révolte. Fameux états généraux : en quoi défectueux. Secours que donnent les états. Obligations que le roi s'impose. Cruauté du roi, source de révolte. Les Anglois ravagent le royaume. Danger du prince de Galles. Bataille de Poitiers. Le roi Jean, prisonnier. Suite de la bataille, humanité des Anglois. Conduite du dauphin. Demande des états. Lecoq et Marcel chefs des factieux. Révolte à Paris. Trève. Nouveaux excès. Le roi de Navarre anime la sédition. Fureur des séditieux. Le dauphin rétablit son autorité. *Jacquerie* ou révolte des paysans. Paris rentre dans le devoir. Marcel tué. Retour du dauphin. Traité du roi rejeté par les états. Prudence du dauphin. Edouard se décide pour la paix. Traité de Brétigni : Edouard l'observe mal. Attachement des peuples à la couronne. Brigandages des compagnies. Départ d'une partie de ces brigands. Seconde maison de Bourgogne. Imprudence du roi Jean ; il retourne à Londres. Mort du roi : mariage de sa fille avec Visconti. Etat des armées. Licence ; superstition des gens de guerre. Trait de la Hire. Mot de Talbot. Aventuriers redoutables. Milice des communes. Altération funeste des monnoies. Répartition des impôts faite par les états. Absolution d'un mort.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

Sagesse du roi. Du Guesclin : il bat les troupes du roi de Navarre. Guerre de Bretagne. Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai. Le roi rétablit la paix. Du Guesclin mène les compagnies en Espagne. Expédition contre Pierre le Cruel. Le prince de Galles prend du Guesclin. Le roi tra-

vaille au bien public. Fautes d'Edouard III et de son fils. Rupture avec l'Angleterre. Du Guesclin connétable. Les Anglois vaincus partout. Intrigues du roi d'Angleterre. Succès du roi. Majorité à quatorze ans. Démêlé de Charles V avec un prélat. Mort du prince de Galles et d'Edouard III. Puissance du roi. Nouvelle perfidie du roi de Navarre. Grand schisme d'Occident. La France se déclare pour Clément : sainte Catherine de Sienne pour Urbain. Entreprise contre le duc de Bretagne : les Bretons le soutiennent. Du Guesclin calomnié : on lui rend justice : sa mort : honneurs rendus à sa mémoire : fraternité d'armes. Continuation de la guerre. Mort de Charles le Sage : son éloge. Attention aux bonnes mœurs. Amour des lettres.

Bibliothèque royale. Astrologie. *Fous du roi* honorés. Poésie. Romans. Traductions. Sciences, universités. Désordres dans les juridictions : Loi sur cet objet. Sages réglemens. Artillerie. Les arts florissans en Italie, inconnus en France. Obstacle aux sciences. Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume. Le Dauphin vicaire de l'empereur. Bulle d'or.

CHARLES VI.

Idée de ce règne. Dispute sur la régence. Rapacité du duc d'Anjou. Mouvemens séditieux. Etats généraux. Fin de la guerre de Bretagne. Hommage du duc de Bretagne. Révolte au sujet des impôts. Hugues Aubriot. Abolition des impôts. Départ du duc d'Anjou. Expédition de Flandre. Bataille de Rosbec. Courtrai saccagé. Le roi punit les Parisiens. Supplice d'un grand magistrat. Abus de l'autorité. Punition des séditieux. Croisade en Flandre. Le duc d'Anjou

meurt en Italie. Expédition en Flandre. Férocité des Flamands. Exactions de Clément VII en France. Grand armement perdu. Fin tragique de Charles le Mauvais : sa scélératesse. Procès du roi de Navarre après sa mort. Le connétable de Clisson arrêté en Bretagne. Ordre injuste non exécuté. Le duc répare sa violence. Nouvelles fautes. Usures des juifs. Le roi veut gouverner par lui-même. Le duc de Bourbon en Afrique. Projet insensé de croisade. Craon assassine le connétable. Le roi fait la guerre pour venger Clisson. Démence de Charles VI : les deux partis la regardent comme une punition de Dieu. Nouvel accident du roi. Magicien appelé pour le guérir. Trève avec l'Angleterre. Continuation du schisme. Benoît XIII, nouvel antipape. La France ne reconnoît plus de pape. Richard II détrôné. Henri IV roi d'Angleterre. Imposture de deux religieux. Soupçons affreux. Division à la cour. Conduite odieuse de la reine : indignités à l'égard du roi. Jean Sans-peur opposé au duc d'Orléans. Crédit de l'université. Le duc d'Orléans assassiné. Conduite du duc de Bourgogne ; il triomphe après son crime. Apologie absurde de Jean Sans-peur. Le duc assassin, maître de tout, il fait exécuter Montagu. Guerre civile. Le roi contre le duc de Bourgogne. Il plie cette fois. La guerre recommence avec les Anglois. Henri V en France. Bataille d'Azincourt. Etat affreux du royaume. La reine liguée avec le duc de Bourgogne. Massacre à Paris. Henri V s'empare de la Normandie. Assassinat du duc de Bourgogne. La France livrée à l'Anglois. Cour du roi d'Angleterre à Paris. Parti du dauphin. Mort de Henri V. Mort de Charles VI. Fin du grand schisme d'Occident. Concile de Pise. Concile de Constance. Déposition du pape. Jean Huss et Jérôme de Prague. Hérésie de Wiclef.

Hussites animés par la rigueur. Doctrine de l'homicide condamnée. Demandes inutiles de réforme.

Tableau de la cour. Gens de guerre, vrais brigands. Misère du peuple. Parlement devenu perpétuel. L'université abusoit de son pouvoir : elle poursuit le prévôt de Paris : égaremens de quelques docteurs. Le surintendant Montagu décapité par commission. Duel ordonné par le parlement. L'empereur Sigismond au parlement de Paris. La Savoie érigée en duché. Bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Jeu de cartes. Acteurs de théâtres. Docteurs célèbres. Connecte, prédicateur brûlé.

CHARLES VII.

Foiblesse du roi et de l'état. Bataille de Verneuil. Le comte de Richemont connétable. La Trémoille favori. Indolence du roi. Le comte de Dunois. Siége d'Orléans. Pucelle d'Orléans. La pucelle à la tête des troupes : sa lettre aux Anglois. Les Anglois lèvent le siége. La pucelle fait sacrer le roi à Reims : elle est prise par les ennemis : on lui fait son procès : on la brûle comme sorcière. Observation sur cette héroïne. Richemont zélé dans la disgrâce : il fait arrêter la Trémoille. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne. Mort de la reine Isabelle, et du duc de Betford. Paris reconnoît enfin Charles VII. Pragmatique-Sanction. Concile de Bâle. Révolte du dauphin. Les rebelles sont réprimés. Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans. Le roi continue de vaincre. Réforme militaire : troupes réglées. Taille perpétuelle établie. Conquête de la Normandie. Services et disgrâce de Jacques Cœur. Les Anglois chassés de France. Zèle de la nation. Les Anglois pouvoient-ils régner en France ? Retraite du

dauphin : le duc de Bourgogne lui donne asile. Procès du duc d'Alençon. Richemont devient duc de Bretagne. Mort de Charles VII. Jugemens sur ce prince. Crédit d'Agnès Sorel : sa mort.

Le gouvernement devenu plus vigoureux. La puissance pontificale moins despotique. Procès de Giac. Procès de Jacques Cœur. Invention de l'imprimerie. Littérature. Réforme de l'université. Statut ridicule sur la médecine. Tonneaux en guise de carrosses.

LOUIS XI.

Commencemens de mauvais augure. Pie II demande l'abolition de la Pragmatique : sa finesse. Le roi dupe du pape. La Pragmatique abolie s'exécute encore. Intrigues du cardinal de Jouffroi. Révolte sous le nom de ligue du bien public. Bataille de Montlhéri. Politique artificieuse du roi : il reprend la Normandie à son frère. Décision des états, sur les apanages. Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne. Trahison du cardinal Balue. Empoisonnement du frère du roi ; le roi soupçonné. Manifeste du duc de Bourgogne. Siége de Beauvais, où les femmes se signalent. Louis achète une trève avec les Anglois ; suites du traité. Exécutions de princes et de grands. Procès du roi René. Guerre du duc de Bourgogne avec les Suisses. Il est battu à Granson et à Morat. Mort de Charles le Téméraire. Mauvaise foi de Louis XI. L'héritière de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche. Le roi soutient les Médicis contre le pape. Excès de Sixte IV. Guerre avec Maximilien d'Autriche. Traité d'Arras. Dernières années de Louis XI. La Provence réunie à la couronne. Affaires d'Espagne. Terreurs et soupçons du roi : il est esclave de son médecin : ses

dévotions : S. François de Paule appelé pour le guérir. Mort du roi.

Particularités. Table de Louis XI : leçon qu'il donne à un marchand : sa familiarité avec les bourgeois : sa politique artificieuse : sa cruauté. Traits de prudence. Gènes refusée. Superstitions de Louis XI. Croix de saint Lo. Astrologues à la cour. Réalistes et Nominaux. Comines. Etablissemens de Louis XI. Postes. Encouragemens au commerce. Soin de la justice, malgré bien des actions injustes. La Vacquerie, premier président. Poids et mesures. Ordre de S. Michel. Impôts. Mot singulier d'un évêque au roi. Education du dauphin.

CHARLES VIII.

Troubles dans le royaume. Etats généraux. Discours d'un député. Le clergé et la noblesse. Plaintes sur les exactions de Rome. Demandes sur les offices et sur les impôts. Débats sur l'impôt. Discours de l'orateur. Les impôts diminués, et le roi content. Le parlement soumis à la cour. Révolte du duc d'Orléans. Bataille de Saint-Aubin. Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre. Le roi épouse l'héritière de Bretagne. Le duc d'Orléans libre et fidelle. Guerre avec Maximilien. Le roi veut conquérir Naples : il passe en Italie. Alexandre VI. Zizim. Le roi aux pieds d'Alexandre VI. Vaine conquête de Naples. Retour du roi. Bataille de Fornoue. Savonarole. Bravade d'Alexandre VI. Mauvaise foi de Ferdinand le Catholique. Le cardinal Briçonnet. Mort de Charles VIII.

Projet de diminuer la taille : frais de perception. Questions du roi sur les conciles. Défauts des lois ecclésiastiques. Rédaction des coutumes. Découvertes d'un nouveau monde. Boussole.

LOUIS XII.

Commencemens heureux. Le roi réprime l'Université. Divorce de Louis XII favorisé par Alexandre VI. Le roi entreprend la conquête de Naples et de Milan. Conquête du royaume de Naples : les François dépouillés de leur conquête. Faute du cardinal d'Amboise ; il est dupe des Italiens Perfidie de Ferdinand. Grande faute de Louis XII Etats généraux Jules II opposé au roi. Ligue de Cambrai contre Venise Le roi défait les Vénitiens Le pape trahit le roi Les Suisses abandonnent la France. Ferdinand uni au pape Guerre contre le pape. Assemblée du clergé. Intrépidité de Jules II. Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne. On évacue le Milanès. L'argent absorbé par la guerre. La Navarre usurpée par Ferdinand. Fin de Jules II. Nouveau revers en Italie. Les François battus à Guinegate. Bayard prisonnier. Les Suisses en Bourgogne. La Trémoille sauve Dijon. Mort de la reine. Traité avec l'Angleterre. Mort du roi.

Le peuple heureux sous Louis XII. Charges données au mérite. Distribution admirable des récompenses Economie Justice presque sans frais. Suivre la loi, malgré des ordres contraires. Le laboureur protégé Amour des Lettres. Réforme des religieux.

FRANÇOIS I.

Idée de ce règne. Guerre d'Italie. Vénalité des charges de judicature. Bataille de Marignan. Les Suisses abandonnent le Milanès. Négociations avec Léon X. Concordat de François I et de Léon X Alliance avec les Suisses Charles-Quint. Mort de Ferdinand, et de Maximilien. Charles

élu empereur. Inimitié du roi et de l'empereur. Entrevue de François I et de Henri VIII. Wolsey gagné par l'empereur. Politique frauduleuse de Léon X. Suites malheureuses de la guerre. Causes de la perte du Milanès. Mort de Léon X. Fautes du gouvernement. Procès du surintendant Semblançai. Confiance du roi. Révolte du connétable de Bourbon. Il se réfugie auprès de l'empereur. Le roi se défend partout. Bonnivet battu en Italie. Mort de Bayard Siége de Marseille. Le roi repasse en Italie : son imprudence. Bataille de Pavie. Le roi prisonnier. Fausse modestie de Charles-Quint : ses propositions odieuses. Réponse du roi. Fautes de l'empereur. Traité de Madrid. Le roi sort de prison. Le traité ne s'exécute point. Ligue contre Charles Rome saccagée par les Impériaux. La guerre commence en Italie. Défis des deux monarques. Traité de Cambrai. Divorce de Henri VIII. Schisme d'Angleterre. Naissance du Luthéranisme. Vente d'indulgences. Luther. Progrès des nouvelles opinions. Plusieurs états se séparent du saint siége : c'étoit le fruit du fanatisme. Charles-Quint ne peut réprimer les protestans : conduite du roi à leur égard. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès. Orgueil de Charles-Quint : il veut conquérir la France. Mot remarquable d'un François. Invasion en France, sans succès. Le dauphin empoisonné. Le parlement condamne Charles-Quint. Alliance avec le Turc. Trève de dix ans. Le roi dupé par l'empereur. Bon mot du fou de la cour. Adresse de l'empereur. Nouvelle guerre. Les François et les Turcs à Toulon. Bataille de Cérizoles. Montluc. Henri VIII ligué avec l'empereur. Paix de Crépi. Progrès de l'hérésie en France. Horrible exécution en Provence. Calvinisme ; ce qui le rendoit séduisant. Mort de Henri VIII. Mort du roi.

Effets de la guerre. Impôts ; puissance du roi.

Fraude du chancelier du Prat. La politique devenue artificieuse et difficile. Infanterie. Union de la Bretagne à la couronne. Renaissance des lettres. Erasme contre les docteurs. Théologiens trop ombrageux. Usage de l'église de Lyon condamné par la Sorbonne. Opposition violente de l'université au concordat. Fondations savantes. Ordonnance pour écrire les actes en François. Anecdote singulière. Beaux-arts. Mœurs. Les cheveux courts et la barbe longue.

HENRI II.

Caractère du roi. Marie Stuart mariée au dauphin. Guerre contre Charles-Quint. Conquête des trois évêchés. Impôts. Metz défendu par le duc de Guise. Villes rasées. Batailles. Retraite de Charles-Quint dans un couvent. Philippe II, roi d'Espagne. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV. Bataille de S. Quentin : suites de cette bataille. Les François signalent leur zèle. Le duc de Guise lieutenant général du royaume : il prend Calais. Défaite de Gravelines. Paix avec l'Angleterre. Traité avec Philippe. Henri II est tué dans un tournois. Sort de Montgommeri.

Fameux duel. Rigueurs contre les protestans. Progrès de l'hérésie. Henri II veut faire punir la duchesse de Ferrare comme hérétique. Ordonnances atroces. Vertu du maréchal de Brissac. La magistrature aux états.

Fin de la Table des Matières.

TABLE
DES RÈGNES
Contenus dans ce second Volume.

PHILIPPE III, *surnommé* le Hardi,	*page*	5
Philippe IV, *surnommé* le Bel,		16
Louis X, *surnommé* Hutin,		49
Philippe V, *surnommé* le Long,		56
Charles IV, *surnommé* le Bel,		60
Philippe VI, *dit* de Valois,		63
Jean,		84
Charles V, *surnommé* le Sage,		107
Charles VI,		130
Charles VII,		179
Louis XI,		205
Charles VIII,		234
Louis XII,		251
François I,		270
Henri II,		316

Fin de la Table des Règnes.

DC
39
M54
1801
t.2

Millot, Claude François Xavier

Élémens de l'histoire de France, Nouvelle ed.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY